



**HAUTE ECOLE DE COMMERCE
DE KINSHASA**

*Centre des Recherches Interdisciplinaires
sur la Gestion et le Développement (CRIGED)*

Revue Congolaise de Gestion

Médiaspaul 2025

CRIGED 2025

www.criged.hec.org

ISSN : 2958-4892

ELSSN : 2958-4892

Diffusion : HEC-Kinshasa, avenue Pierre Mulele
ex-24 novembre, Kinshasa-Gombe/RDC

Médiaspaul, 10ème rue, n°18, Kinshasa-Limete/
RDC

www.mediaspaul.cd

Imprimerie Médiaspaul-Kinshasa

Imprimé en RDC

Printed in DRC

Editorial

Le caractère interdisciplinaire de notre revue impose un exercice de synthèse très délicat à réaliser. Nous pensons qu'il revient au lecteur qui, par ses choix, de décider de lire ce qu'il juge bon selon l'exploitation qu'il veut faire de différents textes. Toutefois, il convient de signaler que les entreprises congolaises, qu'elles relèvent du secteur public ou privé, éprouvent de sérieuses difficultés de management. Voilà pourquoi, le premier texte qui ouvre ce numéro propose au lecteur quelques pistes pour un management pragmatique aux résultats efficaces.

En effet, le pragmatisme qui apparaît comme le socle dans la gestion de ces entreprises pourrait intégrer dans l'analyse le manager et son action. Il pourrait montrer aussi à suffisance que pour subsister face à des crises, les petites entreprises d'économie locale intègrent considérablement des marques de celles qui sont instituées (culture, pensée, manières et pratiques). Quant aux managers, il se constate qu'ils développent des aptitudes individuelles qui leur permettent d'adapter leur gestion à chaque conjoncture, de puiser leur force dans l'agir local et de s'ajuster aux conditions de leur action.

Cette action et le management qui l'accompagne pourraient bien bénéficier des apports de l'intelligence artificielle, cette donne avec laquelle il nous faut composer désormais. Il n'est plus de secteur de la vie sociale qui ne recourt à cette évolution de l'intelligence humaine.

Pour leur croissance voire la diversification de leur domaine d'activités stratégiques, ces entreprises doivent être méticuleux dans l'attribution des marchés publics et ne pas sombrer dans le clientélisme qui cause de grosses entorses à l'économie nationale. Outre la bonne attribution d'un marché public, les entreprises relevant du public comptent également sur les recettes fiscales qui permettent à l'Etat congolais de disposer d'un budget à même de l'aider à réaliser ses politiques publiques ainsi que sur les évaluations des actifs en IFRS.

Soucieux de trouver le juste milieu et consolider sa politique publique en matière de développement du pays, l'Etat se doit d'initier des contrôles administratifs des finances publiques afin d'éviter leur coulage par des fonctionnaires véreux. C'est la mission dévolue actuellement à l'Inspection Générale des Finances qui opère désormais comme le gendarme des finances publiques congolaises. Le constat des détournements ne devrait pas rester impuni ; les fonctionnaires coupables de détournements devraient être sanctionnés sévèrement afin de décourager ceux qui s'y risqueraient en considérant l'impunité dont jouissent certains.

Revenant sur la pandémie de Coronavirus, une contribution a montré son incidence sur les performances financières d'une institution de microfinance. Mais la pandémie ayant causé beaucoup de décès, l'organisation culturelle des funérailles a subi un coup sérieux imposant d'autres façons de faire le deuil. Raison pour laquelle l'analyse de l'auteur débouche sur une interrogation : la Covid-19 n'induit-elle pas un deuil pathologique ?

Bonne lecture

*Prof. LWAMBENGA KABENDULA
Secrétaire Général Chargé de la Recherche*

Quelques éléments de réflexion sur une approche du pragmatisme des managers de petites entreprises congolaises d'économie locale

André SHIKAYI LUBOYA
Professeur ordinaire

Résumé

L'environnement économique de la RDC est caractérisé par une économie urbaine à l'assaut des petites entreprises d'économie locale qui pullulent, qui vivent et produisent continuellement des biens et services consommés par plusieurs ménages. Ces milliers de petites entreprises ont transformé les villes du pays devenues comme un marché public ouvert dont les modes de gestion suscitent des questionnements importants sur leurs logiques économiques.

Les recherches sur ces petites entreprises d'économie locale nous semblent intéressantes de ce point de vue. Leur dynamisme dans une économie urbaine en tension permanente caractérisée par un mélange du formel et de l'informel corrobore un tel intérêt de questionner leur gestion et de les inscrire aussi dans le vaste champ scientifique des sciences de gestion.

C'est ici où nous essayons d'introduire notre réflexion sur le pragmatisme des managers de ces petites entreprises d'économie locale comme un champ intéressant de recherche. En effet, le pragmatisme qui apparaît comme le socle dans la gestion de ces entreprises pourrait intégrer dans l'analyse le manager et son action. Il pourrait montrer aussi à suffisance que pour subsister face à des crises, les petites entreprises d'économie locale intègrent considérablement des marques de celles qui sont instituées (culture, pensée, manières et pratiques). Quant aux managers, il se constate qu'ils développent des aptitudes individuelles qui leur permettent d'adapter leur gestion à chaque conjoncture, de puiser leur force dans l'agir local et de s'ajuster aux conditions de leur action.

Toutes ces nuances d'une contextualisation de gestion suggèrent de considérer que ces marques locales incarnent un pluralisme managérial supposé qui doit être exploré¹ et qui soulèvent en même temps des questionnements sur l'existence même d'un management africain comme mythe ou réalité.²

1 Bassirou Tadjani, *Le pluralisme managérial en Afrique*, Caen, Ed. Business Science Institute, 2022

2 Amadou Lamine Dia, « Le management africain, mythe ou réalité », *Revue internationale des PME* (économie et gestion de la petite et moyenne entreprise), vol. 4, n° 1, 1991, p. 29-48.

Introduction

Nous signalons en prélude que ce texte est une communication au premier Congrès International de l'Association Congolaise des Sciences de Gestion tenu à Kinshasa au mois de décembre 2024. Nous saluons cette initiative scientifique et remercions la Haute Ecole de Commerce de Kinshasa ainsi que ses organisateurs d'avoir ouvert cet espace scientifique à des réflexions et des questionnements sur les enjeux sinon les défis des sciences de gestion face aux mutations économiques, technologiques et socioculturelles profondes qui marquent le monde.

Prendre la parole à cette occasion nous a semblé une grande opportunité pour aborder, sur un son de cloche différent avec une illustration, la gestion des petites entreprises d'économie locale en RDC. Nous avons pris une distance scientifique suffisante du prisme rhétorique libéral qui emballe l'enseignement et la recherche scientifique à la Haute Ecole de Commerce de Kinshasa.

En effet, l'environnement économique de la RDC est caractérisé par une économie urbaine à l'assaut des petites entreprises d'économie locale qui pullulent, qui vivent et produisent continuellement des biens et services consommés par plusieurs ménages.

Ces centaines des milliers de petites entreprises ont transformé les villes du pays devenues comme un marché public ouvert dont les modes de gestion suscitent des questionnements importants sur leurs logiques économiques.

L'intérêt des recherches sur ces petites entreprises d'économie locale nous semble une évidence de ce point de vue. En se penchant sur la ténacité de celles-ci, leur résilience et leur intégration dans une économie urbaine articulée dans un mélange du formel et de l'informel, du conventionnel et du non conventionnel, du normatif et de l'affectif, il peut se poser des questions pertinentes sur leur gestion qui mériterait d'être inscrites aussi dans le vaste champ scientifique des sciences de gestion.

L'objectif de ce texte, une fois que l'on admet ce point de départ, est de porter un autre regard sur cette vaste question de gestion des entreprises dans ce contexte évoqué. C'est ici où nous essayons d'introduire notre réflexion sur le pragmatisme des managers de ces petites entreprises d'économie locale comme un champ intéressant de recherche. En effet, le pragmatisme qui est le socle de la gestion de ces entreprises pourrait intégrer, le manager et son action dans l'analyse. Il pourrait montrer aussi à

suffisance que pour subsister face à des crises, les petites entreprises d'économie locale intègrent considérablement des marques instituées du pays (vision partagée, culture, pensée, manière et pratique des acteurs). Quant aux managers, il se constate qu'ils développent des aptitudes individuelles singulières qui leur permettent d'adapter leur gestion à chaque conjoncture, de s'ajuster aux conditions de leur action et de puiser leur force dans l'agir local.

Toutes ces nuances suggèrent de considérer que ces marques pourraient être à la base d'un supposé pluralisme managérial qui doit être exploré selon certaines recherches³ et qui soulèvent en même temps des questionnements, selon certaines autres recherches, sur l'existence même d'un management africain comme mythe ou réalité.⁴

Quoiqu'il en soit, il faut revenir à l'évidence en constatant que la gestion de ces petites entreprises d'économie locale ne répondent pas avec précision aux moules d'analyse conventionnelles. Leur gestion suggère par ailleurs de considérer qu'elles ont leur propre logique d'optimalité qui n'est pas forcément celles conventionnelles des rhétoriques libérales existantes et apprises par les enseignants qui en sont devenus des agents relais et serviteurs indéfectibles dans les facultés des sciences de gestion de notre pays.

Face à ce constat, nous préconisons que les enseignants et chercheurs dans les domaines de sciences de gestion allaient jeter un coup d'œil dans la gestion de ces petites entreprises d'économie locale. Une telle approche dans leurs analyses pourrait contextualiser de la sorte les évidences conventionnelles dominantes apprises. Il faut rester dans la conviction que sans pareil ajustement, jugé nécessaire aujourd'hui dans d'autres domaines, les enseignants exposent leurs étudiants, d'une génération à l'autre, à des prismes intellectuels souvent en inadéquation avec les réalités du pays en matières de gestion des entreprises.

Nous abordons deux points dans ce texte. Dans un premier temps, nous tentons une meilleure compréhension du pragmatisme dans la formulation de l'approche de gestion. Dans un deuxième temps, nous présentons quelques processus sociaux qui participent à la structuration des modes de

3 Bassirou Tadjani, *Le pluralisme managérial en Afrique*, Caen, Ed. Business Science Institute, 2022.

4 Amadou Lamine Dia, « Le management africain, mythe ou réalité », *Revue internationale des PME* (économie et gestion de la petite et moyenne entreprise), vol. 4, n° 1, 1991, p. 29-48.

gestion des petites entreprises d'économie locale dans la ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo.

1. Fondation théorique du pragmatisme dans l'analyse de la gestion des entreprises d'économie locale

1.1. Qu'en est-il du pragmatisme vanté ici ?

Dans son fondement théorique, le pragmatisme n'est pas un concept nouveau en sciences humaines. Son premier usage à la fin du XIX^{ème} siècle est attribué au philosophe et psychologue, Charles Sanders Peirce, lorsqu'il a posé « que rien n'est vrai que ce qui fonctionne en réalité ». Depuis, on dit de quelqu'un qu'il fait preuve de pragmatisme lorsqu'il se soucie de la réussite de son action, qu'il est capable de s'adapter aux contraintes de la réalité et qu'il privilégie l'efficacité de la pratique plutôt que de s'embarasser des considérations théoriques ou d'avoir une attitude idéaliste.

Depuis, au pragmatisme sont communément associés l'utilité, l'efficacité, le sens du pratique et de l'action, un certain goût aussi pour le matérialisme, l'individualisme ou l'hédonisme telle que développée par William James, Charles Sanders Peirce et John Dewey.⁵ Il s'agit, pour l'essentiel, d'une théorie de la signification, d'abord développée par Peirce en 1870, reformulée par James vers 1898 (sous la forme, principalement, d'une théorie de la vérité), puis développée dans les termes d'une théorie de la recherche par Dewey avant d'être disséminée par F. C. S. Schiller et alii.⁶

Chez Dewey notamment que nous citons, « la réflexivité de la pratique inclut une dimension éthique, c'est-à-dire éducative. On ne saurait donc enrôler le pragmatisme dans une culture du résultat. Alors que la culture du résultat fait de ce dernier à la fois une fin et un critère de l'expérience, le pragmatiste s'intéresse au processus même de l'expérience qui abolit la distinction entre les fins et les moyens. D'abord parce que c'est moins le résultat que le processus qui l'intéresse. Et ensuite parce que, par-delà sa réussite ou son échec temporaire, la valeur de l'expérience tient à l'espace de liberté qu'elle ouvre et à l'apprentissage qu'elle promet. On passe ici de la culture des résultats au résultat comme culture. »⁷

5 Michel Fabre, De la culture du résultat à l'expérience formatrice : la pratique et le pragmatisme, *Recherches en éducation* [En ligne], <http://journals.openedition.org/ree/3966> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ree.3966> mis en ligne le 01 juin 2008, consulté le 18 mars 2024.

6 Claudine Tiercelin, C. S. Peirce et le pragmatisme, Paris, PUF, 2013.

7 Michel Fabre, *op. cit.*

On en est venu à considérer avec ces prémices que la culture joue un rôle très important dans ses liens avec le pragmatisme qui parfois est reconnu comme un élément constitutif de la culture de certains pays ou sociétés.⁸ Il fait partie même des marques distinctives usitées dans la sémantique pour catégoriser par exemple, les anglo-saxons dont on dit qu'ils se distinguent par leur pragmatisme considéré comme une valeur intrinsèque de leur être et de leur manière d'agir. Il est courant en République Démocratique du Congo d'entendre dans les éléments de communication populaires, que l'on qualifie la tribu Nandé du Nord Kivu d'être « des vrais commerçants » et de catégoriser les Kasaiens du centre du pays d'être des véritables débrouillards en affaires. Il en est de même du peuple Bamileké de l'Ouest du Cameroun et du Mali qui est reconnu par leur sens de marchand. La liste peut être allongée.

Ces allégations ne sont pas pour récuser les représentations mathématiques sinon mécaniques, normatives ou contractuelles qui sont dominées aujourd'hui par le souci constant de formalisation et de classification afin d'asseoir une crédibilité scientifique aux analyses. Elles sont là pour contribuer à mettre l'accent sur le pragmatisme comme un domaine d'ajustement possible en matière de gestion. Cette approche qui n'est pas une nouveauté recentre l'intérêt sur la légitimité de l'apprentissage individuel ou collectif dans l'art de gérer l'entreprise. Dans cette perspective, le management pragmatique est voulu une construction permanente faite des ajustements continus face à des certitudes, incertitudes, et expérimentations de l'entreprise, aux prises avec son environnement et le manager qui construit son sens de gestion à travers des contraintes et des opportunités en présence.

1.2. Gestion de la petite entreprise comme une construction dynamique

Le postulat de base pose que la gestion de la petite entreprise est une construction dynamique en fonction de son environnement, de son histoire et du stock d'expériences de son manager. Elle se construit à travers un ensemble d'interactions entre l'entreprise (entité objective, production, personnel...), les solutions pratiques (organisationnels, personnels), le manager (compétences, leadership, responsabilités, performances) et l'environnement institutionnel (réglementations, marchés, culture) ... Dans son essence d'attache à la réalité, le pragmatisme peut contribuer à renouveler l'intérêt de la réflexion sur l'entrepreneuriat et d'en tirer des grandes

8 J.P. Cometti, « Le pragmatisme », in M. Meyer (dir.), *La philosophie anglo-saxonne*, Paris, PUF, 1994.

manifestations qui pourraient donner lieu à la formalisation des modèles alternatifs de management hors champ conventionnel.

La capacité de survie des petites entreprises en RDC appelle une telle réflexion qui entend visiter les enjeux et défis d'un management pragmatique en vue de lui réserver une place plus en vogue dans le champ des théories scientifiques de gestion. Inséré dans la théorie de l'action⁹, l'apprentissage du manager devient une question d'intérêt majeur et son élaboration devient un processus sociologique important dans la compréhension de la gestion de l'entreprise.

Ce processus d'auto-capacitation implique le vocable par lequel le manager (self made men) apprend au contact avec le quotidien de l'environnement de son entreprise, prend des décisions, s'adapte pour juguler les incertitudes et profiter des opportunités. Il peut s'agir d'un fait consistant en une intériorisation des « habitus de gestion » devenant un facteur intelligible important du succès de l'entreprise. L'habitus est usité ici pour rendre compte, selon le sociologue Pierre Bourdieu¹⁰, « de l'ajustement qui s'opère le plus souvent « spontanément », c'est-à-dire sans calcul ni intention expresse, entre les contraintes qui s'imposent objectivement aux agents et à leurs espérances ou aspirations subjectives. » Il engendre des pratiques et un mode d'agir. Il est structurant des schèmes qui influencent inconsciemment le sens pratique quotidien dans des champs sociaux pluriels.

2. Petites entreprises d'économie locale dans la ville de Kinshasa

En 2019, l'Institut national des statistiques a recensé en 184.485 petites entreprises (unité économique) à caractère individuel dans la ville de Kinshasa en ayant exclu de son champ de recensement toutes les autres petites entreprises d'économie locale.¹¹ Ces chiffres contrastent avec la réalité dans cette capitale du pays qui donne l'image d'un marché public ouvert où tout le monde produit ou vend quelque service ou bien.

2.1. Caractéristiques de la petite entreprise d'économie locale

Les petites entreprises d'économie locale négligées qui pullulent à travers la ville jouent un rôle important à observer sous cet angle. Grâce à leur

9 M. Crozier et E. Friedberg, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.

10 Pierre Bourdieu et Jean Claude Passeron, *La reproduction. Eléments d'une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970.

11 Institut National des Statistiques, recensement général des entreprises, Kinshasa, 2022.

dynamisme en tant qu'unités économiques, elles offrent au quotidien des services et biens à toutes les catégories sociales de la majorité de la population de la ville de Kinshasa. Leur ténacité et celle de leur manager sont révélatrices de certains faits qui intéressent leur analyse théorique à travers la singularité (originalité) de leur management et de leur manager.

Cette question pose le problème de leur gouvernance comme le suggère l'analyse de Serge Francis Simen Nana.¹² Leur gestion relève d'un miracle de survivance ou de permanence dans un contexte économique de tensions permanentes où la production et le marché ne répondent pas souvent à aucune règle du modèle contractuel et tout cela dans un environnement administratif questionnable.

Essayons de découvrir ce que renferme ces termes. La micro entreprise, le micro entrepreneur, l'auto entrepreneur ou encore la très petite entreprise sont des termes qui s'utilisent pour désigner la même chose. Dans certains pays, les autorités publiques les mettent sous le même label. Par exemple la législation française a fusionné leur usage.

Elle les désigne comme une entreprise individuelle ou une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dont l'associé unique est une personne physique dirigeante de cette société. Elle est définie ainsi par un régime social et fiscal simplifié. Grâce à ce régime, les cotisations sociales de la micro entreprise sont prélevées sur le chiffre d'affaires réalisé et comptabilisé dans le calcul de la retraite et elle est catégorisée par le chiffre d'affaires.

Le cadre réglementaire de la RDC semble suivre cette même démarche. Les termes de l'ordonnance n°22/030 du 8 septembre 2022 relative à la promotion de l'entrepreneuriat et des startups nous fait découvrir la notion de micro entreprise distincte de celle de petite et moyenne entreprise habituellement connue de tous. Elle est définie par sa taille de 1 à 5 employés, son chiffre d'affaires inférieur ou égal 10.000\$ et la tenue d'une comptabilité selon le système en vigueur en RDC. Il reste muet sur la question du régime social et fiscal mais lui reconnaît le statut d'unités économiques.

Les petites entreprises d'économie locale en RDC, arrangées comme des microentreprises, sont des unités économiques qui couvrent plusieurs domaines d'activités. Sans exclusive, on rencontre notamment : -la manufacture (boulangerie, pâtisserie, cordonnerie, maroquinerie, menuiserie,

¹² Serge Francis Simen Nana, *La très petite entreprise en Afrique. De la spécialité à la gouvernance pour une pérennité*, Paris, L'Harmattan, 2024.

ébénisterie, métallurgie, confection, teinturerie, parfumerie, conserverie, fermier agricole, production d'élixir, etc...), -le commerce (vente des habits, vente des aliments, vente des produits manufacturés, etc...) et, -les services divers (réparation mécanique et électronique, échange d'argent, vente des recharges téléphoniques, transfert mobil money, etc...).

2.2. Mode opératoire de gestion des petites entreprises d'économie locale à travers une sémantique codifiée

Nous allons nous intéresser au mode de gestion de ces petites entreprises d'économie locale dans ce texte. Le constat général est que les managers de ces unités économiques tiennent souvent chacun son affaire depuis plusieurs années. Chacun est son auto entrepreneur propriétaire et actionnaire unique. Cependant en général, il se dégage des caractéristiques communes à leur mode de gestion qui peut être appréhendée à travers des expressions langagières élaborées. Posons-nous à présent la question de savoir quels sont les processus sociaux qui structurent la singularité de la gestion de ces microentreprises et le profil de leur manager ? Lorsqu'il arrive de poser la question à un chef d'entreprise sur comment il gère son affaire, il répond sans désespérer « je me débrouille ». Que veut dire « se débrouiller » ? Cette phrase « je me débrouille » renferme tout un champ vaste des ajustements possibles. Elle révèle des comportements de gestion construits d'habitudes acquises par le manager qui lui offrent une capacité d'agir sur le marché. Elle exprime cette capacité d'adaptation aux circonstances de l'environnement marchand et administratif qui est la première force du manager dans un mix des voies et ressources formelles et informelles en présence qu'il convertit en opportunités des transactions.

Ces expressions suggèrent le pragmatisme du manager. D'ailleurs lorsqu'il lui est demandé de se définir, il se singularise par rapport au modèle conventionnel dans lequel on veut l'enfermer et la démarche par laquelle on tente l'appréhender.¹³ Et d'ailleurs, le recensement de l'INS évoqué en dit long. Ses instruments méthodologiques ont eu de la peine à les appréhender en termes « d'unités économiques » prédéfinies.

Nous évoquons les expressions les plus usitées qui donnent un sens à la détermination d'un mode gestion singulier de ces unités économiques dans le contexte de la ville de Kinshasa.

13 Chirishungu Chirushage, La performance des PME et l'utilisation des pratiques de gestion : cas des PME congolaises de la ville de Kinshasa, Mémoire, Université du Québec à Chicoutimi, 2001.

2.2.1. « Se débrouiller »

Cette expression désigne un mode d'agir qui apparaît comme le socle du mode opératoire de gestion grâce à laquelle le gestionnaire pragmatique assied la performance de son affaire. C'est comme une boîte à outils de ses stratégies d'action qui lui permettent de relever les défis de son environnement et de les convertir en opportunités de performance de son entreprise. Dans « je me débrouille » du manager pragmatique apparaissent plusieurs formes d'ajustements stratégiques informels et formels répondant souvent aux inadéquations des objectifs poursuivis par sa petite entreprise avec les règles générales du système managérial conventionnel dans le champ de gestion.

La gestion de ces petites entreprises d'économie locale devient un lieu d'affrontement entre les logiques du réel et les logiques de la pratique, entre le formel et l'informel à travers une litanie d'expressions stratégiques dont la construction langagière appartient à des personnes bien rôdées.

Ce mode de gestion par ajustement ouvre donc un vaste champ du possible d'activités qui renvoie aux interactions de la petite entreprise et son manager avec son environnement. Il passe par un style langagier propre qui traduit sa substance dans des termes stratégiques d'action propres à l'appropriation de cet environnement dont principalement, « *kosala manœuvre* » [Ndlr : verbe manœuvrer] et « *koperé* » [Ndlr : verbe coopérer]. Ses expressions sont des cartouches du manager. Elles prennent leur sens comme porteurs des processus structurants la stratégie du manager « se débrouiller » et qui donnent à « se débrouiller » une signification comme un construit social sur le plan de la gestion de son entreprise.

2.2.2. « Kosala manœuvre »

Selon cette expression, il s'agit d'une solution de contournement qui vise un objectif d'adaptation, d'improvisation pour accéder à un avantage ou réduire les risques qui pèsent sur la réalisation d'un objectif que le manager poursuit dans pour l'efficacité de la gestion existant de son entreprise. Ce phénomène¹⁴ a déjà été signalé par les recherches sociologiques qui ont démontré les pratiques élaborées par les ouvriers qu'ils ajustent pour s'approprier les réglementations du travail. « Kosala manœuvre » consiste pour le manager à surmonter les contraintes structurelles, à contourner ou à minimiser l'impact des obstacles et des pratiques établies sur ses attentes. Il est un ensemble des pratiques et de tous ces actes po-

14 Philippe Bernoux, *Un travail à soi. Pour une théorie de l'appropriation du travail*, Paris, Privat, 1982.

sés par le manager qui jugulent des situations perçues comme empêchant son entreprise d'atteindre un niveau voulu d'efficacité. Aussi comme l'ont remarqué certains auteurs¹⁵ à propos du comportement des travailleurs dans l'environnement de travail, on observe que de même dans le vif de la gestion de son entreprise, le manager « manœuvre » pour surmonter, court-circuiter afin de minimiser l'impact des obstacles qu'il juge d'être des contraintes structurelles qui entravent l'atteinte du niveau d'efficacité qu'il souhaite. Il peut rester dans les cadres établis ou en sortir pourvu qu'il arrive à réaliser ses objectifs. Cela peut aller d'un simple salut flatteur à des actes ostentatoires suggestifs plus élaborés.

Nous allons évoquer pour illustration l'agir du manager face aux obstacles d'ordre réglementaire et aux obstacles à l'acquisition des facteurs de production sur les marchés.

Dans le premier cas par exemple, lorsque le manager est confronté aux passages intempestifs des agents des mairies et la multiplication des taxes et redevances diverses, il tente souvent de « sauter » les règles que lui impose le cadre fiscal. Il s'engage à « manœuvrer » avec le receveur des impôts pour obtenir de ce dernier « akanga miso », c'est-à-dire qu'il « ferme les yeux ». Ce type de « manœuvre » est courant dans la gestion quotidienne de ces petites entreprises.

Pour « fermer les yeux » du receveur, le manager va « kofongola maboko », « ouvrir les mains ». C'est-à-dire, qu'il met sur la table une véritable transaction au cours de laquelle le manager ne verse ou pas de l'agent. La force du langage peut parfois suffire à convaincre le receveur avec des expressions savamment agencées et stratifiées. La stratégie langagière apparaît dans ces transactions comme une arme redoutable qui crée chez l'interlocuteur la sensibilité affective et une dissonance cognitive avec les règles établies. Et, le receveur relâche d'ardeur. Cette stratégie langagière est une soupape de sécurité formidable, « Yo oza ya nga », toi tu es le mien « tokosolola m'bala ya sima » nous parlerons à ton prochain passage, et le receveur qui a bien pigé le message renchérit « kobosana nga te », c'est-à-dire, « ne m'oublie pas », à quoi le manager répond « okosimba », c'est-à-dire, tu auras quelque chose. Par cette promesse, le manager peut obtenir un décalage de l'impératif fiscal sans qu'il s'en suive une corruption matérielle au sens du droit positif congolais.

15 Alter, Steven (2014) « Theory of Workarounds, », *Communications of the Association for Information Systems*, Vol. 34, Article 55, pp. 1041-1066.

Cela reste aussi vrai dans le deuxième cas qui concerne le recours du manager à sa verve langagière lorsqu'il doit acquérir des intrants indispensables à la production des biens et à la survie de son entreprise. Le boulanger artisanal du quartier par exemple qui veut acquérir la farine de blé, souvent intrant rare, aligne des expressions qui se surinvestissent et acquièrent une puissance de conviction qui accroît son pouvoir dans la transaction et lui permet d'accéder à cet intrant qui fait la vie ou la mort de son entreprise. La connaissance des origines du vendeur ont une importance car elle va être utilisée dans les expressions langagières. Le manager aborde le vendeur dans sa langue « ndeko, muanetu, nduku, ou wapenzi » (ndlr : cher frère) selon le cas. Au cours de la transaction, le manager déploie un agencement des langues avec des expressions convaincantes. « ndeko simba nga, eloko na bino ekueya te » ; (cher frère apporte-moi ton soutien pour que *votre* affaire ne tombe pas en faillite). « salisa nga na nakobosana yo te », c'est-à-dire, aide-moi, je ne vais pas t'oublier »; à quoi répond le vendeur, « kobosana nga te », c'est-à-dire « oui j'ai compris, mais ne m'oublie pas. Là, il y a un code compris par les deux interlocuteurs. Le vendeur a confiance car il s'attend à un geste de récompense en échange de son service à rendre. Le manager peut utiliser la même expression dans une autre langue visant l'affection du vendeur et vice-versa pour garder le cap sur les résultats, se faire livrer la farine. Cette pratique linguistique de stratigraphie des langues est courante en RDC dans la communication. Le contexte, la contingence, l'enjeu et le défis déterminent souvent le choix d'utiliser une langue en fonction de l'identité de l'interlocuteur. Ce phénomène a été souligné par Kabamba Mbikay¹⁶ qui a démontré dans sa thèse de doctorat comment à Lubumbashi, ville marquée par le multilinguisme, une personne en besoin de communication sur un sujet ayant un enjeu pour lui aligne des expressions en langues différentes de la sensibilité de son interlocuteur pour capturer l'attention de ce dernier dans une situation de sollicitation sociale. Pour sa cause, le manager enrobe sa communication d'un habillage sémantique accroché pour persuader l'interlocuteur à lui être favorable à sa sollicitation.

2.2.3 « Kop »

La troisième composante structurante de la gestion des petites entreprises d'économie locale est la « kop », expression du mot français coopérer. Lorsque l'on parle de « kop », il s'agit d'une affaire. « Nazo sala kop »,

16 Kabamba Mbikay, Stratigraphie des langues et communication à Lubumbashi, *Problèmes sociaux zairois*, n° 124-125, pp, 47-74 (extrait de sa thèse de doctorat), Lubumbashi, 1979.

« *Nakeyi kop* », c'est-à-dire, je fais une affaire, je vais faire une affaire. Ces expressions langagières ont une grande percussive communicationnelle dans les transactions sociales, économiques et politiques dans la ville de Kinshasa. Pour un manager qui va démarcher pour ses affaires, il dira « *nazo kende kop na nga* » (je vais coopérer). Ici, cette expression consiste pour le manager à approcher des acteurs du système (personnes et/ou services, entreprises, administratifs, qui deviennent des relais actifs dans la réalisation des objectifs de son entreprise. C'est une opération de sollicitation, d'intrigue, de négociation et de transaction, qui aboutit à un consentement entre le manager et les acteurs ayant une position sur les facteurs de réussite des objectifs de la petite entreprise.

La « *kop* » est ainsi un élément de base à la structuration des formes d'échanges ou si l'on veut, de marchandage dans ce système. Pour le manager, la « *kop* » représente un enjeu sérieux pour ses affaires. C'est un espace de déploiement de l'expérience, des tactes et des « trucs à lui » pour « capturer » la volonté de ceux qui doivent lui fournir les « matières » (matérielle et ou immatérielle) dont il a besoin pour son entreprise. C'est également un espace du donner et du recevoir, d'échange de don et de contre-don qui peut revêtir plusieurs formes, symboliques ou matérielles ; légales ou illégales ; formelles ou informelles. On peut comparer la « *Kop* » à une clé à molette que le manager ajuste en vissant ou en dévissant selon la forme et la taille de ses cibles. C'est un chaînon capital vers le succès de ses démarches car grâce à la « *kop* », il sera apprécié par les interlocuteurs. « *Azo solola kitoko* », il parle bien. A n'est pas à confondre avec la perfection grammaticale des phrases alignées. Il s'agit ici de sa capacité à mettre le contre-don sur la table. S'il n'y arrive pas, il peut recourir à l'intermédiation « *kosomba avoka* ». « *Avoka* » est une personne dont le rôle est d'ouvrir la voie et de rassurer les interlocuteurs réservés, et parfois c'est lui qui apporte le contre-don au cas où ce dernier est matériel. Dans ce système d'affaires, le contre-don n'est pas perçu comme de la corruption « *kanyaka* » au sens du droit. Il est considéré comme une huile qui fluidifie les transactions dans un engrainage social que l'on doit maintenir pour garantir le succès. Il s'apparente à un investissement.

2.2.4. « *Kop esimbi* »

La dernière composante épinglée qui structure la gestion des petites entreprises d'économie locale est « *kop esimbi* », c'est-à-dire, ça tient, le résultat est positif, le résultat est satisfaisant. Cependant, les résultats peuvent être loin des attentes du manager, c'est-à-dire « *kop esimbi te* ».

Pour le manager, les résultats attendus revêtent généralement plusieurs figures allant de simples actes administratifs à des biens matériels ou services sur la chaîne intégrée de l'entreprise. Les coûts des résultats obtenus vont varier selon les termes de la « *manœuvre* » ou de la « *kop* ».

Il nous semble évident qu'il y a de la place pour la modélisation de ces coûts en termes de différentiel entre le coût réel de l'acte ou du bien/service et le coût négocié lors de la « *manœuvre* » et de la « *kop* ». Il peut être imaginer qu'ils représentent un grand enjeu pour le manager car il lui garantit sa marge de bénéfice profitable à son entreprise. C'est pour cette raison que le manager leur consacre autant de ressources (temps, paroles, promesses, somme d'argent, échanges de bons offices...) comme un investissement dans l'entreprise. Nous pensons dans le cadre de ce texte que cet investissement pourrait faire l'objet de modélisation en termes de facteurs de performance. Pour ce faire, il est intéressant que la part de « *manœuvre* » et de la « *kop* » ait un coût dans la formalisation du cadre d'analyse de ces petites entreprises d'économie locale.

3. Questions d'approche de la gestion des petites entreprises d'économie locale

La préconisation d'une approche particulière de gestion des petites entreprises d'économie locale suggère que l'efficacité de celle-ci est tributaire de la capacité du manager à « *manœuvrer* et à *koperer* », et que ces mécanismes sont toujours un échange social.¹⁷ Ils renvoient leurs prémices à des pratiques qui permettent de comprendre des comportements qui demeurent obscurs aux approches convenues.

On peut donc voir autrement la compétence du manager qui « se définit alors plus par rapport à des circonstances imprévues, celles de leur activité quotidienne, que par rapport à des situations de travail standardisées ». « Elle est forgée dans les échanges sociaux reposant sur un système d'échange qui obéit à des règles sociales, celle de la réciprocité, du don et du contre don qui accroît le prestige social du manager et qui lui confère un attribut social pour participer efficacement dans les échanges sociaux.¹⁸

Il peut être suggéré de considérer que ces mécanismes (*manœuvre*, *kop*) à travers lesquels le manager interagit avec son environnement d'affaires sont un capital personnel important qui participe à la construction de son

¹⁷ Kabamba Mbikay, *op. cit.*

¹⁸ Béatrice Maurines, *Anthropologie de l'échange social. (Apprentissages professionnels et dynamiques des relations au travail), Formation Emploi, 1997, p. 3-16,*

identité particulière. Sa performance est jugée (tributaire) à l'aune de sa capacité à déployer des tactes dans ses relations avec son environnement. Ces mécanismes sont du domaine de pratiques propres à chaque manager qu'il serait intéressant de pouvoir leur donner un contenu analytique pour en faire des objets d'études en management.

Pour le moins que l'on puisse dire, ces mécanismes dévoilent un terrain fertile à la réflexion scientifique pour comprendre comment l'environnement imprime ses marques à chaque type de manager. Ils ouvrent des pistes sur la meilleure connaissance des processus qui participent à la construction de l'identité du manager dans un contexte exotique pluriel. Il est question ici de la production sociale des manières d'adaptation du manager qui opère au sein d'un système formel (politique, sociologique, économique) établi mais qu'il doit constamment contourner et ajuster pour résoudre les problèmes de marché et des institutions qui lui sont contraignants.

Il s'observe que ces solutions finissent par donner une tonalité à ce qui ressemble à un modèle différent de gestion. Ce modèle se frotte aux modèles conventionnels basés sur un idéal type robotique de manager en termes de type de leadership et des styles de commandement au sein de l'entreprise. On est là tout proche de considérer quelques processus importants en termes de conceptualisation qui pourraient servir de cadre d'analyse des modèles de manager pragmatique dans l'économie locale :

- a) *L'articulation des modèles exotiques aux modèles formels établis est un processus qui se fait à travers l'appropriation à la fois comme « incursion hors norme »¹⁹ et ou comme affrontement » face à la complexité du réel dans une dynamique d'apprentissage.²⁰*
- b) *Les expressions langagières contextualisées que le manager utilise de façon stratifiée est important à prendre en compte dans l'analyse de la compétence du manager. Cette compétence ne résulte pas absolument de la connaissance et du savoir livresque conventionnel qui déclinent les formes prédéfinies.²¹ Elle renvoie à la somme des expériences accumulées dans leur articulation à l'environnement de l'entreprise.*

19 Philippe Bernoux, *Un travail à soi. Pour une théorie de l'appropriation du travail*, Paris, Privat, 1982.

20 A. Grimand, « Le management de l'appropriation de gestion et leurs effets sur les dynamiques organisationnelles », *Management et Avenir*, 54, janvier 2012

21 Norbert Alter, *L'innovation ordinaire*, Paris, PUF, 2010.

- c) *Les résultats satisfaisants pour l'entreprise devrait également attirer l'attention des sciences de gestion. L'évaluation de la réussite (bon résultat), « esimbi » pour déterminer la part de la compensation des efforts. Les efforts (« manœuvre » et « kop ») constants ou variables du manager doivent être intégrés dans le modèle d'analyse en tant qu'investissement qui influe sur les coûts de production.*

Conclusion

Cette réflexion ne reste pas aveugle face au fait réel que les modèles pragmatiques et les modèles conventionnels ne s'ignorent pas. Ils s'articulent de temps en temps en fonction de circonstances tout en ayant la faculté de se modifier. Cette dynamique est rendue pluri-phénoménale mais répond pour chaque cas au même besoin d'une gestion du réel et de quête des résultats satisfaisants pour l'entreprise. Tous ces aspects sociologiques évoqués sont puisés dans la pratique de la gestion des petites entreprises d'économie locale en RDC. Ils ont pour but de réveiller les sciences de gestion et les ouvrir aux réalités exotiques. Ils constituent un terrain fort fécond pour une contextualisation des théories conventionnelles des sciences de gestion enseignées dans les facultés universitaires et supérieures du pays. Ils interpellent les enseignants, chercheurs et étudiants à ne pas laisser emporter leur capacité de réfléchir sur les phénomènes abusivement appelés des anachronismes.

Et nous rappelons pour terminer que ce prisme dominant sans le récusar dans l'absolu a inspiré depuis le 20^{ème} siècle l'éclosion d'une science économique dite « puritaine » exemptes des phénomènes sociaux dits « exotiques », classés parmi les « externalités ». Nous observons impuissants aux approches que cette rhétorique impose à nos enseignants et chercheurs qui essaient par mimétisme d'inscrire en permanence l'analyse des toutes les entreprises du pays sur des référentiels nés de ce prisme. L'accent y est mis uniquement sur les questions conventionnelles d'optimalité, de planification normative et de rationalisation des outils complexes de gestion alignés sur le large spectre de rentabilité, de comptabilité, du marketing stratégique, de fiscalité, etc...

Il est dommage de constater que l'environnement socioculturel et sociologique, avec sa cohorte de phénomènes sociaux, qui portent le fonctionnement des entreprises ne sont pas pris en compte. Aujourd'hui, nous pensons que cette approche conventionnelle ne s'accommode plus assez des incertitudes provoquées par la complexité de l'environnement institutionnel du pays. Aussi, on assiste depuis un temps à l'introduction dans les

enseignements de gestion des entreprises d'une approche stratégique. Ce qui est une bonne chose. Cependant on est loin des attentes, car quoique cette approche reprend l'intégration des incertitudes dans la définition des objectifs que chaque entreprise se doit d'atteindre, elle n'échappe pas non plus aux prismes absolutistes, normatifs et positivistes de la planification économique. Elle reste aussi limitée lorsqu'il s'agit de démontrer les liens de causalité entre les facteurs qui contribuent au dynamisme de la plupart des petites entreprises d'économie locale. Alors qu'on lui donne une grande crédibilité aujourd'hui, cette approche stratégique ne résiste donc pas non plus à la critique sur ses limites à expliquer, sous ses prismes de choix rationnel, tous les contours et les écarts de la gestion des entreprises dans des contextes différents non conventionnels. Elle n'interroge pas la profondeur des logiques autochtones qui fondent ce dynamisme des petites entreprises d'économie locale dans des conditions contrastées.

Il n'est pas étonnant, dès lors, d'assister dans ce contexte scientifique et académique général de la Haute Ecole de Commerce de Kinshasa à une prolifération et à une redondance des thématiques d'enseignement et des sujets des travaux de fin d'étude. Il ne s'observe pas des réflexions en faveur de l'éclosion des modèles d'analyse qui pourraient participer à une inventivité et à un renouvellement théorique en matière de gestion des entreprises. La culture générale d'analyse dominée par l'approche conventionnelle obstrue une telle vision. Et elle n'ouvre pas de la sorte la voie à l'élargissement de la réflexion scientifique vers les processus sociaux qui participent à la structuration des modes de fonctionnement des entreprises d'économie locale.

Revenir à Karl Polanyi est tel un effet de reflet de miroir pour « encastrier » vice versa les faits sociaux dans l'analyse des phénomènes économiques. Au moment où l'institutionnalisme gagne du terrain en économie avec la remise en cause de l'universalité des concepts et prismes néolibéraux, nos établissements d'enseignement et de recherche sont appelés à préparer les jeunes générations à intégrer des prismes innovateurs autochtones dans leur schème intellectuel afin qu'ils puissent répondre aux mieux aux attentes de développement de leur pays.

Bibliographie

- Steven Alter (2014), «Theory of Workarounds,» *Communications of the Association for Information Systems*: Vol. 34, Article 55, p. 1041-1066
- Amadou, Lamine Dia, « le management africain, mythe ou réalité », *Revue internationale des PME* (économie et gestion de la petite et moyenne entreprise), vol. 4, n° 1, p. 29-48, 1991.
- Amaury, Grimand et Co, « Un travail à soi, Repères pour un management de l'appropriation du travail », *@GRH*, 2017 /2 (N° 23), p. 95-119
- Bassirou, Tadjani, « Le pluralisme managérial en Afrique », in *EMSE*, 2022.
- Maurines, Béatrice, « Anthropologie de l'échange social. (Apprentissages professionnels et dynamiques des relations au travail,) » *Formation Emploi*, 1997, p. 3-16.
- Chirishungu Chirushage, La performance des PME et l'utilisation des pratiques de gestion : cas des PME congolaises de la ville de Kinshasa, Mémoire, Université du Québec à Chicoutimi, 2001.
- Tiercelin, Claudine, C. S. *Peirce et le pragmatisme*, Paris, PUF, 2013.
- Hernandez, Emile Michel, *Le management des entreprises africaines*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Cometti, Jean-Pierre, *Le pragmatisme, La philosophie anglo-saxonne*, in M. Meyer (dir.), Paris, PUF, 1994.
- Crozier, Michel et Friedberg, E., *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977.
- Fabre, Michel, « De la culture du résultat à l'expérience formatrice : la pratique et le pragmatisme », *Recherches en éducation* [En ligne], 5 | 2008, mis en ligne le 01 juin 2008, consulté le 18 mars 2024. URL : <http://journals.openedition.org/ree/3966> ; DOI :<https://doi.org/10.4000/ree.3966>
- Alter, Norbert, *L'innovation ordinaire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.
- Bernoux, Philippe, *Un travail à soi. Pour une théorie de l'appropriation du travail*, Paris, Privat, 1982.
- Bourdieu, Pierre et Passeron, Jean Claude, *La reproduction (éléments d'une théorie du système d'enseignement)*, Paris, Minuit, 1970.

POINT DE VUE SYSTEMIQUE ENTRE L'INTELLIGENCE HUMAINE ET ARTIFICIELLE : APPLICATION DANS UN PAYS SOUS DEVELOPPE

Kabos KABALA MUWEEM LUMAY

Kabalakabos02@gmail.com

Abstract / Résumé :

L'intelligence humaine peut être vue comme une possibilité à élaborer des comportements sophistiqués dans des circonstances dynamiques. Le cerveau est avant tout un organe non statique très instable, oubliant à tout moment les informations qu'il transmet. Le cerveau change sans cesse ; ses connexions, ses synapses... Son dynamisme provient de sa capacité à produire sans cesse de l'auto-organisation, qui se fonde sur des dialogues entre neurones et corps humain tandis que l'intelligence artificielle est un ensemble de techniques que l'homme met à la disposition des machines qui a comme objectif de tenter d'approcher le raisonnement humain.

Du point de vue systémique, l'intelligence artificielle aura-t-elle vraiment de l'impact dans un environnement d'un pays sous développé ? Si oui, quel sera la politique mise en place pour gérer un tel système par rapport à l'intelligence humaine tout en sachant qu'il existe quelques différences et similitudes entre les deux.

*Pour situer le problème, on essayera de faire une comparaison entre la réflexion humaine et celle d'un ordinateur. En effet, une machine analyse des données grâce à **une suite logique** (0 et 1) déchiffrable uniquement par elle. L'humain, lui, réfléchit grâce à une infinité de réseaux de neurones du cerveau alors que la machine ne peut que raisonner par des affirmations ou négations et est incapable d'appréhender une ambiguïté du type « Si, mais ... » contrairement à l'Homme qui le fait naturellement¹.*

Quelle sera la relation systémique entre l'intelligence artificielle et humaine ? C'est ce que nous aborderons.

Keywords / Mots-clés

Intelligence, Humaine, Artificielle, Systémique

Dans cet article, nous présentons d'abord le concept de base sur l'intelligence artificielle et humaine ainsi que ses courants de pensée. Ensuite, nous résumons un découpage historique de l'intelligence artificielle et une comparaison entre l'intelligence artificielle et humaine, enfin, nous parlerons de son impact et son application dans un pays sous développé.

Les aspects de l'intelligence humaine

Concept de l'intelligence artificielle et humaine

« De tous les concepts que la psychologie a hérités de la tradition philosophique et religieuse, celui d'intelligence est sans doute le plus marqué par ses antécédents culturels. L'intelligence représente la fonction par laquelle l'homme a essayé de se définir dans l'échelle des êtres, c'est-à-dire de se situer par rapport à son inférieur, l'animal, et par rapport à son supérieur, la divinité. Dans la tradition occidentale, l'homme s'est toujours considéré comme un entre-deux participant de deux règnes (l'ange et la bête), mais, comme sa parenté avec le divin est moins manifeste que son appartenance au règne animal, il s'est constamment efforcé de dégager ce qui le distingue de l'animal et ce qui le rapproche de la divinité. C'est dans ce contexte que s'est développée la notion d'intelligence, conçue comme fonction spécifique de l'homme. Il en résulte que, par rapport à l'animal et aux fonctions qui le caractérisent, l'intelligence a été définie par différence, tandis que, vis-à-vis de la divinité l'intelligence a été définie par ressemblance. »¹

L'intelligence en soi est un conglomerat des fonctions psychiques et psycho-physiologiques servant à la connaissance, à la compréhension de la nature des choses et de la signification des faits ; faculté de la connaissance et de compréhension.

L'intelligence est un terme assez difficile à définir et plusieurs scientifiques rêvent de créer un être doté d'une hyper-intelligence capable d'apprendre, de maîtriser et de faire tout sans peine. L'Homme veut donc mettre en place une machine dotée de l'intelligence supérieure à la sienne. Mais l'opérationnalisation de cela risquerait de plonger l'homme à l'inactif. Car la machine sera en mesure de faire tous ce que l'homme peut et cela pourra amener le chaos. Pour l'instant nous n'en sommes pas encore à ce stade donc voyons comment les scientifiques arrivent à peu près à créer une intelligence artificielle similaire à l'intelligence humaine.

Pour arriver à créer une intelligence artificielle dépassant l'intelligence humaine les scientifiques ont d'abord conçu un réseau neuronal un peu similaire au cerveau humain. Les réseaux neuronaux sont constitués de neurones formels qui fonctionnent de la même façon que les neurones biologiques, c'est-à-dire que le neurone formel présente deux entrées qui cor-

1 http://img.lemde.fr/2017/06/08/0/0/1044/471/768/0/60/0/24cc-fbc_7618-7dh7zm.6zdg8n0zf

respondent aux dendrites chez le neurone biologique et ils possèdent aussi une sortie qui correspond au cône d'émergence.

L'intelligence de l'homme et celle de la machine²

« La question des rapports entre l'intelligence humaine et l'intelligence de la machine soulève des débats passionnés, qui souvent restent purement idéologiques. Il convient d'abord de se demander pourquoi on voit là un problème. La raison semble simple. Comme on l'a dit plus haut, l'intelligence est définie par différence : différence soit par rapport aux autres espèces, soit par rapport aux semblables (ainsi s'explique la conception de l'intelligence comme mesure d'excellence, qui est à la base de la psychométrie). Il y a un problème parce que l'homme voit reculer constamment les limites de sa spécificité. On pensait que raisonner était le propre de l'homme, or la machine peut désormais démontrer des théorèmes ; on pensait que trouver des solutions inédites restait son privilège, or les machines commencent à le faire. On peut se consoler en pensant que l'homme a, au moins, en propre de pouvoir apprendre et d'être capable de modifier ses modes de pensée. Mais cela même n'est plus très sûr, dès lors que l'on commence à concevoir et à réaliser des programmes dans lesquels sont introduits des principes qui permettent de modifier leurs connaissances et leur fonctionnement.

Exprimée en ces termes, la question devient un faux problème. Inévitablement, mieux l'homme connaîtra son propre fonctionnement et plus reculeront les limites de ce que l'on appelle l'intuition. Les programmes seront plus performants, puisque la gamme des mécanismes de traitement se trouvera enrichie et que, par ailleurs, la machine ne souffre pas des mêmes limitations que l'homme (en particulier, du côté de la capacité de la mémoire de travail). Mais, à la vérité, nul ne peut dire ce qu'est l'intelligence de l'homme ni ce qu'est celle de la machine, car précisément elles évoluent l'une et l'autre. L'intelligence de la machine évolue grâce à l'homme, cela va sans dire. Mais, réciproquement, l'intelligence de l'homme évolue grâce à la machine : de nouveaux modes de pensée se développent sous l'influence de ce que l'on peut faire par la machine. Dès maintenant, l'approche des problèmes de combinatoire et de calcul numérique est profondément modifiée par l'utilisation des ordinateurs. Plus généralement, on peut considérer que, jusqu'à présent, ont été privilégiées les connaissances concernant la structure des systèmes, donc les connaissances relationnelles,

2 http://img.lemde.fr/2017/06/08/0/0/1044/471/768/0/60/0/24cc-fbc_7618-7dh7zm.6zdg8n0zf

dont les axiomatiques mathématiques sont l'exemple le plus achevé. On n'avait pas jusque-là des bons outils pour penser au fonctionnement des systèmes : les techniques de simulation constituent une révolution qui probablement prépare de nouvelles formes de pensée. »

Courants de pensée³

« La cybernétique naissante des années 1940 revendiquait très clairement son caractère pluridisciplinaire et se nourrissait des contributions les plus diverses : neurophysiologie, psychologie, logique, sciences sociales... Et c'est tout naturellement qu'elle envisagea deux approches des systèmes, deux approches reprises par les sciences cognitives et de ce fait l'intelligence artificielle : une approche par la décomposition (du haut vers le bas) et une approche contraire par construction progressive du bas vers le haut.

Ces deux approches se révèlent plutôt complémentaires que contradictoires : on est à l'aise pour décomposer rapidement ce que l'on connaît bien, et une approche pragmatique à partir des seuls éléments que l'on connaît afin de se familiariser avec les concepts émergents est plus utile pour les domaines inconnus. Elles sont respectivement à la base des hypothèses de travail que constituent le cognitivisme et le connexionnisme, qui tentent aujourd'hui (2005) d'opérer progressivement leur fusion.

Cognitivisme

Le cognitivisme considère que le vivant, tel un ordinateur (bien que par des procédés évidemment très différents), manipule essentiellement des symboles élémentaires. Dans son livre *La société de l'esprit*, Marvin Minsky, s'appuyant sur des observations du psychologue Jean Piaget, envisage le processus cognitif comme une compétition d'agents fournissant des réponses partielles et dont les avis sont arbitrés par d'autres agents. Il cite les exemples suivants de Piaget :

- L'enfant croit d'abord que plus le niveau d'eau est élevé dans un verre, plus il y a d'eau dans ce verre. Après avoir joué avec des transvasements successifs, il intègre le fait que la notion de hauteur du liquide dans le verre entre en compétition avec celle du diamètre du verre, et arbitre de son mieux entre les deux.
- Il vit ensuite une expérience analogue en manipulant de la pâte à modeler : la réduction de plusieurs objets temporairement repré-

3 <http://www.ibiblio.org/pub/Linux/docs/HOWTO/other-formats/pdf/AI-Alife-HOWTO.pdf>

sentés à une même boule de pâte l'incite à dégager un concept de conservation de la quantité de matière.

Au bout du compte, ces jeux d'enfants se révèlent essentiels à la formation de l'esprit, qui dégage quelques règles pour arbitrer les différents éléments d'appréciation qu'il rencontre, par essais et erreurs.

Connexionnisme

« Le connexionnisme, se référant aux processus auto-organisationnels, envisage la cognition comme le résultat d'une interaction globale des parties élémentaires d'un système. On ne peut nier que le chien dispose « d'une sorte de connaissance des équations différentielles du mouvement, puisqu'il arrive à attraper un bâton au vol. »⁴ Et pas davantage qu'un chat ait aussi une sorte de connaissance de la loi de chute des corps, puisqu'il se comporte comme s'il savait à partir de quelle hauteur il ne doit plus essayer de sauter directement pour se diriger vers le sol. Cette faculté qui évoque un peu l'intuition des philosophes se caractériserait par la prise en compte et la consolidation d'éléments perceptifs dont aucun pris isolément n'atteint le seuil de la conscience, ou en tout cas n'y déclenche d'interprétation particulière.

Synthèse

Trois concepts reviennent de façon récurrente dans la plupart des travaux⁵ :

- La redondance (le système est peu sensible à des pannes ponctuelles) ;
- La réentrance (les composants s'informent en permanence entre eux ; cette notion diffère de la réentrance en programmation) ;
- La sélection (au fil du temps, les comportements efficaces sont dégagés et renforcés). »

4 VANNIEUWENHUYZE Aurelien, *Intelligence artificielle vulgarisée : Le machine learning et le deep learning par la pratique*, Ed. Amazone, 2019

5 Stéphane D'ASCOLI, *Intelligence artificielle en 5 minutes par jour*, Ed. Amazone, 2020

Historique⁶

Nous allons nous baser d'un court historique de l'IA selon les notes du cours de Meghyn Bienvenu.

« Voici quelques étapes importantes dans l'histoire de l'IA :

- **Gestation de l'IA (1943-1955)** Pendant cette période furent menés les premiers travaux qui peuvent être considérés comme les débuts de l'intelligence artificielle (même si le terme n'existait pas encore). Ce fut aussi durant cette période que Turing publia son fameux article dans lequel introduit le test de Turing.
- **Naissance d'IA (1956)** C'est durant cette année qu'un petit groupe d'informaticiens intéressés par l'étude de l'intelligence se réunirent pour une conférence sur ce thème et cela a permis de poser les fondements de l'intelligence artificielle (nom qui fut choisi à l'issue de cette conférence)
- **Espoirs grandissants (1952-1969).** Ce fut une période très active pour le jeune domaine de l'IA. Un grand nombre de programmes furent développés pour résoudre des problèmes d'une grande diversité.
- **Premières déceptions (1966-1973)** Il devint durant ces années de plus en plus évidentes que les prédictions faites par les chercheurs en intelligence artificielle avaient été beaucoup trop optimistes. De grandes déceptions se produisirent lorsque les chercheurs en IA essayèrent d'appliquer leurs algorithmes aux problèmes de grande taille, et découvrirent alors qu'ils ne fonctionnaient pas, par manque de mémoire et de puissance de calcul. Ce fut une des critiques adressés à l'IA dans le rapport de Lighthill de 1973, qui provoqua l'arrêt du financement de la quasi-totalité des projets en IA de Grande Bretagne.
- **Systèmes Experts (1969-1979) :** Le premier système expert, appelé DEN- DRAL, fut créé en 1969 pour la tâche spécialisée consistant à déterminer la structure moléculaire d'une molécule étant donné sa formule et les résultats de sa spectrométrie de masse. DENDRAL, comme tous les systèmes experts, est basé sur un grand nombre de règles heuristiques élaborées par des experts humains. Après le succès du DEN- DRAL, d'autres systèmes d'experts furent créés.

6 B. MEGHYN, Notes du cours d'introduction à l'intelligence artificielle, Université Aix-Marseille 1, 2009.

- L'IA dans l'Industrie (1980-présent) Au début des années 80. Par exemple, ils démontrèrent qu'il n'existait pas de réseau de neurones capable de distinguer deux nombres écrits en binaire.
- Le retour des réseaux de neurones (1986-présent) Au milieu des années 80, quatre groupes de chercheurs ont découvert indépendamment la règle d'apprentissage "back-propagation" qui permit le développement de réseaux de neurones capables d'apprendre des fonctions très complexes (curieusement, cette règle avait déjà été proposée en 1969, mais n'avait eu aucun écho dans la communauté scientifique). Depuis, l'apprentissage automatique est devenu l'un des domaines les plus actifs de l'IA, et a été appliqué avec succès à de nombreux problèmes pratiques (comme par exemple la fouille de données).
- L'IA Moderne (1987-présent) L'intelligence artificielle est devenue au fil du temps une matière scientifique de plus en plus rigoureuse et formelle. La plupart des approches étudiées aujourd'hui sont basées sur des théories mathématiques ou des études expérimentales plutôt que sur l'intuition, et sont appliquées plus souvent aux problèmes issus du monde réel. »⁷

L'avènement de l'intelligence artificielle

Comparaison entre intelligence humaine et artificielle

« Le cerveau est un organe principal du corps humain. Cet organe est très important et très complexe. Il permet de contrôler les actions du corps humains, la mémoire, la résolution de problèmes, la pensée, les émotions. Le cerveau est relié au corps humain par des nerfs, ces nerfs permettent la transmission d'informations au cerveau. Le cerveau analyse alors les informations reçues et envoie des signaux aux parties du corps concerné qui vont ensuite obéir à l'ordre donné par le cerveau. Le cerveau humain est composé d'environ 100 milliards de neurones. Les neurones jouent un rôle très important, ils ont pour fonction de faire circuler les différentes informations au sein de l'organisme. Les neurones forment un réseau très complexe dans le cerveau. Et c'est grâce à ces réseaux neuronaux que nous pouvons apprendre des choses, résoudre une énigme, ou bien apprécier un film. »⁸

7 B. MEGHYN, Notes du cours d'Introduction à l'Intelligence Artificielle, Université Aix-Marseille 1 en 2007-2008 et 2008-2009

8 <http://intelligence-artificielle-tpe.e-monsite.com/pages/limites-technologiques-et-ethique-de-l-ia/cerveauhumain-et-robot.html>

Le cerveau est divisé en deux parties. La partie droite et gauche. Ces deux parties sont très importantes et ont des fonctions différentes. La partie droite permet le traitement des informations visuelles et contrôle aussi les actions du corps humain alors que la partie gauche se focalise au langage en utilisant des tâches de compréhension. Le cerveau est un organe très important pour l'intelligence, c'est cet organe qui va permettre à l'intelligence de se développer.



Figure 1 : Cerveau humain

Le cerveau contrairement à l'ordinateur peut emmagasiner toutes sortes de choses, sans aucune limite, alors qu'un ordinateur a une mémoire limitée et il ne peut pas dépasser l'espace qui lui a été allouée.

La plus grande différence que nous pouvons observer entre le cerveau et l'ordinateur est très évidente. Le cerveau peut nous faire exprimer des sentiments, il nous permet de réfléchir avant de poser un acte, c'est grâce à lui qu'on peut répondre à certaines préoccupations, alors que l'ordinateur est incapable d'exprimer des émotions.

« L'ordinateur contrairement au cerveau ne peut pas « mourir ». Si un composant de l'ordinateur ne fonctionne plus on peut le remplacer, ou bien le réparer alors que si une cellule du cerveau est endommagée, il est difficile de la soigner, et on ne peut pas remplacer un cerveau. Le cerveau est aussi très fragile, un individu peut contracter une maladie au cerveau, un cancer du cerveau. Et on ne peut pas empêcher au cerveau de contracter une maladie alors que sur un ordinateur on peut mettre en place des anti-virus.

L'ordinateur et le cerveau sont tous deux capables de stocker des informations, ils ont une mémoire mais leur mémoire est différente. L'ordinateur peut être composé de plusieurs mémoires intégrées ou non dans l'ordinateur. Et ces mémoires procurent un grand avantage, car une fois une information stockée il est impossible de la perdre. Le cerveau est aussi constitué de différents types de mémoires. Nous pouvons observer la mémoire physique, procédurale, sémantique, de travail et épisodique. »⁹

9 P. NORVIG et S. RUSSEL, *Intelligence artificielle : une approche moderne*, 4ème éd., Paris,

« La mémoire procédurale regroupe toutes les connaissances que nous avons acquises, telles que lire, écrire et d'autres actions. Ces actions sont produites automatiquement sans se poser aucune question. La mémoire sémantique elle regroupe les connaissances grammaticales, de cultures générales, on ne se souvient plus du moment exact où on les a appris mais ces informations sont gravées dans notre cerveau. La mémoire de travail est une mémoire à court terme, elle permet à un individu de stocker des informations pendant un court moment. La mémoire épisodique conserve des souvenirs personnels, elle permet de nous rappeler de ce que nous avons fait hier. »¹⁰

Le cerveau est un organe qui regroupe plusieurs fonctions, il est indispensable pour un être humain, mais il n'est pas parfait, certaines mutations à la naissance peuvent modifier le cerveau. L'ordinateur lui non plus n'est pas parfait, il y a encore beaucoup de défauts qu'il faudrait améliorer. On pourrait donc penser que pour créer un être parfait, on aura besoin de fusionner toutes les qualités du cerveau humain et toutes les capacités de l'ordinateur.

« Cependant, la machine surpasse de loin l'Homme sur la vitesse de réflexion. Pour un ordinateur, on arrive à la vitesse de la lumière alors que pour un Homme commun, on n'est qu'à 6 à 10 m /s. Par contre, un humain possède plusieurs milliards de neurones alors qu'une machine contient très peu de transistors (le nom équivalent de neurone chez la machine). Donc on voit qu'un cerveau humain est différent de celui d'une machine et nous montre à quel point il est compliqué de reproduire une réflexion dont seuls les êtres vivants sont capables. »

Impact de l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) peut intervenir dans le vécu quotidien de l'homme, afin d'alléger des tâches récurrentes et pénibles pour l'Homme ou simplement pour la recherche et le divertissement. Ces différentes formes d'intelligence artificielle peuvent être trouvées partout autour de nous comme dans les jeux vidéo, dans le ménage ou dans nos Smartphones.

Les intelligences artificielles peuvent être considérées comme des programmes qui nous aident à avancer dans le domaine scientifique. En effet, elle permet de résoudre des problèmes à partir des algorithmes. On peut utiliser l'intelligence artificielle dans une expérimentation scientifique

Eyrolles, 2023.

10 <http://lamemoirehumaine.canalblog.com/archives/2009/02/25/12711312.htm>

pour l'augmentation des connaissances dans différents domaines du fonctionnement mental et social, en utilisant les ordinateurs comme outils pour expérimenter des modèles.

« Par ailleurs, au niveau individuel, le travail quotidien avec l'IA au-delà de ses nombreux atouts peut également présenter des risques sociaux et psychiques. La concentration des capacités d'analyse et d'intelligence dans les nouveaux outils d'IA renferme le risque de mener à une « prolétarianisation » d'un nombre encore plus grand de travailleurs, au sens de la privation de leurs savoirs qui valorisent leurs compétences. La délégation d'un nombre toujours plus important de tâches à l'IA est également susceptible d'engendrer un désengagement, une déresponsabilisation des travailleurs, du fait de l'appauvrissement des relations interpersonnelles ainsi que d'une délégation accrue de la prise de décision. »¹¹

« L'IA a déjà contribué à de nombreuses avancées dans la médecine avec par exemple les bras ou jambes bioniques pour les amputés qui deviendraient des cyborg. » Aujourd'hui on parle de plus en plus de cyborg non plus en termes de fiction, mais d'avancées scientifiques. Avec les progrès et la miniaturisation des technologies, on réalise des prothèses de plus en plus discrètes et efficaces, capables de remplacer voire de surpasser un membre disparu ou un organe défaillant. De nombreux athlètes handicapés ont pu percer dans le sport. »¹²

On utilise aussi l'intelligence artificielle dans pleins d'autres domaines comme dans le domaine militaire, avec les systèmes autonomes tels que les drones.

« De nouvelles technologies nous permettent de vivre plus longtemps, dans la logistique, au travers d'approches heuristiques de type résolution de problème de satisfaction de contraintes. Un des atouts principaux de ce système intelligent est de « remplacer » l'homme pour dépasser ses limites physiques. En effet, l'homme de nos jours se trouve parfois dans l'impossibilité d'intervenir dans certains endroits car ses capacités physiques naturelles l'en empêchent. Prenons l'exemple d'une centrale nucléaire, les

11 RAND HINDI, LIONEL Janin at all, Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle, Rapport du groupe de travail 3.2 en stratégie nationale en intelligence artificielle, 2017, p.36.

12 <http://intelligence-artificielle-ky.io.gs/comment-l-intelligence-artificielle-pourrait-elle-evoluer-c20993320>

hommes ne peuvent pas s'exposer à une radioactivité trop importante alors que le robot ne possédant pas réellement de limites physiques peut y accéder en toute sécurité. »¹³

« La machine doit dans ces circonstances savoir ce qu'elle fait et être dotée d'une intelligence qui lui permet de bien agir. On utilise par exemple des machines dans le domaine spatial. Elles permettent l'exploration de certains astres où l'homme ne peut physiquement pas se rendre. Ces sortes de robots ultra perfectionnés sont munis de caméras et de membres leur permettant de prendre des photos, des vidéos et même de prélever des échantillons. »¹⁴

Quel est l'impact de l'intelligence artificielle dans des pays sous-développés ?

« La robotique et l'intelligence artificielle sont au cœur de la manière dont les industries existantes et nouvelles pourraient élargir l'écart de classe entre les riches et les pauvres, et entre les pays développés plus riches et les pays les plus pauvres. L'intelligence artificielle soulève de nombreuses questions de politique publique, en particulier dans le domaine de l'économie et de la politique. Cela s'explique en grande partie parce que la répartition des ressources signifie que les classes inférieures et les pays moins développés seront encore marginalisés dans l'économie mondiale. Même dans les pays développés, les robots remplacent les humains sur le lieu de travail avec de graves conséquences sociales en l'absence d'un régime réglementaire strict et d'un filet de sécurité sociale pour la classe ouvrière. »¹⁵

L'intégration de l'Intelligence Artificielle dans les processus de production conduit à modifier les chaînes de valeur. Différents effets peuvent être relevés. À l'échelle internationale, il est possible que des processus qui avaient été externalisés vers des pays à bas coût de main-d'œuvre soient à nouveau internalisés, dès qu'ils peuvent être réalisés par une Intelligence Artificielle. Ce processus ne met pas en danger l'emploi dans les pays développés, puisqu'il était déjà externalisé. En revanche, il peut constituer une menace pour certains pays qui se fondent uniquement sur une main-d'œuvre peu qualifiée spécialisée dans des tâches cognitives répétitives.

13 <http://intelligence-artificielle-tpe.e-monsite.com/pages/limites-technologiques-et-ethique-de-l-ia/cerveauhumain-et-robot.html>

14 <http://www.commentcamarche.net/contents/2208-cyborg-et-ia-la-fusion-programmee-entre-l-homme-et-la-machine>

15 <https://iatranshumanisme.com/2017/09/03/intelligence-artificielle-dimensions-socio-economiquespolitiques-et-ethiques/>

« Les pays en développement peuvent être les grands vainqueurs du développement de l'intelligence artificielle, mais, si nous ne sommes pas vigilants, ils peuvent aussi en être les grands perdants. » cité par un article publié sur le site de la revue scientifique Nature.

Déjà « En 2016, un rapport de la Maison Blanche a indiqué que l'intelligence artificielle entraînerait une productivité plus élevée, mais qu'elle laisserait également des millions de gens sans travail tout en créant une inégalité de richesse bien supérieure à celle déjà existante. »¹⁶

Cette déclaration de la Maison Blanche est vraie dans la mesure où l'intelligence artificielle peut accroître l'économie d'un pays car cette dernière (I.A) peut travailler 10 fois mieux que l'homme mais cependant en se faisant ainsi, l'homme restera sans travail, or dans des pays sous-développés, il y a une main d'œuvre très importante qui traîne inutilement dans des rues sans occupation, cependant elle a besoin du travail pour survivre et satisfaire ses besoins. Dans ce cas, il faudra savoir comment manager pour utiliser l'intelligence artificielle de façon à ne pas pénaliser les habitants des pays sous-développés. Nous allons essayer de prendre un cas concret de la République Démocratique du Congo.

Application de l'intelligence artificielle dans la République Démocratique du Congo

Du point de vue négatif

La République Démocratique du Congo est un vaste pays se trouvant au cœur de l'Afrique avec une superficie de 2.345.000 Km² et ayant une potentialité importante mais cependant reste parmi les pays sous-développés possédant un fort pourcentage de la population demeurant sans emplois et ne vit qu'au taux du jour c'est-à-dire par des petites mains d'œuvre. Cette représentation de chômage a un taux d'à peu près de 80%.

En République Démocratique du Congo, la main d'œuvre est tellement à coût bas que ça devient aberrant de la remplacer par une intelligence artificielle mais cependant elle (I.A) pourra servir autrement.

16 Daily Mail, 27 décembre. 2016: Is your job at risk? White House report warns AI could soon leave 'millions' of Americans unemployed. A new White House report explains the economical impacts of AI. Millions of Americans may lose their jobs over the next few years, it warns. Less-educated workers will be hit the hardest, which increases wealth inequality. But AI will increase productivity resulting in higher wages and fewer work hours. AI will also create new jobs for those who have been replaced by robots.

Partant de cela, nous comprenons que les pays en sous-développement en général et la République Démocratique du Congo en particulier n'ont pas vraiment besoin de l'I.A en l'occurrence de la robotique car il vit toujours d'une manière solidaire ayant de famille avec promiscuité dont en moyenne un travailleur par famille, et les restes n'ont rien à foutre pendant la journée. Une telle famille a déjà une main d'œuvre consistant qui n'aménage aucun frais, donc une telle famille n'aura pas besoin par exemple d'un robot pour un service quelconque car la main d'œuvre humaine est suffisante.

Nous prenons le cas d'un cabinet médical, on installe un système expert pour le diagnostic des patients. Ce système va remplacer d'office les tâches des médecins ou infirmiers, car le patient trouvera satisfaction en consultant un système expert. Alors, où serait la place de l'homme qui déjà au préalable trouve l'emploi difficilement. Déjà dans des pays développés, cette intelligence pose un sérieux problème de chômage.

Un autre cas concerne les véhicules autonomes qui ne nécessitent pas un chauffeur, mais cependant en République Démocratique du Congo la plupart des gens se débrouillent dans le métier de transport, donc remplacer un tel métier par des véhicules autonomes c'est envoyer cette population dans la misère. Nous conviendrons ensemble que l'intelligence artificielle a beaucoup des limites dans des pays sous-développés mais pourra aussi avoir des points positifs.

Aujourd'hui toutes les basseries de la R.D.C utilisent actuellement l'I.A à travers les robots qui ont remplacés les hommes dans la chaîne de production et cela a créé un chômage. Au jour d'aujourd'hui, toutes ses familles se retrouvent dans la débandade totale et cela a occasionné la formation de petits groupes défavorisés tels que le phénomène Kuluna (les jeunes gens sans emplois se regroupent avec des armes blanches pour attaquer la classe sociale aisée et de paisibles citoyens en les pillant, les blessant, voire même les tués).

Un autre cas également est celui de la production des huiles de palme dans la province de Kwilu (ex province de Bandundu) dans la cité de Dima à 12 Km de la ville de Banundu. Autre fois, les palmiers naturels donnaient du travail aux habitants de cette périphérie voire même des autres contrées en allant couper les régimes de noix de palmes mais aujourd'hui avec la semence de palmiers artificielle qui pousse environs 2 m, tout se font par des machines (semences, coupage de régimes de noix de palme, ...) et cela entraîne le chômage.

Du point de vue positif

Bien que tous les désavantages cités en amont, mais dans certaines circonstances on est obligé de l'utiliser. Par exemple le cas de la publication d'examen d'Etat en R.D.C, la correction des examens et la publication des résultats était manuel et prenait au moins 4 mois mais aujourd'hui, cette correction et publication s'effectue en moins d'une semaine et cela permet aux élèves n'ayant pas réussi de renouveler leurs inscriptions.

Donc nous comprenons que cette intelligence (I.A) peut aider à la prise de décisions des plusieurs options, prenons le cas de la médecine : Le développement des prothèses va permettre aux gens ayant perdu l'usage d'un membre de retrouver une vie normale comme ils avaient avant. En effet, ces membres artificiels possèdent une intelligence car ils vont devoir s'adapter à la personne sur laquelle ils ont été greffé. Par exemple, lorsque la personne voudra saisir un verre, il faudra que la force du bras soit adaptée pour ne pas casser le verre ni le faire tomber. Elle pourra par exemple dans le cas de l'agriculture comme cité en amont faire accroître les produits agricoles et donner un bond de développement. Elle pourra du point de vue industrie accélérer la vitesse du travail.

En bref, l'intelligence artificielle reste inévitable dans nos vie et sociétés mais cependant, nous devons savoir comment l'utiliser dans des pays sous-développés en général et en République Démocratique du Congo en particulier pour éviter le chaos.

Interprétation de la relation entre intelligence humaine et artificielle

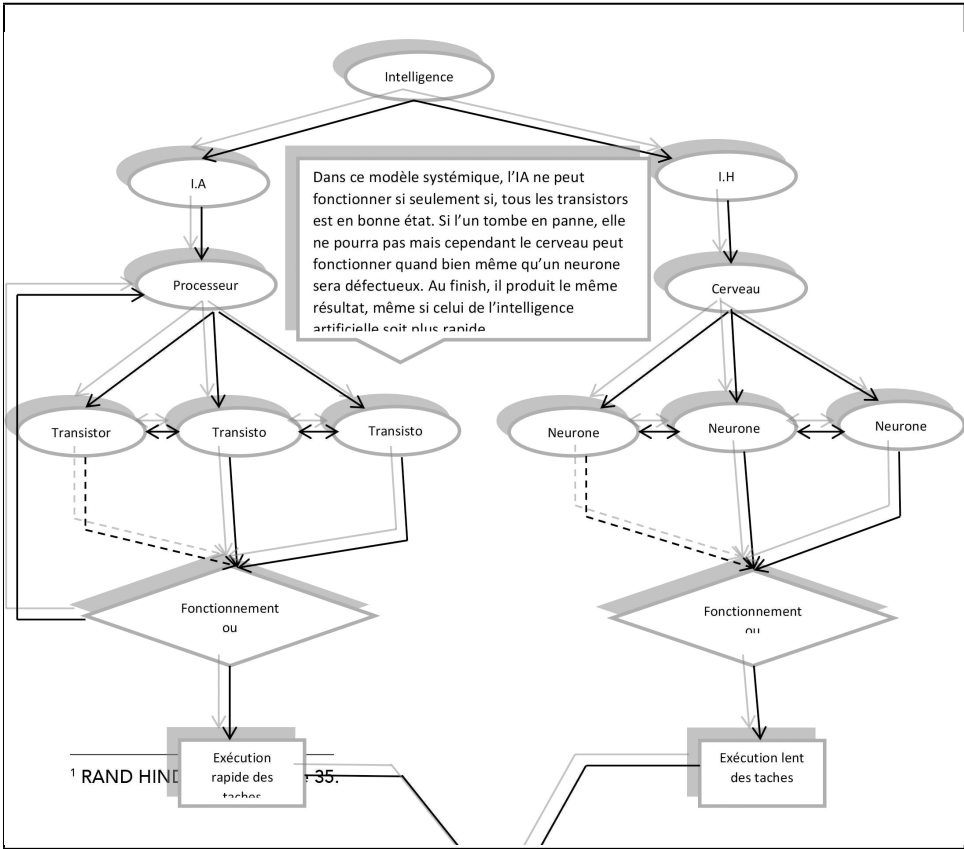
La notion de système évoque le principe de globalité pour la compréhension d'un univers complexe comme l'organisation en général et l'entreprise en particulier.¹⁷

« De nombreuses études se sont attachées à définir les compétences humaines qui, à ce jour n'apparaissent pas substituables par l'IA. Les compétences englobant une dimension affective et relationnelle, certaines compétences physiques de précision et surtout, les capacités d'analyse générale (flexibilité, capacité d'adaptation, capacité à résoudre les problèmes, créativité), semblent a priori demeurer accomplies de manière plus efficace par l'homme. »¹⁸ »

17 IVINZA LEPAPA A.C, *Informatique Stratégique : Fondements et Applications*, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 2016, p. 54.

18 RAND HINDI, *op. cit*, p. 35.

Systémiquement parlant, l'intelligence artificielle ne peut pas remplacer l'homme, car l'intelligence artificielle émanent des connaissances de l'homme et ne peut exécuter seulement ce que l'homme a programmé bien avant tandis que l'homme le fait naturellement. Mais cependant l'intelligence artificielle et humaine sont complémentaire car l'IA exécute des tâches sans se fatiguer et avec beaucoup de rapidité et fiabilité mais l'homme peut le faire avec tant d'erreurs et lenteur surtout en étant dans un état de la fatigue. En plus, l'I.A fonctionne avec des puces électroniques appelés transistors qui forment un processeur, une fois une puce tombe en panne, l'IA ne peut fonctionner car tout sera bloqué, mais cependant l'homme peut avoir des problèmes de quelques neurones, l'exécution de tâche est toujours possible. Ci-dessous le modèle systémique de la relation intelligence artificielle et humaine.



Le schéma ci-haut représente la différence et similitude entre l'intelligence artificielle et celle de l'homme. L'I.A possède un (des) processeur(s) constitué(s) de puce électronique appelé transistors. Si un transistor tombe

en panne, le processeur ne va plus fonctionner et par conséquent, il n'y aura pas d'exécution des tâches mais si tous les transistors fonctionnent, alors il y a l'exécution des tâches rapide qui conduit au résultat final, tandis que, l'intelligence humaine a un cerveau naturel constitué des neurones qui sont en interrelation. Qu'il y ait défaillance ou non dans une de neurones, le cerveau va fonctionner et aboutira à un résultat final, bien que l'exécution des tâches ne lui soit pas rapide comme c'est le cas avec l'intelligence artificielle.

Conclusion Générale

Depuis que Dieu a créé l'homme sur la terre, il l'a doté d'une faculté mentale pour résoudre tous ses problèmes. Cette intelligence a daté depuis la création jusqu'à nos jours et a construit le monde entier avec tous ses composants mais alors, elle est aujourd'hui secondée par une intelligence artificielle qui à son tour ajoute un élément de plus dans le fonctionnement du système du mode.

A l'origine de l'intelligence artificielle, l'homme a mis et continu de mettre tout en œuvre pour essayer de changer la façon de vivre de l'humanité, mais cependant cette intelligence pourra causer d'énorme danger si l'on ne fait pas attention. L'intelligence artificielle pourra aider les pays sous-développés si seulement si l'on tient compte de son usage, c'est-à-dire, l'utiliser pour faire croître l'industrie mais non pas pour remplacer l'homme.

Bien que les deux intelligences convergent vers un même but mais celle de l'homme demeure toujours dominante dans ce sens que l'homme est toujours au centre de tous.

Références bibliographiques

1. D'ASCOLI, Stéphane, *Intelligence artificielle en 5 minutes par jour*, Ed. Amazone, 2020.
2. IVINZA LEPAPA A.C, *Informatique Stratégique : Fondements et Applications*, Ed. Presses Universitaire de Bruxelles, 2020.
3. MEGHYN Bienvenu, Notes du cours d'Introduction à l'Intelligence Artificielle, Université Aix-Marseille 1 en 2007-2008 et 2008-2009.
4. NORVIG Peter et RUSSEL Stuart, *Intelligence artificielle : une approche moderne*, 4^{ème} Ed. Eyrolles, 2023.
5. RAND HINDI, LIONEL Janin et alii, *Anticiper les impacts économiques et sociaux de l'intelligence artificielle*, Rapport du groupe de travail 3.2 en

stratégie nationale en intelligence artificielle, France 2017.

6. VANNIEUWENHUYZE Aurélien, *Intelligence artificielle vulgarisée : Le machine learning et le deep learning par la pratique*, Ed. Amazon, 2019.
7. Daily Mail, 27 décembre 2016: Is your job at risk? White House report warns AI could soon leave 'millions' of Americans unemployed. A new White House report explains the economical impacts of AI. Millions of Americans may lose their jobs over the next few years, it warns. Less-educated workers will be hit the hardest, which increases wealth inequality. But AI will increase productivity resulting in higher wages and fewer work hours. AI will also create new jobs for those who have been replaced by robots.
8. http://img.lemde.fr/2023/06/08/0/0/1044/471/768/0/60/0/24cc-fbc_7618-7dh7zm.6zdg8n0zfr.PNG
9. <http://intelligence-artificielle-ky.lo.gs/comment-l-intelligence-artificielle-pourrait-elle-evoluer-c20993320>
10. <http://intelligence-artificielle-tpe.e-monsite.com/pages/limites-technologiques-et-ethique-de-l-ia/cerveau-humain-et-robot.html>
11. <http://lamemoirehumaine.canalblog.com/archives/2009/02/25/12711312.html>
12. <http://www.commentcamarche.net/contents/2208-cyborg-et-ia-la-fusion-programmee-entre-l-homme-et-la-machine>
13. <http://www.ibiblio.org/pub/Linux/docs/HOWTO/other-formats/pdf/AI-Alife-HOWTO.pdf>
14. <https://iatranshumanisme.com/2017/09/03/intelligence-artificielle-dimensions-socio-economiques-politiques-et-ethiques/>

APPORT DES RECETTES FISCALES D'UNE REGIE FINANCIERE DANS LE BUDGET DE L'ETAT CONGOLAIS

**(Cas De La Direction Générale des Impôts.
« DGI en sigle ») de 2020 à 2022**

MISENGA KALOMBO Arlette
Assistante de Recherche 2/ISPT Kinshasa

Résumé

Les sociétés modernes dépendent des ressources financières pour satisfaire leurs besoins fondamentaux, ce qui rend les finances publiques cruciales pour leur fonctionnement et leur survie. En République Démocratique du Congo (RDC), un pays confronté à la pauvreté et à des infrastructures dégradées, la mobilisation efficace des ressources fiscales est essentielle pour le développement socio-économique. La Direction Générale des Impôts (DGI) joue un rôle central dans la collecte des impôts, contribuant de manière significative au budget de l'État congolais.

Cet article examine les contributions fiscales de la DGI entre 2020 et 2022, en mettant en évidence les défis économiques et sociaux auxquels le pays est confronté. Nous analysons l'impact de ces recettes sur le budget national et explorons des pistes d'amélioration pour la collecte fiscale. En définissant l'impôt et en soulignant son rôle dans le développement économique, nous mettons en lumière les caractéristiques essentielles de la DGI et ses tendances de collecte durant la période étudiée.

Enfin, nous discutons des impacts économiques des recettes fiscales sur le développement du pays et des défis à relever, tels que l'évasion fiscale et la nécessité d'une gouvernance transparente pour optimiser la gestion fiscale.

Introduction

Les recettes fiscales jouent un rôle crucial dans le financement des activités de l'État, particulièrement en République Démocratique du Congo (RDC), où les défis économiques et sociaux sont nombreux. Cet article examine la contribution des recettes fiscales générées par la Direction Générale des Impôts (DGI) au budget de l'État congolais entre 2020 et 2022. Nous nous penchons sur deux questions essentielles : quel est l'impact réel des recettes fiscales de la DGI sur le budget national ? Quelles perspectives nouvelles peuvent améliorer la collecte de ces recettes ?

Pour mieux comprendre ces enjeux, nous débuterons par une analyse des définitions de l'impôt, en soulignant ses caractéristiques essentielles et son rôle dans le développement économique. L'impôt, en tant que prélèvement obligatoire effectué par l'État, est fondamental non seulement pour le financement des services publics, mais aussi pour la redistribution des richesses et la promotion de la justice sociale.

Nous présentons ensuite la DGI, en mettant en avant son rôle central dans la collecte des impôts et sa contribution au budget national. Nous examinons également l'apport des recettes fiscales de cette institution au budget de l'État, en analysant les tendances observées durant la période étudiée.

Enfin, nous abordons les impacts économiques de ces recettes sur le développement du pays et les défis auxquels la DGI est confrontée pour maximiser la collecte fiscale. Ces problématiques incluent la lutte contre l'évasion fiscale, l'amélioration des systèmes de gestion fiscale et l'importance d'une gouvernance transparente. En somme, cet article vise à offrir une vue d'ensemble sur le rôle crucial de la DGI dans le financement du budget de l'État congolais et à proposer des pistes pour optimiser la perception des recettes fiscales dans un contexte économique en constante évolution.

Problématique

La République Démocratique du Congo (RDC) se trouve à un carrefour crucial en matière de gestion des finances publiques. La mobilisation efficace des ressources fiscales est indispensable pour répondre aux besoins fondamentaux de la population et stimuler le développement socio-économique. Dans ce contexte, la Direction Générale des Impôts (DGI) joue un rôle central dans la collecte des impôts, mais elle fait face à divers défis, notamment l'évasion fiscale, la corruption et une gouvernance souvent opaque.

Ainsi, la problématique de cet article peut être formulée comme suit : Dans quelle mesure les recettes fiscales générées par la DGI entre 2020 et 2022 contribuent-elles réellement au budget de l'État congolais, et quelles stratégies peuvent être mises en place pour améliorer cette collecte face aux défis économiques et sociaux du pays ?

Cette double question soulève plusieurs enjeux essentiels :

1. Impact des recettes fiscales : Quel est l'effet tangible des contributions fiscales de la DGI sur le financement des services publics et le développement économique en RDC ?
2. Défis de collecte : Quels sont les principaux obstacles rencontrés par la DGI dans la maximisation des recettes fiscales, et comment ces défis affectent-ils le budget national ?
3. Perspectives d'amélioration : Quelles mesures peuvent être adoptées pour renforcer l'efficacité de la collecte fiscale et garantir une gestion transparente des ressources publiques ?

L'exploration de ces questions permettra non seulement de mieux comprendre le rôle de la DGI dans le contexte congolais, mais aussi d'identifier des pistes concrètes pour optimiser la gestion fiscale et, par conséquent, améliorer le bien-être économique et social du pays.

1. Clarification conceptuelle

Pour bien comprendre notre sujet, il est essentiel de définir certains concepts clés liés aux recettes fiscales et à leur rôle dans le budget de l'État congolais, en particulier à travers le prisme de la Direction Générale des Impôts (DGI) pour la période 2020 à 2022.

Les recettes fiscales constituent l'une des principales sources de financement de l'État pour ses dépenses publiques. Elles incluent non seulement les impôts, mais aussi diverses taxes et prélèvements perçus sur les revenus, les biens et les transactions au sein du pays. Ces recettes sont cruciales pour assurer le fonctionnement des services publics tels que l'éducation, la santé et les infrastructures.

L'impôt, élément central du système fiscal, est une contribution financière exigée des citoyens par l'autorité publique. Il se caractérise par plusieurs aspects essentiels¹ :

1. Caractère obligatoire : L'impôt est perçu sans contrepartie directe, ce qui signifie que le contribuable ne reçoit pas un service ou un bien spécifique en échange de son paiement.²

1 G. GEZE cité par M. DUVERGER, *Finances Publiques*, 11ème édition PUF, Paris, 2017

2 L. MABIALA UMBA, *Droit fiscal*, cours dispensé en 1ère licence économique publique UNIKIN, FASEG, 2017, inédit.

2. Capacité contributive : Le montant de l'impôt varie en fonction des ressources financières de chaque contribuable, garantissant ainsi une certaine équité dans le système fiscal.
3. Autorité publique : La collecte de l'impôt est réalisée par des mécanismes légaux et coercitifs, permettant à l'État d'exercer son pouvoir de contrainte.
4. Caractère définitif : Une fois payé, l'impôt n'est généralement pas restitué, sauf dans des cas spécifiques comme la double imposition ou des erreurs administratives.
5. Absence de contrepartie déterminée : Il n'existe pas de lien direct entre le montant d'impôt payé et les services ou avantages reçus par le contribuable.
6. Financement des charges publiques : L'impôt est principalement destiné à couvrir les dépenses publiques et à financer les politiques économiques et sociales de l'État.³

Depuis la fin du XIXe siècle, avec l'évolution de l'État vers un modèle plus interventionniste, l'impôt a acquis une dimension financière, politique, économique et sociale. Il est devenu un outil crucial pour la redistribution des richesses et le développement économique.⁴

La question centrale est donc : Quelle est la contribution réelle des recettes fiscales au budget de l'État congolais ? Selon les données disponibles, ces recettes représentent environ 60 % du budget national, soulignant leur rôle vital dans l'économie congolaise. La République Démocratique du Congo, riche en ressources naturelles comme les minerais et les forêts, possède un potentiel immense pour le développement économique du continent africain.⁵ Comme l'a souligné Frantz Fanon, "l'Afrique a la forme d'un revolver dont la gâchette se trouve au Congo"⁶, une métaphore qui met en lumière l'importance stratégique de ce pays dans le contexte africain.

Cette clarification conceptuelle permet de mieux comprendre les enjeux liés aux recettes fiscales et leur impact sur le budget de l'État congolais, tout en ouvrant la voie à une analyse approfondie des défis et opportunités auxquels la DGI fait face dans sa mission de collecte fiscale.

3 MAKALA NZENGU *Questions spéciales des finances Publiques* GRIGED, Kinshasa 2015

4 KALENGA T. l'impôt et la société congolaise : le paradoxe du sous-développement, *Revue de l'UPC*, 2003.

5 KALENGA T. *opcit*, 2003,

6 FRANTZ FANON, *Peau noire masque blanc*, Seuil, Paris, 1961

1. Brève présentation structurelle et objectif de la Direction Générale des impôts⁷

L'administration fiscale en République Démocratique du Congo (RDC) a évolué parallèlement à l'histoire du pays. On peut distinguer trois grandes périodes dans cette évolution :

1. Période coloniale (jusqu'en 1960) : Pendant cette période, le système fiscal était principalement orienté vers les intérêts de la puissance coloniale. Les impôts étaient collectés de manière coercitive, souvent sans tenir compte des besoins des populations locales. Les recettes fiscales servaient principalement à financer les infrastructures et les services destinés aux colons.
2. Période post-indépendance (1960-1990) : Après l'indépendance, la RDC a entrepris de réformer son système fiscal pour répondre aux besoins de développement national. Cependant, cette période a été marquée par des défis importants, notamment des conflits politiques et une instabilité économique qui ont entravé l'efficacité de l'administration fiscale. Les efforts de modernisation ont souvent été compromis par la corruption et une gouvernance inefficace.
3. Période de modernisation (1990 à nos jours) : Depuis les années 1990, la RDC a intensifié ses efforts pour moderniser son administration fiscale. Des réformes significatives ont été mises en place pour améliorer la collecte des impôts et lutter contre l'évasion fiscale. La Direction Générale des Impôts (DGI) a joué un rôle central dans ces réformes, visant à accroître la transparence et l'efficacité du système fiscal. Malgré les progrès réalisés, des défis subsistent, notamment en matière de corruption et de gouvernance.

Ces périodes montrent l'évolution de l'administration fiscale congolaise et les efforts continus pour adapter le système fiscal aux besoins changeants du pays. Comprendre cette périodisation est essentiel pour analyser les défis actuels et identifier les opportunités d'amélioration future.

1.1. Structure de la Direction Générale des Impôts

La Direction Générale des Impôts (DGI) est dirigée par un Directeur Général, assisté de deux Directeurs Généraux Adjointes. Ces responsables sont nommés et, si nécessaire, relevés de leurs fonctions par le Président de la République, sur proposition du ministère des Finances.

⁷ Article 2 du décret n° 017/2003 du 02 mars portant création de la DGI, modifié et complété par le décret-loi n°v04/099 du 30 décembre 2004, in J.O n° spécial, janvier 2005

La DGI est organisée comme suit :

1. Administration centrale :

Direction générale : Supervise l'ensemble des activités de la DGI.

2. Directions centrales :

- Direction des ressources humaines : Gère le personnel et les questions de ressources humaines.
- Direction de la gestion budgétaire et des services généraux : S'occupe de la gestion financière et des services administratifs.
- Direction de l'informatique : Responsable des systèmes informatiques et de la gestion des données.
- Direction des études, de la législation et du contentieux : Conduit des recherches, élabore des politiques fiscales et gère les litiges.
- Direction du contrôle fiscal : Assure la conformité fiscale et mène des audits.
- Direction de la taxation et de la documentation : Gère les processus de taxation et la documentation fiscale.
- Direction du recouvrement : S'occupe de la collecte des impôts.

3. Direction urbaine de Kinshasa : Supervise les activités fiscales dans la capitale.

4. Directions provinciales : Présentes dans chaque province, elles supervisent les activités fiscales locales.

5. Services extérieurs : Comprennent les centres des impôts et les centres des impôts synthétiques, qui sont des unités opérationnelles sur le terrain.

6. Direction des grandes entreprises : Gère les obligations fiscales des grandes entreprises.

7. Inspection des services : Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, cette unité assure le contrôle interne et l'évaluation des services de la DGI.

Les directions centrales, la direction des grandes entreprises, la direction urbaine et les directions provinciales sont hiérarchiquement soumises à l'autorité du Directeur Général. Elles sont subdivisées en divisions et bureaux, chacun ayant des responsabilités spécifiques pour assurer une gestion efficace et transparente des ressources fiscales.

1.2. Objectif de la Direction Générale des Impôts

Instituée par l'ordonnance n° 88-039 du 10 mars 1988, la Direction Générale des Impôts (DGI) a pour mission principale d'optimiser la mobilisation des recettes fiscales. Elle est **également chargée, dans le respect des lois et règlements en vigueur, d'exercer diverses missions et prérogatives fiscales, notamment :**

- L'assiette : Détermination de la base imposable pour les différents impôts, taxes, redevances et prélèvements à caractère fiscal.
- Le contrôle : Vérification de la conformité des déclarations fiscales et lutte contre l'évasion fiscale.
- Le recouvrement : Perception effective des impôts et taxes dus par les contribuables.
- Le contentieux : Gestion des litiges fiscaux et résolution des différends entre l'administration fiscale et les contribuables.

En outre, la DGI est responsable de l'élaboration et de la soumission à l'autorité compétente des projets de lois, décrets et arrêtés en matière fiscale. Elle doit également donner son avis sur tout texte ou convention ayant une incidence fiscale, ainsi que sur tout agrément de projet d'investissement bénéficiant d'un régime fiscal dérogatoire.

La DGI exerce ses compétences de manière exclusive sur l'ensemble du territoire national et est placée sous l'autorité directe du ministère des Finances. Son rôle est crucial pour assurer une gestion efficace et transparente des ressources fiscales, contribuant ainsi au financement des dépenses publiques et au développement socio-économique du pays.

2. Apport des recettes fiscales de la DGI dans le budget de l'état congolais de la période allant 2020 -2022⁸

La Direction Générale des Impôts (DGI) est la principale source de revenus fiscaux en République Démocratique du Congo (RDC). En 2019, la DGI a généré 49,7 % des recettes publiques, soit 3719,6 milliards CDF (2,228 milliards USD), selon le rapport de la Banque centrale du Congo sur la politique monétaire.

En 2019, la gestion des finances publiques s'est déroulée dans un contexte marqué par l'adoption du programme économique du gouvernement au Parlement et la conclusion d'un programme de référence avec le

8 Banque Centrale du Congo, rapport sur la politique monétaire, Kinshasa 2019

FMI le 28 octobre. Selon la Banque centrale du Congo, les revenus et dons de l'État pour cette année se sont élevés à 8 204,6 milliards CDF (4,915 milliards USD), contre 7 937,1 milliards CDF l'année précédente. Les dépenses, incluant l'amortissement de la dette, ont atteint 9 090,1 milliards CDF, en hausse de 10,4 % par rapport à 2018, entraînant un déficit de 1,0 % du PIB contre 0,4 % l'année précédente.⁹

1. Contexte économique de la RDC (2020-2022)

La RDC, bien que riche en ressources naturelles, fait face à des défis majeurs tels que la pauvreté, l'instabilité politique et des infrastructures insuffisantes. La pandémie de COVID-19 a également eu un impact significatif sur l'économie, mais les efforts de relance ont permis une certaine reprise.

2. Recettes fiscales : Évolution et importance

a. Augmentation des recettes fiscales

Entre 2020 et 2022, les recettes fiscales ont montré une tendance à la hausse, avec une augmentation notable en 2022. Cette croissance reflète les efforts continus de la DGI pour améliorer la collecte des impôts et renforcer la mobilisation des ressources fiscales, malgré les défis économiques et sociaux persistants.

Ces recettes fiscales sont cruciales pour le financement des dépenses publiques et le développement socio-économique du pays. Elles permettent de soutenir des secteurs essentiels tels que l'éducation, la santé et les infrastructures, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise. Voici un tableau illustrant cette évolution :

Tableau n°1 : Evolution des impôts perçus de 2020 à 2022

Année	Recettes fiscales (en milliards de CDF)
2020	6.000
2021	7.000
2022	10.342

Source : Rapport annuels DGI (2020-2022)

L'évolution des impôts (tableau ci-dessus) est attribuée à une meilleure collecte des impôts et à des réformes fiscales efficaces.

⁹ www.deskeco.com la contribution de la DGI aux recettes publiques du 03 mars 2020

b. Types d'impôts

Les principaux types d'impôts contribuant aux recettes fiscales en RDC entre 2020 et 2022 sont illustrés dans le tableau suivant pour la période sous études.

Tableau n°2 Evolution d'autres impôts de 2020 à 2022

Année	Impôts sur le revenu des personnes physiques (en milliards de CDF)	Impôts sur les sociétés (en milliards de CDF)	TVA (en milliards de CDF)	Droits de douane (en milliards de CDF)
2020	1.400	1.700	2.200	600
2021	1.600	1.900	2.500	700
2022	1.800	2.200	3.000	800

Source : Rapport annuels DGI (2020- 2020)

Ces impôts (tableau n°2) incluent l'impôt sur le revenu, la TVA, et les impôts sur les sociétés, qui ont tous contribué de manière significative aux recettes fiscales.

Comme nous pouvons le constater, les types d'impôts dont il est question se présente comme (tableau n°2) suit :

1. Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) :
 - Contribue directement au financement des services publics tels que l'éducation, la santé et la sécurité.
 - Aide à financer les programmes sociaux visant à réduire la pauvreté.
2. Impôt sur les sociétés (IS) :
 - Utilisé pour le développement des infrastructures, y compris les routes, les ponts et les installations publiques.
 - Soutient les initiatives de développement économique qui peuvent créer des emplois et réduire la pauvreté.
3. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :
 - Une source majeure de revenus pour le gouvernement, utilisée pour financer divers services publics.
 - Contribue également au financement des projets d'infrastructure.

4. Droits de douane :

- Utilisés pour financer les infrastructures portuaires et les services de douane.
- Aident à soutenir les programmes de développement économique et social.

5. Taxes foncières :

- Contribuent au financement des services municipaux et des infrastructures locales.
- Aident à améliorer les conditions de vie dans les zones urbaines et rurales.

Ces impôts sont essentiels pour le développement économique et social de la RDC, car ils permettent au gouvernement de fournir des services essentiels, de développer les infrastructures nécessaires et de mettre en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté. Ainsi, les données chiffrées montrent un accroissement effectif de 1400 milliards de franc congolais à 1800 milliards de franc congolais.

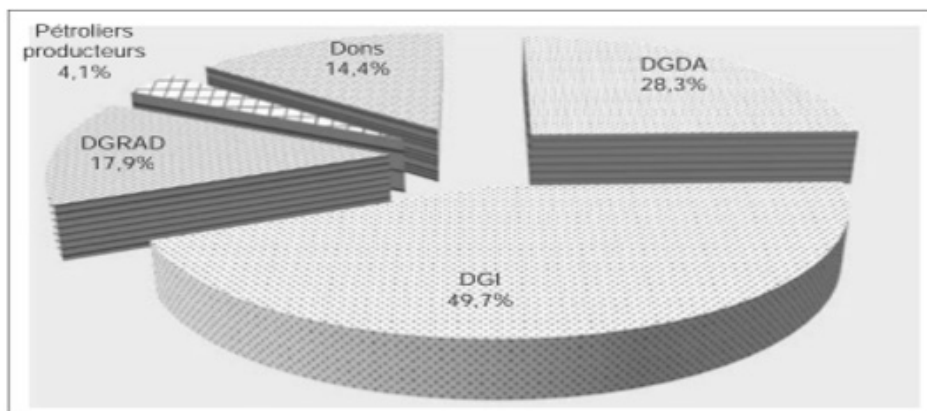
Tableau n°3 : comparatif des recettes du Trésor public de la République Démocratique du Congo (RDC) entre 2020 et 2022

Année	Recettes du Trésor (en milliards USD)	Commentaires
2020	4,117	Faible mobilisation des recettes par rapport au budget rectificatif de 5,7 milliards USD
2021	8,234	Augmentation notable des recettes publiques collectées par les régies financières
2022	15,5 % du PIB	Amélioration significative grâce à l'envolée des prix des matières premières

Source : Ministère des Finances de la RDC

Entre 2020 et 2022, les revenus et dons ont atteint 8 204,6 milliards de CDF, enregistrant une augmentation de 3,4 % par rapport à 2018. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des dons projets, selon la Banque centrale du Congo (BCC). Par ailleurs, les trois régies financières, à savoir la DGI, la DGDA et la DGRAD, ont respectivement atteint des taux de réalisation de 90,0 %, 75,8 % et 94,2 %. Les recettes provenant des "Pétroliers producteurs" ont représenté 61,9 % de leurs prévisions, tandis que les "Dons et autres recettes", composés uniquement de dons projets en 2019, ont atteint un taux de réalisation de 90,4 %.

Graphique n°1



Source : Banque Centrale du Congo, sur la base du Tableau des opérations de l'Etat (TOFE).

En ce qui concerne la composition des ressources mobilisées (Graphique n°1), les recettes du Trésor public proviennent majoritairement des impôts directs et indirects ainsi que de la fiscalité douanière, sous la supervision respective de la DGI et de la DGDA. Ces recettes représentent respectivement 44,0 % et 24,5 % du total des recettes publiques.

Par ailleurs, les recettes non fiscales, collectées par la DGRAD, constituent 13,9 % du total des recettes. Les contributions des "pétroliers producteurs" et des "Dons et autres recettes" s'élèvent respectivement à 3,2 % et 14,4 % de l'ensemble des recettes publiques.

1. Impact des recettes fiscales sur le plan socioéconomique du congolais

L'objectif de ce point est d'évaluer si les recettes fiscales (impôts) ont un impact significatif sur la couverture des dépenses publiques et la reconstruction de la RDC, un pays qui occupe l'avant-dernière place selon divers rapports du PNUD.

Il est bien connu que la RDC possède des richesses naturelles abondantes, tant végétales que minières, ce qui lui vaut le surnom de "scandale géologique". En plus de ces ressources naturelles, de nombreux opérateurs économiques mènent des activités commerciales ou lucratives sur l'ensemble du territoire. L'État congolais devrait donc collecter des ressources auprès de ces acteurs pour répondre aux besoins de la population et réaliser des projets de grande envergure pour améliorer le bien-être général.

Pour ce faire, l'État congolais utilise les services de collecte des recettes fiscales sur son territoire, dans une optique interventionniste visant le développement socio-économique de la population. Il est évident que l'État dépend des capacités productives du pays pour son financement. Les ressources qu'il obtient sont largement fonction du niveau d'activité économique et des revenus des particuliers¹⁰.

Les contributions financières perçues auprès des contribuables permettent d'améliorer la situation socio-économique du pays. Ces recettes fiscales sont considérées comme un agrégat du produit intérieur brut (PIB), que l'administration fiscale présente à l'économie nationale pour favoriser le développement.

Il est donc crucial de comprendre l'apport de la DGI au PIB, un indicateur clé du développement de la République Démocratique du Congo au cours de la dernière décennie. Cette période de reconstruction a vu les gouvernements successifs lancer de grands programmes, souvent avec des résultats mitigés. La question demeure : comment sortir de cette impasse et assurer un développement durable et efficace ?

Le tableau n°4 : l'incidence de la pauvreté en RDC

	Population (proportion du total)	Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté
Incidence totale	100	71,3
Provinces		
Équateur	10,4	93,6
Bandundu	11,5	89,1
Sud Kivu	7,0	84,7
Province Orientale	12,1	75,5
Nord Kivu	8,0	72,9
Bas-Congo	5,9	69,8
Katanga	15,5	69,1
Kasaï Oriental	8,5	62,3
Maniema	2,9	58,5
Kasaï occidental	7,6	55,8
Kinshasa	10,7	41,6

Source : enquête et analyse par les autorités, AFRISTAT et Banque mondiale, Kinshasa, 2004-2005

10 P. MAKALA NZENGU, Finances publiques, notes de cours ISC/Kinshasa, 2022, inédit.

Pour répondre efficacement à la problématique de la pauvreté, il est crucial de maximiser les recettes fiscales. Trois aspects essentiels doivent être pris en compte :

- Principes d'éthique : Assurer une gestion transparente et équitable des impôts.
- Modalités de taxation : Optimiser les méthodes de collecte des impôts pour une meilleure efficacité.
- Fiscalisation du secteur informel : Intégrer le secteur informel dans le système fiscal pour élargir la base de revenus.

Selon le rapport de la Banque Centrale du Congo en 2018, le PIB de la RDC était de 47,72 milliards USD avec un taux de croissance de 5,8 %, principalement dû à la hausse des prix des minerais sur le marché mondial. En 2019, le PIB a augmenté à 50,46 milliards USD avec un taux de croissance de 4,4 %, bien que cette croissance ait ralenti en raison des élections nationales. En 2020, le PIB a chuté à 48,707 milliards USD avec un taux de croissance de -1,7 %, en grande partie à cause des turbulences politiques et de la pandémie de COVID-19.

En 2022, le PIB de la RDC a connu une croissance notable, atteignant un taux de croissance réel de 8,9 %, soutenu principalement par un secteur minier dynamique.

En définitive, l'impact des impôts sur le développement socio-économique s'explique dans les trois secteurs ci-après :

a. Financement des services publics

Les recettes fiscales ont permis de financer des services essentiels tels que l'éducation, la santé et les infrastructures. Par exemple, une partie des revenus a été allouée à la construction d'écoles et d'hôpitaux dans le cadre de la gratuité scolaire mise en œuvre.

b. Réduction de la pauvreté

L'augmentation des recettes fiscales a permis au gouvernement d'investir dans des programmes de lutte contre la pauvreté, tels que l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'électricité. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour obtenir des résultats tangibles.

c. Infrastructures

Les investissements dans les infrastructures, soutenus par les recettes fiscales, ont facilité le commerce et la mobilité. Par exemple, la réhabilitation des routes a amélioré l'accès aux marchés pour les agriculteurs.

2. Problèmes liés à la maximisation des recettes mobilisées par la DGI

— Nous épinglons à ce propos trois problèmes entre autres qui se présentent comme suit :

3.1. Le principe d'éthique et comportement du dirigeant

Les principes d'éthique sont des idéaux de conduite humaine. Un manager doit évaluer l'écart entre ce qu'il sait et ce qu'il fait, et tenter de réduire cet écart pour aligner son comportement avec des standards éthiques. L'éthique du dirigeant comprend trois dimensions : l'éthique organisationnelle, l'éthique sociale et l'éthique spirituelle. Si l'une de ces dimensions manque, l'éthique globale en souffre.

3.2. La taxation

L'administration fiscale a la possibilité de redresser les contribuables sans que ceux-ci puissent se justifier ou formuler des observations, ce qui peut poser des problèmes d'équité et de transparence.

3.3. La fiscalisation des activités informelles

Le manque de moyens, la négligence du facteur humain et la fraude documentaire sont des obstacles majeurs à la fiscalisation du secteur informel.

4. Propositions pour améliorer la collecte des recettes fiscales

Pour accroître ses recettes, la Direction Générale des Impôts (DGI) pourrait envisager les mesures suivantes :

- Amélioration des conditions de travail : Augmenter les salaires et les primes des agents pour réduire les fraudes et la corruption.
- Sensibilisation au civisme fiscal : Informer les contribuables, notamment ceux du commerce de détail, sur la nature des impôts, leurs obligations et leurs droits, à travers des documents concis et gratuits.

- Tenue de comptabilité : Exiger de toutes les entreprises, petites et grandes, de tenir régulièrement leur comptabilité et de respecter les obligations commerciales, comme la tenue des livres de commerce.
- Réorganisation de l'administration fiscale : Optimiser la structure et les processus internes pour une meilleure efficacité.
- Amélioration des méthodes d'administration de l'impôt : Adopter des pratiques modernes et efficaces pour la collecte des impôts.
- Formation du personnel : Assurer une formation continue et de qualité pour les agents de la DGI afin de renforcer leurs compétences et leur intégrité.

Conclusion

Les recettes fiscales générées par la Direction Générale des Impôts ont joué un rôle crucial dans le financement du budget de l'État congolais entre 2020 et 2022, avec une tendance à la hausse. Cependant, pour maximiser le potentiel fiscal du pays, il est impératif de s'attaquer aux défis persistants tels que l'évasion fiscale et l'informalité de l'économie.

Les réformes entreprises par la DGI doivent être poursuivies et approfondies pour garantir une collecte fiscale plus efficace. Cela inclut l'adoption de technologies modernes, l'amélioration de la sensibilisation des contribuables et le renforcement de la transparence dans l'utilisation des fonds publics.

En somme, une gestion fiscale rigoureuse et transparente est essentielle pour assurer un financement adéquat des services publics en RDC et promouvoir un développement économique inclusif et durable. L'avenir dépendra de la capacité de l'État à renforcer son système fiscal tout en soutenant une gouvernance responsable et efficace.

Bibliographie

Ouvrages

1. African Development Bank (AfDB). (2019). *Economic Outlook for Africa 2019*. AfDB Publications.
2. BAFFOUR, A. (2020). Taxation and Development in the Democratic Republic of the Congo. *Journal of African Economies*, 29(3), 345-367.
3. International Monetary Fund (IMF). (2020). *Democratic Republic of the Congo: Selected Issues*. Washington, DC : IMF.
4. DUVERGER, M. (2017). *Finances Publiques*, 11^{ème} édition, P.U.F, Paris.

5. KANGALA, J. (2020). Tax Policy and Economic Growth in the Democratic Republic of the Congo. Master's thesis, University of Kinshasa.
6. LUKUSA, S. (2019). Public Finance and Development in the DRC: Challenges and Solutions. Doctoral dissertation, University of Lubumbashi.
7. MABIALA L. (2007-2008). Droit fiscal, cours dispensé en 1ère licence économique publique, UNIKIN, FASEG.
8. MAKALA NZENGU P. (2015). *Questions spéciales des Finances Publiques*. CRIGED, Kinshasa.
9. Nzongola-Ntalaja, Georges. (2018). *The Congo: From Leopold to Kabila: A People's History*. Zed Books.
10. Transparency International. (2021). *Corruption Perceptions Index 2020*. Transparency International.
11. World Bank. (2021). *Republic of Congo: Country Economic Memorandum*. Washington, DC : World Bank Publications.

Revues et autres

1. Article 2 du décret n° 017/2003 du 02 mars 2003 portant création de la DGI, modifié et complété par le décret-loi n°04/009 du 30 décembre 2004, In J.O., n° spécial, janvier 2005.
2. Banque Centrale du Congo, Rapport sur la politique monétaire, Kin 2019.
3. Banque Centrale du Congo, rapport annuel 2020. Kinshasa 2020.
4. Buabua Wa K., « Le contentieux fiscal, gage de l'équité de l'impôt », in L'Etat de droit, revue de droit de l'UPC, 1999.
5. KALENGA T., L'impôt et la société congolaise : le paradoxe du sous-développement, une revue de l'UPC, 2003.
6. PNUD, rapport annuel sur le développement dans le monde, Wash. 2019.

NOTES DE COURS

1. MABIALA UMBA Laurent. ; droit fiscal, cours dispensé en 1ère licence économique publique, UNIKIN, FASEG, 2007-2008.

WEBOGRAPHIE

1. La contribution de la DGI aux recettes publiques du 03 mars 2020, 11:17, dans Finances. www.Deskeco.com
2. Rapport de la Banque centrale.2020 www.bcc.cd
3. Rapport de la Banque Mondiale. <https://data.worldbank.org/country/democratic-republic-of-the-congo>)

EVALUATION DES ACTIFS EN IFRS¹ : IAS 16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES et IAS 40 IMMEUBLES DE PLACEMENT

P.A. MUKALALIRYA KAMBALE
Ass.2 Ignace KUTELAMA BATWA

Résumé

Les immobilisations corporelles représentent l'une des composantes les plus importantes de l'actif de la plupart des entités. Elles se rapportent aux investissements productifs, appelés outils de production, destinés à rester durablement au sein de l'entreprise. Elles peuvent concerner tant les actifs corporels résultant des coûts d'emprunts appelés actifs qualifiés exigeant une longue durée de production que les immeubles de placement. Les règles relatives à leur traitement comptable en SYSCOHADA révisé s'inspirent quasi-entièrement des normes comptables internationales IFRS, mais rencontrent parfois dans leur application des divergences particulières.

Mots-clés : immobilisations corporelles - actifs qualifiés – immeubles de placement - normes comptables internationales IFRS - SYSCOHADA Révisé.

Introduction

Cette étude vise de présenter l'essentiel à retenir des normes comptables internationales IAS 16 et IAS 40 dont elle examine de façon synthétique la portée comptable et la manière dont ils sont reportés dans l'élément central du Système Comptable de l'OHADA (SYSCOHADA), le Plan Comptable Général de l'OHADA.

L'intérêt porté sur les immobilisations corporelles en général et sur les immeubles de placement vaut son pesant d'or vu l'importance grandissante que prennent ces actifs sur le total des bilans des sociétés commerciales et industrielles². Ainsi, cette étude ne manquera pas d'attirer l'intérêt des gestionnaires et des professionnels de la comptabilité attentionnés par la publication des états financiers réguliers des sociétés. Son intérêt pour les enseignants et les apprenants en comptabilité n'est plus à démontrer tellement l'évolution de la discipline est grandissante et remet constam-

1 Les IFRS (International Financial Reporting Standards) comprennent aussi bien les normes comptables Internationales numérotées IAS non encore abrogées que celles numérotées IFRS.

2 Dans les sociétés telles que SNEL, OFFICE DES ROUTES, OFFICES DES VOIRIES ET DRAINAGES, GECAMINES..., les immobilisations couvrent près voire plus de 90 % du total de leurs bilans annuels.

ment en cause les contenus des enseignements tant en comptabilité financière que dans les matières connexes.

Aussi notre réflexion se focalisera-t-elle essentiellement sur les immobilisations corporelles et les immeubles de placement qui font l'objet des normes internationales d'informations financières respectivement IAS 16 et IAS 40.

Un regard rétrospectif sur la comptabilité nous permet de nous rendre compte que l'évolution de cette discipline s'adapte aux besoins de différents utilisateurs et ceci est d'autant plus vrai qu'il existe une diversité de systèmes comptables correspondant à des modèles de développement économique différents³.

Dès lors, en réponse à la financiarisation et à la mondialisation de l'économie, le besoin des normes comptables internationalement reconnues devient plus que pressant⁴. Dans ce cadre, comment le Plan Comptable Général de l'OHADA applique-t-elle et adapte-t-elle les deux normes internationales précitées ?

I. IAS 16 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles représentent l'une des rubriques les plus importantes de l'actif d'une entreprise.

Elles concernent la majeure partie des investissements productifs. Le traitement comptable des immobilisations corporelles a fait l'objet de la norme internationale IAS 16 approuvée en 1981 et révisée en 2003 et entrée en vigueur en 2005. Cette norme a intégré une partie de la norme IAS 4 relative aux amortissements (aujourd'hui abrogée).

Les immobilisations corporelles sont nécessaires à l'activité de l'entreprise. Elles ne sont pas acquises dans un but spéculatif mais pour être utilisées.

Les immeubles non nécessaires à l'exploitation, détenus dans un objectif de placement, ne relèvent pas d'IAS 16, mais d'une norme spécifique IAS 40 « Immeubles de placement » (adoptée en 2000 et révisée en 2003) que nous allons aborder en second lieu.

3 G. CAUSSE, « Quelle comptabilité pour accompagner efficacement le développement économique et social des pays ? » in *Association Francophone de Comptabilité*, décembre 2018, p.1.

4 A. BURLAUD, G. CAUSSE, la comptabilité : universalisme ou contingence ? in *Association Francophone de comptabilité*, décembre 2018, p.2.

1. Champ d'application

La norme IAS 16 s'applique à la comptabilisation des immobilisations corporelles, sauf lorsqu'une autre norme impose ou autorise un traitement comptable différent⁵.

Elle ne s'applique pas :

- Aux immobilisations corporelles classées en « destinées à être cédées » selon les dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».
- Actifs biologiques qui ne sont pas des plantes productrices (IAS 41).

1.1. Objectifs de la norme

La norme IAS 16 prescrit le traitement comptable des immobilisations corporelles, notamment : la comptabilisation - la détermination de la valeur comptable – le calcul des dotations aux amortissements et les pertes de valeurs correspondantes. Elle est complétée par la norme IAS 40, qui spécifie le traitement des immeubles de placement.

1.2. Définition de quelques concepts

Nous allons nous arrêter un moment pour clarifier quelques concepts qui reviendront assez souvent dans notre exposé, entre autres (R. OBERT, 2018) :

- Les immobilisations corporelles sont des actifs détenus par une entité pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de service, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.
- L'amortissement : c'est la répartition systématique du montant amortissable d'un actif sur sa durée d'utilité ;
- La durée d'utilité est :
 - a) Soit la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif ;
 - b) Soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif.
- Le montant amortissable est le coût d'un actif, ou tout autre montant substitué au coût diminué de sa valeur résiduelle.

5 R. OBERT, *Pratique des normes IFRS, référentiel et guide d'application*, 8^{ème} édition DUNOD, 2018, p. 256.

- La valeur résiduelle d'un actif est le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif après déduction des coûts de sortie estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité.
- Valeur comptable est le montant pour lequel un actif est comptabilisé, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur relatifs à cet effet.
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminué des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.
- La valeur d'utilité (ou valeur spécifique à l'entité) est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'utilisation continue d'un actif de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité ou qu'elle prévoit d'encourir lors du règlement d'un passif.
- Une perte de valeur est l'excédent de valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable.
- La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

2. Traitement comptable des immobilisations corporelles en IFRS

2.1. Fait générateur

Une immobilisation corporelle est comptabilisée en tant qu'actif lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- **Les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à l'entité et ;**
- **Le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.**

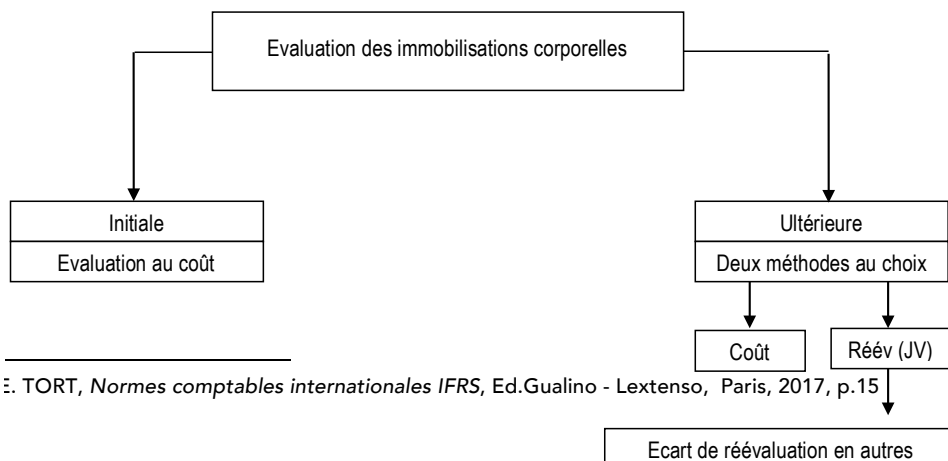
2.2. Evaluation initiale / Coût d'entrée

La comptabilisation initiale d'une immobilisation est fonction de son origine.

Nous pouvons l'illustrer à travers le tableau ci-après⁶ :

Origine	Coût d'entrée/ évaluation initiale
Immobilisation acquise	Coût D'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables et net de remises, rabais, ristournes et escomptes auquel s'ajoutent les coûts directs liés à sa mise en état d'utilisation et de l'estimation initiale des coûts démantèlement et de remise en état du site.
Immobilisation produite	Coût de production sans possibilité d'incorporer une quote-part des frais administratifs ou généraux.
Immobilisation acquise par voie d'échange	Juste valeur avec constatation de gain ou perte, à défaut Valeur Nette Comptable (VNC) de l'actif.

Le traitement comptable de l'IAS 16 est résumé schématiquement comme ci-après (R. OBERT, 2018) :



6. TORT, *Normes comptables internationales IFRS*, Ed.Gualino - Lextenso, Paris, 2017, p.15

6 E. TORT, *Normes comptables internationales IFRS*, Ed.Gualino - Lextenso, Paris, 2017, p.15

Nous allons nous appesantir successivement sur le cas des immobilisations acquises, les immobilisations produites et les immobilisations acquises par voie d'échange⁷, ainsi que sur les amortissements.

2.2.1. Immobilisations acquises

Le coût d'entrée de ces immobilisations se fera selon la formule suivante (P. Recroix, 2018) :

$$\text{Coût} = \text{Cout d'achat} + \text{Coûts directs} + \text{coûts de démantèlement}$$

De façon analytique ce coût d'entrée comprend :

- Coût d'achat (y compris les droits de douane et taxes non récupérables et net de remise et rabais commerciaux) auquel s'ajoutent les coûts directs liés à la mise en état d'utilisation, notamment : coûts liés à la livraison et à la manutention de l'actif - les frais d'installation et de montage - les coûts de démantèlement, de mise au rebut d'une immobilisation et de restauration du site résultant d'obligation à la charge de l'entité - certains honoraires liés à l'acquisition (ex. acte notarial des terrains) - les coûts du personnel liés à l'acquisition d'un actif (ex. heures de transport depuis chez le fournisseur si l'entité assure elle-même le convoyage d'une nouvelle machine) - le test de fonctionnement.

En cas de paiement différé significatif, le coût est limité à un montant correspondant au paiement comptant avec enregistrement de la différence en charge financière.

Les dépenses ultérieures doivent être comptabilisées à l'actif si elles conduisent à l'accroissement des avantages économiques associés ou à défaut en charge de l'exercice (ex. dépenses d'entretien courant).

Le coût des emprunts attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation corporelle est compris dans le coût de l'immobilisation. Il s'agit là des **actifs qualifiés ou éligibles**.

Sont exclus du coût retenu pour la valorisation du bien :

- a) Le coût d'ouverture d'une nouvelle installation, d'introduction d'un nouveau produit ;
- b) Frais administratifs et frais généraux (coûts fixes du service achats) ;
- c) Frais de démarrage et préexploitation ;

⁷ Les immobilisations acquises gratuitement par subventions d'investissement ou d'équipement, ainsi que celles acquises par location financement ou par recours au leasing font l'objet des normes IFRS spécifiques. Leur traitement comptable n'est pas régi par les IAS 16 et 40.

- d) Les pertes opérationnelles initiales ;
- e) Le coût de relocalisation ou de restructuration de tout ou partie des activités

2.2.2. Immobilisation produite par l'entité pour elle-même

Une immobilisation produite par l'entité pour elle-même est évaluée à son coût de production en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise.

2.2.3. Immobilisation acquise par voie d'échange

Une immobilisation corporelle acquise par voie d'échange est évaluée à la juste valeur, sauf lorsque l'échange manque de substance commerciale ou que ni la juste valeur de l'actif reçu ni celle de l'actif donné en échange n'est mesurable de manière fiable.

Dans ce cas le bien acquis est évalué à la valeur comptable du bien échangé. La substance commerciale d'un échange est effective lorsque des flux de trésorerie futurs vont être modifiés du fait de la transaction.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées en charge sauf si les critères d'activation sont satisfaits (notion de composant).

2.2.4. Amortissements

Il existe différents modes d'évaluation de l'amortissement annuel : amortissement linéaire - amortissement dégressif - amortissement en fonction du nombre d'unités de production prévues...

La valeur résiduelle, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement doivent être réexaminées au minimum chaque année et si une révision intervient, elle doit être comptabilisée en tant que changement d'estimation comptable conformément aux dispositions de l'IAS 8.

L'amortissement s'applique dès que l'actif est prêt à être mis en service.

2.3. Evaluation ultérieure / réévaluation

La norme IAS 16 propose deux méthodes comptables pour l'évaluation ultérieure : le modèle du coût et le modèle de la réévaluation.

La méthode retenue doit être appliquée à l'ensemble d'une catégorie d'immobilisations.

Une catégorie est un regroupement d'immobilisations de nature et d'usage similaires au sein de l'activité de l'entité.

Exemple : Un terrain et une machine ont une nature et un usage différents. Deux constructions ont la même nature mais peuvent avoir des usages différents.

Le Modèle du Coût :

Valeur Comptable = Coût – Amortissements cumulés – pertes de valeur cumulées.

Le modèle de la Réévaluation

Valeur = Juste Valeur comptable à la date de réévaluation – cumul amortissements ultérieurs – cumuls pertes de valeur ultérieures

Quand réévaluer ?

Une réévaluation doit être effectuée dès lors que la juste valeur de l'immobilisation diffère significativement de sa valeur comptable.

Comptabilisation et utilisation de l'écart de réévaluation :

L'écart de réévaluation positif d'un actif est inscrit en « autres éléments du résultat global », sauf s'il compense une perte antérieure constatée en charges.

Quand l'écart est négatif, il s'impute en priorité sur l'écart de réévaluation positif précédemment constaté et en charges, à concurrence du surplus.

Amortissement d'une immobilisation réévaluée

Pour une immobilisation réévaluée, l'amortissement s'applique sur sa nouvelle valeur amortissable. Ainsi, est-il recommandé de chaque fois calculer les amortissements après l'opération de réévaluation afin de dégager des dotations complémentaires par rapport aux dotations initiales.

2.4. Opérations spécifiques liées aux immobilisations

2.4.1. Approche par composants

Elle est obligatoire pour les composants ayant un coût significatif par rapport au total de l'actif. Cette approche est appropriée en cas de durées d'utilité différentes.

Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément ; c'est la notion de composant.

2.4.2. Actifs de démantèlement

Il s'agit des dépenses liées à la remise en état des sites ou de démantèlement d'un site en fin d'exploitation.

Ces dépenses doivent faire l'objet d'une provision dès lors que l'entité a une obligation actuelle à laquelle elle ne peut pas se soustraire, indépendamment de ses actions futures, que la sortie de ressources est probable et que son coût peut être mesuré de manière fiable.

Cette provision est constatée :

- Pour une dégradation immédiate, dès la date d'installation de l'immobilisation sur le montant total actualisé de la dépense, avec contrepartie, la constatation à l'actif d'une immobilisation corporelle,
- En cas de dégradation progressive, d'une charge au fur et à mesure de la dégradation.

Les coûts de démantèlement obligatoire font partie du coût des biens (acquis ou produits) ; ils constituent un composant de l'immobilisation concernée.

L'évaluation se fait aux coûts qui seraient supportés aujourd'hui (valeur actualisée des frais de démantèlement).

La contrepartie de l'inscription à l'actif des frais de démantèlement est la comptabilisation d'une provision pour démantèlement au passif (selon IAS 37).

Ensuite, la contrepartie de l'accroissement du passif créé en raison de l'écoulement du temps et calculé sur le taux d'actualisation antérieurement utilisé (désactualisation) est une charge financière⁸.

Comptablement, les opérations de démantèlement se traduisent comme suit : _

Constatation de la provision pour démantèlement, à l'entrée de l'immobilisation dans le patrimoine :

Immobilisation (composant démantèlement)	X	
Provision pour démantèlement		X

8 J. MABUDU, Séminaire ONEC, Centre Catholique Nganda, mai 2016, p. 3

A l'inventaire au 31 décembre :

- Dotation aux amortissements

Dotation aux amortissements Amortissements	X	X
---	---	---

- Constatation de l'effet de la désactualisation

Charges financières Provision pour démantèlement	X	X
---	---	---

1.1.1. Inspections et révisions majeures

Lorsqu'une inspection majeure est réalisée sur une immobilisation (avions par exemple), son coût est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits.

Toute valeur comptable résiduelle du coût de la précédente inspection (distincte des pièces physiques) est décomptabilisée.

L'approche par composant est retenue dès lors qu'il existe au moment de l'acquisition d'un bien, un programme échelonné d'entretien et de révision du bien, en conséquence, aucune charge n'est provisionnée pour cette prestation.

1.1.2. Cas de pièces de rechange

Les pièces de rechange, les pièces de sécurité et le matériel d'entretien sont comptabilisés en immobilisations, s'ils répondent à la définition des immobilisations corporelles. Sinon ils sont classés en stocks. En revanche, les pièces de rechange qui sont d'une utilisation fréquente au cours d'un exercice doivent être passées en charge.

1. Informations à fournir dans les états financiers

La norme IAS 16 exige une information détaillée en annexe. Les états financiers doivent indiquer, pour chaque catégorie d'actifs corporels :

- Les méthodes d'évaluation utilisées pour définir la valeur d'inscription brute ;
- Les modes et les durées d'amortissement utilisés ;
- La valeur brute et le cumul des amortissements à l'ouverture et à la clôture de l'exercice (en début et en fin de période) ;
- Les entrées, sorties, acquisitions par voie de regroupement d'en-

treprises, les augmentations et diminutions résultant des réévaluations, les pertes de valeur comptabilisées, les amortissements, les différences de change nettes ; tout autre mouvement ;

- Les restrictions sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes ;
- Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'actifs corporels ;

Quand il y a eu réévaluation, les états financiers indiquent en outre :

- Les principes de réévaluation utilisés ;
- La date de réévaluation ;
- Le recours ou non à un évaluateur indépendant ;
- Les méthodes et hypothèses principales utilisées pour estimer la juste valeur des actifs ;
- La manière dont la juste valeur a été estimée ;
- La valeur comptable de chaque catégorie d'immobilisations corporelles si les actifs correspondants avaient été comptabilisés selon le traitement de référence ;
- L'écart de réévaluation, en indiquant les mouvements de l'exercice (période) et toute restriction de cet écart aux actionnaires.

II. IAS 40 immeubles de placement

1. Objectif de la norme

Cette norme vise de prescrire le traitement comptable des immeubles de placement, sachant que ces actifs ne sont pas destinés à être utilisés dans le cadre de l'activité de l'entité, et peuvent donc être cédés, en principe à tout moment.

2. Définition

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment ou partie d'un bâtiment ou les deux) **détenu** (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location financement) **pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour** : l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives, ou - le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

3. Qualification d'un immeuble de placement

Constitue un immeuble de placement : - un terrain détenu pour valoriser le capital plutôt que pour une vente à court terme dans le cadre de l'activité ordinaire, - un bâtiment appartenant à l'entité et donné en location dans le cadre d'un ou plusieurs contrats de location simple, - un bien immobilisé en cours de construction en vue d'une utilisation ultérieure en tant qu'immeuble de placement.

N'est pas immeuble de placement : - un bien occupé par son propriétaire qui est une immobilisation corporelle (IAS 16), - un bien détenu en vue de sa vente dans le cadre de l'activité ordinaire, il figure en stocks (IAS 2), - un bien immobilier donné en location dans le cadre d'un contrat de location financement constitue une créance (IFRS 16).

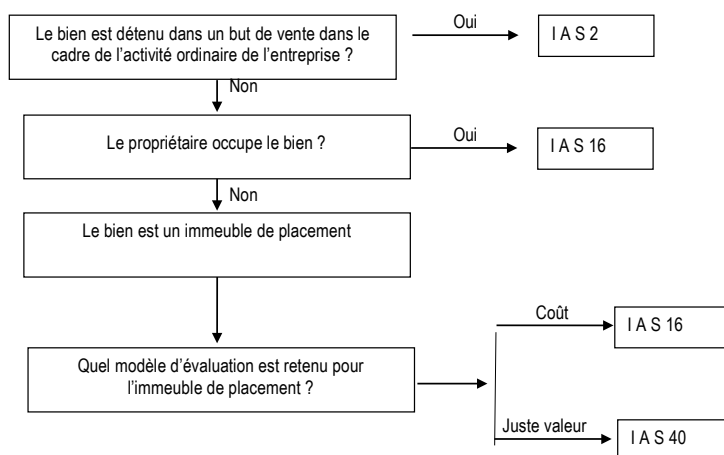
2. Traitement comptable

Un immeuble de placement doit être comptabilisé en tant qu'actif si et seulement si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à l'entité,
- le coût de l'immeuble de placement peut être évalué de façon fiable.

Nous pouvons illustrer schématiquement ce qui précède de la manière ci-après :

Schéma de qualification des immeubles de placement



Source : O. Barbe, L. Didelot, *Maîtriser les IFRS*, Groupe Revue Fiduciaire, 8^{ème} édition 2016, p.195

III. ARRIMAGE DES IAS 16 ET 40 EN PCGO

Le SYSCOHADA est un système, c'est-à-dire un ensemble de règles, portant adaptation et application des principes comptables fondamentaux et des normes comptables internationales aux réalités et aux besoins de l'espace de l'OHADA, espace comprenant à ce jour 17 Etats africains. Annexées à l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF), ces règles comprennent deux éléments principaux, à savoir le Plan Comptable Général de l'OHADA (PCGO) et le Dispositif Comptable relatif aux Comptes Consolidés et Combinés (DCCCC ou D4C).

Le Plan Comptable Général de l'OHADA n'est pas une simple transposition des normes internationales, mais plutôt une application et une adaptation qui révèlent des nuances, notamment dans les définitions et les règles de comptabilisation des immobilisations corporelles et des immeubles de placement, comme on peut le remarquer ci-après.

a) De la définition des immobilisations corporelles et des conditions de leur comptabilisation.

Si la définition des immobilisations corporelles ne présente aucunement de différence significative entre IFRS et SYSCOHADA révisé, les conditions de comptabilisation en IFRS sont qu'une immobilisation corporelle est comptabilisée en tant qu'actif lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- Les avantages économiques futurs associés à l'actif iront à l'entité, et
- Le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

En SYSCOHADA Révisé, ces deux conditions n'étant pas de mise, certains actifs immobilisés corporels de la comptabilité OHADA peuvent facilement être assimilés aux non-valeurs en IFRS. C'est le cas des propriétés et immeubles appartenant à une entité, mais sur lesquelles elle a perdu tout contrôle. En RDC, plusieurs sociétés dont l'Etat détient la totalité ou la quasi-totalité des parts, et dont plusieurs établissements publics (ONATRA/ SCTP, SCPT, Office des Routes, etc...) font apparaître dans leurs bilans des immeubles et des concessions qui constituent des cas indiscutables.

b) De la comptabilisation des immobilisations corporelles selon l'approche par composants

Alors qu'en IFRS la comptabilisation selon l'approche par composants est une règle générale qui concerne tout actif corporel composé d'éléments ayant des durées d'utilisation différentes, le SYSCOHADA limite l'application de cette règle à des cas spécifiques. Il ne l'autorise que pour les bâtiments et autres ouvrages, les avions, les bateaux, les camions, les autocars, les véhicules blindés de transport des fonds, et certains matériels et outillages des entités industrielles, minières, agricoles, hospitalières et pétrolières⁹.

c) De la réévaluation des immobilisations corporelles

Que ce soit en IFRS ou en SYSCOHADA, toute réévaluation d'une immobilisation corporelle consiste en la substitution d'une valeur actuelle dite réévaluée à la valeur nette précédemment comptabilisée. Plusieurs méthodes et techniques sont d'usage pour déterminer la valeur réévaluée : méthode indiciaire en cas de réévaluation légale, méthodes des coûts actuels¹⁰ en cas de réévaluation libre.

En apportant la précision que « la valeur réévaluée d'un élément ne peut, en aucun cas, dépasser sa juste valeur... », le SYSCOHADA fait des coûts actuels la règle observable en matière de réévaluation.

En outre, le SYSCOHADA semble lier la réévaluation à l'inflation¹¹, phénomène permanent se manifestant par la hausse généralisée des prix. De leur côté, les IFRS soulignent le cas de « l'écart de réévaluation négatif », et proposent dans ce cas son imputation en priorité sur l'écart de réévaluation positif précédemment constaté et en charge. Ce qui conduit en IFRS au réajustement à la hausse et à la baisse de l'écart de réévaluation à la clôture de chaque exercice.

L'enregistrement comptable de l'écart de réévaluation présente aussi d'autres spécificités. En IFRS, il s'inscrit en « autres éléments du résultat global », c'est-à-dire qu'il est considéré comme un produit ou comme une charge selon le cas dans les comptes de résultat. En SYSCOHADA, l'écart

9 Anonyme, AUDCIF et SYSCOHADA, Journal Officiel OHADA, n° spécial du 15/02/2017, p. 314

10 La valeur actuelle d'un bien est une valeur d'estimation du marché qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité de l'élément pour l'entité. Cfr Anonyme, AUDCIF et SYSCOHADA, Op. cit., p. 27 et 42.

11 En cas de baisse de la valeur de l'immobilisation, « l'élément ne saurait être réévalué à cette date ». Cfr Anonyme, AUDCIF et SYSCOHADA, op. cit., p.850.

de réévaluation ne peut influencer le résultat ; il est enregistré dans un compte « écart de réévaluation » qui figure au passif du bilan parmi les ressources stables.

d) Du traitement comptable des immeubles de placement

En IFRS, les immeubles de placement figurent dans l'état de situation ou bilan à leur juste-valeur et ne peuvent pas faire l'objet d'amortissement car assimilés à la trésorerie. En SYSCOHADA, à la clôture de l'exercice, les immeubles de placement font l'objet d'amortissement sur leur durée d'utilité¹² comme toute autre immobilisation corporelle.

Conclusion

Tout au long de cette étude sur la comptabilisation des actifs immobilisés en IFRS, nous avons, à travers deux normes, notamment les IAS 16 et 40, présenté les objectifs poursuivis par ces normes, les méthodes de comptabilisation, la détermination de la valeur comptable et éventuellement le calcul des dotations aux amortissements et des pertes de valeurs correspondantes, ainsi que leur arrimage en Plan Comptable Général de l'OHADA.

Il est, en effet, un fait indéniable que le référentiel comptable OHADA et précisément le Plan Comptable Général de l'OHADA est arrimé aux IFRS. Cependant, dans les détails, les définitions, les règles d'évaluation, et celles de prise en compte des opérations aussi bien courantes que spécifiques relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement présentent quelques nuances entre les IFRS et le PCGO, qui ne doivent pas manquer d'attirer l'attention des utilisateurs de l'information financière.

Il est certes vrai que les entités opérant en RDC ne sont pas toutes astreintes à la tenue des comptes en IFRS, à part celles qui sont cotées sur les places financières internationales, et les institutions financières. Cependant, il est impérieux que des études empiriques soient menées en RDC auprès des entités astreintes à la tenue des comptes en IFRS et en SYSCOHADA en vue d'examiner la manière dont les immobilisations corporelles et les immeubles de rapport sont effectivement traitées dans les deux cas.

12 Anonyme, AUDCIF et SYSCOHADA, op. cit., p. 653.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

OBERT R., *Le Petit IFRS, l'Essentiel en bref*, Dunod, Paris, 2022.

OBERT R., *Pratique des IFRS*, Dunod, Paris, 2018.

SAMBE O., DIALLO M.I., *Le Praticien Comptable, Système comptable OHA-DA SYSCOHADA*, ECJ, Dakar, 2017.

TORT E., *Normes Comptables internationales IFRS*, Gualino, Paris, 2016.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

BURLAUD A., CAUSSE G., *L'histoire de la mondialisation comptable : développement / mondialisation / financiarisation*, in AFC, décembre 2018.

CAUSSE G., *Quelle comptabilité pour accompagner efficacement le développement économique et social des pays ?*, in AFC, décembre 2018.

AUTRES DOCUMENTS

ANONYME, *Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière et Système Comptable de l'OHADA (AUDCIF et SYSCOHADA)*, Journal Officiel de l'OHADA, n° spécial du 15/2/2017.

MABUDU J., *Les IFRS, séminaire de formation des premiers experts- comptables de la RDC*, tenu au Centre Catholique NGANDA, Kinshasa, 2016.

PONT FERRO-ROUTIER SUR LE FLEUVE CONGO ENTRE KINSHASA ET BRAZZAVILLE : IDENTIFICATION DES SITES ET PERSPECTIVES DES SERVICES INFRASTRUCTURELS ET SES IMPACTS A KINSHASA

DIUMU OMASOMBO Michel¹,
IKANSHA UKANTIK'YE Willy-Patrick²

Résumé

La construction d'un Pont Ferro-Routier (PFR) entre Kinshasa et Brazzaville représente un projet ambitieux et stratégique visant à améliorer la connectivité et à stimuler le développement économique de la région. Ce projet présente des défis et enjeux significatifs qui doivent être pris en compte pour garantir son succès. Dans ce papier, nous menons une identification rigoureuse et une analyse descriptive des sites potentiels pour accueillir cette infrastructure, et investiguons sur l'évaluation des infrastructures d'accès et leurs impacts socio-économiques, environnementaux et culturels associés. De nos études, il ressort que quatre sites permettraient de maximiser l'impact du projet sur le développement économique et la connectivité entre les deux capitales. Ces sites sont l'île de Téléphone, Kinsuka, Malueka et Maluku. En plus, ce dernier favorisera un nouveau pôle économique orienté vers les échanges transfrontaliers. Notre étude montre qu'en l'absence d'une étude sur le raccordement du chemin de fer à construire, la construction d'une route associée au pont aura des impacts positifs sur le plan socioéconomique et environnemental, tandis que les expropriations des parcelles affectées par le projet sont estimées à environ 2 920 010 USD. Le financement du projet reste un défi majeur, et le partenariat public-privé (PPP) apparaît comme une solution viable, bien que la rentabilité financière soit encore à démontrer, malgré l'intérêt des gouvernements pour la rentabilité sociopolitique de l'intégration sous-régionale. Cette étude fournit des recommandations éclairées pour maximiser les bénéfices de ce projet majeur pour les deux capitales et la sous-région.

Mots clés : Pont ferro-routier, Infrastructures, Impacts socio-économiques, Développement économique, Partenariat public-privé, Connectivité.

-
- 1 Master en GRH (HEC-KIN), DEA, P.M.C/Chaire UNESCO (UNIKIN) et Licencié en Sciences Commerciales et financières (ISC-KIN)
 - 2 Dr. en Sciences Économiques/Transport (Aix en Provence France) et Sciences Commerciales et Administratives (HEC-KIN)

ABSTRACT

The construction of a rail-road bridge between Kinshasa and Brazzaville represents an ambitious and strategic project aimed at improving connectivity and stimulating the economic development of the region. This project presents significant challenges and issues that must be addressed to ensure its success. In this paper, we conduct a rigorous identification and descriptive analysis of potential sites for this infrastructure and investigate the evaluation of access infrastructures and their associated socio-economic, environmental, and cultural impacts. Our study reveals that three sites would maximize the project's impact on economic development and connectivity between the two capitals: Île de Téléphone, Kinsuka, and Maluku, with the latter promoting a new economic hub focused on cross-border trade. Our research indicates that, in the absence of a study on the connection of the planned railway, the construction of a road associated with the bridge will have positive socio-economic and environmental impacts, while the expropriation of affected parcels is estimated at approximately 2,920,010 USD. Financing the project remains a major challenge, and public-private partnerships (PPP) appear as a viable solution, although financial profitability has yet to be demonstrated, despite the governments' interest in the socio-political profitability of sub-regional integration. This study provides informed recommendations to maximize the benefits of this major project for both capitals and the sub-region.

Keywords: Rail-road bridge, Infrastructure, Socio-economic impacts, Economic development, Public-private partnership, Connectivity

ABBREVIATIONS

ACE : Agence Congolaise de l'Environnement ;
AD : Aide au Déménagement ;
APV : Aide aux Personnes Vulnérables
AR : Aide à la Réinstallation ;
CEA : Commission Économique pour l'Afrique ;
CEAC : Communauté Économique de l'Afrique Centrale ;
EVE : Éléments Valorisés de l'Environnement ;
EIES : Étude des Aspects Environnementaux et Sociaux ;
MEDD : Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique ;
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
PAP : Parcelles Affectées par le Projet ;
PCR : Projet de Construction des Routes ;
PGES : Plan de Gestion Environnemental et social ;

RDC : République Démocratique du Congo ;

RC : République du Congo ;

RGL : Remboursement de la garantie locative ;

SSI : Système de Sauvegarde Intégré ;

SO : Sauvegarde Opérationnelle ;

ZID : Zone d'Influence Directe ;

ZII : Zone d'Influence Indirecte ;

ZLECAF : Zone de Libre Échange Continental Africaine.

1. Introduction

Le transport est essentiel pour le développement des activités économiques, le bien-être des populations et la cohésion sociale. Il assure la mobilité quotidienne des personnes tout en étant un élément indispensable à la production et à la distribution des biens. Des infrastructures de qualité « système comprenant les organisations (publiques et privées) ainsi que les politiques, le cadre juridique et règlementaire et les pratiques pertinentes nécessaires pour soutenir et améliorer la qualité, la sécurité et la solidité environnementale des biens, services », constituent une condition préalable à la mise en place de tout système de transport efficace, permettant d'améliorer la compétitivité des produits et leur accès aux marchés régionaux et internationaux. (CEA, développement des infrastructures en Afrique).

La construction des infrastructures de qualité est une composante essentielle de la compétitivité, un atout pour une intégration économique profitable et un excellent moyen de redistribution équitable des ressources nationales et transfrontalières, nous parlons ici, des routes et des ponts. (MULENDA, 2017)¹.

Une infrastructure influe sur le développement économique car elle est un produit intermédiaire et un produit de consommation. C'est ce qui fait que les investissements en infrastructures de transport produisent des effets susceptibles d'améliorer la croissance. Toutefois, il peut se faire que cette construction des infrastructures de transport ne soit une panacée pour certains pays, surtout lorsque ces infrastructures sont sous- régionales ou régionales. (NGINAMAU, 2022)²

En Afrique, la construction des infrastructures était conçue pour relier les centres de production des matières premières aux différents ports d'exportation, ou les grandes Villes et les capitales des pays limitrophes entre elles. C'est dans cet esprit que la CEAC a adopté le plan consensuel de

transport dans lequel le pont Route Rail entre Brazzaville et Kinshasa est retenu pour relier les deux capitales les plus rapprochées de la zone (voir même du monde).

Dans le but de construire un marché sous régional viable et compétitif, les États de l'Afrique Centrale ont décidé de mettre en commun leurs efforts en fonction de leur potentiel économique et de leurs ressources. Mais la faible intégration de leurs réseaux d'infrastructures et les coûts du transport élevés ont dicté la nécessité d'un plan consensuel des transports en vue de consolider notamment les infrastructures routières et ferroviaires en s'unissant dans le programme des projets prioritaires des infrastructures de NEPAD.

Il faut dire que l'intégration économique, ou celle qui s'appuie sur les infrastructures de transport s'inscrit dans une dynamique qui favorise le développement économique et social des États tant au niveau régional, (ex ZLECAF) qu'en le construisant au niveau sous régional comme une marque de solidarité et de prise de conscience collective de développement dans un cadre intégré. Car, stratégiquement les acteurs politiques nationaux comprennent que certains projets d'envergure ne peuvent pas être financés, (réalisés), par un État pris isolément. C'est ainsi que la mise en commun des efforts (moyens) pour impulser le développement respectif s'impose (EPONA, 2005)³.

Kinshasa et Brazzaville, deux villes en Afrique centrale séparées par le fleuve Congo et dont la liaison ne peut se faire qu'en traversant le fleuve (actuellement par les bateaux et pirogues de tout genre), espère la construction d'un pont route-rail pour booster les échanges et agir sur le renforcement de l'intégration sous régionale et même régionale (TANTU, 2021)⁴.

Dans les discussions bi et multilatérales, la RD Congo soulève des préalables, érigés désormais en obstacles, lesquels lui enlèvent l'enthousiasme dans sa participation à ce projet, notamment, le préalable de la construction du Port en eau profonde à Banana (Kongo Central) en vue de la protection de la voie nationale en s'offrant un accès propre et direct à l'océan ; et même la construction d'un axe ferroviaire Kinshasa-Ilebo en passant par Kikwit.

Avec le début des travaux du Port en eau profonde à Matadi, l'espoir de la construction du pont route-rail entre Kinshasa et Brazzaville renait. Alors cette étude se propose d'identifier les sites qui pourraient accueillir l'infrastructure tant attendu et d'explorer en même temps les perspectives

des services infrastructurels induits en mentionnant des impacts sociaux positifs et négatifs notamment dans la construction de la route et du chemin de fer comme voies d'accès au pont ferro-routier. Car, il n'est pas vain de rappeler que ce projet de pont, est l'une des infrastructures clés qui vise à améliorer la connectivité entre les deux villes, facilitant la réduction de temps de trajet des coûts de transport de personnes et de biens, en soutenant le commerce transfrontalier et en redynamisant les activités économiques locales dans la périphérie de l'ouvrage.

En tant que projet intégrateur des deux Congo (Kinshasa et Brazza), ce pont rapprochera les hommes et les biens, réduira les distances en termes de durée de parcours, mais aussi une diminution de coûts. En effet, la distance qui sépare les centres de production ou de transit aux centres de consommation, le délai d'acheminement, les coûts de transports et de transit, les transbordements pèsent sur les calculs économiques et peuvent constituer des facteurs qui annihilent la rentabilité des produits techniquement testés rentables (NORRO, 1994)⁵.

Le fleuve Congo, qui sépare Kinshasa et Brazzaville, constitue une barrière naturelle mais également une opportunité de développement. Traditionnellement, le ferry était le principal moyen de transport entre les deux villes. Cependant, la construction d'un pont ferro-routier pourrait réduire les temps de trajet et les coûts logistiques, stimulant ainsi le commerce transfrontalier (Nganga, 2019)⁶.

Dans ce contexte, quels sont les sites identifiés pour recevoir le pont ferro-routier entre Brazzaville et Kinshasa et quels services infrastructurels attendus dans la périphérie de l'ouvrage ?

Pour répondre à ce propos interrogatif, devant déboucher sur l'identification et le choix du site pour la construction du pont ferro-routier entre Brazzaville et Kinshasa ; et d'explorer la possibilité des services infrastructurels induits par l'ouvrage du côté Kinshasa, mais aussi de cerner la logistique qui va gérer les flux physiques et les données commerciales liées à la nouvelle activité qui va naître du Pont ferro-routier à construire, nous avons passé en revue les sites possibles en allant de l'île de téléphone (notre choix initial) à Maluku (lequel semble obtenir un concession entre les deux pays), et en raison de la création de la zone franche à Maluku, avant d'aligner le projet d'une route d'accès au pont avec ses impacts y compris les expropriations et réinstallations projetées des populations touchées par le projet.

Le choix de ce sujet est très hasardeux à bien des égards, tenez :

- L'analyse du projet devrait se faire par les acteurs qualifiés dont les ingénieurs pour mieux décrire tant les ouvrages que les services infrastructurels attendus ;
- La littérature sur l'intégration et les études d'experts sur ce projet de recherche restent limitées à deux ou trois éléments disponibles ;
- Nous ne disposons ni du temps ni des moyens de faire un contact direct avec les sites présélectionnés pour mesurer l'impact sur les activités économiques que l'ouvrage va générer indirectement surtout en l'absence d'une étude sur le rallongement du chemin de fer à connecter avec le pont et les lignes existantes (gare central et aéroport de Ndjili ainsi que gare centrale et Matadi, ou à construire (Kin-Ilebo) ;
- Le désordre urbanistique et la densité de la population dans les différentes tracées de la route et de la ligne de chemin de fer à construire présage des coûts énormes d'indemnisation en faveur des populations à délocaliser ;
- La transformation attendue serait significative au plan des infrastructures de transports avec des impacts potentiels diversifiés à court et long termes.

Toujours est-il que nous pouvons évoquer quelques matériaux tels que :

La recherche en cours sur *l'intégration de l'Afrique centrale par les infrastructures comme moyen de prévention des conflits, enjeux et défis du pont ferro-routier entre Brazzaville et Kinshasa* ;

- (i) L'examen des politiques régionales concernant le commerce, l'intégration et le développement économique ;
- (ii) Les déclarations des hommes politiques de deux rives et les coupures de presses sur le contrat D.P.Word ;
- (iii) Le démarrage effectif des travaux de construction du Port en eau profonde de Banana, lequel lève le préalable majeur de la participation de la RDC au projet du Pont ferro-routier entre Brazzaville et Kinshasa,
- (iv) Le Plan Complet de Réinstallation du Projet de construction des routes de raccordement au pont route-rail sur le fleuve Congo – RDC (Bruno, 2019)⁷ ;

- (v) L'étude d'impact environnemental et social du Projet de construction des routes de raccordement au pont route-rail sur le fleuve Congo – RDC, (TRAORE, 2019)⁸ ainsi l'avis du Conseil Économique et Social sur le sujet toujours brulant du Port en eau profonde à Banana, fournissent quelques matériaux qui motivent suffisamment la rédaction de cet article.

Après tout, il nous semble utile d'apporter notre contribution au débat, non seulement en tant que scientifique mais aussi en tant que citoyen Congolais, sur ce projet et ses implications sur l'activité économique et commerciale à développer dans la périphérie de l'ouvrage projeté du côté Kinshasa. Si l'on jette un coup d'œil intéressé sur cette étude, on passera en revue un résumé introductif sur le rôle des infrastructures dans l'intégration de l'Afrique centrale, avant de parcourir les différents sites possibles pouvant recevoir l'ouvrage en osant soutenir un choix et finalement une perspective des services infrastructurels attendus connecté au projet de la route d'accès au pont avec ses impacts avant de conclure.

2. Concepts de Base

Dans cette section nous présentons les notions qui entourent notre sujet d'étude. Il s'agit essentiellement du Pont, l'Infrastructure, et le Services Infrastructurels.

2.1. Pont

Zéphirin M'pene Ngaluley, (2002), emprunte à Keishman SH., l'allégorie suivante pour appuyer le caractère intégrateur d'un pont : « Les habitants d'un tout petit village, perché au sommet d'une montagne lointaine, subsistait de la façon la plus primitive qui soit, en pratiquant la cueillette dans la forêt environnante. Il était rare que l'un d'entre eux soit assez téméraire pour oser s'aventurer au-delà du village, cerné de précipices et qu'il arrivait à franchir tous les obstacles, subir toutes les privations, pour atteindre la montagne située en face et renommée pour son abondant gibier.

Une telle expédition pouvait durer des semaines, vu l'énormité des obstacles, et il n'était pas étonnant que, de retour au village, l'aventurier hardi soit accueilli triomphalement, en raison, non seulement de l'exploit accompli, mais également pour le ravitaillement rapporté au village.

Le gibier, complément de leur régime alimentaire, était en effet fort apprécié des habitants. Un jour, un effroyable orage éclata, et la foudre vint frapper un arbre immense qui s'abattit au fond d'un des précipices,

à l'endroit le plus étroit. Quand le temps se calme, les habitants constataient qu'en passant sur le tronc de l'arbre abattu il ne manquait plus que quelques enjambées pour franchir le précipice. A l'aide de lianes, et au prix de nombreux efforts, un pont fut suspendu au travers de l'abîme.

Le village eut ainsi un accès facile à la montagne giboyeuse. Le trajet qui, auparavant, durait des semaines, pouvait désormais s'effectuer en une journée. Les habitants ne tarderaient pas à profiter de leur nouvelle condition, qui leur permettait de se nourrir à la fois des fruits de la cueillette et de gibier, devenu plus abondant. Ils prospèrent ainsi jusqu'à nos jours... »

Cette allégorie révèle qu'avec l'amélioration des infrastructures des transports dont le pont, l'homme a fait montre de ses possibilités de production de gibier. Il a su se soustraire en même temps de la nature en modifiant son environnement.

Par définition, un pont est un ouvrage d'art qui permet de franchir un obstacle naturel ou artificiel (dépression, cours d'eau, voie de communication, vallée, ravin, canyon) en passant par-dessus. Le franchissement supporte le passage d'humains et de véhicules dans le cas d'un pont routier ou ferroviaire, ou d'eau dans le cas d'un aqueduc. On désigne également comme écoduc ou écopons (par exemple : les écoducs), des passages construits ou « réservés » dans un milieu aménagé, pour permettre aux espèces animales, végétales, fongiques, etc. de traverser des obstacles construits par l'être humain ou résultant de ses activités. Disons que les ponts font partie de la famille des ouvrages d'art. Leur construction relève du génie civil.

2.2. Infrastructure

Ce concept a été utilisé dans de nombreux domaines (philosophie, technique, urbanisme, défense nationale, économie etc..) selon diverses acceptions, mais n'a fait l'objet d'aucune approche consensuelle connue à notre sens sur sa définition. Mais disons que, comme terme technique, il relevait à l'origine, du *génie civil*. Apparu au 19^{ème} siècle dans la terminologie ferroviaire, en 1875 dans le journal officiel de la République Française, il correspond, étymologiquement, à « ce qui est construit dessous », en ce sens, il s'oppose au terme de superstructure, qui fait référence à « ce qui est situé au-dessus ».

Le concept d'infrastructure a été employé, par la suite, en matière d'*urbanisme*, pour désigner les équipements nécessaires à l'essor d'une activité humaine collective, puis, par extension, en *économie*. Partant des services

qu'elles rendent aux agents, les infrastructures contribuent à la satisfaction de leurs besoins et constituent un des principaux vecteurs du développement économique et social des nations. Inhérentes à l'organisation des hommes en société, elles se sont traduites par la création d'équipements de base et par une offre de services collectifs progressivement diversifiée. Au fil du temps, les infrastructures ont facilité le développement des hommes et des armées, la réalisation d'activités économiques, les échanges de marchandises et de services, les mouvements de capitaux tant au plan national qu'international.

En considérant la nature des infrastructures (de transport ou de services publics) et leur caractère intra ou inter-régional, on peut noter que la présence d'infrastructure est attestée dans les civilisations les plus anciennes. Elles ont accompagné la révolution industrielle en Europe, la mise en valeur des terres du Nouveau-Monde, puis les vagues d'équipement des pays les plus avancés, situé à l'Est comme à l'Ouest. Dans les pays en développement, depuis la période des indépendances, la mobilisation de moyens de financement en faveur des infrastructures figure au rang des priorités des gouvernements et des bailleurs de fonds, dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale.

Avec les années quatre-vingt et la stratégie des besoins essentiels, les années quatre-vingt-dix et la lutte contre la pauvreté, leur actualité a été confirmée. Leur champ s'est ensuite étendu au cours de la dernière décennie, avec l'apparition d'activités innovatrices liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Le retard que connaît l'Afrique centrale montre (surtout après la décennie de conflits) que l'impact des infrastructures sur la croissance économique est plus que visible, et l'incidence des infrastructures spécifiques de transport « intra ou inter-régional » à travers les coûts du déplacement pendulaire de la population joue un rôle significatif sur la localisation des activités productives au cours des étapes de développement qui accompagnent l'ouverture d'un pays aux échanges internationaux.

Dans une *approche « technique »* l'infrastructure désigne, « l'ensemble des installations fixes mises à la disposition collective des usagers. » (Encyclopédie Universelle Tome 2, 1996)⁹.

Les définitions les plus strictes réduisent les infrastructures aux seuls équipements : le financement et la réalisation d'investissements collectifs sont apparus avec l'unification progressive des nations et le rôle croissant

des États à travers la construction des voies de communication et d'équipements de base améliorant les conditions de vie des populations (assainissements, adduction d'eau, centres de santé etc...). Des avancées technologiques successives se sont traduites par « la mise à disposition » de nouveaux biens et services (sources d'énergie, moyens de télécommunication et d'information), se caractérisant par une diversification de l'offre et une sophistication des processus de production.

Dans une *approche plus large*, la notion d'infrastructure associe étroitement les services attachés aux équipements. Une distinction est couramment établie entre les infrastructures sociales et économiques.

- Les premières se rapportant aux services relatifs aux champs sanitaires et socio- culturels ainsi que de l'éducation ;
- Les secondes concernent des services qui impliquent la construction d'équipements de base (chemin de fer et métro, voiries et aires de stationnement, des voies navigables, canaux d'irrigation, ponts, ports, barrages, aéroports, moyens de télécommunication, équipements urbains etc..) ;
- Elles représentent des intrants, ou sont associés à la production et à la distribution des biens (électricité, gaz, eau...).

Dans tous les cas, l'impact des infrastructures s'appréhende par leur incidence sur les conditions de vie des populations et l'évolution de leur comportement.

2.3. Services Infrastructurels

Pour éviter toute ambiguïté de vocabulaire, le terme infrastructure est réservé aux installations ou équipements permanents qui conditionnent le fonctionnement d'un organisme ou d'un pays. Tandis que les services infrastructurels désignent l'ensemble des services indispensables pour satisfaire les besoins fondamentaux de la population et pour assurer le développement et la croissance. Dans le champ des services infrastructurels, on peut mettre en évidence :

- Les services qui satisfont les besoins fondamentaux de la population (éducation, santé, assurances sociales, eau, assainissement et irrigation) ;
- Les services qui soutiennent l'activité économique (logement, bâtiment, électricité, gaz etc..) ;
- Les services d'intermédiations (transport, communication « poste, téléphone, Internet etc.. », finance, assurance etc...)

Les innovations technologiques dans les transports ont joué un rôle essentiel aux cours de deux premières révolutions industrielles, notamment le chemin de fer pour la première a créé un nouvel espace économique en améliorant la qualité des transports, en réduisant le coût des transports pondéreux et en accélérant les déplacements. Il en est résulté une unification des marchés et une spécialisation accrue des régions agricoles et industrielles, et l'automobile pour la seconde qui a favorisé les transports privés a joué un rôle analogue à celui des chemins de fer. Notons qu'une même infrastructure peut être le support de services infra structurels différents. Ainsi, la création des comptes chèques postaux en 1918 a transformé l'infrastructure des services postaux (les bureaux de poste) en « guichets de banque », contribuant à diffuser l'usage de la monnaie scripturale. Les barrages qui permettent de produire de l'électricité jouent parfois un rôle dans l'irrigation dans des pays menacés par la désertification.

En dernière analyse, il nous semble préférable de retenir les concepts de « services infrastructuels » dont la production exige le recours aux infrastructures. Nous avons sélectionné les services infrastructuels initialement sur deux critères qui coïncident couramment :

1. *La satisfaction des besoins fondamentaux de la population ;*
2. *Le soutien à l'activité économique et à la croissance.*

En effet, un service destiné à satisfaire les besoins de la population constitue un soutien à l'activité économique. Le domaine des besoins considérés comme fondamentaux tend à s'étendre. A côté des droits traditionnellement reconnus, comme le droit à la santé ou le droit à l'éducation, de « nombreux droits » apparaissent, tels que le « droit au logement », le « droit au déplacement », le « droit aux services bancaires minimaux », et plus récemment le « droit à la communication ». Cette évolution se reflète dans l'attitude du public qui manifeste une double exigence : celle de gratuité ou, du moins celle d'accès facilité aux services et une exigence de qualité.

Entre Brazzaville et Kinshasa sera jeté un pont Ferro - routier, les services attendus par la population de deux rives sont énormes et l'intégration physique de deux états fera un pas. Mais le processus mérite une analyse approfondie pour trouver le rythme qui garantisse les avantages comparatifs pour chaque pays et mieux cerner des questions nouvelles telles que le rôle du secteur privé dans l'intégration physique de l'Afrique centrale et la prévention, médiation, gestion et règlement des conflits.

A ce niveau et pour le besoin de cette étude, nous identifions les sites et quelques services destinés à soutenir l'économie et à satisfaire la population riveraine de l'ouvrage du côté Kinshasa.

3. Méthodologie

Pour mener à bon port cette étude, nous utilisons les techniques d'enquêtes et Interviews auprès des autorités locales, et des communautés affectées par le projet pour recueillir leurs attentes ainsi que leurs préoccupations. En utilisant des outils comme le système d'information géographique (SIG) pour cartographier les sites potentiels du pont et analyser les meilleures routes d'accès. Cela permet également de visualiser les impacts environnementaux potentiels. La Méthodes de Consultation Participative nous a permis d'impliquer les parties prenantes locales afin de garantir un projet inclusif et durable. L'Analyse Institutionnelle et Politique nous amené à étudier le cadre institutionnel et politique en vigueur pour comprendre les régulations, les intérêts et les dynamiques entre les différentes parties prenantes, et enfin la méthode analytique structurée, laquelle permet d'assurer une analyse approfondie et équilibrée des sites, des impacts et bénéfices potentiels qui tiennent compte des aspects techniques, économiques, environnementaux et sociaux.

4. Identification des Sites

Kinshasa, avec une population d'environ 14 millions d'habitants en 2023 (Bank, 2023)¹⁰, est l'une des plus grandes villes d'Afrique. Son développement économique est entravé par des infrastructures insuffisantes. Le pont pourrait améliorer l'accès aux marchés entre ce deux pays et avoir un effet positif dans les deux sites où cela pourrait être construit en encourageant l'expansion de l'immobilier et des services.

4.1. L'île de Téléphone

Le choix du site pour la construction d'un projet aussi stratégique que le pont ferro-routier entre Brazzaville et Kinshasa est crucial pour maximiser son impact sur le développement économique et la connectivité entre les deux capitales. Plusieurs sites sur la rive de Kinshasa sont envisagés pour cette infrastructure majeure.

En aval du pool Malebo, on trouve l'île du Téléphone, lequel semble convenir parfaitement à cet ouvrage pour des raisons suivantes :

- Elle est relativement proche des ports de Kinshasa et de Brazzaville ;

- Elle se trouve à un Kilomètre environ de la ligne de chemin de fer qui relie Kinsuka à la Gare de Kinshasa -Est. De même, du côté Congo-Brazza, la plus courte distance avec la ligne Congo Océan (Massina) est d'environ sept Km (7kms) ;
- L'île du Téléphone étant largement situé en aval des premiers rapides, aucun tirant d'air n'est à prévoir, si ce n'est que l'ouvrage devrait toutefois être protégé contre l'impact des objets que le fleuve charrie, tels une barge en dérive, des grumes flottants, etc..
- L'Étude des transports de surface Internationaux dans la sous-région de l'Afrique Centrale (BCOM, Administration Générale de la coopération au développement)¹¹, donne quelques indications que nous synthétisons ci-dessous ; « le fleuve y est divisé en deux bras » :
- *Le chenal cru* entre l'île du Téléphone et la rive gauche, d'une largeur d'environ 240 m, a son lit à nu durant plusieurs mois au cours de l'année. Il n'y aurait aucune difficulté à construire l'ouvrage sur ce bras sec ;
- *Le fond étant rocheux*, un pont continu sur plusieurs appuis paraît offrir la solution la plus adéquate. Les portées peuvent être de l'ordre de 40m (6 x40) ou 60 m (4 x60) de longueur ;
- *L'autre bras* (lit des basses eaux) offre des largeurs variables suivant l'endroit de franchissement ;
- En 1952, le passage en amont avait été envisagé, un îlot subdivise le bras en deux sections et pourrait constituer la base d'un appui intermédiaire à un pont à deux travées inégales (350 m et 300 m) ;
- *Un autre passage* situé à 1.300 m plus en aval encore peut être suggéré. Aux basses eaux, une portée du lit émerge et pourrait offrir un appui intermédiaire facile à réaliser. Ce bras se subdivise en deux sections de longueur respective d'environ 120 m et 240 m ;
- *La travée de 120 m* serait facile à construire lors des basses eaux, car contiguë à l'île du Téléphone.

Pour l'ensemble du pontage du bras, plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- Pont suspendu à deux travées dissymétriques ;
- Deux ponts en arc rigide avec tablier simple formant tirant (Bow-string) ;
- Des ponts « cantilever » ;
- Des superstructures en béton précontraint construites en avançant par encorbellement « Freivorbau » etc.

De ce qui précède, on peut conclure que l'importance des travées est réduite et que la plupart des appuis peuvent être construits à sec. Apparemment, il n'existe aucun obstacle sérieux à la construction d'un pont Ferro-routier sur l'île de téléphone.

Le raccordement aux réseaux de chemin de fer existant sur chaque rive ne pose aucun problème particulier. Comme nous l'avons déjà signalé, une prolongation de rail desservant les carrières et les installations de concassage, longe la rive gauche jusque dans les parages du site retenu.

Plus à l'Est, le rail passe par la gare de Ndolo et pénètre jusqu'à la plaine d'aviation de Ndjili.

Du côté de Brazzaville, le site se trouve à environ 7 Km du chemin de fer Congo Océan reliant Brazzaville et Pointe Noire.

L'île du Téléphone offre une superficie non submersible de quelque 150 ha de terrain vierges relativement plats, entièrement situés du côté RDC. C'est un endroit idéal pour installer des dispositifs annexes indispensables au trafic international (douane, police, contrôle technique...).

4.2. Malueka

Le site de Malueka est situé à proximité du centre de Kinshasa, précisément sur l'Avenue Nzolana, Quartier Malueka de Mont-Ngaliema sur la rivière Binza. Ce site peut être privilégié en raison de sa proximité immédiate avec le tissu urbain dense de Kinshasa. Le quartier Malueka se trouve à une distance relativement courte des principales infrastructures économiques et commerciales du centre-ville de Kinshasa, ce qui pourrait réduire considérablement les coûts logistiques associés au transport de matériaux et au déplacement des personnes et des marchandises si le pont est jeté cet endroit. (Lukafulu, 2024).

4.3. Kinsuka

Le **site de Kinsuka** constitue une autre option stratégique pour la construction du pont ferro-routier entre Brazzaville et Kinshasa. Situé à l'ouest de la ville, Kinsuka est connu pour sa proximité avec le fleuve Congo et son accès direct aux infrastructures clés de Kinshasa. Quartier populaire de Ngaliema à l'origine rural. On s'y presse surtout le week-end pour sa proximité avec le fleuve et le panorama sur les rapides de Kinsuka et sur l'île Mimosa (Futé, 2024)¹². Ce site se distingue par son environnement naturel et ses perspectives d'intégration économique, ce qui en fait une option très prisée dans l'analyse des sites potentiels.

L'essor des activités commerciales dans la région pourrait conduire à la création de nouvelles zones industrielles et de centres de distribution, ainsi que l'attractivité de Kinsuka pour les investisseurs. De plus, les activités de construction elles-mêmes génèrent des emplois pour la population locale, stimulant ainsi l'économie.

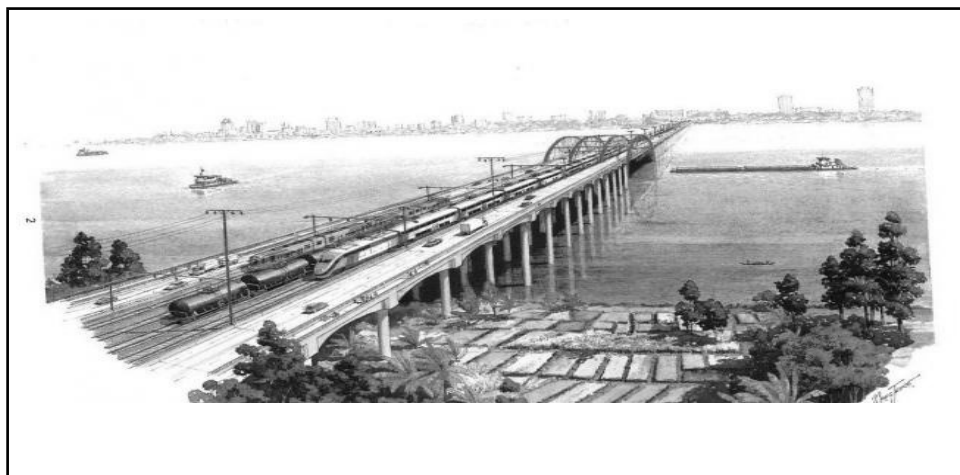
4.4. Maluku

Le **site de Maluku** est le troisième emplacement envisagé pour la construction du pont route-rail entre Kinshasa et Brazzaville. Situé à l'est de Kinshasa, c'est un site moins densément peuplé par rapport à Kinsuka, mais il présente des avantages uniques en matière d'aménagement et de développement économique à long terme. Il se trouve à une distance plus importante du centre de Kinshasa par rapport à Malueka et Kinsuka, mais sa position géographique présente des atouts majeurs pour le projet (Ezinga, 2019)¹³.

Maluku est situé en périphérie de la ville, dans une zone où les terres sont encore largement inexploitées et où l'urbanisation reste limitée. Cette situation permet d'envisager une expansion planifiée et un développement maîtrisé autour du site, avec la possibilité de créer de nouvelles infrastructures urbaines et industrielles.

L'un des principaux avantages du **site de Maluku** est sa capacité à se développer sans les contraintes d'une urbanisation déjà existante. Contrairement à Kinsuka, où la densité de population et les infrastructures peuvent compliquer la phase de construction, ce site offre une toile vierge pour la création de nouvelles infrastructures routières et ferroviaires. Cela signifie que le projet pourrait être conçu de manière optimale, avec une intégration fluide des routes, des rails et des centres logistiques (Futé, 2024)¹⁴.

De plus, la localisation plus excentrée de Maluku favorise la création d'un nouveau pôle économique, orienté vers les échanges transfrontaliers et la logistique intégrant la zone franche en construction. Ce site pourrait devenir un centre stratégique pour le transport des marchandises entre Kinshasa et Brazzaville, en attirant des investissements dans les secteurs industriels et commerciaux. La création de zones franches pour les entrepôts et les centres de distribution, ainsi que le développement d'infrastructures telles que des ports fluviaux, pourraient transformer Maluku en un hub économique majeur.



5. Perspectives des services infrastructurels

Le projet vise à relier les différents modes de transport, notamment le rail et la route, facilitant ainsi les déplacements entre Brazzaville et Kinshasa et d'autres régions. Les perspectives dans la logistique et les infrastructures d'entreposage aux sites de l'île de téléphone, Kinsuka, Malueka et Maluku sont prometteuses. Chacun de ces sites présente des avantages uniques qui peuvent être exploités pour améliorer l'efficacité logistique, attirer des investissements et favoriser le développement économique dans la région. Une planification adéquate et des investissements ciblés seront essentiels pour réaliser ces opportunités.

Le développement d'un système de transport public efficace est essentiel. Des lignes de bus et des tramways pourraient être mises en place pour relier les zones périphériques aux points d'entrée du pont. L'extension du réseau ferroviaire pourrait améliorer l'accès aux zones rurales environnantes, permettant aux habitants de rejoindre plus facilement les centres urbains.

Avec l'intégration d'une voie ferrée dans le projet, il est prévu que les services de transport public deviennent plus fréquents et fiables, réduisant ainsi les temps d'attente pour les usagers (<https://www.africa50.com/fr/investir-pour-la-croissance/projets-et-investissements/pont-route-rail-reliant-kinshasa-et-brazzaville>, 2024)¹⁵. L'amélioration des infrastructures pourrait également entraîner une baisse des coûts de transport pour les usagers, rendant les déplacements plus accessibles (<https://plan.gouv.cd/projects/construction-du-pont-route-rail-entre-brazzaville-et-kinshasa>, 2024)¹⁶.

La création de zones logistiques autour du pont faciliterait le transit des marchandises. Des entrepôts modernes et des centres de distribution seraient nécessaires pour gérer l'augmentation du trafic. La facilitation des transports publics est susceptible de stimuler le commerce local en améliorant l'accès aux marchés pour les produits et services (<https://www.africa50.com/fr/investir-pour-la-croissance/projets-et-investissements/pont-route-railreliant-kinshasa-et-brazzaville>, 2024)¹⁷.

Malueka est une zone fortement urbanisée, où la population locale vit dans une densité relativement élevée. Cette densité pourrait poser des problèmes lors de la phase de construction, notamment en ce qui concerne la relocalisation des habitants. Les négociations avec les résidents locaux et les autorités pour l'acquisition des terres seraient probablement complexes et coûteuses. La gestion des impacts sociaux de la construction pourrait également nécessiter une planification approfondie pour éviter des conflits ou des déplacements massifs de populations.

Concernant le site de Kinsuka, malgré ses avantages, ce site présente certains défis qui doivent être pris en compte lors de la planification du projet. Tout d'abord, étant donné que Kinsuka est une zone plus densément peuplée que Malueka, la construction du pont pourrait entraîner des perturbations pour les résidents locaux et de relocalisation pour les habitants, nécessitant des mesures de compensation comme au site Malueka. Signalons également que la zone est densément peuplée, et le projet pourrait entrer en conflit avec d'autres usages du sol, comme l'agriculture.

Contrairement aux deux premiers sites, le site de Maluku est moins urbanisé, ce qui pourrait réduire les conflits avec les communautés locales. Le site pourrait être développé comme un hub logistique, facilitant le commerce entre les deux pays bien que son éloignement par rapport aux routes principales pourrait poser des défis logistiques pour la construction et l'exploitation et nécessiterait des investissements supplémentaires.

6. Description du Projet et de sa Zone d'influence

6.1. Description du Projet

L'absence d'un ouvrage de franchissement permanent entre les deux rives du fleuve Congo constitue un handicap majeur à la mise en œuvre des politiques de développement économique et d'intégration régionale et même continentale. Ainsi, le projet de construction du Pont ferro-routier entre les villes de Kinshasa et de Brazzaville vise à accélérer les échanges commerciaux entre les deux pays et à (1) Assurer la continuité et la fluidité

du transport le long du corridor Tripoli – Windhoek et ses ramifications routières, adopté dans le cadre du Plan d'action à court terme du NEPAD, dont le maillon central permettra de relier les capitales N'Djamena, Yaoundé, Libreville, Brazzaville et Kinshasa ; (2) Réduire le temps de parcours et les coûts de transport et (3) Améliorer l'accessibilité des populations de la zone d'influence du projet aux services de base.

Le Pont ferro-routier entre Kinshasa et Brazzaville sera d'une longueur de 1.757 m. si le site de Maluku est retenu au détriment de l'île de téléphone pour l'implantation du pont ferro-routier. En effet, l'ouvrage se situerait à 65 km de Brazzaville, et du côté Kinshasa, on compterait 87 km à partir de la gare centrale (centre-ville).

A cet endroit, le Fleuve, large d'environ 1.300 m, a une profondeur variant entre 25 et 35 m. La longueur des raccordements routiers est de 10 km dont 6,8 km en rive gauche du fleuve (RDC) et 3,2 km en rive droite (RC). En raison de manque des données sur la construction de la voie ferrée, nous nous limitons à indiquer l'accès routier de 6.8 km. Ce tronçon se situe dans le quartier Maluku, Commune de Maluku dans la Ville-Province de Kinshasa. Ce projet, comprend les trois composantes suivantes portant uniquement sur les travaux routiers (BOLEKIMO, 2019)¹⁸. Ces études routières demande (1) une étude détaillée de la voie de contournement Sud Est du Grand Kinshasa et de ses pénétrantes, y compris les aspects environnementaux et sociaux ; (2) une étude détaillée de mise à niveau et de réhabilitation de la RN43 à partir de l'Agglomération de Maluku jusqu'au raccordement avec la RN1 au carrefour de la Nsele, y compris les aspects environnementaux et sociaux ; et enfin une évaluation de la réforme des entreprises du secteur des transports en RDC.

Le profil de la route sera constitué de :

- Deux chaussées de 7 m de largeur chacune ;
- Un terre-plein central de 1,60 m de largeur supportant un séparateur central de 0,60 m de largeur et deux bandes dérasées de 0,50 m de large chacune ;
- Deux bandes dérasées de part et d'autre d'une largeur de 2,00 m chacune supportant deux bandes de guidages de 0,30 m de large ;
- D'une berne engazonnée d'une largeur de 0,75 m ou un dispositif de drainage longitudinal, comprenant des descentes d'eau dans les zones de remblai ;

6.2. Zone d'Influence du Projet

La zone d'étude du projet est composée d'une zone d'influence directe ou zone d'étude restreinte et d'une zone d'influence indirecte ou zone d'étude élargie. La Zone d'Influence Directe (ZID) du Projet est constituée de :

- a. Quartier Maluku qui est directement concerné par le projet ;
- b. Aires de travaux (l'emprise de la route et autres sites du projet – base-vie, centrale d'enrobée, centrale de concassage, etc.) ;
- c. Zones d'emprunt des matériaux (gîtes d'emprunt et carrières). La Zone d'Influence Indirecte (ZII) du projet, c'est la Ville- Province de Kinshasa.

7. Analyse des Variantes

L'emprise maximale de l'Avenue Mulele est de 8 m, soit 4 m de part et d'autre de l'axe principale de la route. En vue d'atteindre les objectifs du Projet tout en minimisant la réinstallation, nous étudions dans cette section deux variantes spécifiques.

7.1. Première variante

La première variante consiste à empiéter de 15 m de part et d'autre de l'axe principale de la route afin d'atteindre l'emprise de 30 m exigés pour les travaux. Cette option impacte 130 parcelles, soit 65 de part et d'autre de la route. À noter que la rive gauche de l'Avenue Mulele présente des contraintes naturelles suivantes : (1) le relief accidenté en contre-bas vers le Fleuve Congo, (2) la présence des têtes d'érosion et (3) l'existence d'une zone marécageuse du côté gauche de la route, il y a risque que le projet augmente le coût de réalisation de l'ouvrage. Cette variante va augmenter le nombre des PAP et par ricochet le coût de la réinstallation involontaire ainsi que le coût de réalisation de l'ouvrage. Elle a de ce fait été abandonnée.

7.2. Deuxième variante

La seconde variante est celle qui impacte toutes les parcelles se trouvant à droite du Pk 0+00 (Carrefour de l'Avenue Mulele) affecterait 82 parcelles parce qu'à certains endroits l'emprise de la chaussée est de 17 m. Cette seconde variante minimise la réinstallation involontaire en évitant de se buter aux contraintes naturelles et en diminuant le nombre des parcelles affectées par le projet (PAP) d'un côté, et de l'autre, elle réduit le coût

des indemnisations et surtout n'élève pas de façon inconsidérée le coût de l'ouvrage. Cette variante a été retenue du fait qu'elle permet de réduire sensiblement le nombre des parcelles affectées par le projet (PAP) de 130 parcelles à 82 ainsi que le coût de la réinstallation involontaire.

8. Impacts Sociaux Positifs

Les impacts potentiels sur l'environnement humain et le milieu naturel devra faire l'objet d'une autre étude. Ce paragraphe ne traite que des impacts sur le milieu humain en termes d'expropriation et de préjudices socio-économiques pour la libération de l'emprise routière et de réalisation des travaux en réduisant au maximum les nuisances pouvant en découler. Il est à noter que les dimensionnements et les lieux d'implantation des travaux ont été limités dans l'optique de réduire les préjudices pouvant être causés aux populations propriétaires de biens situés dans l'emprise du projet.

8.1. Impacts Sociaux Positifs

Globalement, les impacts positifs du projet sont synthétisés dans le Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Synthèse des impacts sociaux positifs

Phase	Impacts positifs
Construction	- Emploi probable pour les populations et les Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales lors des travaux
	- Intensification des activités économiques et commerciales autour du chantier
	- Création d'emplois avec les travaux
	- Renforcement de l'expertise locale
Exploitation	- Amélioration des conditions d'assainissement de la voirie
	- Amélioration du cadre de vie et de l'environnement des Populations riveraines du quartier Maluku
	- Accroissement des activités commerciales
	- Meilleur aménagement de l'espace et des paysages
	- Appropriation de l'infrastructure par les populations

Source : Rapport du groupe d'Expert de la BAD, 2019

Sur le plan environnemental, la construction de la route d'accès du Pont route-rail permettra de gérer le ruissellement et d'éviter le ravinement.

8.2. Impacts Sociaux Négatifs

Les impacts négatifs de la mise en œuvre du Projet de construction de la route d'accès au Pont ferro-routier sur le fleuve Congo entre Kinshasa et Brazzaville, résulteront principalement des activités suivantes : la démolition des ouvrages existants ; la construction des ouvrages de drainage et de franchissement et la construction de la chaussée.

Les activités qui seront partiellement ou totalement sur les emprises des travaux devront être déplacées temporairement ou définitivement pour permettre la réalisation des travaux. Ainsi, les principaux impacts qui se manifesteront sur les immeubles d'habitations et de commerce, les places d'affaires, les infrastructures précaires et amovibles de commerce et les activités commerciales en général qui empiètent sur l'axe routier. En effet, en dépit du court linéaire (6.8 km), le tracé de la route d'accès traverse la municipalité de Maluku et affectera 703 personnes dont 180 pour les actifs bâtis, 245 pour les actifs commerciaux et 278 pour les actifs agricoles.

9. Cadre Juridique et Mécanisme de Règlement des Griefs et de Réparation

9.1. Cadre Règlementaire au Niveau National

En République Démocratique du Congo, le cadre juridique national encadrant le volet de l'expropriation porte principalement sur un certain nombre de textes que voici :

- (1) La Constitution du 18 février 2006 plus particulièrement en ses articles : 9, 34, 53, 54, 55, 59, 123, 202, 203 et 204 ;
- (2) La loi N° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés telle que modifiée et complétée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980 ;
- (3) La Loi N°77-001 du 22 février 1977 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- (4) La Loi N°77-001 du 22/02/2002 qui décrit les procédures d'expropriation ;
- (5) La Loi N° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement.

- (6) L'article 34 de la Constitution de la République Démocratique du Congo telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 stipule que toute décision d'expropriation est de la compétence du pouvoir législatif.
- (7) La Loi N° 77-001 sur les procédures d'expropriation stipule que la décision d'expropriation doit mentionner l'identité complète des intéressés et s'appuyer sur un plan des biens. Elle fixe le délai de déguerpissement à dater de la décision d'expropriation pour cause d'utilité publique.

9.2. Quelques Éléments de la Politique de Sauvegarde Appliquée par la Banque Africaine de Développement (BAD)

Étant donné que c'est la Banque Africaine de Développement (BAD) qui finance les études de ce grand projet sur le pont ferro-routier entre Kinshasa et Brazzaville ainsi que les infrastructures connexes, il nous semble utile de rappeler quelques éléments de la politique de sauvegarde de la Banque Africaine de développement concernant les impacts sociaux positifs et sociaux négatifs de ce projet (Conseil d'administration de la BAD, 2023)¹⁹.

Ainsi, la mise en œuvre du projet doit répondre aux exigences du système de sauvegardes intégré (SSI) et notamment à la sauvegarde opérationnelle deux (SO2) relative à la réinstallation involontaire (acquisition de terres, déplacement et indemnisation) des populations. Elle vise à clarifier toutes les questions liées au déplacement physique et économique (<https://www.afdb.org.news-and-events>, 2024)²⁰.

Les objectifs spécifiques de la Sauvegarde opérationnelle (SO2) sont les suivants :

- (1) Éviter la réinstallation involontaire autant que possible, ou minimiser ses impacts lorsque la réinstallation involontaire est inévitable, après que toutes les conceptions alternatives du projet ont été envisagées ;
- (2) S'assurer que les personnes déplacées sont véritablement consultées et qu'on leur a donné la possibilité de participer à la planification et à la mise en œuvre des programmes de réinstallation ;
- (3) S'assurer que les personnes déplacées bénéficient d'une assistance substantielle pour leur réinstallation dans le cadre du projet, de sorte que leur niveau de vie, leur capacité à générer des revenus,

leurs capacités de production, et l'ensemble de leurs moyens de subsistance soient améliorés au-delà de ce qu'ils étaient avant le projet ;

- (4) Fournir aux emprunteurs des directives claires sur les conditions qui doivent être satisfaites concernant les questions de réinstallation involontaire dans les opérations de la Banque, afin d'atténuer les impacts négatifs du déplacement et de la réinstallation, de faciliter activement le développement social et de mettre en place une économie et une société viables ;
- (5) Se prémunir contre les plans de réinstallation mal préparés ou mal mis en œuvre en établissant un mécanisme de surveillance de la performance des programmes de réinstallation involontaire dans les opérations de la Banque pour trouver des solutions aux problèmes au fur et à mesure qu'ils surviennent, à travers le mécanisme de gestion des plaintes.

Par ailleurs, les politiques de sauvegarde de la Banque Africaine de Développement (BAD) applicables au projet sont :

- La Sauvegarde opérationnelle (SO1) qui est déclenchée du fait que le projet aura des impacts négatifs potentiels durant sa mise en œuvre ce qui justifie la préparation d'une Étude des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES). De même, les impacts du projet sont localisés et réversibles à la suite de l'application de mesures d'atténuation ;
- La Sauvegarde opérationnelle deux (SO2) est déclenchée du fait des besoins d'acquisition de terres et de pertes d'activités économiques ;
- La Sauvegarde opérationnelle (SO4) du fait de la production potentielle de déchets (dangereux et inertes) pendant les travaux qui peuvent avoir des effets sur la couche d'ozone ;
- La Sauvegarde opérationnelle (SO5) est déclenchée compte tenu des risques encourus par les travailleurs sur le chantier.

Il est à noter qu'en cas d'insuffisance de la réglementation nationale et/ou de conflit entre les deux cadres juridiques, les conventions internationales ayant une prééminence sur les lois nationales, c'est la politique de la Banque qui prévaut, ou, toute chose restant égale par ailleurs, le cadre le plus avantageux pour les personnes affectées sera adopté.

9.3. Cadre institutionnel de la gestion des expropriations

Plusieurs acteurs institutionnels interviennent dans la réinstallation. Pour les besoins du Projet de construction de la route d'accès au Pont routier-rail sur le fleuve Congo entre Kinshasa Brazzaville, les acteurs clés auront à conduire les opérations d'approbation, de diffusion, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de présent Projet de Construction de la Route (PCR) en attendant la connexion de la ligne ferroviaire. Il s'agit du /de (BOLEKYMO, 2019)²¹:

- Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction joue qui le rôle de Maître d'Ouvrage ;
- Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) ;
- La Cellule Infrastructures qui est le Maître d'Ouvrage Délégué et assure la gestion administrative et fiduciaire du Projet. Dans ce cadre, il devra participer à la validation des documents de sauvegardes et à la supervision de leur mise en œuvre ;
- L'Office des Routes en qualité de Maître d'œuvre et bénéficiaire de l'ouvrage
- L'agence Congolaise de l'Environnement, structure qualifiée pour valider toutes les études environnementales et sociales en RDC ;
- La Commune de Maluku.

Les autres Ministères impliqués sont essentiellement :

- Le Ministère des Affaires Sociales ;
- Le Ministère des Affaires Foncières ;
- Le Ministère de la Justice et Garde des Sceaux.

9.4. Responsabilités Organisationnelles

Un certain nombre d'acteurs clés auront à conduire les opérations d'approbation, de diffusion et de mise en œuvre du Projet de Construction de la Route (PCR). Ces institutions sont ainsi que leurs rôles sont présente dans le Tableau 2 ci-dessous. :

Tableau 2. Les institutions et leurs rôles

Institutions	Rôles
Gouvernement de la RDC	- Mobilisation et mise à disposition des ressources pour le paiement des compensations couvert par le don/prêt BAD
Cellule Infrastructures	- Coordination d'ensemble et supervision des opérations de réinstallation - Mise en œuvre du PCR
Comité Local de Réinstallation et Gestion des Litiges	- Information des PAP ; - Facilitation sociale ; - Enregistrement et traitement des plaintes
Commission du Suivi de la réhabilitation	- Suivi de la mise en œuvre ; - Gestion des litiges
ACE et CESOR	- Suivi du processus de réinstallation
Consultant	- Évaluation à mi-parcours et final

Source : Rapport des Experts du Groupe de la BAD, 2019

La Cellule Infrastructures est chargée de la supervision pour s'assurer de la bonne exécution du Projet de la Construction de la Route en fonction des engagements pris auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD).

10. Études Socio-Économiques

10.1. Bien affectés

Sur les 82 parcelles affectées par le projet, dont 65 sur l'Avenue Mulele et 17 sur l'Avenue Ngantaba, les enquêtes ménages pour les expropriations ont permis de recenser 490 les chefs de ménage affectés par le Projet comprenant les propriétaires, les locataires, les hébergés gratuits, et les commerces. Le nombre de PAP par type de bien affecté est résumé plus bas. Il faut noter qu'une même PAP peut perdre plusieurs types de biens.

Tableau 3. Synthèse des types des biens affectés

Types de biens affectés	Nombre de PAP par type de bien
Parcelles bâties (parcelle ayant des habitations)	82
Parcelles non bâties (parcelle n'ayant pas d'habitations)	4
Habitations	184
Commerces	246
Arbres	177
Cultures	86
Terrains en jachère	16
Elevage de poules et canars	3
Fermes	16
Puis et pompes domestiques	2
Ecoles	2
Puis et pompes domestiques	2

10.2. Composition des ménages

Les ménages affectés recensés sur le tronçon Carrefour avenue Mulele – Concession Fatouma Mokoma dans le quartier Maluku, Commune de Maluku se répartissent de façon homogène dans les Avenues Mulele et Ngataba représentant respectivement 88,3 % pour la première et 11,7 % pour la seconde. Les chefs de ménages exercent diverses activités commerciales le long du tronçon supra cité.

Les chefs de ménages recensés sur le tronçon Carrefour Mulele – Concession Fatouma Mokoma se caractérisent par une nette prédominance des femmes par rapport aux hommes. On note sur cet axe qu'environ 62,4 % de chefs de ménages affectés sont de sexe féminin contre 37,6 7 % qui sont de sexe masculin. Le nombre plus important de femmes chef de ménage s'explique par les activités de vente des bidons vides, casiers et vi-danges de boissons gazeuses et de bières.

10.3. Éligibilité des PAP Recensées

10.3.1. Conditions d'Éligibilité à l'Indemnisation et les Dispositions Générales

Une matrice d'éligibilité a été dressée en conformité avec la réglementation nationale et la Sauvegarde Opérationnelle deux (2) de la BAD, et les principes d'éligibilité, d'indemnisation de compensation et d'assistance ont été définis avec un effort particulier pour les personnes vulnérables.

Les personnes éligibles sont donc celles qui (1) Possèdent des droits légaux sur les terres, y compris les droits coutumiers et traditionnels ; (2) Ne possèdent pas des droits légaux sur les terres au moment du recensement mais ont sur ces terres ou biens un droit de jouissance reconnu ou certaines revendications ; (3) Occupent les terres, bien que n'ayant pas sur elles un droit légal.

Sont aussi éligibles aux compensations, les ayants droits formellement reconnus des personnes décédées dans l'intervalle de temps s'écoulant entre le moment du recensement des biens et celui de la distribution des indemnités et des compensations. Les personnes affectées par les activités du Projet dans les différentes composantes devront bénéficier d'une indemnisation calculée à partir d'une date appelée date d'éligibilité d'attribution des droits.

10.3.2. Évaluations et Indemnisation des Pertes

10.3.2.1. Mode de Calcul des Compensations

a. Principes de compensations seront les suivants :

Quelle qu'en soit la forme (en nature ou en espèces), l'indemnisation sera réglée avant le déplacement physique et/ou économique. L'indemnisation est calculée à la valeur intégrale de remplacement du bien perdu (plus les coûts de transaction) (Rés13).²²

b. Évaluation de la compensation pour perte de places d'affaires

Cette compensation consiste à indemniser les personnes affectées qui ont réalisées des aménagements sur leurs lieux d'installations. Il s'agit de constructions précaires sous forme d'étales en bois fixés sur le sol. L'estimation de la valeur des installations est basée sur le prix des matériaux sur le marché au niveau de chaque localité. Les valeurs unitaires des matériaux de construction de chaque place d'affaires ont été discutées avec les personnes affectées ainsi que la main d'œuvre qui ont été acceptées.

L'indemnisation est calculée par l'Équation (1) ci-après :

$$I = \text{Crs} + (\text{Rj} \times 90 \text{ jours}) + \text{Ar} \quad (1)$$

Avec **I** qui représente l'indemnisation, **Crs** représente le coût de remplacement de la structure, **Rj** représente le revenu journalier, et **Ar** représenté l'aide à la réinstallation.

c. Évaluation des pertes de revenus locatifs

La compensation pour perte de revenu locatif sera versée aux bailleurs.

Elle est estimée sur une durée moyenne de 3 mois correspondant à la durée de la garantie locative légale en RDC. La compensation sera de trois (03) mois équivalent au montant perçus auprès de chaque locataire. L'évaluation des pertes de revenus locatifs concerne uniquement les bailleurs des places d'affaires.

L'indemnisation est calculée par l'Équation (2) ci-après :

$$I = \text{Rm} \times 3 \text{ mois} \quad (2)$$

Avec **I** représente l'indemnisation et **Rm** représente le revenu locatif mensuel.

d. Évaluation des pertes de revenus de commerce

La compensation pour perte de revenu couvrira toute la période de transition liée au transfert de l'activité ou à la perturbation occasionnée par les travaux et sera calculée sur la base du revenu journalier de la catégorie socioprofessionnelle multiplié par le temps d'arrêt de l'activité. Un montant forfaitaire sera alloué pour couvrir les frais de déplacement.

L'évaluation des pertes de revenu du commerce s'est faite sur une estimation raisonnable du temps probable d'arrêt de travail que les travaux risquent d'engendrer multiplié par le revenu moyen journalier de l'activité, plus un montant forfaitaire pour aide à la réinstallation. L'indemnisation est calculée par l'Équation (3) ci-après :

$$I = \text{Rmj} \times 3 \text{ mois} + \text{Ar} \quad (3)$$

Avec **I** qui représente l'indemnisation, **Rmj** représente le revenu moyen journalier, et **Ar** représenté l'aide à la réinstallation.

e. Estimation de l'aide à la réinstallation à fournir aux PAP

L'aide à la réinstallation (AR) dans le cadre du présent plan complet de réinsertion (PCR) peut revêtir différentes formes selon les cas de figure telles que :

- Aide au déménagement (AD) ;
- Remboursement de la garantie locative (RGL) ;
- Aide aux personnes vulnérables (APV).

Cette aide au déménagement va consister à fournir un montant monétaire forfaitaire compris entre 50 USD pour les places d'affaires en étal simple fixées au sol et 100 USD pour les places d'affaires en abris fermé. Elle a pour objectif de permettre aux personnes affectées de prendre une main d'œuvre ou un moyen de transport qui va les aider à déplacer leurs biens vers le site de réinstallation.

Remboursement de la garantie locative (RGL) : Cette aide qui correspond à 3 mois de location va permettre aux locateurs de louer un autre local afin de continuer l'exercice de leur activité commerciale et au bailleur de percevoir anticipativement 3 mois de loyer perdu.

Aide aux personnes vulnérables : On prêtera une attention particulière aux besoins des groupes vulnérables au sein des populations déplacées. Dans le cadre du présent PAR l'enquête socioéconomique qui a été effectuée a permis d'identifier 100 personnes vulnérables. Les critères de vulnérabilités retenus sont relatifs aux :

- Personnes vivant avec handicap ;
- Personnes âgées de plus de 60 ans ; • Veuf (ves) sans soutien.

10.3.2.2. Identification des Sites de Réinstallation (BOLEKIMO, 2019)²³

Avec l'appui de la Commune de Maluku, le Chef de Groupement Ngu-ma, propriétaire terrien a proposé trois sites. La Cellule Infrastructures, le Bourgmestre de Maluku, les Représentants du Chef de Groupement Ngu-ma et le Consultant ont visité trois sites potentiels de réinstallation afin de pouvoir comparer plusieurs options. Le premier site, Mokako, le second Bende-bende et le troisième Concession Fatouma Mokoma.

a. Site de Mokako

Le site Mokako est situé à 2,6 km de la Cité de Maluku, site appartenant aux propriétaires coutumiers. La réinstallation des populations sur ce site

est contrainte par l'éloignement de la grande route, derrière les quartiers lotis de la Cité de Maluku.

b. Site de Bende-Bende

Le site de Bende-bende se trouve à côté de la concession privée dont le propriétaire présumé est l'Ambassadeur Katalay. Il est situé sur le plateau d'une colline. L'accès est difficile si on doit réinstaller les populations pratiquant l'agriculture.

c. Site Concession Fatouma Mokoma

Le site Concession Fatouma Mokoma est une concession dont le titre foncier coutumier a expiré depuis plus de 10 ans et le propriétaire terrien, le Chef de Groupement a récupéré sa terre et se propose de la céder aux autorités politico-administratives après négociation sur les conditions d'acquisition.

Le site de réinstallation fera l'objet d'un plan d'aménagement qui définira les parcelles à aménager ainsi que les infrastructures d'eau et assainissement que sont les forages.

Dans l'optique d'amélioration des conditions de vie des populations de la zone, le projet entend favoriser l'accès à l'électricité par leur abonnement et il contribuera également à l'éclairage public en collaboration avec la municipalité.

11. Participation Communautaire

11.1. Consultation libre et transparente

Les groupes et personnes suivantes ont été consultées : Toutes les catégories de personnes potentiellement affectées par le Projet : les autorités politico-administratives locales et coutumières le Chef de Groupement, le Chef de quartier.

Les personnes et groupes consultés ont pu librement exprimer leurs préoccupations, attentes et questions lors des réunions publiques organisées dans la salle de réunion de la Commune de Maluku, chez le Chef de quartier, ainsi que lors des enquêtes ménages.

11.2. Consultation préalable

Dans le cadre des consultations, le Consultant avec l'appui de la Commune de Maluku ainsi que celle de la Cellule Infrastructures ont présenté le Projet, ses impacts positifs et négatifs potentiels qu'il va générer ainsi que les mesures d'atténuation y afférentes.

11.3. Prise en compte des préoccupations et recommandations dans le PCR.

Les préoccupations et recommandations des acteurs et des PAP issues des consultations seront prises en compte à travers les modalités organisationnelles pour ce qui concerne l'implication des services techniques locaux et du Chef de quartier dans le processus de mise en œuvre du PCR. Sur l'accompagnement social des PAP, les mesures d'assistance recommandées dans la PCR mettront l'accent sur le suivi et l'encadrement durant toute la période de déplacement et de réinstallation. Une assistance particulière pour les PAP concernées est définie dans les mesures de réinstallation.

12. Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

Plusieurs types de conflits sont susceptibles de surgir dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

a. Le Mécanisme de Gestion des Plaintes a pour objectifs de :

- Mettre à la disposition des personnes ou communautés affectées ou qui risquent d'être affectées par les activités du projet, des possibilités accessibles, rapides, efficaces et culturellement adaptées pour soumettre leurs doléances par rapport aux engagements du projet ;
- Identifier, proposer et mettre en œuvre les solutions justes et appropriées en réponse aux plaintes soulevées.

Les principes fondamentaux suivants seront observés afin d'inspirer la confiance des usagers : (i) Sécurité, (ii) Accessibilité et mise en contexte, (iii) Prévisibilité, (iv) Impartialité, (v) Transparence.

Il permettra au projet entre autres de :

- Gérer les risques préjudiciables au projet, désamorcer certains conflits, éviter qu'ils empirent en termes de conséquences sur le coût, l'atteinte des résultats et la crédibilité des acteurs du projet ;
- Renforcer la recevabilité des acteurs du projet vis-à-vis du Gouvernement, des bénéficiaires, du bailleur des fonds et des autres parties prenantes ;

- Justifier la conformité aux engagements de l'accord de don et des politiques qui y sont rattachées ;
- Renforcer la prudence et le professionnalisme dans la gestion du projet.

b. Trois niveaux de fonctionnement sont prévus pour le MGP à savoir :

- **Mécanisme de résolution à l'amiable :** Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) encourage le dialogue et la communication. Les niveaux peuvent examiner le niveau de désaccord entre le plaignant et la solution proposée. Ils peuvent évaluer la recevabilité de la plainte ou du conflit pour les problèmes sociaux qui mettent en contradiction les riverains.
- **Dispositions administratives et recours en justice :** Le recours à la justice reste le dernier recours en cas d'échec de la procédure de résolution à l'amiable. Malheureusement, cette voie est souvent fastidieuse et coûteuse et finit par échouer à cause des procédures qui prennent des délais importants avant d'aboutir aux solutions. Dans certains cas, les plaignants abandonnent la procédure pour des raisons des délais et de rallonge de la procédure.

13. Budget Indicatif

Pour la mise en œuvre du présent PCR, le budget suivant définit l'ensemble des coûts associés à la compensation des PAP et au suivi-évaluation nécessaire. Le budget se répartit en plusieurs rubriques : les mesures de compensation pour la reconstruction des structures impactées ; les mesures de soutien et d'information communication et de suivi-évaluation. Le tableau cidessous présente le budget estimatif du PCR. Le Tableau 4 présente le budget indicatif.

Tableau 4. Budget indicatif

Rubriques	Budget en USD
Actifs agricoles, incluant la terre	1.627.702
Actifs bâtis	515.660
Revenus commerciaux	212.980
Suivi de la mise en œuvre du PCR par la Commission de réinstallation	12.000
Communication / sensibilisation	5.000
Évaluation finale du PCR par l'Expert social indépendant	30.000
Schéma d'aménagement du plan de réinstallation	30.000
Sous-total	2.433.342
Imprévu (20 % du budget)	486.668
Total	2.920.010

Source : Budget estimatif repris dans le rapport des Experts de la cellule des infrastructures

Conclusion

Disons que la notion d'infrastructure associe étroitement les services attachés aux équipements. Une distinction est couramment établie entre les infrastructures sociales et économiques : (i) Les premières se rapportant aux services relatifs aux champs sanitaires et socio- culturels ainsi qu'à ceux de l'éducation ; (ii) Les secondes concernent des services qui impliquent la construction d'équipements de base (chemin de fer et métro, voiries et aires de stationnement, des voies navigables, canaux d'irrigation, ponts, ports, barrages, aéroports, moyens de télécommunication, équipements urbains etc..) ;

Pour éviter toute ambiguïté de langage, le terme infrastructure est réservé aux installations ou équipements permanents qui conditionnent le fonctionnement d'un organisme ou d'un pays. Tandis que les services infrastructurels désignent l'ensemble des services indispensables pour satisfaire les besoins fondamentaux (éducation, santé, eau, assainissement, irrigation etc..) de la population et pour assurer le développement et la croissance (logement, bâtiment, électricité, gaz, transport et communication etc...).

Le choix du site pour la construction d'un projet aussi stratégique que le pont ferro-routier entre Brazzaville et Kinshasa est crucial pour maximiser son impact sur le développement économique et la connectivité entre les deux capitales. Ainsi plusieurs sites sur la rive de Kinshasa sont envisagés pour cette infrastructure majeure. Il s'agit de :

- (i) *Le Site de l'île de téléphone* : il se trouve à 1km environ de la ligne de chemin de fer qui relie Kinsuka à la Gare de Kinshasa -Est. De même, du côté Congo-Brazza, la plus courte distance avec la ligne Congo Océan (Masina) est d'environ 7kms ;
- (ii) *Le Site de Kinsuka* : C'est une zone déjà partiellement développée qui bénéficie de la présence d'infrastructures telles que des routes bitumées et des services publics, ce qui réduirait potentiellement les coûts liés à la création de nouvelles infrastructures pour soutenir le pont ;
- (iii) *Le site de Maluku* : Ce site, plus excentrée du centre-ville, favorise la création d'un nouveau pôle économique, orienté vers les échanges transfrontaliers et la logistique intégrant la zone franche en construction.

Ce site de Maluku pourrait obtenir le consensus entre les deux Gouvernements et devenir un centre stratégique pour le transport des marchandises entre Kinshasa et Brazzaville et même en prolongeant les services infrastructurels vers Bandundu et Ilebo, en attirant des investissements dans les secteurs industriels et commerciaux.

En l'absence d'une étude structurée sur la voie ferrée à connecter au projet du pont ferro-routier et à la ligne existante qui se limite à l'aéroport de Ndjili, une route sera construite et ses impacts positifs sur le plan socio-économique et environnemental sont présentés dans cette étude. Les impacts négatifs dont les expropriations sont chiffrées à titre indicatif à 2.920.010, USD.

Il reste l'épineux problème de financement de l'ouvrage proprement dit qui représente un défi majeur. Nous suggérons d'explorer le schéma du partenariat public-privé (PPP) comme solution viable, mais il faut garantir la rentabilité économique et financière, à côté de la rentabilité sociale et politique recherchée par les Gouvernements des deux rives du fleuve Congo pour accompagner l'intégration de la sous-région par le pont ferro-routier.

Références bibliographiques

Ezinga, O. K. (2019), Modes d'occupation de l'espace et leur impact sur l'environnement biophysique du quartier Mpasa i, dans la commune de la Nsele a Kinshasa, D. R. Congo /. *European Journal Of Management And Marketing Studies*.

Futé, P. (2024, Octobre mardi). Recommande Petite Futé. Récupéré sur <https://www.petitfute.com/v46937-kinshasa/c1173-visites-points-d-interet/c974-sitenaturel/1502724-quartier-kinsuka.html>

Futé, R. P. (2024, Octobre Mardi). Petit Futé. Récupéré sur site touristique de la Nsele : [https://www.petitfute.com/v58743-nsele/c1173-visites-points-d-interet/c937-](https://www.petitfute.com/v58743-nsele/c1173-visites-points-d-interet/c937-monuments/c944-maison-natale-lieu-attache-a-un-personnage/1502733-site-touristique-de-lansele.html)

[monuments/c944-maison-natale-lieu-attache-a-un-personnage/1502733-site-touristique-de-lansele.html](https://www.petitfute.com/v58743-nsele/c1173-visites-points-d-interet/c937-monuments/c944-maison-natale-lieu-attache-a-un-personnage/1502733-site-touristique-de-lansele.html)

IKANSHA Willy (1996). De la réhabilitation de la nation de service public. Application aux sociétés de transport collectif urbain en Afrique subsaharienne, thèse de doctorat en Economie de Transports, Universitaire d'Aix-Marseille, France

Luka Fulu. (2024, Octobre 05). Pont MOLEKA/ MALUEKA. Récupéré sur LUKAFULU.Com: <https://lukafulu.com>

Mokoko, P. (2020), les enjeux de l'intégration régionale en Afrique centrale, Éd. le Harmattan, Paris.

Nganga, T. (2019), Transport et développement en Afrique subsaharienne, Presses Universitaires de France, Paris.

NGINAMAU, C. T. (2022, Janvier 11). Construction pont route-rail entre Kinshasa et Brazzaville sur le fleuve Congo, Numéro 115 Vol. 2, octobre-novembre 2020,

<https://journals.openedition.org/espacepolitique/12025>, Consulté le 16 Octobre 2024.

<https://plan.gouv.cd/projects/construction-du-pont-route-rail-entre-brazzaville-et-kinshasa>,

Consulté le 11 octobre 2024

<https://plan.gouv.cd/projects/construction-du-pont-route-rail-entre-brazzaville-et-kinshasa>, Consulté le 16 Octobre 2024

<https://plan.gouv.cd/projects/construction-du-pont-route-rail-entre-brazzaville-et-kinshasa>, Consulté le 17 Octobre 2024

<https://www.africa50.com/fr/investir-pour-la-croissance/projets-et-investissements/pontroute-rail-reliant-kinshasa-et-brazzaville/>, Consulté le 11 octobre 2024

<https://www.africa50.com/fr/investir-pour-la-croissance/projets-et-investissements/pontroute-rail-reliant-kinshasa-et-brazzaville/>, Consulté le 11 octobre 2024

<https://www.africa50.com/fr/investir-pour-la-croissance/projets-et-investissements/pontroute-rail-reliant-kinshasa-et-brazzaville/>, Consulté le 17 octobre 2024

United Nations (2022). Sustainable Development Goals: Framework for Action. United Nations Publications.

World Bank (2021), Democratic and Health Surveys, Retrieved from World Bank.

World Bank (2021), Infrastructure and Economic Development in Africa, World Bank Publications.

LES JEUNES AFRICAINS, LES RÉSEAUX SOCIAUX ET L'EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE

KABALA MUWEEM LUMAY Kabos
et MVULA NGYEMUR

Résumé

L'avènement des réseaux sociaux numériques a modifié tant soit peu la pratique politique dans un grand nombre d'Etats africains. Comme toute activité sociale nouvelle, les réseaux sociaux numériques sont devenus le nouveau champ politique où s'affrontent gouvernants et gouvernés. Dans une dialectique d'interchangeabilité des rôles, les jeunes ont cru, à partir du Printemps arabe avoir réussi à déstabiliser le pouvoir politique. Dès lors, les autres dirigeants politiques ont pris la mesure du danger et se sont entourés des précautions pour protéger leur pouvoir. Depuis, le numérique devenu un champ selon l'expression de Bourdieu, a évacué quelques politiques mais ceux-ci à l'image de la dialectique marxiste du bourgeois et du prolétaire, ont réussi à prendre leur revanche en renversant le bourgeois mais ce dernier (politique) a pris des précautions pour ne pas perdre son hégémonie ou mieux sa domination. Le verrouillage du signal Internet lors de grands événements en est le signe évident.

Depuis l'avènement des réseaux sociaux numériques, l'espace public d'expression a éclaté. Les hommes politiques qui ont cru un moment donné priver le droit à la parole aux citoyens s'en trouvent mal partis devant un phénomène qu'ils ont du mal à contrôler. Malheureusement, pour les acteurs politiques, la parole prise sur les réseaux sociaux numériques s'accompagne de l'action dont certains ont payé le prix fort. De la chute du pouvoir de certains à une prise de conscience collective en milieux jeunes, les réseaux sociaux numériques deviennent vraiment le contrepoids de l'espace public où les opprimés, les marginalisés livrent un combat acharné pour la justice, la dignité et une certaine humanité.

Notre réflexion s'organise autour de la charpente ci-après : nous répondrons à trois interrogations : pourquoi les jeunes s'expriment-ils plus sur les réseaux sociaux numériques ? Quelle stratégie de prise de parole est adoptée ? Pour quelle finalité ? Pour expliquer l'engouement des jeunes africains pour les réseaux sociaux numériques, nous nous référerons à l'autorité intellectuelle de Pierre Bourdieu avec sa théorie du champ. Mais bien avant cela, nous essayons de circonscrire les notions de réseaux sociaux numériques et la notion de démocratie électronique.

Démocratie électronique

Commencer cette section par la démocratie électronique tient au fait qu'elle reste la finalité des pratiques conduites par les jeunes sur les réseaux sociaux numériques. Mais avant de développer le concept de démocratie électronique, nous pensons qu'il faille séparer le mot composé contenu dans le concept. Ainsi, la démocratie étant polysémique dans sa définition, nous préférons nous inscrire dans la perspective qui la considère, dans sa forme directe ou indirecte, comme : « l'exercice du pouvoir par le peuple. Cette organisation politique implique un état social caractérisé par le fait que tous sont égaux devant la loi, que tous possèdent les mêmes droits. Les fonctions sont accessibles à tous, (...) les citoyens devant être appelés à la vie intellectuelle et morale, et de plus en plus mis en état d'exercer, d'une façon efficace et raisonnée, la part de pouvoir qui leur est attribuée, l'Etat démocratique a l'obligation d'instituer des œuvres d'instruction et d'éducation, et des œuvres de solidarité. Le régime démocratique a pour instrument le suffrage universel et pour cadre plus particulièrement approprié la forme républicaine. »¹

Conscients de l'égalité des droits à la parole sur la toile, les jeunes ont trouvé ici un espace pour matérialiser leur engagement politique ; il n'est plus question de défection mais plutôt de prise de parole pour demander des comptes aux dirigeants et parfois les pousser à rendre le tablier au cas où leur gouvernance serait mauvaise et dans l'action duquel le peuple ne se retrouve pas. Par la prise de parole démocratique, les jeunes, plus accrocés aux réseaux sociaux numériques, ont bien pris la mesure du comportement adulte sur cet espace public virtuel. Moins à l'aise sur ce nouveau terrain de combat, les dirigeants ont eu des fortunes différentes. Certains n'ont pas vu venir le danger et ont été balayés. Tel est cas du président tunisien Ben Ali, Blaise Compaoré et Hosni Moubarak. D'autres ont tenté de résister en bénéficiant de la complicité des sociétés de téléphonie qui ont coupé le signal Internet, jouant de fait le jeu du bourreau de la jeunesse africaine.

Dans ce deuxième cas figure la République Démocratique du Congo où, au lendemain du renversement de Blaise Compaoré, le signal internet a été coupé pour empêcher toute communication entre jeunes. Incités à la violence, les jeunes ont tenu à faire comprendre à l'autorité qu'ils n'entendaient vraiment plus se faire manipuler. La répression brutale qui s'en est suivie a été telle qu'elle n'honorait pas un régime qui se veut démocratique. Car la liberté d'expression est la valeur républicaine sur laquelle se

¹ Encyclopédie Larousse du XXe siècle, 1929, t. II p. 760.

construit un régime démocratique. Par elle, le citoyen fait comprendre ses aspirations à l'autorité. Mais les acteurs politiques font la sourde oreille et n'agissent plus que selon leur entendement. Cependant, lorsque les citoyens se rendent compte que leurs intérêts ne sont pas pris en compte, ils le font savoir à l'autorité de manière violente pour certains et de manière pacifique par la sanction des urnes en orchestrant une vraie défection, pour les autres.

Numérique

Quant au numérique ou encore appelé digital, en sa qualité de concept ou de paradigme nouveau, fait l'objet de plusieurs acceptions. Ce double sémantisme est sujet à débat chez les spécialistes des sciences de l'information et de la communication. Mais nous nous abstenons de nous engager sur cette voie. Toutefois, nous retenons que le numérique est à la fois un dispositif technique « au sens de Michel Foucault » un appareil formé d'une série de parties agencées entre elles de telle manière qu'elles incluent sur le champ d'action. »²

Ce dispositif est manifestement hétérogène en ce qu'il comprend les discours, les institutions, l'architecture, les énoncés scientifiques, la philosophie, la littérature, la morale, etc. ; il est également compris comme un « vecteur de la communication humaine, au sens de Roman Jakobson, et son « schéma général de la communication », schéma mettant en relation un émetteur et un récepteur, utilisant un message dans un contexte donné, en maintenant un contact et en partageant le même code de communication.

Le numérique peut-être aussi défini comme « un territoire, avec ses frontières, ses limites. Il y a alors une analogie possible avec le virtuel : cette *terra incognita* où chacun de nous est explorateur. C'est en relisant Pierre Levy, que nous trouverons ce concept des « espaces déterritorialisés des réseaux informatiques » et de virtuel comme « extériorisation progressive de la vie psychique et physique des êtres humains. »³

Ces espaces publics déterritorialisés incarnés par les réseaux sociaux numériques constituent aujourd'hui le champ politique où gouvernés et gouvernants se livrent bataille. Et cette bataille est d'une complexité telle que les victoires des uns poussent les autres à imaginer des stratégies nou-

2 B. MOCQUET, Avant-propos in P. SEGUR et S. PERIE-FREY (dir), *L'Internet et la démocratie numérique*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2016, p.8.

3 B. MOCQUET, Avant-propos in P. SEGUR et S. PERIE-FREY (dir), *L'Internet et la démocratie numérique*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2016, p.8.

velles pour retourner la situation en leur faveur. Et puisqu'il est affaire de pouvoir politique, les jeunes essaient d'envahir le champ des réseaux sociaux numériques et de là ils se positionnent empêchant du coup les dirigeants d'y accéder ou surtout les jeunes font de leur mieux pour contourner les obstacles posés par les dirigeants, notamment la coupure du signal Internet.

Pourquoi les jeunes sont-ils accrocs aux réseaux sociaux numériques ?

Il faut commencer par relever le fait que la démocratie en tant que régime des libertés en Afrique est une construction qui n'est pas encore achevée. Et dans cet état d'inachèvement, les dirigeants ont pris la fâcheuse habitude de priver aux citoyens le droit à l'expression. Les oppositions, dans bon nombre de pays africains, n'ont cessé de plaindre la réduction de l'espace politique ; une réduction qui se constate déjà avec la privation de parole.

Si l'on doit considérer également la démocratie comme un système social, il y a tout lieu de noter qu'à l'instar de tout autre système social, « tous les systèmes sociaux sont potentiellement des conflits ; toutefois, le niveau d'actualisation de ce potentiel de conflit varie avec le niveau de différenciation systémique et avec l'évolution sociétale. »⁴

On ne peut se douter du fait que le conflit soit inhérent à toute démocratie. « Si, dans le monde contemporain, la démocratie est le régime politique le plus loué et le moins contesté, elle est aussi le cadre au sein duquel l'existence de la contestation politique est la plus manifeste. Ce paradoxe s'expliquerait par la nature même de la démocratie: aux antipodes du régime autoritaire, elle offre non seulement aux citoyens la possibilité de prendre part aux décisions communes, mais légitime également l'introduction de contrepouvoirs et ouvre par là-même la possibilité d'exprimer des désaccords qui, lorsqu'ils sont irrésolus, débouchent sur le conflit – réalité inhérente à toute société politique qu'il faut s'efforcer de dépasser dans la perspective du rétablissement d'un ordre social. Mais force est de constater que cette perspective s'accompagne simultanément d'une méfiance ordinaire : puisque la démocratie serait le lieu de la rationalité des volontés associées en vue du bien commun, le conflit serait condamné à n'être qu'un type de désaccord résiduel dont la survivance est appréhendée en termes de désordre socialement pathologique. »⁵

4 N. LUHMANN, *Le pouvoir*, Laval, Presses Universitaires de Laval, 2010, p.7.

5 H. BENTHOUMI et C. MIQUEU, *Conflits et démocratie. Quel espace public ?*, Paris, L'Harmattan, 2010, p.13.

La brèche ouverte de la contestation est ainsi exploitée par les jeunes qui entendent mettre de l'ordre dans un système social corrompu. Par la prise de parole dans et par le numérique, les jeunes exigent une révision de la démocratie puisque nos régimes dictatoriaux se cachant sous les oripeaux de la démocratie ne le sont que de nom. En criant leur désarroi sur les réseaux sociaux numériques, les jeunes poussent les dirigeants vers une prise de conscience selon laquelle la démocratie sur laquelle ils veulent surfer n'est pas un régime parfait au stade actuel : il faut refaire la démocratie. Et ceci les parlementaires de la XI-Vème législature française l'ont compris lorsqu'ils ont dressé un état des lieux de la démocratie française dans un rapport du même titre.⁶ dans Pierre Rosanvallon a raison d'avancer que « notre régime peut être dit démocratique, mais nous ne sommes pas démocratiquement gouvernés. »⁷

Que les jeunes prennent d'assaut les réseaux sociaux numériques, ils le font en tablant sur l'analphabétisme numérique des dirigeants. En plus, leur engouement pour le numérique s'explique aussi par le fait qu'ils se prennent pour les maîtres de ce nouveau territoire où les vieux ont du mal à s'accommoder. La facilité du réseautage offre aux jeunes un avantage numérique conséquent. Avec le réseau, les jeunes entretiennent l'illusion d'une union qui fait la force. « Chaque internaute qui se voit donnée la possibilité d'être à la fois lecteur et contributeur : la participation devient *transversale* et une communication directe s'établit entre les lecteurs participants sous la forme de *tags*, d'avis ou de commentaires. »⁸

Ces contributions ont rassemblé plus de jeunes et leur ont donné un supplément de motivation. Ceci a fonctionné dans certains cas ci-haut évoqués, mais pas dans d'autres où les vieux dirigeants ont réussi à reprendre la main. Et même là où, les jeunes ont triomphé, la révolution n'a pas produit les résultats escomptés. Le régime politique post-Ben Ali tunisien en est la parfaite illustration.

6 C.BARTOLONE et M. VINOCK, *Il faut refaire la démocratie*, Rapport de la XIVème législature, Assemblée Nationale française, 963 p.

7 P. ROSANVALLON, *Le bon gouvernement*, Paris, Seuil, 2015, p.5.

8 N. AURAY, « Le Web participatif et le tournant néolibéral. Des communautés au solidarités » in F. MILLERAND, S. PROULX et J. RUEFF (dir), *Web social. Mutation de la communication*, Québec, Presses Universitaires du Québec, 2010, p.34.

Les aspirations des jeunes ont été exploitées par de vieux dirigeants qui n'en demandaient pas tant. Sur le dos des jeunes, certains se sont refait une santé politique en instrumentalisant ce mécontentement.

Quant aux jeunes, ce n'est que rarement qu'ils parviennent à traduire leurs aspirations sur l'espace public traditionnel. Mais de façon globale, la jeunesse africaine s'exprime toujours par voie détournée et de manière violente. La prise de parole jeune est toujours contestatrice de l'ordre en place. Le fait que ces jeunes comptent parmi les oubliés de leurs républiques respectives ne leur laisse plus que le choix de la contestation par la violence. Mais cette dernière trouve sur son chemin la répression policière des pouvoirs en place qui n'entendent pas être remis en question. La voie de la sanction pacifique demeure étroite en Afrique. Partant déjà avec l'idée qu'on n'organise pas les élections pour les perdre, nous sommes entrés ici dans une sorte de démocratie génétiquement modifiée⁹ ou encore dans une démocratie placée sous hypnose.¹⁰

En effet, dans l'un ou l'autre cas, il convient de constater les vieux dirigeants politiques s'efforcent de perpétuer le système qu'ils ont mis en place. Et de plus en plus, la longévité de certains présidents a transformé certains régimes africains en vraie dynastie et le pouvoir en patrimoine familial. Que des chefs d'Etat comme Omar Bongo, Paul Biya ou encore Denis Sassou-Nguesso arrivent à totaliser plus de trois décennies au pouvoir ne peut que pousser la jeunesse à exiger une remise à plat de la démocratie dans ces pays. Pour y parvenir, les jeunes développent la stratégie de l'intelligence collective comme l'a pu imaginer Pierre Lévy.¹¹

Stratégie de communication jeune sur les réseaux sociaux numériques

Du fait de leur grande ouverture, les réseaux sociaux numériques permettent à tout le monde de prendre la parole. Une prise de parole qui a même inquiété le grand écrivain italien Umberto Eco qui constatait que les réseaux sociaux ont accordé la parole aux imbéciles autant qu'ils le font pour les savants. Cette égalité de la parole qui procède par un nivellement par le bas a de quoi inquiéter dès lors qu'elle essaie de gommer toute exper-

9 B. REBER, *La démocratie génétiquement modifiée : sociologies éthiques des évaluations des technologies controversées*, Laval, Presses Universitaires de Laval, 2011, 304 p.

10 K. FINEL et J. DUPRE, *La démocratie sous hypnose. Comment décrypter les techniques de manipulation en politique*, Vergèze, Thierry Souccar Editions, 2012, 151p.

11 P. LEVY, *L'intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace*, Paris, La Découverte, 2013, 254 p.

tise. De la sorte, tout le monde est devenu producteur et consommateur des contenus. Cette collaboration fait que chacun des usagers des réseaux sociaux numériques est porteur d'une contribution qui peut élever ou rabaisser. « *Contribution* : le terme désigne alors la « collaboration à une œuvre commune. » [...]. Au fil des siècles, la dimension de la « contribution » s'est retrouvée contenue dans des termes synonymes, tels que : *aide, appoint, apport, collaboration, concours, tribut*. Hormis ses significations économiques usuelles liées à la cotisation ou à la quote-part, ou encore à l'impôt payé par le contribuable à l'État, ce terme de *contribution* permet aujourd'hui de mettre en relief les gestes de « collaboration à une œuvre commune. »¹²

L'œuvre commune ici est la contestation du pouvoir en place du fait des inégalités dont la jeunesse est victime. Chacun apporte sa contribution en termes d'idées et de stratégies pour affronter le pouvoir. Les jeunes usent ici d'une intelligence collective qui leur fait tenir devant la brutalité policière : « Le Web social a fait surgir en effet une multiplicité d'« œuvres communes » numériques dont la création en réseau suppose une « intelligence collective augmentée » de la part de groupes d'utilisateurs connectés, une mise en commun de leurs gestes de collaboration, et des activités de contribution de la part du plus grand nombre d'internautes. »¹³

Mais la culture participative, loin d'être l'apanage de tous les jeunes, pose un sérieux problème dès lors que « la promotion de la « culture participative » a eu tendance à confondre la promesse utopique d'une société devenue égalitaire du fait du rêve participationniste avec les pratiques participatives effectives qui restent encore le fait d'une minorité d'internautes technophiles et possédant la plupart du temps un capital culturel conséquent. »¹⁴

Cette exigence de culture nous offre le spectacle d'une bipolarisation où les cultivés ont obtenu le changement escompté, tandis que les moins cultivés n'ont pas utilisé ou n'utilisent pas les réseaux sociaux numériques pour une cause noble. Ce dernier groupe a pour leitmotiv l'échange des futilités. A leur décharge, nous faisons nôtres les mots du sociologue Ju-

12 S. PROULX, J. L. GARCIA et L. HEATON (dir), *La contribution en ligne. Pratiques participatives à l'ère du capitalisme informationnel*, Québec, Presses Universitaires du Québec, 2010, p. 19.

13 S. PROULX, J. L. GARCIA et L. HEATON (dir), *La contribution en ligne. Pratiques participatives à l'ère du capitalisme informationnel*, Québec, Presses Universitaires du Québec, 2010, p.20.

14 S. PROULX, J. L. GARCIA et L. HEATON (dir), *La contribution en ligne. Pratiques participatives à l'ère du capitalisme informationnel*, p.21.

remir Machado en nous posant cette série de questions : « En somme, qu'échange-t-on virtuellement à l'ère de la nouvelle communication, par la médiation des ordinateurs ? Échange-t-on pour être ensemble ou est-on ensemble pour échanger ? Quelle est la valeur majeure de cet échange : l'information utilitaire et froide ou la communication « inutile » qui cimente la vie sociale ? »¹⁵

Cette deuxième catégorie d'utilisateurs, caractéristique de la jeunesse congolaise, est celle qui échange plus de futilités comme si elle y trouvait en cela un moyen de conjurer son incapacité à agir de manière efficace contre le pouvoir. Cette jeunesse-là se retrouve davantage affaiblie par une fausse religiosité qui prêche l'attentisme en remettant leur sort à Dieu oubliant que la liberté s'arrache.

A ce stade de la stratégie de communication, nous pouvons convoquer la théorie bourdieusienne des champs en considérant que les jeunes internautes des réseaux sociaux numériques dépourvus de culture politique sont exclus du champ de la contestation dès lors qu'ils font étalage du déficit de capital culturel. Et devant le pouvoir politique, ces jeunes sans culture sont plus la proie facile de la manipulation. Du fait de ce déficit culturel, ils sont sans peine évincés du champ politique. Car plutôt que de prendre position en vue de se positionner, ils se font bercer par la propagande et la manipulation politiciennes. Ces jeunes ont entretenu l'illusion d'une participation démocratique. Pourtant, « on sait que dans tout champ on trouvera une lutte, dont il faut chaque fois rechercher les formes spécifiques, entre le nouvel entrant qui essaie de faire sauter les verrous du droit d'entrée et le dominant qui essaie de défendre le monopole et d'exclure la concurrence. »¹⁶

L'influence des réseaux sociaux sur l'exercice de la démocratie en Afrique

Les réseaux sociaux numériques apparaissent aujourd'hui comme des outils au service de la démocratie. En remplaçant les citoyens au cœur du pouvoir, ils permettent une reconfiguration du rôle de ces derniers dans le cadre d'une démocratie délibérative. Oui, depuis l'avènement des réseaux sociaux numériques, le citoyen a récupéré sa souveraineté et se montre plus exigeant vis-à-vis des dirigeants. Il est devenu pratiquement le cinquième pouvoir qui tient tous les autres pouvoirs traditionnels au nom de

15 J. MACHADO, « Nouvelles technologies, nouvelles socialités, anciens sentiments », *Sociétés*, n°6, 2006, p.70.

16 P. BOURDIEU, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984, p.111.

l'imputabilité. « L'imputabilité est une conséquence de la délégation de pouvoirs d'agir ou de représentation en faveur de gens et d'institutions qui doivent œuvrer à notre service ou au bien public. »¹⁷

Malgré cette imputabilité, les dirigeants trouvent toujours les moyens de les contourner au nom d'une sorte de solidarité dans le mal. Si nous considérons le volet détournements des deniers publics, malgré toutes les dénonciations via les réseaux sociaux, les citoyens n'ont pas toujours gain de cause puisque les dirigeants se protègent entre eux au nom de la solidarité : les loups ne se mangent pas entre eux. C'est ici qu'appartient les faiblesses de la démocratie numérique. Celle-ci montre des failles que résume très bien Michel Lincourt :

Pour que le système fonctionne, alors comme maintenant, il faut absolument que les citoyens aient confiance en leurs élus, et qu'en retour ceux-ci disent la vérité. Il importe en outre que tout le monde soit sincère, que personne ne raconte des balivernes car alors la décision qui sera prise n'ira pas dans le sens de l'intérêt collectif. Même plus, dans un débat démocratique, chacun doit apporter des arguments rationnels, vraisemblables, raisonnables et vérifiables. Chacun doit respecter des conventions de bonne entente afin que nous puissions tous nous comprendre, et décider avec intelligence. Or, on le constate tous les jours, la plupart des ténors de notre monde nous bernent sans vergogne. Ils sont passés maîtres dans l'art de semer la confusion. Les pontifes de la culture nous mentent pour ne pas se contredire, les gestionnaires des médias numériques nous mentent pour cadénasser notre attention, les publicistes nous mentent pour nous vendre leur camelote, les gens d'affaires nous mentent pour sécuriser leur fonds de commerce, les financiers nous mentent pour augmenter leurs profits, les politiciens nous mentent pour garder leur pouvoir factice. Dans ce tsunami de mensonges, comment nous retrouver, comment nous assurer un avenir meilleur.¹⁸

L'illusion d'une participation démocratique a été donnée par le printemps arabe qui a abouti à la chute de Ben Ali en Tunisie et de Moubarak en Egypte. C'était la première découverte de l'activisme démocratique en ligne dans le monde arabe que l'on caractérise par son fanatisme religieux et son arriération technologique.

17 M.F. BERNIER, « L'émergence d'un 5ème pouvoir comme source d'imputabilité » in M.F. BERNIER (dir), *Le cinquième pouvoir. La nouvelle imputabilité des médias envers leurs publics*, Laval, Presses Universitaires de Laval, 2016, p.12.

18 M. LINCOURT, *La cacocratie ou la démocratie assassinée par le mensonge*, Laval, Presses Universitaires de Laval, 2020, p.498.

Les soulèvements après les élections iraniennes de 2009 – ont été relayés partout dans le monde à travers Twitter. Sa réussite était certaine dans la mesure où, en Egypte, l'appel à la grève générale lancé sur les réseaux sociaux le 6 avril 2008 gardait toute son effervescence.

« A la faveur des événements en Tunisie puis en Egypte, sans oublier les autres foyers de protestation qui se multipliaient à l'époque, de la Péninsule arabe (Oman, Bahreïn, Yémen...) à l'extrémité marocaine du Maghreb, on a vu par conséquent surgir la figure inédite du jeune rebelle arabe » dont le portrait – doté de caractéristiques ambiguës, comme une sorte d'hybride.»¹⁹

L'entrée en scène des jeunes rebelles du numérique accompagnait une mise en récit totalement inédite pour la région du Maghreb désormais appréhendé comme la « première révolution du troisième millénaire », une révolution témoignant, par son importance, de la capacité du numérique à produire des changements politiques radicaux. Sous le vent de folie qui balayait le monde arabe, avec la chute de deux longues dictatures et les inquiétudes de plus d'un régime dans la région, les scénarios ne s'intéressaient plus aux acteurs politiques traditionnels.»²⁰

L'influence des réseaux sociaux sur l'exercice de la démocratie au Congo

En RDC, par exemple, l'arrivée des réseaux sociaux et du web 2.0 (ou Web Social) dans l'internet a contribué à l'émergence de nouvelles pratiques démocratiques, parfois inacceptables par le pouvoir public. Ces dernières vont au-delà de la gouvernance étatique (gouvernement, parlement et parti politique), puisqu'elles investissent désormais les différents lieux de participation sociale : groupes de discussions sur Facebook, forum d'échanges, blogs personnels ou professionnels, profil personnel ou professionnel sur Twitter, Facebook, WhatsApp, Viber, Skype, Instagram, etc. À travers ce moyen, certains droits, parfois violés lorsque l'on tente de les exercer, sont exercés sans qu'aucun gouvernement n'ait le moyen de les empêcher. Nous pensons à la liberté d'expression, au droit à l'information et à la liberté de réunion. Ces droits se manifestent très activement à certaines périodes où

19 GONZALEZ-QUIJANO Yves, « Internet, le « Printemps arabe » et la dévaluation du cyberactivisme arabe », *Égypte/Monde arabe*, Troisième série, 12 | 2015, mis en ligne le 25 mars 2015, consulté le 14 septembre 2016. URL : <http://ema.revues.org/3400>

20 GONZALEZ-QUIJANO Yves, « Internet, le « Printemps arabe » et la dévaluation du cyberactivisme arabe », *Égypte/Monde arabe*, Troisième série, 12 | 2015, mis en ligne le 25 mars 2015, consulté le 14 septembre 2016. URL : <http://ema.revues.org/3400>

tout citoyen se voit obligé d'émettre un point de vue sur l'actualité. C'est ce que nous connaissons à chaque fois que l'agir politique marque surtout négativement l'actualité.

L'influence des réseaux sociaux sur la démocratie au Congo est confrontée à la question de savoir dans quelle mesure les réseaux sociaux peuvent être utilisés pour renforcer la participation citoyenne et la transparence, ou au contraire, pour manipuler les opinions publiques.

Les réseaux sociaux peuvent fournir une plateforme pour l'expression libre et ouverte des opinions politiques, mais ils peuvent également être utilisés pour propager la désinformation, les messages haineux et les fausses nouvelles. Il est donc crucial de comprendre comment les réseaux sociaux peuvent avoir un impact sur la démocratie au Congo, et comment les gouvernements, les citoyens, les organisations de la société civile et les entreprises peuvent travailler ensemble pour s'assurer que les réseaux sociaux sont utilisés de manière responsable et éthique, sinon on aura toujours de sérieux problèmes de son utilisation qui peut amener des conséquences dans l'exercice de la démocratie.

Du point de vue positif

La RDC subit les conséquences de l'implosion des réseaux sociaux. Ainsi, il est important de se demander si l'on peut considérer les réseaux sociaux comme un nouvel outil par lequel la population contrôle les actions du gouvernement et constitue une autre forme de gouvernance de l'État, tant par les gouvernants que par les gouvernés ? Cette nouvelle forme de gouvernance, en RDC, se base sur quel cadre juridique ?

Depuis 2018, les réseaux sociaux ont eu un impact positif notable sur l'exercice de la démocratie en République Démocratique du Congo. Voici quelques points importants :

1. **Augmentation de la participation citoyenne :** Les réseaux sociaux ont permis à un grand nombre de citoyens congolais de s'exprimer librement sur des sujets politiques cruciaux, notamment pendant les élections présidentielles et législatives de 2018. Des hashtags populaires tels que « Congo debout » ont été largement utilisés pour mobiliser les gens à s'engager dans la prise de décision politique.
2. **Transparence et responsabilité :** Les réseaux sociaux ont également joué un rôle important en encourageant la transparence et la responsabilité dans le processus électoral. Les citoyens ont pu filmer et

publier des vidéos montrant des irrégularités et des pratiques électorales frauduleuses, ce qui conduit à des enquêtes et à des poursuites contre les responsables.

3. **Impact médiatique :** Les réseaux sociaux ont été largement utilisés pour diffuser des informations politiques, notamment en temps réel. Les journalistes indépendants et les citoyens ont été en mesure de couvrir les événements politiques et de les partager rapidement à travers les réseaux sociaux.
4. **Mobilisation citoyenne :** Les réseaux sociaux ont également permis de mobiliser les citoyens congolais pour protester contre les injustices politiques. Les mouvements citoyens tels que « Lutte pour le changement » ont été initiés et coordonnés principalement en ligne, ce qui a conduit à des manifestations et à d'autres actions pour exiger la démocratie et la justice. L'on se souviendra du rôle joué par les médias sociaux dans les manifestations de janvier 2015, lorsque la population congolaise de Kinshasa faisait des marches pour empêcher un changement d'une disposition de la loi électorale devant conduire au « glissement » de l'ancien Président de la république Joseph Kabila et de septembre 2016, lorsque les congolais ont marché pour signifier un délai de préavis au Président de la république qui arrive à la fin de son mandat présidentiel le 19 décembre 2016 mais aussi lors de l'élection présidentielle du 30 décembre 2018 ou dans la soirée les internautes congolais se mirent à publier les procès-verbaux des différents bureaux de vote .

Tant avant, pendant qu'après ces manifestations, les congolais ont partagé des vidéos et messages sur les réseaux sociaux montrant leur lutte contre le pouvoir, ce qui a d'ailleurs poussé le gouvernement congolais à bloquer l'accès à l'internet (uniquement lors de la première marche de janvier 2015 et lors des élections du 30 décembre) puis par après à certains réseaux sociaux comme Facebook et Twitter pendant presque un mois sur toute l'étendue de la république. Ces exemples nous montrent que chaque citoyen a la capacité de propager très rapidement et gratuitement une information à travers les réseaux sociaux, qui peut atteindre chaque endroit de la planète couvert par l'immense toile d'internet (le cyberspace). Toutefois, si la circulation libre de l'information participe évidemment à la démocratie et à la liberté d'expression, il est également devenu un lieu où l'information croise la désinformation, dans un flou entretenu et souvent manipulé. Les pouvoirs en place, les publicitaires, les militants, les simples citoyens ont, en effet, compris au fil du temps que l'enjeu était de taille : le

web en général et les réseaux sociaux en particulier sont un outil capable d'agir en profondeur sur les esprits et d'impulser des comportements au sein de la société. Le gouvernement et ses institutions passent eux-mêmes, aujourd'hui, par le web et par les réseaux sociaux pour transmettre leurs différents messages.

En bref, les réseaux sociaux jouent un rôle prépondérant dans l'exercice démocratique du Congo car il a offert aux congolais une tribune pour exprimer ses opinions politiques et ont contribué à renforcer la transparence et la responsabilité dans l'action politique.

Du point de vue négatif

L'utilisation naïve des réseaux sociaux peut engendrer des conséquences émotionnelles, financières mais aussi juridiques et mener, dans certains cas, le dérapage de la population, des violations des droits de l'homme voire une rébellion parmi ceux qui percevraient mal le message.

Voici quelques points négatifs de l'influence des réseaux sociaux sur l'exercice de la démocratie en République Démocratique du Congo :

1. **Propagation de la désinformation** : Les réseaux sociaux peuvent être utilisés pour diffuser des fausses informations, des rumeurs et des théories du complot qui peuvent manipuler l'opinion publique et perturber le processus démocratique. La viralité des informations sur les réseaux sociaux peut compromettre la vérification des faits et conduire à des malentendus.
2. **La manipulation de l'opinion publique** : Les réseaux sociaux peuvent être utilisés pour manipuler l'opinion publique et influencer les élections. Des acteurs mal intentionnés peuvent utiliser des bots, des faux profils et des campagnes de désinformation ciblées pour semer la confusion et favoriser certains candidats.
3. **Cyberharcèlement et intimidation** : Les réseaux sociaux peuvent également être utilisés pour harceler, intimider et menacer les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les citoyens qui expriment des opinions politiques divergentes. Cela peut créer un climat de peur et de censure, décourageant ainsi la libre expression et la participation politique.
4. **Polarisation et division** : Les discussions politiques sur les réseaux sociaux peuvent rapidement devenir polarisées et conduire à des divisions au sein de la société. Les débats en ligne peuvent être virulent, alimentant les tensions ethniques, régionales ou poli-

tiques existantes et rendant difficile la recherche de consensus et la construction d'une démocratie inclusive.

Il est important de noter que ces points négatifs ne sont pas spécifiques à la République Démocratique du Congo, mais sont des défis que de nombreux pays rencontrent lorsqu'il s'agit de l'influence des réseaux sociaux sur la démocratie.

Conclusion générale

L'avènement des réseaux sociaux numériques a modifié tant soit peu la pratique politique dans un grand nombre d'Etats africains. Comme toute activité sociale nouvelle, les réseaux sociaux numériques sont devenus le nouveau champ politique où s'affrontent gouvernants et gouvernés. Dans une dialectique d'interchangeabilité des rôles, les jeunes ont cru, à partir du Printemps arabe avoir réussi à déstabiliser le pouvoir politique. Dès lors, les autres dirigeants politiques ont pris la mesure du danger et se sont entourés des précautions pour protéger leur pouvoir. Depuis, le numérique devenu un champ selon l'expression de Bourdieu, a évacué quelques politiques mais ceux-ci à l'image de la dialectique marxiste du bourgeois et du prolétaire, ont cru prendre leur revanche mais le bourgeois (politique) a pris des précautions pour ne pas perdre son hégémonie ou mieux sa domination.

Au total, les soubresauts politiques intervenus un partout en Afrique depuis l'avènement des réseaux sociaux numériques traduisent bien le déficit de gouvernance démocratique. Quand bien même la situation serait passée sous le contrôle du politique, il doit apprendre à se remettre en question et refaire la démocratie en créant un climat de confiance entre les dirigeants et les citoyens. Les manifestations jeunes et leur prise de parole sur les réseaux sociaux numériques ont sonné l'alerte ; il appartient à nos dirigeants de changer de narratif et de praxis politique. Dès lors qu'ils ne prendront pas au sérieux ces avertissements, la prochaine vague de contestation sera plus radicale et balayera tout ce qui, sur son passage, cherchera à résister.

Références

AURAY, N. « Le Web participatif et le tournant néolibéral. Des communautés au solidarités » in F. MILLERAND, S. PROULX et J. RUEFF (dir), *Web social. Mutation de la communication*, Québec, Presses Universitaires du Québec, 2010.

BARTOLONE, C. et VINOCK, M., *Il faut refaire la démocratie*, Rapport de la XIVème législature, Assemblée Nationale française.

BENTHOUAMI, H. et MIQUEU, C., *Conflits et démocratie. Quel espace public?*, Paris, L'Harmattan, 2010.

BERNIER, M.F., « L'émergence d'un 5^{ème} pouvoir comme source d'imputabilité » in BERNIER, M.F. (dir), *Le cinquième pouvoir. La nouvelle imputabilité des médias envers leurs publics*, Laval, Presses Universitaires de Laval, 2016.

BOURDIEU, P. *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984.

Encyclopédie Larousse du XXe siècle, 1929, t. II

FINEL, K. et DUPRE, J., *La démocratie sous hypnose. Comment décrypter les techniques de manipulation en politique*, Vergèze, Thierry Souccar Editions, 2012.

GONZALEZ-QUIJANO Y., « *Internet, le « Printemps arabe » et la dévaluation du cyberactivisme arabe* », Égypte/Monde arabe, Troisième série, 12 | 2015, mis en ligne le 25 mars 2015, consulté le 14 septembre 2016. URL : <http://ema.revues.org/3400>

LEVY, P., *L'intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace*, Paris, La Découverte, 2013.

LINCOURT, M., *La cacocratie ou la démocratie assassinée par le mensonge*, Laval, Presses Universitaires de Laval, 2020.

LUHMANN, N. *Le pouvoir*, Laval, Presses Universitaires de Laval, 2010.

MACHADO, J., « Nouvelles technologies, nouvelles socialités, anciens sentiments », *Sociétés*, n°6, 2006.

MILLERAND, F. PROULX, S. et RUEFF, J. (dir), *Web social. Mutation de la communication*, Québec, Presses Universitaires du Québec, 2010.

MOCQUET, B., Avant-propos in SEGUR, P. et PERIE-FREY, S. (dir), *L'Internet et la démocratie numérique*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2016.

PROULX, S., GARCIA, J. L. et HEATON, L. (dir), *La contribution en ligne. Pratiques participatives à l'ère du capitalisme informationnel*, Québec, Presses Universitaires du Québec, 2010.

REBER, B., *La démocratie génétiquement modifiée : sociologies éthiques des évaluations des technologies controversées*, Laval, Presses Universitaires de Laval, 2011.

ROSANVALLON, P., *Le bon gouvernement*, Paris, Seuil, 2015.

SEGUR, P. et PERIE-FREY, S. (dir), *L'Internet et la démocratie numérique*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2016.

LA VISION DE L'ETRANGER PAR LE ROMAIN SOUS LA ROME ROYALE IN A.U.C DE TITE -LIVE, LIVRE I

*MINFUNU MALEKE
ISP/Dibaya-Lubwe*

Introduction

Les études en philologie latine ne remplissent guère les pages de nos revues et éditions modernes. Serait-ce le manque d'intérêt pour une langue présumée « morte » ou l'irréversible décadence de la latinité ? Nous estimons quant à nous qu'on peut encore et toujours en tirer meilleur parti et ne pas se résigner à la décadence comme à une fatalité inexorable.

Ainsi, la présente étude n'est pas seulement un regain d'actualité mais aussi une recherche littéraire sur le vocable « étranger » dans une perspective lexico-sémantique, ethnographique et juridique destinée à en montrer la richesse des contenus philosophique et moral afin de faciliter la lecture et l'intelligence de l'œuvre globale.

Cependant, l'intérêt majeur de notre travail est de faire voir que le mot latin prend sa valeur contextuelle exacte, qui associé à d'autres mots du même environnement. Et aussi prouver que la cohabitation sociale charmée aujourd'hui sous le vocable mondialisation trouve ses origines depuis l'antiquité Gréco-Latine.

Notre travail est ainsi divisé en trois parties. La première traitera brièvement l'analyse conceptuelle du vocable « étranger » c'est-à-dire son étymologie, son champ sémantique et son cadre ethnographique et juridique. La deuxième partie sera consacrée à une notice biographique qui situe un étranger phare, Numa Pompilius, un sujet sabin dans le temps et dans l'espace. La troisième partie se livrera à la recherche des contenus sémantiques du mot « étranger » associé aux autres termes connexes qui lui confèrent une tonalité ethnographique et juridique dans le texte A U C de Tite-Live, Livre I.

I. Analyse conceptuelle du vocable « étranger »

I.1. *Etymologie et champ sémantique*

Le vocable « étranger » du latin « *Perigrinus* » signifie le fait de ne pas appartenir à une nation donnée, c'est-à-dire ce qui est d'une autre nation. Par extension qui n'est pas de la famille, n'appartient pas au même groupe.

Ainsi, l'étranger apparaît en définitive comme le non appartenance d'une personne à un pays ou à un groupe d'hommes bien définie. Delà nous pouvons avancer que l'étranger est en quelque sorte une identité collective d'un peuple au regard d'un autre, ou même l'altérité d'un individu face à un autre n'étant pas de même pays que lui.

En dépit de la diversité des types d'étranger que l'on rencontre à Rome, l'étranger ou le Barbare est celui qui tout en résidant dans l'empire, conserve ses droits propres et ses tribunaux. C'est-à-dire celui qui appartient à une nation avec laquelle Rome n'a jamais ni traité ni joui d'une quelconque autonomie loin de toute influence romaine (culture, politique, économie, religion, langue).

C'est pour autant dire que son étrangeté constitue pour les romains un danger voire une menace. Car l'homme libre qui ne fait partie de la cité s'appelait d'abord « *Hostis* ». « *Perigrinus* », c'est le mot qui désignait primitivement les ennemis de la patrie (Boxeler, A., 1940, 224). C'est également la raison pour laquelle il « est celui qui n'a pas accès au culte, celui que les dieux de la cité ne protègent pas et qui n'a même pas le droit de les invoquer » (De Coullanges, F., 1923, 228)

Loin des dieux romains, ce dernier ne peut les fréquenter ni s'adonner à leur culte. C'est pourquoi son exclusion est une façon de veiller sur les cérémonies sacrées. Il présente en face du monde romain tout ce qui est adieux. C'est le voisin ; l'ennemie, étant donné que ses mœurs n'ont rien de commun avec le romain. C'est en effet cette dimension religieuse qui établit une nette et profonde distinction entre le citoyen et le pérégrin (étranger) car ce dernier ne jouissait d'aucun droit et n'était pas protégé dans ces transactions avec le citoyen. A Rome, cette même religion tant qu'elle fut puissance réglait sur les années le cours de la vie, les événements, grâce à ces dieux qui accompagnaient et déterminaient toute activité humaine (Tamfumu, P., 2009, 47)

Etant donné que Rome a un peuple doué de scrupule religieux, cette dévotion va dicter le comportement de tout son environnement. Dès lors l'étranger qui n'avait aucun droit ne peut prétendre à la propriété ni même à la succession, à moins qu'il se fasse client d'un patron. Par ailleurs, le terme étranger cache un degré d'ignorance de tout ce qui est inconnu et suscite chez le romain à la fois la peur et une certaine curiosité mêlée d'agressivité.

Ainsi, devant tous ces peuples voisins qui se présentent devant lui comme des ennemis, le romain doit connaître d'abord afin de ne pas se faire prendre. C'est pourquoi son souci de se défendre va s'accroître jusqu'à ce qu'il puisse se mesurer à tous ses voisins au point même de les subjuguier (Grenier, A., 1925, 54). Comme ils sont nombreux, nous n'avons nullement prétention dans cette étude de les décrire d'une façon exhaustive ; néanmoins signalons que les étrusques dans l'Italie centrale comme les colons grecs dans le midi avaient, en créant des villes, introduit dans la péninsule des germes politiques et sociaux nouveaux.

C'est ainsi que nous avons cru important de n'étudier que les étrangers les plus influents selon qu'ils ont opposé une résistance farouche à Rome ou contribué à son épanouissement, d'où qu'ils viennent de l'occident ou de l'orient.

1.2. Cadre juridique du concept étranger

Pour saisir la portée juridique de ce concept « étranger », il nous importe de réfléchir sur l'évolution de la notion de citoyenneté Romaine afin de stigmatiser les avantages du citoyen complet (civils *optimo jure*) par rapport à l'étranger (*peregrinus*), considéré comme celui qui vient de loin, un ennemi de la partie. Cela se passe en vue de cerner le statut ou l'identité juridique de l'étranger, en dépit de ses multiples origines à Rome.

1.2.1. Evolution de la notion de citoyenneté romaine

A sa naissance, la ville de Rome fut une petite cité indépendante entourée de plusieurs autres peuples (cités) tel que : les étrusques, les Samnites, les Eques, les Volsques, les sabins et les latins qu'elle concevait comme étrangers et désignait souvent par le terme « barbare ». Et elle cherchait à tout prix à les faire soumettre ; c'est ce qui a été fait. A l'intérieur, elle fut constituée d'une population hétérogène c'est-à-dire d'origine différente à qui elle octroyait une identité diversifiée par étapes selon la naissance et la religion ; deux conditions *sine qua non* de la citoyenneté romaine à l'origine. Cependant au cours de l'histoire, la citoyenneté comme l'étrangeté romaines ont subi beaucoup de mutation, de la royauté à l'empire en

passant par la république qui est un régime démocratique. Ce qui revient à dire que l'identité de la population romaine (citoyen ou étranger) n'était pas fixe ou stationnaire car elle variait selon le temps, l'espace et les événements. Alors qui était dit citoyen ou étranger à Rome ?

Sous la royauté, les rapports sociaux sont fondés sur l'inégalité censu-rée par la naissance et par la religion. D'où l'on distinguait deux classes sociales, à savoir : les hommes libres, comprenant les privilégiés dont le patriciens seuls ; descendant de cent (100) premières familles installées à Rome. Chacune de ces familles forme une « gens » et ses membres portaient tous le même culte et étaient des citoyens propriétaires de sol.

Les non privilégiés regroupant les clients, les plébéiens et les affranchis. A ceux-ci s'ajoutent les hommes non-libres, les esclaves. Tous étaient considérés comme des étrangers et ne jouissaient d'aucun droit. Enfin le roi et chef viager de la religion, de l'armée, de la justice et du sénat.

Par ailleurs, sous la république de 509-227AC, les luttes sociales du V^e au III^e siècle ont rapporté peu à peu aux plébéiens l'égalité sociale, politique et religieuse vers 300. Désormais, est citoyen tout homme né d'un père libre : patricien, plébéien, client, autrefois étranger ; et même les affranchis opposés au non-citoyen, c'est-à-dire les esclaves. Les affranchis sont citoyens mais privés de tous les droits. L'entente entre patriciens et riches plébéiens a impliqué la division de classes sociales selon la richesse. Ainsi quatre classes sociales ont marqué cette période : les riches, jouisseurs de tous les droits reconnus aux citoyens et les clients qui sont de citoyen mais ayant toujours besoin d'un dépendant juridique suite à la précarité de leur condition minables (Dumortier, M.J. 1993) ; les chevaliers : apparus à l'enrichissement des plébéiens, servaient dans la cavalerie c'est-à-dire l'armée qui coûtait très cher, ces derniers ne se sont pas arrêtés aux seuls services militaires. La politique n'a pas su les tenir à l'écart. Leur entrée dans le monde politique n'est pas restée terne. Pour souligner l'écart de leur réussite ici, ils se sont appelés volontiers « homines novi », « hommes nouveaux ». A ce propos, Cicéron aimait à souligner souvent sa propre réussite en criant à qui voulait l'entendre qu'il était « homo novus » comme son compatriote Marius.

La noblesse sénatoriale : comprend les familles de ceux dont un ancêtre avait exercé une magistrature. Curule : l'édilité, la préture, le consulat.

Enfin sous l'empire, la richesse demeure l'élément distinctif de classe sociale ou des catégories humaines. C'est ainsi nous avons :

- la classe des « Honestiores » qui regroupe l'ordo sénatorius et l'ordo équester.
- la classe des clients : elle a tellement évolué que tout le monde, même les riches, se mettent sous la protection d'un plus puissant que lui, chacun est donc le client de quelqu'un sauf l'empereur.
- la classe des affranchis regorgeait aussi certains hommes très riches parmi eux et qui occupent alors des postes importants de l'administration de l'empire.

Eu égard à cette évolution sociologique romaine, nous attestons que tout ce qui était étranger à Rome à l'origine a fini par devenir romain ; cela se justifie de cette manière :

1. A l'origine était romain ou citoyen romain, tout homme libre né d'un père citoyen (romain)
2. Mais après 89 AC ; les alliés, *socii* (autre fois appelés « étranger »), à la suite de la guerre sociale et de la promulgation de la « *lex plautia papiria* » (Dumortier, M.J, 1993, 21, 23, 24.) obtiennent la citoyenneté romaine, moyennant les conditions suivantes :
 - ✓ Etre domicilié en Italie à la date de la promulgation de la loi ;
 - ✓ Avoir obtenu le droit de cité d'une ville alliée ;
 - ✓ Avoir fait une déclaration devant le préteur dans soixante jours suivant la promulgation.
3. A partir de 48 AC est romain, tout homme libre habitant l'Italie c'est-à-dire y compris certains étrangers.
4. En 212 AC, avec l'édit de Caracalla qui octroyait la citoyenneté romaine à tout homme habitant l'empire.

Ainsi, à partir de cette époque impériale, tout ce qui était étranger pour les romains devient romain sur le plan juridique et ethnographique.

1.3. Les mots latins pour désigner « étranger »

Ici, nous allons non seulement stigmatiser l'expression du concept étranger, mais aussi vérifier comment cette réalité étrangère apparaît chez l'historien romain TITE – LIVE à travers un certain nombre de concepts récurrents donc *externus*, *barbarus*, *alienus*, *advena* et *peregre*.

1.3.1. Externus

« *De externus* » fait penser à tout ce qui est extérieur, externe, qui vient du dehors, de l'étranger. Il s'agit de tout ce qui est exotique et qui appartient aux peuples étrangers, aux ennemis et à tout ce qui est hostile au

peuple romain qui venait d'une période très agitée, caractérisée par la campagne contre les Eques et les Sabins (Tamfumu, 2008,11).

I.3.2. Barbarus

Ce terme « barbarus » renvoie de prime abord à tout pays qui n'est pas la Grèce ou l'Italie, c'est-à-dire aux nations étrangères (par rapport aux Grecs et aux Romains) ou aux voisins de Rome. Pour finir, il va désigner avec beaucoup de restrictions ce qui n'est pas romain voire hostile à Rome. (Gaffiot, F., 1961,207.)

I.3.3. Peregrenus

Le vocable peregrenus, de « peregrenus, a, un » renvoie à tout ce qui concerne l'étranger, les étrangers. Ce concept relève d'une nation distante, d'un espace géographique n'ayant aucun rapport avec le territoire romain ou celui qui vient de loin, de l'extérieur, d'ailleurs. C'est le cas également du voisin ou de celui qui habite Rome tout en étant libre de passage ou résidant.

I.3.4. Alienus

De « alienus, a, un » signifie qui est à un autre, ce qui est d'autrui, étranger. Il traduit en outre ce qui est contraire ou hostile voire désavantageux c'est-à-dire qui n'est pas du milieu et non favorable aux romains. Dès le début, Rome est une cité où le chauvinisme bat son plein dans ses rapports avec les autres et c'est ce qui justifie cette vision ethnocentriste qui ne permet pas d'apprécier à juste titre les mérites de l'étranger.

I.3.5. Advena

D'après L. Quicherat et A. Daveluy, le terme advena, ae, signifie « étranger ou tiré des pays lointains ». Ce concept exprime une provenance lointaine, une origine éloignée et qui n'est pas du milieu, étranger à Rome.

En effet, selon l'une de deux traditions relatives à la fondation de Rome, le roi Latinus aurait le temps de s'entretenir avec un des chefs des étrangers à qui il avait intimé l'ordre de sortir des rangs. Cette façon de le désigner traduit une exclusion de la masse et prouve qu'il l'avait indexé. (Tamfumu P., 2008, 143.)

En un mot, l'étranger est un sujet non appartenant à la cité romaine, ignorant la culture, la politique, la langue, l'économie et la religion romaine. Pour les Romains, l'étranger est un sujet sans culture ou non civilisé.

Voyons à présent ce que sera la connotation de vocable « étranger » avec Tite- Live dans A.U.C livre I. Mais avant d'en arriver là, disons brièvement un mot sur la notice biographique de Numa Pompilus, un sujet étranger, sabin.

I. Notice biographique de Numa Pompilus

Qui est Numa Pompilus ? Quelles sont les origines ? Comment a-t-il accédé à la royauté romaine ?

Numa Pompilus, futur roi romain, homme pieux, sage et très religieux, gendre de Titus Talius, roi Sabin, est né à Cures en Sabine, le jour où Rome fut fondé par Romulus ; chronologiquement le 21 avril 754, 752 ou même 772, jour de la fête de Parilia (fête de Palés.) (Grimal, P., 1951, 411).

Disciple de Pythagore de Samos, Numa possédait ce qu'on pouvait savoir de droit canonique et droit civil. Et en tant qu'un sujet d'origine Sabine, Numa se voit étranger vis-à-vis de Rome et ne pourrait en aucun droit jouir des droits de cité Romaine. Mais alors, eu égard aux conditions de la citoyenneté romaine précitées sous la royauté, pourrions-nous le qualifier d'une usurpation ? Certainement pas !

Car, l'on sait bien que Rome était considérée comme une puissance mondiale antique qui faisait la conquête du monde et romanisait tout le bassin de la méditerranéen (l'Afrique du Nord, l'Asie Mineure, la Grèce, la Gaule comprenant notamment l'Italie, l'Espagne, le Portugal...)

Aussi étaient-ils nombreux, les étrangers qui affluèrent à Rome se réclamant tous à raison ou à tort citoyen romain. Cependant, il n'en était pas le cas avec Numa Pompilius. Celui-ci a eu le titre de citoyen Romain par un accord juridique conclu à l'issue d'un processus d'intégration des sabin dans l'état Romain. Mais alors comment a-t-on procédé pour y parvenir ? La matrice du texte latin nous sera disponible à la réponse.

III. Dénotation et connotation du vocable étranger in A.U.C, livre I.

Ici, nous nous proposons d'analyser, à la suite de Tite-livre, l'étendue sémantique du vocable « étranger », ce maître-mot qui revient comme un leitmotiv dans tout le texte et est assorti d'une richesse lexicale intuitivement sentie par des expressions et termes connexes qui lui confèrent une valeur juridique et ethnographique.

Avant d'en arriver signalons au préalable que le bilan de la vision romain de l'étranger est tout à fait mitigé c'est –à-dire le romain est un peuple à la fois xénophile et xénophobe que nous essayerons de montrer tour à tour au travers du texte latin de Tite –livre, A.U.C.

III.1 Brassage génétique ou métissage

A la fondation de la ville de Rome le peuple romain fut buté contre un sérieux problème celui du peuplement et de la conservation de la race romaine. D'où un asile fut ouvert en signe d'hospitalité romaine, comme l'explique Tite-Live :

... Et locum qui nunc saeptus escendentibus inter duos locos est asylum apprit. EO ex finitimis populis turba Dmnis, sine discrimine liber an servus, esset, avida novarum rerum perfugit ; A.U.C, L.I.

... Et, à l'endroit où il y a maintenant un enclos dans la montée entre les deux bois sacrés, ouvre un lieu d'asile. Là vient se réfugier des contrées voisines, une foule de toute sorte, un mélange d'hommes libres et d'esclaves, tous en quête de nouveauté.

Dans ce début, Tite-Live explique, comment Rome fut peuplée après sa fondation par un geste d'hospitalité, un « asylum », (lieu d'abri, de repos, refuge) fut disponible aux étrangers émigrants, et aux esclaves constituant le premier afflux de la puissance romaine. A côté du peuplement, il se fit sentir le besoin et la puissance de la conservation de la race romaine, car ce dernier (romain) n'avait pas de femmes.

Sed penuria munierum hominis aetantem duratura magnitu do erat, quippe quibus nec domi spes prolis nec cum finitimis conubia essent. A.U.C livre I, IX, 6, X, 1.

« Mais le manque des femmes bornait à une génération la durée de sa puissance : car elle n'avait pas chez elle de quoi se perpétuer, et avec les peuples voisins il ne se faisait pas des mariages »

Malgré le problème des mœurs (le soubassement mental du Romain vis-à-vis de celui qui vient de loin, « peregrinus », « barbarus » voire « hostis » aux Romain par rapport à leur religion et à leur culture) qui faisait obstacle aux liens matrimoniaux, Romulus tint à doter ses concitoyens romains des femmes afin de sauvegarder l'instinct de conservation et de perpétuation de la race romaine.

Faute d'utiliser les moyens diplomatiques pour tenter de contracter les liens matrimoniaux avec les voisins, autrement dits étrangers ; Romulus une de sa sagesse et inventa une ruse. Ainsi sous une apparence trompeuse de religion et de loyauté, il organisant le jeu (grandes courses de chevaux) En l'honneur de dieu conçus le 21 août (dont l'autel se trouvait dans la vallée du grand cirque, entre le Palatin et l'Aventin) auxquels il invita les voisins présumés des étrangers à Rome :

« AC plerisque rogitantibus dimissi « *ec quod feminis quoque asylum aperissent : idenim demum compar conubium fore* » Aegre id Roman pubes passa et haud dubie ad vim spectare res coepit. cui tempus locumque aptum ut daret, Romulus, aegritudinem animi dissimulans ludos ex industria parat neptuno equestri sollemnis, consualia vocat. Indici deinde finitimis spectaculum iubet ;... maxime proximi quique, caeninenses, crustumini, antemnates, Iam sabinorum omnis multitudo cum liberis ac coniugibus venit » A.U.C, livre I, XI, 5, 6, 9

« Presque partout on demandait aux ambassadeurs, tout en les éconduisant, « si les femmes aussi n'avaient pas quelque asile ouvert chez eux ? Cela ferait de mariages vraiment assortis. » La jeunesse Romaine fut sensible à cet outrage et sans ambiguïté, on commença à envisager une solution violente. Pour fournir à cette violence une occasion et un champ d'action favorable, Romulus dissimule son ressentiment et imagine de préparer de jeux solennels en l'honneur de Neptune *equestre* : il les nomme *consualia*. Il invite les voisins au spectacle Mais surtout les plus proches voisins, Ceux de Caenina, Crustumérie d'antennes. Quant aux sabins, tout le peuple y vint, y compris les femmes et les enfants.

Cet extrait traduit bien le manque de cohabitation entre Rome et ses voisins qui se justifient en ces termes : le refus du contrat matrimonial assorti « *id enim denum compar conubium fore* »,

- les ambassadeurs demandent des liens matrimoniaux n'ont pas été reçus auprès des Etats voisins (étrangers) « *dimissi* »

- la solution violence fut envisagée pour forcer ces liens matrimoniaux « *ad vim spectare res coepi* » ; donc l'organisation des jeux solennels « *consualia* » auxquels tous les voisins furent invités.

Signalons à la suite de Tite-Live que le rapt de jeunes filles sabines fut opéré par les jeunes gens romains.

« signoque dato inventus romana ad rapiendas virginis discurrit. magna pars forte, in quem quaeque inciderat, raptae, quasdam forma excellents, primoribus patrum destinatas, explebe homines quibus datum negotium erat domos deferebant ; » A.U.C ; L.I.IX.10

....A un signal donné, la jeunesse romaine s'élance de tous côtés pour enlever les jeunes filles. La plupart furent enlevées au hasard des rencontres ; quelques-unes plus belles que les autres étaient réservées aux principaux pères ; et des plébéiens chargés de ce soin les amenaient chez eux.

Ceci veut dire que ces jeunes filles sabinnes enlevées « raptae » furent intégrées dans les familles les plus considérables de Rome « primoribus pratum destinatas » par le mariage parce que les enfants issus de ces mariages ne seront pas considérés comme esclaves ou étrangers mais autrichiens ou enfant de naissance libre. certaines traditions affirment à ce propos que les filles enlevées étaient au nombre de 30, ou de 527, voire 683. Un seul, hersilia était une mariée (Grimal, P.411).

En violation des lois d'hospitalité et ayant mis au grand jour la perfidie de Romulus et tout son peuple ; le roi sabin, Tatius et les autres portèrent la guerre contre les romains. Et de tous les combats, celui livré contre les sabin fut interminable avec beaucoup de vicissitudes de succès et de revers.

« *Principes utrimque pugnant ciebant ab sabinis metius curtius, ab romanis hostius hostilius.* ».A.U.C L.I., xII, 2 Au premier rang de départ et d'autre engageaient les combats, du côté des sabin metius curtius, des côtés des romains hostius hostilius.

Il faut signaler à partir de cet extrait que le romain fut un peuple perfide, rusé et belliqueux vis-à-vis des autres. Par ailleurs de jeunes filles sabinnes enlevées furent en même temps artisans de paix :

« *Tum sabinae mulieres, quarum ex iniuria bellum ortum crinibus passis scissaque veste, victo malis muliebri pavore, ausae se inter tela voluntia inferre, ex transuorso impetu facto dirimere infestas acies, dirimere iras, hinc patres, hinc viros vrantes ne se sanguine nefando soceri generique respergerent,...* » A U C, L.I, xIII, 1,2

C'est alors que les sabinnes, dont le rapt avait amené la guerre, les cheveux épars, les vêtements déchirés, surmontant dans leur malheur la timidité de leur sexe, n'hésitèrent pas à s'élancer au milieu d'une grêle de traits et à se jeter entre les combattants pour mettre fin au combat, pour mettre fin à la colère. Elles suppliaient tour à tour leurs pères et leurs mères de ne pas commettre un crime en se couvrant le sang d'un gendre ou d'un beau-père ...

De ce fait, il découle de cet extrait que les jeunes filles sabinnes enlevées « crinibus passis », vêtements déchirés « scissaveste » furent artisans de paix ; priant leurs pères et leurs mères de faire la paix. Tout en les montrant

l'inutilité de la guerre devant un fait accompli : leur intégration dans les familles les plus considérables de Rome par les liens matrimoniaux. Et que la guerre n'a jamais résolu un seul problème, mais engendre la haine, la rivalité continuelle et la ruine de la paix, de l'économie et de la vie sociale. Ainsi les deux adversaires s'engagèrent dans des voies diplomatiques en procédant par la reconnaissance de l'opération de brassage de deux peuples.

III.2 Brassage politique et religieux

En effet, les deux peuples déjà unis par le sang, s'entendent pour former un seul royaume avec une seule organisation politique, administrative, religieuse, économique et démocratique avec Romulus comme Roi et Titus Tatius son adjoint. C'est ainsi que les sabins sont pu accéder aux droits de cité romaine (quiritisromains).

« ...Nec pacem modo Sed *civitatem unam et duabus faciunt. regnum consociant* »A.U.C.L.I, XIII, 4.

Non contents de faire la paix, ils réunissent en un seul les états mettent la royauté en commun.

Ici, attestons qu'il y a déjà brassage politique et religieux ; mais à la mort de Romulus, il eut une lutte passionnante de succession au trône entre les deux peuples : Sabins et romains d'origine qui partent à égalité de chance, c'est-à-dire il y a parité entre les deux peuples.

« ... *oriundi ab sabanis, ne, quia post tati mortem ab sua porte non erat regnatum, in societate aequa possessionem imperu amitterent, sui corporis creari regem volebant. Romani veteres peregrinum regem aspernabantur.* »A.U.C.I.XIII, 2.

Les citoyens d'origine sabine qui, depuis la mort politique et leur droit au pouvoir, voulaient un roi pris dans leur milieu. Mais les romains de vieille date refusaient d'avoir un étranger pour roi.

Remarquons que chacun de ces deux peuples éprouve un vœu très passionnant pour le pouvoir. Pour les sabins, il y a crainte de perte de l'égalité des droit politique romain (droit d'élire et d'être élu) « *aeque passessionem* » et pour les romains, il y a refus du règne étranger « *peregrinum regem* ». Mais tous étaient d'accord sur la monarchie style Romulus.

III.3 Préparation à la démocratisation et aux élections

Le pouvoir fut rendu aux peuples à cause de murmures des plébéiens c'est-à-dire il y a la démocratisation des institutions romaines. De ce fait,

nous assistons maintenant au passage d'un régime royal à caractère démocratique où tout se décide par le peuple. Et que le peuple se prépare aux élections de leur chef d'état. Ainsi, fut résolu le problème pour éviter ces tiraillements entre les citoyens romains. Ce choix du peuple ne peut être accepté qu'avec ratifications de cent pères sur base de certaines qualités tant morales qu'intellectuelles en vue de sauvegarder l'état et les intérêts nationaux. C'est au terme de ces élections qu'a eu lieu l'avènement de Numa Pompilius, un sujet étranger sur le trône royal romain.

Ici, il ne s'agit pas d'un coup d'état militaire ou d'une usurpation du pouvoir, mais d'un vote au terme duquel Numa Pompilius, un sabin est élu roi des Romains. En effet selon Cicéron, les romains ne se sont pas référés à une origine royale ou romaine mais à la sagesse. (Cicéron Texte établi par S. Deleani et alii, 1971). C'est à dire la personnalité morale de Numa dont voici les traits caractéristiques : la vertu, l'éducation sévère et austère :

« suopte igitur ingenio temperatum animum virtutibus fuisse opinor magis instructumque non tam peregrininiis artibus quam disciplinu tetrica ac tristi veterum sabinorum, quo genere nullum quondam incorruptius quit. audito nomine numae patres Romani, quamquam incinari opes ad sabinos rege inde sumpto videbantur, tamen neque se quisquam nec factionis suae alium nec denique patrum aut civium quemquam praeferre illi viro aussi, ad unum omnes numae pompilio regnum de ferendum decernunt. » A.U.C.I, xvIII, 4,5)

(je crois plutôt qu'il était dans la nature de Numa d'avoir une âme gouvernée par la vertu, et qu'il fut formé moins par une méthode étrangère que par l'éducation sévère et austère des vieux Sabins, le peuple le plus pur dans ses mœurs de toute l'antiquité. En attendant le nom de Numa, les pairs trouvèrent bien que l'équilibre était rompue en faveur des Sabins si l'on prenait un roi chez eux, mais n'osèrent mettre ni eux-mêmes, ni quelqu'un de leur parti, ni personne en un mot, sénateur ou simple citoyen, au-dessus d'un pareil homme. Tous à l'unanimité déclarèrent que Numa Pompilus doit recevoir la royauté.

De cet extrait, l'historien romain, Tite-Live met en vedette un aspect très important de la vie humaine existant depuis l'antiquité gréco-latine : diplomatie et le consensus entre les hommes ou entre les nations sur base des alliances ou de coopération régionale ou internationale. En effet, il se dégage le soubassement mental du romain vis-à-vis de celui qui vient de loin (Peregrinus) ; car il est caractérisé tantôt par le mépris et l'agressivité, tantôt par l'admiration de l'autre en lui garantissant un certain nombre de privilèges selon qu'il contribue à façonner la personnalité du citoyen romain.

Car le romain, une fois rassuré par l'apport de l'étranger c'est-à-dire ses mérites, sa compétence..., découvrir que la diversité des cultures est un fait bénéfique pour lui selon que toute cette mosaïque des peuples avec qui il collaborait et à qui il a octroyé sa citoyenneté est une source d'équilibre pour son hégémonie et sa politique expansionniste. C'est dans cette optique que le romain accepte la gouvernance étrangère tout en obligeant le « peregrinus » à respecter la notion de droit et de l'Etat telle que conçu par la constitution romaine. Cette collaboration entre Rome et le monde extérieur se justifie par deux préalables politiques importants :

- ❖ Le manque de femmes « Penuria Mulierum », auquel le romain fait recours auprès de ses voisins, Sabins... présumés étrangers, en vue de la conservation de race romaine et sa puissance.
- ❖ La quête d'un homme compétent et vertueux « Ingenio temperatum animum virtutibus » et d'une éducation solide « disciplina » romanisée, Numa Pompilius, homme dynamique et capable de l'époque pour succéder à Romulus en vue de la poursuite d'un idéal politique de service et de paix à l'instar du roi Romulus. Cet aspect de la politique romaine fait appel au patriotisme qui ne voit pas seulement les intérêts personnels, mais plutôt ceux de la nation dans son avenir et dans sa croissance démographique.

Ces deux faits illustrés révèlent que depuis l'antiquité Gréco-Latine, Rome avait mis sur pieds une politique de coopération afin de gérer avec ses voisins des espaces géographique, politique, culturel et économique.

Ainsi, pour le romain, le monde n'est qu'un (pays) village et l'homme qui y habite est un citoyen du monde pouvant servir n'importe quel Etat du monde. C'est déjà le germe de la mondialisation pratiquée depuis l'antiquité gréco-latine par le peuple romain mais conçu aujourd'hui comme un phénomène contemporain. Ce bel exemple de l'avènement d'un étranger se voit appliqué en plein 21^{ème} siècle aux USA avec l'avènement d'Obama, ancien président des USA, ayant une ascendance africaine.

III.4. Apport du contact entre Rome et l'étranger

Après être soumis, l'étranger avait le devoir de contribuer aux efforts de guerre qui était l'une des sources économiques romaines. Et son contact avec les Etrusques lui a permis l'amélioration des techniques agricoles et l'inspiration de l'art architectural et de la littérature des Grecs.

Avec l'avènement de Numa, celui-ci voulut établir l'Etat sur les nouveaux fondements : le droit, la loi, les bonnes mœurs et détourner le peuple

romain de la violence et des armes en leur inspirant le goût de la paix et de la diplomatie avec le peuple voisin. Il fonda aussi le calendrier romain sur les cours de la lune dont l'année est divisée en douze mois, avec des jours fastes et néfastes. On lui attribua aussi la création et l'organisation des cultes et institutions sacrées...

Ainsi, éclairé sur le contexte l'intégration de l'étranger dans l'Etat romain et de son accession au trône, nous disons, à l'exemple de Cicéron, que les romains ont transcendé la notion de race, de nation et même de citoyen pour vivre dans la confraternité du monde.

CONCLUSION

Une étude lexico-sémantique, juridique et ethnographique du mot « étranger » fait l'objet de cet écrit. De nos jours, nombre de conflits éclatent entre Etats ou partis politiques ; et la raison en est souvent la contestation ou la revendication de la nationalité, condition naturelle d'accès au trône. La lecture d'A.U.C. I, de Tite-Live nous a appris que ce problème fait actualité politique dans les Etats modernes qui recherchent plus la compétence, la vertu ou la sagesse appropriée.

La première partie, sorte prolégomènes, s'est attelé à nous faire une intelligence claire du concept étranger tel que vu pour les romains. Sa définition et son analyse ethnographique et juridique nous ont permis de nous rendre compte que la notion d'étranger est problématique. L'étranger peut être source de différends, de séparation et même de conflits. Et de là, nous nous sommes renseignés comment on était déclaré citoyen ou étranger dans la Rome Antique. Ici, nous avons découvert qu'on était dit citoyen ou étranger à Rome, soit par la naissance, soit par la religion.

Cependant, l'étranger peut devenir citoyen en Romain soit par l'effet des lois, ce qu'on appelle naturalisation, soit par un processus juridique c'est-à-dire par accord au prix d'un intérêt attiré.

Au-delà de la dénotation et connotation juridique et ethnographique il apparaît, de l'analyse de quelques extraits du texte de l'historien romain, Tite-Live que l'avènement d'un étranger à la tête royale romaine relève d'un processus d'intégration ou brassage génétique qui a abouti à l'érection d'une seule nation dont la vertu royale était l'une des conditions essentielles d'accès à la tête de la royauté.

Enfin, nous avons découvert que la coopération ou les contacts entre Rome et le monde extérieur, constituaient pour les romains une source importante d'épanouissement économique, politique, culturel et religieux

Bibliographie

I. Editions Commentaires

1. CICERON, *De Republica* II, texte établi par S. Deleani et Sedes, Paris, 1971.
2. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Tome I, texte établi par Jean Bayet et traduit par Gaston Bayet, Les Belles Lettres », Paris, 1940.

II. Ouvrages critiques et généraux

1. BOXELER, A., *Précis des institutions publiques de la Grèce et Rome anciennes*, Paris, le Coffre et J. Gabalda et Scie, 1940.
2. DUMORTIER, M.J., *Civilisation romaine*, Kinshasa, éd. Loyola, 1993.
3. GRIMAL, P., *La civilisation romaine*, Paris, Arthaud, 1968.
4. HACQUARD, G et alii, *Guide romain antique*, Hachette, livre, 1952.
5. LAURAND, L., et LAURES, A., *Manuel des études grecques et latines*, Paris, éd. Les Belles Lettres, 1966.

III. Dictionnaires

1. GAFFIOT, F., *Dictionnaire illustré latin français*, Paris, 1961.
2. *Grand LAROUSSE Encyclopédique*, librairie Larousse, Paris, 1961.
3. GRIMAL, P., *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, presses universitaires de France, Paris, 1951.
4. ROBERT, P., *Dictionnaire alphabétique et analytique de la langue française*, Paris, 1966.

IV. Notes des Recherches scientifiques

1. TAMFUMU, P., Recherche sur le concept « étranger » dans la littérature post-classique, analyse stéréotype chez Tite-Live, AUC.

DU CONTROLE ADMINISTRATIF DES FINANCES PUBLIQUES PAR L'INSPECTION GENERALE DES FINANCES (IGF)

MUKALALIRYA KAMBALE,

Enseignant à la Haute Ecole de Commerce de Kinshasa

Me. RAMAZANI Bin MAKANGILA Gorbatchev,

Assistant 2 à la Haute Ecole de Commerce de Kinshasa

Résumé

L'Inspection Générale des Finances (IGF), dans le cadre de ses missions, contrôle le fonctionnement des services, procède à des enquêtes, constate des manquements afin que les fautifs soient sanctionnés conformément au régime juridique et disciplinaire. En effet, la mission de contrôle de l'Inspection Générale des Finances se clôture par l'établissement d'un rapport adressé à l'autorité compétente qui l'a ordonnée.

Mots-clés : Contrôle administratif, finance publique, Inspection Générale des Finances.

ABSTRACT

The body in charge of the inspection monitors the functioning of the services, conducts investigations, notes shortcomings so that the offenders are sanctioned in accordance with the legal and disciplinary regime. Indeed, the inspection mission ends with the establishment of a report addressed to the competent authority that ordered it.

Keywords : Administrative control, public finance, General Financial Inspection.

INTRODUCTION

« Où trouver l'argent pour couvrir les divers besoins ? ». Telle est l'une des préoccupations importantes au centre de la finance. Face aux divers besoins, toute personne, ou mieux tout le monde, se pose cette question : un responsable de famille face aux besoins de sa famille, tout financier face aux besoins de l'entité ou organisation dont les responsabilités lui incombent... Il peut s'agir d'une entreprise, d'une association, d'un Etat, d'une province, un territoire ou toute autre collectivité publique...

Face à ses besoins, exprimés annuellement à travers le budget, l'Etat recherche et trouve l'argent auprès de la population, essentiellement au

moyen de la fiscalité. En République Démocratique du Congo, la loi 69-009 du 10 février 1969 portant contributions cédulaires sur les revenus, telle que modifiée et complétée à ce jour, organise cette fiscalité ; et la loi 2003/004 du 13 mars 2003 portant réforme des procédures fiscales en fixe les procédures.

Une fois l'argent trouvé, il se pose le problème de son affectation : « comment utiliser rationnellement l'argent ? ». Aussi primordiale que la première, cette question se réfère aux règles de bonne gouvernance. Au niveau de l'Etat en République Démocratique du Congo, la loi 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, appelée communément « la LOFIP », s'y étend largement. Cette loi prévoit et met en place entre autres différents contrôles qui visent à garantir le respect des règles de bonne gestion en matière des finances publiques.

De prime abord, le contrôle des finances publiques est indispensable pour l'administration publique, car la gestion des ressources publiques est une question de confiance.

En effet, la responsabilité de gérer les ressources publiques aux fins prévues est confiée à une entité ou à une personne qui agit au nom des citoyens. En ce sens, le contrôle des finances publiques renforce la confiance des utilisateurs présumés, car il permet de fournir des informations, ainsi que des évaluations indépendantes et objectives concernant les écarts par rapport aux normes acceptées ou aux principes de bonne gouvernance.¹

A cet effet, les finances publiques seraient « l'étude des finances des personnes morales de droit public (Etat, Collectivités territoriales, établissements publics.) »² Les finances publiques, sont une notion abondamment définie. En ce sens, du point de vue juridique, les finances publiques sont couramment définies comme l'étude de ressources, des charges et des comptes des collectivités publiques, c'est-à-dire principalement de l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes publics de sécurité sociale, de ceux dépendant étroitement de l'Etat.³

1 N. MEDE, *Finances publiques*, Espace VEMOA/Harmattan, Paris, 2016, p.323.

2 E. ARKWRIGHT, et al., *Les finances publiques et réforme budgétaire*, La Documentation française, Paris, 2009, p.7.

3 E. ARKWRIGHT, et al., *Les finances publiques et réforme budgétaire*, La Documentation française, Paris, 2009, p.7.

En deux points principaux, cet article vise à présenter les différents types de contrôle administratif des finances publiques congolaises, en mettant en exergue en tant que tel le rôle que joue l'Inspection Générale des Finances pour l'accomplissement de sa mission légale.

1. Le Contrôle administratif des finances publiques

Le contrôle administratif des finances publiques est, par définition, la surveillance approfondie du budget, de la part de différents services et corps administratifs de contrôle dont la caractéristique première est de relever, tous, des ministères ayant en charge les finances et le budget.⁴ Toutefois, en RDC, l'Inspection Générale des Finances a cessé de dépendre du ministère ayant les finances dans ses attributions ; elle est placée depuis quelques années sous l'autorité directe du Président de la République.⁵

La loi n°11/011 du 13 Juillet 2011 relative aux finances publiques définit le contrôle administratif sur ses services.⁶ Ils sont exercés à l'intérieur de l'administration elle-même, par des fonctionnaires.

Il y a utilement lieu de préciser que, les contrôles administratifs sont presque toujours des contrôles *a priori* ou en cours d'exécution.⁷ Ils s'exercent plus souvent sur les dépenses que sur les recettes, à cause de l'imminence des dangers de dilapidation qui y sont plus grands. Ils ont pour principal avantage la proximité qu'ont les agents avec les faits contrôlés, ceci rendant le contrôle efficace car le mal peut être détecté et évité avant qu'il ne se produise.

En examinant de plus près cette question, la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques telle que modifiée à ce jour distingue quatre types de contrôle administratif, à savoir le contrôle exercé par le contrôleur budgétaire, le contrôle exercé par l'ordonnateur, le contrôle exercé par le comptable public et le contrôle exercé par l'Inspection Générale des Finances.

1.1. Le Contrôle du Contrôleur Budgétaire

En nous basant sur cette compréhension, le contrôle administratif *a priori* des opérations budgétaires de dépenses du pouvoir central est assuré par

4 M. BOUVIER et alii, *Finances publiques*, 13^{ème} édition, LGDJ, Paris, 2014, p. 482.

5 Le rattachement d'un Service d'audit interne à la plus haute autorité d'une organisation renforce son efficacité.

6 Art. 111 de la loi n°11/011 du 13 Juillet 2011 relative aux finances publiques.

7 F. MORDACQ, *Le contrôle, dans les finances publiques*, PUF, Paris, 2012, p.123.

le contrôleur budgétaire. Tous les actes portant engagement, liquidation et ordonnancement sont soumis à son visa préalable, notamment les contrats, arrêts, mesures ou décisions émanant d'un responsable d'institution, d'un ministre, d'un responsable de service déconcentré ou d'un fonctionnaire habilité de l'administration.⁸

Toujours dans cette optique, l'article 113 de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques (la LOFIP) dispose que le contrôleur budgétaire obtient communication de toutes les pièces propres à justifier les engagements et les liquidations de dépenses et à éclairer sa décision.

Si les actes du gestionnaire lui paraissent entachés d'irrégularités au regard des dispositions qui précèdent, le contrôleur refuse le visa. Pour ce faire, il ne peut en aucun cas être sanctionné.

En cas de désaccord persistant avec le gestionnaire auprès duquel il est rattaché, le contrôleur budgétaire en réfère, selon le cas, au ministre ayant le budget dans ses attributions au niveau central ou au représentant du pouvoir central en province. Il ne peut être passé outre au refus de visa que sur autorisation motivée écrite dudit ministre ou représentant du pouvoir central. C'est l'article 114 de la loi précitée qui l'indique.

Les contrôleurs budgétaires sont affectés auprès des institutions et ministères et auprès des services déconcentrés de l'Etat. C'est l'article 115 de la loi précitée qui le précise.

1.2. Le Contrôle de l'Ordonnateur

En élargissant notre perspective, le contrôle effectué par l'ordonnateur concerne la régularité des opérations de recettes et de dépenses, ainsi que l'exhaustivité de leur enregistrement. Il vise également à évaluer l'efficacité de la dépense en conformité avec le budget établi, en assurant un suivi et une maîtrise des coûts en relation avec la mise en œuvre des actions ou activités programmées. Ce contrôle permet ainsi de garantir la transparence et la bonne gestion des finances publiques, en veillant à la conformité des opérations financières et à l'optimisation des ressources.⁹

⁸ Art. 112 de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques.

⁹ Art 116 de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques.

1.3. Le contrôle de comptable public

Selon le prescrit de l'article 117 de la LOFIP, *le contrôle effectué par le comptable public porte sur la réalisation des recettes, l'exécution des dépenses ainsi que la gestion du patrimoine.*

En matière de recettes, le comptable public contrôle exclusivement l'autorisation de leur perception, l'exactitude de leur liquidation et mise en recouvrement et de la régularité des réductions et des annulations de titres y afférents. C'est l'article 118 de la LOFIP qui éclaire là-dessus plus précisément.

En matière de dépenses, tout dossier d'ordonnancement de dépense ne peut être transféré au comptable public qu'en ayant été préalablement revêtu du visa du contrôleur budgétaire. Le comptable public procède à un contrôle de régularité avant paiement sur toute dépense.

A cet effet, il contrôle exclusivement la qualité de l'ordonnateur ou de son délégué, l'assignation de la dépense, la validité de la créance au regard de la production des pièces justificatives, l'existence de l'intervention des contrôles préalables, l'existence d'oppositions, les éléments garantissant le caractère libératoire du règlement de la dépense et l'observance des règles de prescription.¹⁰

En matière de patrimoine, le comptable public contrôle exclusivement la conservation des droits, privilèges et hypothèques.¹¹ C'est dire qu'en matière de patrimoine, le rôle du comptable public est crucial. Il se concentre principalement sur le contrôle de la conservation des droits, privilèges et hypothèques. En veillant à la préservation de ces éléments, le comptable public garantit la protection des intérêts financiers de l'Etat. Son engagement dans ce domaine contribue à maintenir l'intégrité et la valeur du patrimoine public, assurant ainsi une gestion responsable et transparente des ressources publiques.

En prenant en considération ces aspects, le principe de séparation des pouvoirs émerge entre le contrôle de l'ordonnateur et celui du comptable public. Afin de permettre un suivi adéquat des opérations, et de faciliter le contrôle des autorités et des juridictions compétentes, le principe de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable a été développé.¹²

10 Voir en ce sens, l'art. 119 de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques.

11 Voir l'art. 120 de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques.

12 L.TROTABAS, J-M. COTTERET, *Droit budgétaire et comptabilité publique*, 5ème édition,

Les trois types de contrôle précités constituent le contrôle interne des administrations. Ils sont réalisés par l'administration chargée d'exécuter le budget. Ces contrôles sont efficaces car ils sont systématiques et a priori. Ce sont des contrôles de régularité pour l'essentiel ; ce qui signifie qu'ils ne s'attachent pas à l'opportunité des décisions mais uniquement au respect des procédures qui régissent l'exécution des dépenses publiques, tels que les règles comptables, le respect des dispositions du code des marchés publics...¹³

Cependant, bien que théoriquement très souples, il faut noter que dans la pratique et la réalité en RDC, ces contrôles se caractérisent par une lourdeur notoire en ce qu'ils retardent l'exécution de la dépense suite à des formalités et au temps nécessaires à l'obtention des visas ou avis qui requièrent des délais souvent longs. En outre, il faut relever que ces contrôles ne se limitent qu'à la régularité des dépenses en la forme, mais dont l'utilité reste parfois contestable.

A côté de ces trois contrôles administratifs précités, existe un quatrième, celui exercé par l'Inspection Générale des Finances, lequel fait l'objet d'approfondissement dans les lignes qui suivent...

I. Le Contrôle des Biens Publics par l'IGF

Selon de nombreuses études, le contrôle des biens publics concerne la gestion du patrimoine public, c'est-à-dire le patrimoine relevant du domaine public. En d'autres termes, il englobe l'ensemble des biens ou des droits appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales, aux établissements publics ou à d'autres personnes morales de droit public. Ce patrimoine se compose de deux catégories distinctes : le domaine public et le domaine privé. Nous allons dans le cadre de ce contrôle étayer le domaine public.

En restant dans cette dynamique, l'IGF dispose d'une compétence générale et supérieure en matière d'audit et de contrôle des finances et des biens publics. A ce titre, elle accomplit toute enquête ou mission d'audit, d'inspection, de vérification, de contre-vérification et de surveillance de toutes les opérations financières, tant en recettes qu'en dépenses, du pouvoir central, des provinces et entités territoriales décentralisées ainsi que des organismes ou entreprises de toute nature, bénéficiant ou non d'un

Paris, Dalloz, 1995, p. 108; et R. MUZELLE, *Finance publiques*, Paris, Sirey, 13ème édition, 2004, p.333.

13 J-F. FORESTIER, *L'épreuve des finances publiques*, Paris, Editions d'Organisation, 1999, p.62.

quelconque concours financier de la part des pouvoirs publics.¹⁴ Elle peut également contrevérifier la réalité et le coût effectif du service payé auprès des bénéficiaires des paiements du Trésor Public.

En ayant le pouvoir de vérifier la gestion des biens, qu'ils soient meubles ou immeubles, affectés aux départements ministériels et aux institutions constitutionnelles, l'IGF garantit que ces biens sont utilisés conformément aux règles et réglementations en vigueur. Cette supervision rigoureuse permet de prévenir la corruption et les abus de pouvoir, tout en favorisant la responsabilité et la bonne gouvernance.

Grace à son expertise et à ses enquêtes approfondies, l'IGF est en mesure de détecter d'éventuelles irrégularités dans la gestion des biens publics ; ce qui lui permet de prendre des mesures correctives lorsque cela est nécessaire. Ce processus de contrôle contribue à renforcer la confiance du public dans l'utilisation des ressources publiques et à assurer une utilisation orthodoxe de ces biens pour le bien-être de tous.

II.1. L'IGF et le contrôle des administrations publiques

D'emblée, il convient de préciser que le contrôle des administrations publiques est un contrôle qui porte sur l'organisation, le fonctionnement et l'action des services publics, ainsi que sur la qualité du service rendu aux usagers. Il consiste en un rapprochement d'une activité de l'administration, telle qu'elle est, a été ou sera, avec ce qu'elle doit ou devrait être. En matière de finances publiques, le contrôle évoque, selon Francis Fabre¹⁵, l'idée de vérification, c'est-à-dire le fait de s'assurer qu'une chose est bien telle qu'on l'a déclarée ou telle qu'elle doit être par rapport à une norme donnée, cette dernière pouvant être une règle de droit ou un principe de saine gestion.

Un contrôle correctement effectué constitue le corollaire indispensable et logique d'un régime qui entend œuvrer dans l'intérêt général, pour la réalisation du bien commun, affirmait Cheickna Toure.¹⁶

Nombreux sont les textes et auteurs qui mettent en évidence la notion de contrôle compte tenu de son importance. Dans ce sens, pour Didier Batsele, il s'agit des procédés et moyens d'action qui ont pour objet la vérifica-

14 Une lecture combinée des articles 2 et 2bis de l'Ordonnance 87-323 du 15/9/1987 telle que modifiée et compléter à ce jour permet d'appréhender de manière complète les compétences de l'IGF : Voir Journal Officiel de RDC, 64e année, n° spécial du 28/7/2023, p. 5 et 6.

15 F.J. FABRE, *Le contrôle des finances publiques*, Paris, P.U.F., 1968, p 199.

16 Cheikna TOURE, « Le système de contrôle des finances publiques, AFRILEX », *Bulletin Hebdomadaire de l'UEMOA* n°213, semaine du 18 au 24 Aout 2008.

tion de l'activité ou de certaines activités de l'administration afin d'assurer que celle-ci agit en vue de satisfaire les besoins d'intérêt général pour lesquels elle a été créée, dans la sphère de ses compétences, dans le respect de la légalité, et dans les limites des moyens mis à sa disposition.¹⁷

II.2. Le Contrôle de l'IGF comme Service d'audit interne du Gouvernement

En approfondissant notre réflexion, nous découvrons que le contrôle de l'IGF comme auditeur interne du Gouvernement est réalisé en conformité avec la législation nationale. Il revêt une importance fondamentale, et se concentre sur l'évaluation minutieuse des méthodes, des procédures et des outils utilisés par l'IGF dans le cadre de ses missions de contrôle. Son objectif ultime est de garantir la qualité, la pertinence et l'efficacité de ces éléments.

Dans le contexte spécifique de la législation nationale, ce contrôle va bien au-delà et s'attache également à évaluer la conformité, l'efficacité et l'efficience des processus financiers et administratifs de l'Etat. En tant que service public placé sous l'autorité du Président de la République, l'IGF se voit confier une mission d'une importance capitale : contrôler la gestion des finances publiques, prévenir et réprimer la fraude et la corruption, et proposer des réformes pour améliorer la performance globale de l'administration.

Ainsi, l'IGF, en tant qu'auditeur interne du Gouvernement, exécute ses contrôles de manière rigoureuse et en stricte conformité avec les lois de la République ; elle déploie ses ailes pour embrasser toute l'étendue des méthodes, procédures et outils utilisés lors des missions de contrôle. Dans ce cadre, elle a pour mission de garantir la conformité aux normes, l'efficacité opérationnelle et l'efficience des processus financiers et administratifs de l'Etat. Parallèlement, elle se dresse fièrement pour combattre la fraude et la corruption, et œuvre sans relâche pour proposer des réformes audacieuses, qui visent à hisser l'administration publique vers de nouveaux sommets de performance et d'intégrité.

A ce sujet, prenons à titre exemplatif le rapport sur la gestion des fonds alloués à la riposte contre la Covid-19 publié en août 2020.¹⁸ Dans ce cas précis, le rapport de l'IGF sur la gestion des fonds alloués à la riposte contre

17 D. BATSELE, *Contrôle de l'administration*, Paris, PUF, 1994, p. 33.

18 IGF, Rapport sur la gestion des fonds alloués à la riposte contre la Covid-19, publié en août 2020.

la Covid-19 a révélé des pratiques inappropriées, telles que des irrégularités, des détournements et des surfacturations. Ces conclusions soulignent l'importance de l'audit interne pour détecter les abus et veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées de manière transparente et efficace.

Le rapport propose également des sanctions administratives, disciplinaires et pénales à l'encontre des responsables impliqués dans ces pratiques répréhensibles. Cette approche aligne les actions de l'IGF avec les dispositions légales en vigueur en droit congolais, ou des mesures disciplinaires et pénales peuvent être prises pour punir les actes de mauvaise gestion des fonds publics.

La réaction positive de la société civile et des partenaires internationaux envers ce rapport témoigne de la reconnaissance de l'effort du gouvernement congolais dans sa lutte contre la mauvaise gouvernance et sa volonté de renforcer la transparence. Cela démontre également l'importance de l'audit interne en tant qu'outil permettant d'apporter des preuves tangibles des actions entreprises pour lutter contre la corruption et les abus dans la gestion des fonds publics.

CONCLUSION

Au demeurant, quatre types de contrôles administratifs sont exercés dans le domaine des finances publiques en RDC, parmi lesquels le contrôle exercé par l'IGF, institution jouissant d'une compétence générale et supérieure, qui est ainsi le Service d'Audit Supérieur du Gouvernement placé sous l'autorité directe du Président de la République.

En effet, l'activité de contrôle exercée de manière indépendante et objective par l'IGF, procure à chaque service contrôlé une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations.¹⁹

L'IGF s'assure que les dispositifs de contrôle interne mis en place sont efficaces. Dans ces conditions, l'IGF jouit d'une compétence générale et supérieure en matière de contrôle des finances et des biens publics²⁰, et son contrôle tient tout autre en état, excepté les contrôles de l'Assemblée Nationale et de la Cour des Comptes.

19 J-M MBOKO DJ'ANDIMA, *Abrégé de Droit Administratif*, Kinshasa, Médiaspaul, 2022, p.631.

20 F. VUNDUAWE Te PEMAKO. et MBOKO DJ'ANDIMA J-M., *Traité de droit administratif de la République Démocratique du Congo*, 2ème éd. Bruylant, Bruxelles, 2020, p.1136.

Les résultats indéniables du contrôle administratif qu'exerce l'IGF avec loyauté, compétence et professionnalisme, en mettant en œuvre essentiellement la technique de contrôle a priori, place actuellement cette institution en première position en RDC en matière de prévention des fraudes et des détournements des deniers publics, ainsi qu'en matière de lutte contre la mauvaise gestion des finances publiques et la corruption qui gangrènent le développement de notre pays.

BIBLIOGRAPHIE

I. TEXTES OFFICIELS

- Ordonnance n° 87/323 du 15/9/1987, portant création de l'Inspection Générale des Finances, en abrégé « IGF », telle que modifiée et complétée à ce jour, in J.O.R., 64^e année, n° spécial du 28/7/2023.
- Loi n°11/011 du 13 Juillet 2011 relative aux finances publiques (LOFIP).

II. OUVRAGES, ARTICLES et AUTRES DOCUMENTS

- ARKWRIGHT E., et al., *Les finances publiques et réforme budgétaire*, La Documentation française, Paris, 2009.
- BATSELE D., *Contrôle de l'administration*, Presse Universitaire de France, Bruxelles, 1994.
- BOUVIER M., et al., *Finances publiques*, 13^{em} édition, LGDJ, Paris, 2014.
- FABRE F., *le contrôle des finances publiques*, P.U.F., Paris, 1968.
- FORESTIER J.F., *L'épreuve des finances publiques*, Editions d'Organisation, Paris, 1999.
- IGF, *Rapport sur la gestion des fonds alloués à la riposte contre la Covid-19*, publié en août 2020.
- MBOKO DJ'ANDIMA J.M., *Abrégé de Droit Administratif*, Kinshasa, Médiaspaul, 2022.
- MEDE N., *Finances publiques*, Espace VEMOA/ L'Harmattan, Paris, 2016
- MUZELLEC R., *Finance publiques*, Sirey, 13^{eme} édition, Paris, 2004
- MORDACQ F., *Le contrôle, dans les finances publiques*, P.U.F, Paris, 2012.
- TOURE Cheikna, « Le système de contrôle des finances publiques, AFRILEX », *Bulletin Hebdomadaire de l'UEMOA* n°213, semaine du 18 au 24 Août 2008.
- TROTABAS L., J-M. COTTERET, *Droit budgétaire et comptabilité publique*, Dalloz, 5^{ème} édition, paris, 1995.
- VUNDUAWE Te PEMAKO F. et MBOKO DJ'ANDIMA J-M., *Traité de droit administratif de la République Démocratique du Congo*, 2^{ème} éd. Bruylant, Bruxelles, 2020.

ANALYSE MULTICRITERE ET MARCHE PUBLIC : APPLICATION DE LA METHODE AHP POUR L'ATTRIBUTION RATIONNELLE DES MARCHES AUX SOUMISSIONNAIRES

NKUSU Ndongala

Résumé

La gestion des marchés publics pose des problèmes complexes, notamment l'absence de transparence dans la prise de décisions relative au choix ; le caractère fluctuant de la méthodologie de sélection et l'arbitraire dans les décisions d'attribution des marchés. La procédure de passation des marchés mise en vigueur en R.D. Congo semble moins adaptée aux exigences de bonne gouvernance. Cet article a pour objectif de proposer une méthodologie multicritère appropriée pour résoudre les problèmes rencontrés sur le marché public en RD. Congo. Le papier est structuré en trois grandes sections. La section I est consacrée à la procédure de passation des marchés publics en RD. Congo. La section II quant à elle est dédiée au paradigme multicritère ; la section III, la dernière présente une méthodologie pour la résolution d'un problème de marché public par la méthode d'agrégation multicritère AHP et nous achevons l'article par une conclusion.

Introduction

La gestion des marchés publics est un problème complexe tant pour le pouvoir public que pour les professionnels du secteur (Piquet Bellinger, 2000).

En effet, le problème de gestion des marchés publics relève de la problématique du choix entre plusieurs soumissionnaires en présence de multiples critères souvent contradictoires. Les méthodes d'agrégation des performances des marchés publics posent de problèmes dans la sélection des soumissionnaires.

En République Démocratique du Congo, après plusieurs années, il se fait ressentir le besoin d'une réglementation sur les marchés qui devrait voir le jour, fort du bilan négatif qui avait été dressé par suite de l'évaluation du système de passation de l'époque (2003-2004). De cette évaluation, il avait été démontré que plus de 2 des projets réalisés par l'Etat Congolais passaient sous le mode gré à gré.

Par ailleurs, les procédures de passation des marchés reposent sur l'agrégation de différents critères en une fonction scalarisante du type somme pondérée. Elles semblent moins adaptées aux exigences de bonne gouvernance et obsolètes au regard de l'état de connaissance sur les méthodes proposées en analyse multicritère.

Ainsi, ces problèmes de gestion des marchés publics se résument de la manière suivante :

- ❖ Absence de transparence dans la gestion ;
- ❖ Méthodologie de sélection fluctuante ;
- ❖ Caractère arbitraire des décisions d'attribution des marchés.

1. Procédure de passation des marchés publics

La procédure utilisée pour la passation des marchés publics comprend trois phases :

- a) La préparation du marché ;
- b) L'attribution du marché ;
- c) L'exécution du marché.

La préparation du marché est la première étape d'un marché public. Le mode de passation détermine la procédure qui sera mise en œuvre par l'attribution du marché. Les marchés par appel d'offre sont passés après une mise en concurrence des candidats et à l'issue d'une évaluation de l'offre basée sur des critères objectifs. Par exemple, lorsque deux soumissionnaires se valent par ailleurs, un marché peut être attribué à celui qui a le plus d'expérience. Dans ce cas, l'expérience est un critère objectif.

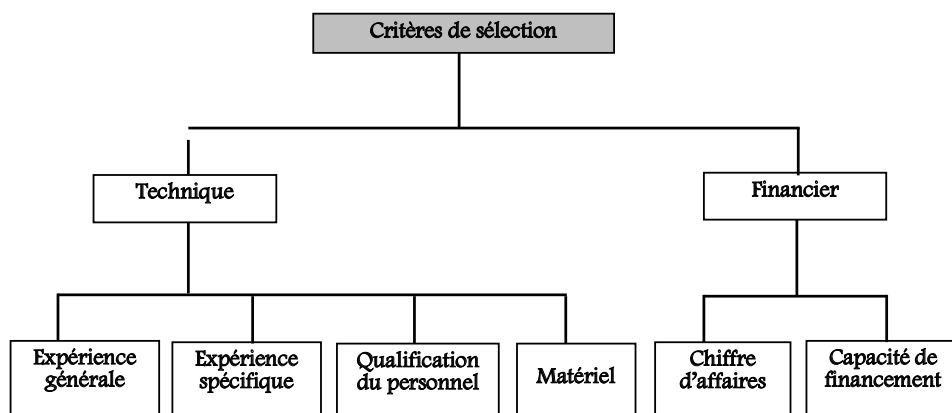
La deuxième phase (attribution du marché) est la plus délicate pour la passation des marchés publics. Cette tâche est confiée à une commission de passation des marchés qui a pour mission de vérifier la conformité des offres et d'identifier les offres non conformes aux exigences administratives.

L'exécution du marché est la dernière étape de la procédure. L'autorité contractante attribuera le marché au candidat dont l'offre aura été la moins disante et qualifiée pour exécuter le marché de façon satisfaisante. Les critères de sélection des candidats ont trait à la qualité technique (échelle nominale) et au prix (échelle numérique) (Piquet Bellinger, 2000).

Les critères techniques servent à porter appréciation sur la qualité des offres techniques. Ces critères peuvent être :

- L'expérience générale ;
- L'expérience spécifique similaire représentant les travaux exécutés au cours des cinq dernières années ;
- La qualification du personnel clé (titre d'étude et professionnelle des cadres d l'entreprise) ;
- Les matériels et engins à déployer.

Les critères d'ordre financier sont : le chiffre d'affaires et la capacité de financement. Ci-dessous, nous reprenons les différents critères dans un organigramme hiérarchisé :



2. Analyse multicritère

L'adjudication d'un marché public consiste en une opération de comparaison des offres et de sélection de l'une d'entre elles. Les décisions sont le fruit d'un processus, plus ou moins long, pouvant mettre en jeu un grand nombre d'individus (Piquet Bellinger, 2000, Chorfi, 2008).

Dans le cas où les différents acteurs de la décision ne peuvent arriver à un compromis, des méthodes d'aide à la décision dites aussi méthodes d'analyse multicritère ont été élaborées pour les « éclairer ». En effet, ces méthodes leur apportent des informations plus lisibles et compréhensibles et leur permettent d'avoir une analyse rigoureuse (Roy, 1985 ; 1996).

Dans la recherche des solutions, si l'on se trouve dans le contexte de la recherche opérationnelle, il existe, pour tout problème, une solution optimale au regard de l'objectif à atteindre. Cette recherche d'optimum est basée sur la maximisation d'une fonction d'utilité qui représente l'objectif recherché (Cette fonction étant souvent un gain financier) (Chorfi, 2008 ; Savadogo et al., 2014).

Cette démarche est souvent bien adaptée à des problèmes purement financiers (problème d'investissement par exemple) mais ne peut être satisfaisante dans un problème où l'on souhaite concilier plusieurs objectifs, comme par exemple dans le cas d'une décision prenant en compte les différents aspects liés à la gestion des marchés publics (Savadogo et al., 2014).

L'adjudication d'un marché, étant un problème de choix entre plusieurs offres, est subordonnée à la vérification que le soumissionnaire satisfait aux critères de qualification, critères qui ont trait à la qualité technique et le prix. Il paraît alors difficilement concevable de la ramener à une fonction unique construite à partir de ces critères.

En général, dans le problème de la décision multicritère, il n'existe pas de solution qui satisfasse totalement tous les critères (Roy, 1985 ; 1996). Il faut donc choisir la meilleure solution (solution de compromis), au vu de la satisfaction globale, parmi les solutions envisagées.

Pour cela, ces solutions peuvent être comparées selon différentes méthodes regroupées le plus souvent en deux familles présentes ci-après :

- Les méthodes basées sur les relations de surclassement ;
- Les méthodes basées sur l'agrégation des performances.

2.1. Méthodes basées sur les relations de surclassement

Par la suite de cet article, nous adopterons les notations suivantes :

- $X=\{x^1, x^2, \dots, x^m\}$ l'ensemble de m alternatives (solutions réalisables) ;
- $C= \{C_1, C_2, \dots, C_k\}$ l'ensemble de k critères
- $f_i(x^j)$ la performance de l'alternative x^j sur le critère i .

Une solution x_h surclasse ou domine x_l ($h, l=1, 2, \dots, m$), si elle satisfait au mieux, dans un sens défini par le décideur, les critères ($c_j, j=1, 2, \dots, k$) ;

Ainsi, dans la Pareto dominance, qui est la méthode de sur classement la plus classique, une solution x_h , domine au sens de Pareto x_2 (que l'on note

$$x_h \text{ S } X_l \text{ si } f_i(x_h) > f_i(x_l), i=1,2,\dots,n$$

De nombreuses méthodes de sur classement ont été développées dans ce sens. Nous pouvons citer :

- ELECTRE (I,II ,III ,IV, IS et TRI) (Roy, 1985 ; Vincke 1989 ;
- Teghem, 2012a ; 2012b);
- PROMLTHEE (I,II) (Brans & et Mareshal, 1990) et la méthode AHP (Saaty, 1977 ; 1980 ; Saaty Vargas, 1982 ;2012 ;2013).

2.2. Les Méthodes basées sur l'agrégation des performances

Chaque solution x_h se voit attribuer une note agrégée $f_i(x_h)$ élaborée à partir des performances sur différents critères $f_i(x_h)$ grâce à un opérateur d'agrégation.

La solution qui satisferait idéalement tous les critères est celle qui aurait la note maximale, mais cette solution existe rarement. La moyenne arithmétique pondérée est un exemple d'opérateur fréquemment utilisée.

Les méthodes d'aide à la décision permettent de répondre à plusieurs problématiques réunies dans le tableau suivant :

Tableau 1. Problématiques de références

Problématique	Objectifs	Résultat	Procédure
	Choix d'un sousensemble aussi restreint que possible en vue d'un choix final d'une seule action. Ce sous ensemble contenant les actions « meilleures » ou, à défaut, « satisfaisantes ».	Choix	Sélection
	Tri par affectation des actions à des catégories prédéfinies	Tri	Affectation
	Rangement de classes d'équivalence, composées d'action, ces classes étant ordonnées de façon complète ou partielle	Rangement	Classement
	Description, dans un langage approprié, des actions et de leurs conséquences	Description	Cognition

Lorsqu'on est confronté à un problème d'aide à la décision, on peut opérer comme suit :

- Identifier l'objectif global de la démarche et le type de décision ;
- Dresser la liste des actions potentielles (solutions admissibles) ;
- Une action désignant un objet, une décision, un candidat ou autre chose encore, les actions potentielles sont les éléments qui vont faire l'objet de comparaison ;
- Définir les points de vue sur lesquels on jugera les alternatives ;
- Etablir les préférences sur différents points de vue, les traduire en critères. Un critère est une façon de mesurer une action sur une échelle de satisfaction ou de préférence, selon un certain point de vue. Le résultat de cette mesure, appelé valeur du critère sur l'action ou le degré de satisfaction, est :
 - Soit quantitatif : c'est un nombre mesurant « une intensité » de satisfaction ou de préférence. On parle de critère cardinal ;
 - Soit qualitatif : c'est un degré sur une échelle discrète et ordonnée, par exemple : très bon, bon, moyen, mauvais, très mauvais. On parle de critère ordinal.
- Synthétiser une préférence globale sur l'ensemble des alternatives ;
- Exploiter cette structure de préférence globale pour décider (algorithme de calcul).

3. Approche multicritère pour le marché public

Nous présentons, dans cette section, une méthodologie multicritère pour les problèmes rencontrés. Résoudre un tel problème requiert la présentation de l'algorithme choisi pour l'agrégation des préférences en une préférence globale.

Nous avons choisi d'effectuer par la méthode AHP (Analytic Hierarchy Process). Le paragraphe suivant est consacré à sa présentation.

3.1. Présentation de la méthode AHP

3.1.1. Origine

L'Analytic Hierarchy Process (AHP-Procédure Analytique par Hiérarchie) est une méthode multicritère d'aide à la décision dont la référence la plus ancienne que nous avons trouvée date de 1972 (Saaty, 1972). Ensuite, un article paru dans le *Journal of Mathematical Psychology* (cf. Saaty, 1977) avait précisément décrit la méthode. Un grand nombre d'applica-

tions utilise encore AHP telle que décrite dans cette première publication et ignorent les développements qui ont suivi.

AHP a été inspiré par plusieurs découvertes antérieures. Les comparaisons par paire (appelées comparaisons appariées par les psychologues), l'essence de l'AHP, au lieu d'attribuer directement les poids aux éléments, ont été utilisées très longtemps avant par les psychologues (cf. Thurstone, 1927 ; Yokoyama, 1921). Ishizaka & Labib (2011) nous rapportent que la formulation hiérarchique des critères, une caractéristique majeure de l'AHP, a été proposée pour la première fois par Miller dans sa thèse de doctorat (Miller, 1996) et appliquée dans (Miller, 1969) et (Miller, 1970). L'échelle 1-9 est basée sur les observations psychologiques (Fechner, 1860 ; Stevens, 1957). Le nombre d'éléments dans chaque niveau est inspiré par (Miller, 1956) qui recommande plus ou moins deux éléments.

3.1.2. Description de la méthode

Cette méthode propose de découper un problème de décision complexe (donc multicritère) en une hiérarchie. Cette hiérarchisation se déroule selon plusieurs niveaux débutant par l'objet du problème, suivi des critères, sous-critères et finalement des différentes alternatives possibles (Saaty, 1980).

La méthode AHP consiste à représenter un problème de décision par une structure hiérarchique reflétant les interactions entre les divers éléments du problème, à procéder ensuite à des comparaisons par paires des éléments de la hiérarchie, et enfin à déterminer les priorités des actions.

Cette méthode est basée sur l'évaluation par paires des actions, cet ensemble de comparaison formant des matrices des jugements utilisés dans la procédure d'agrégation.

Les étapes de cette méthode sont les suivantes :

- 1) Définir le problème ;
- 2) Construire une analyse hiérarchique du problème c'est-à-dire décomposer le problème (les différentes alternatives possibles) ;
- 3) Construire une matrice de jugement pour tous les éléments du premier niveau (niveau des critères). Cette matrice est construite à partir de comparaisons par paires basées sur des échelles de jugement ;
- 4) Déterminer le vecteur propre de cette matrice de jugement (le premier vecteur propre correspond au vecteur poids relatif aux critères) ;

- 5) Contrôler la pertinence de ce vecteur poids auprès des différents acteurs ;
- 6) Ensuite, on effectue la comparaison par paires au niveau hiérarchique inférieur. On obtient alors des nouvelles matrices dont on détermine les vecteurs propres;
- 7) La procédure 6 répétée pour chaque niveau hiérarchique
- 8) Au dernier niveau (niveau des actions), les différents vecteurs obtenus précédemment sont compilés pour obtenir un vecteur final qui permet de classer les actions.

De manière générale, on ne considère que 2 (voir 3 au maximum, s'il y a des sous-critères) niveaux hiérarchiques pour un problème. Un premier niveau pour les critères, et un second pour les différentes alternatives.

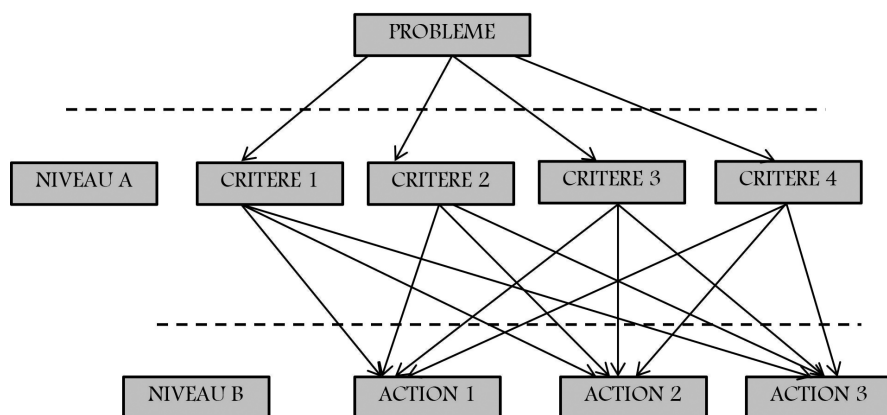


Figure 2. Hiérarchie d'un problème pour la méthode AHP

Dans un premier temps, on cherche à hiérarchiser les différents critères qui ont été retenus. Pour cela, le décideur définit les préférences qu'il a vis-à-vis de chaque couple de critère. Ces préférences, qui sont exprimées sous formes verbales, sont traduites sous formes numériques d'après le tableau d'équivalences ci-dessous.

Tableau 2. Tableau d'équivalence des comparaisons par paires

ECHELLES VERBALES	ECHELLES NUMERIQUES
Les deux éléments sont égaux	1
L'élément domine modérément l'autre (un peu plus important)	3
L'élément domine fortement l'autre (plus important)	5
L'élément domine très fortement l'autre (beaucoup plus important)	7
L'élément est absolument dominant (absolument plus important)	9

Source : Saaty, 1980 : 56

Les valeurs intermédiaires (2, 4, 6 et 8) entre deux jugements peuvent être utilisées pour affiner le jugement. Si nous prenons un exemple d'un père de famille qui doit acheter une voiture pour la famille. Les critères pris en considération sont les prix de design et le confort. Après discussion, la famille se met d'accord que le prix est absolument plus important que le design de la voiture, le critère prix aura une note 9 par rapport au critère design. Par opposition, le critère design aura une note par rapport au critère prix qui sera l'inverse de la note du critère prix par rapport au lui, soit 1/9.

A titre d'exemple, le tableau suivant donne une matrice de ces jugements par paires des critères. Il se lit de façon suivante : le critère « ligne » a une note x par rapport au critère « colonne ».

	PRIX	DESIGN	CONFORT
PRIX	1	9	3
DESIGN	1/9	1	1/5
CONFORT	1/3	5	1

Par conséquent, dans cette matrice la diagonale est évidemment égale à 1 (un critère ayant une importance égale à lui-même). Cette matrice, qui représente l'importance relative de chaque critère vis-à-vis des autres, est de forme générale :

$$\begin{matrix} W_1/W_1 & W_2/W_1 & W_n/W_1 \\ W_2/W_2 & W_2/W_2 & W_2/W_n \\ \dots & \dots & \dots \end{matrix} = A$$

$$W_n/W_1 \quad W_n/W_2 \quad W_n/W_n$$

Si on multiplie cette matrice carrée réciproque de taille n par le vecteur $W=(W_1 \ W_2 \dots \ W_n)$, on remarque que : $AX \ W = n \ W$

Où n correspond au vecteur propre relatif au vecteur propre W. Pour déterminer le vecteur propre W, qui représente ici le vecteur poids, on commence par normaliser chaque vecteur colonne de la matrice A, on obtient alors la matrice A'.

$$\begin{matrix} W_1/(W_1+W_2+\dots+W_n) & W_1/(W_1+W_2+\dots+W_n) & \dots & W_1/(W_1+W_2+\dots+W_n) \\ W_2/(W_1+W_2+\dots+W_n) & W_2/(W_1+W_2+\dots+W_n) & \dots & W_2/(W_1+W_2+\dots+W_n) \\ \dots & \dots & \dots & \dots \end{matrix} = A'$$

$$W_n/(W_1+W_2+\dots+W_n) \quad W_n/(W_1+W_2+\dots+W_n) \quad \dots \quad W_n/(W_1+W_2+\dots+W_n)$$

On additionne ensuite chaque ligne (cela revient en fait à additionner les notes d'importance pour chaque critère). Puis on divise ensuite ce vecteur par le nombre de colonnes pour obtenir le vecteur poids normalisé W.

$$\begin{matrix} W_1/(W_1+W_2+\dots+W_n) \\ W_2/(W_1+W_2+\dots+W_n) \\ \dots & \dots & \dots \\ W_n/(W_1+W_2+\dots+W_n) \end{matrix} = A''$$

Dans notre exemple (d'après le tableau précédent), en utilisant la procédure que l'on vient de décrire, le vecteur poids normalisé aurait les valeurs du tableau suivant.

Tableau 3. Vecteur poids

Critère	Poids
Prix	0,67
Design	0,06
Confort	0,27

La cohérence de ce vecteur poids peut être contrôlée en vérifiant la fiabilité des jugements obtenus par un index de cohérence (C.I) développé par Saat (1980). L'incohérence de la matrice du jugement provient du fait qu'un critère n'est pas jugé de façon cohérente par rapport à l'ensemble des autres critères. Et cet incohérence se répercute notamment sur le passage de la matrice A' vers la matrice W . L'index de cohérence est basé sur l'évaluation de la valeur propre maximale $\lambda_{\max}$ obtenue pour la matrice A et le vecteur propre W . Cette valeur est calculée par le produit du vecteur constitué par somme des colonnes de la matrice A par le vecteur W . Pour une matrice réciproque positive cohérente, cette valeur est égale à la taille de la matrice (n). L'index de cohérence C.I. est ensuite donné par :

Plus une matrice sera cohérente, et plus cet index sera proche de zéro. De façon purement théorique, l'intérêt de cet index n'est pas flagrant, mais pourtant il peut être d'une grande utilité en permettant de constater un défaut grave dans la matrice des poids. Reconsidérons l'exemple de la voiture de notre père de famille pour illustrer l'intérêt de cet index.

En considérant le tableau de jugement et du vecteur poids qui ont été construit précédemment, la valeur propre maximale est = 3,045 ; et l'index de cohérence est de C.I= 0,023. Considérons maintenant que l'on modifie la matrice de jugement, en inversant le jugement du design par rapport au confort, c'est-à-dire que l'on considère maintenant que le design est plus important que le confort. Mais les autres jugements de la matrice sont conservés. On voit bien qu'il y a là une incohérence dans les préférences exprimées puisque le prix est beaucoup plus important que le design et faiblement plus important que le confort, mais que le design est plus important que le confort. C'est une incohérence puisque l'on obtient dans ce dernier cas =4,487 et C.I=0,743.

Si pour notre exemple, cette incohérence est visible facilement, ce n'est pas forcément le cas quand il y a un grand nombre de critères, et donc une taille de matrice A importante. D'où l'utilité de cet index pour repérer les incohérences présentes dans la matrice de jugement. Le vecteur poids étant défini, et sa cohérence vérifiée, la seconde étape consiste en la comparaison, critère par critère, des actions par paire. En fait, on procède exactement comme pour construire le vecteur poids. On construit une matrice de jugement pour chaque critère en comparant les actions par couple (il y a donc autant des matrices de jugement que de critères).

L'indice de cohérence (CI) doit être associé à une valeur prise dans une matrice complètement randomisées en ordre croissant et leurs -indices de cohérence relatifs. Le rapport de cohérence (CR) est calculé en divisant l'indice de cohérence calculé par l'indice de cohérence associé à la matrice randomisée correspondante. L'indice de cohérence tabulaire (de la matrice randomisée) est appelée indice randomisé (RI) ou indice aléatoire.

Tableau 1. Indices aléatoires correspondant aux ordres des matrices

1	2	3	4 15	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
0.00	0.00	0.58	Ô-90	1.12	1.24	1.32	1.41	1.45	1.49	1.51	1.48	1.561 1.57	1.57	1.59

Si l'évaluation des critères se fait de façon verbale, on reprend le tableau pour traduire ces préférences (si la voiture a est un peu plus confortable que la voiture b, l'action a aura une note 3 par rapport à l'action b pour le critère confort).

Si l'évaluation du critère est numérique, on lui attribue une note de 1 à 9, selon l'importance que l'on attribue à l'écart entre les deux évaluations de chaque action. Par exemple, pour le critère prix, on peut considérer qu'un écart de 500\$ est peu important, mais qu'un écart de 4000\$ est totalement rédhibitoire. Donc, on alignera l'échelle (de 1 à 9) qui sert à construire la matrice de comparaison pour le critère prix sur le jugement. Cette opération est comparable à ce qui est fait pour la somme pondérée, où l'on transforme toutes les valeurs numériques relatives à l'évaluation des critères en des notes de jugement. Sauf qu'ici, cette transformation s'opère sur la différence de performances entre deux actions, et non pas sur la performance en tant que telle.

Une fois les matrices de jugement construites pour chaque critère, on cherche à déterminer le vecteur propre de ces matrices. Les matrices de jugement (ou de comparaison par paire) des actions vis-à-vis de chaque critère ont la même forme que la matrice de comparaison par paire des critères (matrice A). On procède de la même façon avec ces matrices de jugement que pour la détermination du vecteur poids, c'est-à-dire que l'on procède tout d'abord à une normalisation de chaque colonne de la matrice, puis on additionne les composantes compris sur la même ligne (ce qui donne la performance globale de l'action a sur le critère j par rapport à l'ensemble des autres actions), puis on divise ce vecteur par la taille et la matrice initiale.

Au final, on obtient un vecteur poids composé de n lignes (n =nombre de critères) et n vecteurs propres de m lignes (m =nombre d'actions). Ensuite, comme pour les autres méthodes de ce paragraphe, on calcule une unité globale pour chaque action.

Pour le calcul de cette utilité globale, on peut utiliser un modèle additif. Chaque vecteur propre relatif au critère j est multiplié par la $j^{\text{ème}}$ ligne du vecteur poids (opération de pondération).

Ensuite, on additionne chaque $i^{\text{ème}}$ ligne des vecteurs propres, ce qui donne l'utilité globale de l'action a_i .

L'utilité globale peut aussi être construite à partir d'un modèle multiplicatif, chaque vecteur propre j est élevé à la puissance de la $j^{\text{ème}}$ ligne du vecteur poids, puis on multiplie chaque $i^{\text{ème}}$ ligne des vecteurs propres pour obtenir l'utilité globale de l'action a_i .

Au final, comme pour les précédentes méthodes, on classe les utilités globales par ordre décroissant pour obtenir le classement final.

La méthode AHP possède deux avantages majeurs par rapport aux méthodes. Tout d'abord, elle apporte une procédure qui permet de traduire les préférences orales du décideur en poids, en hiérarchisant ces préférences.

Cette procédure apporte un cadre dans le processus du choix des poids, ce qui n'apparaissait pas dans les autres méthodes. Elle introduit aussi une démarche claire, ce qui doit permettre d'éviter les incohérences et les polémiques lors de la définition des poids.

Dans cette méthode, les actions sont comparées deux à deux, et on ne cherche plus à construire une fonction d'utilité globale qui agrège directement les performances de chaque action sans les comparer.

Malgré cela, elle garde les défauts relatifs aux méthodes d'agrégation complète. Une fois de plus, le choix des échelles de préférence est primordial et influence grandement le résultat final.

De plus, même si dans un premier temps les actions sont comparées par paire, on revient à une agrégation de type somme ou produit pondéré au final, c'est-à-dire qu'au final un critère performant, d'une action relativement aux autres, pourra toujours compenser un critère faible (tellement faible dans certain cas qu'il pourrait être rédhibitoire). Cette méthode a été par la suite affinée et étendue au domaine flou dans de nombreux travaux.

Les points forts de la méthode AHP sont la modélisation du problème de décision par une structure hiérarchique et l'utilisation d'une échelle sémantique pour exprimer les préférences du décideur bien qu'elle soit très populaire, la méthode AHP a fait l'objet de plusieurs critiques :

- Un grand nombre d'éléments dans le problème de décision fait exploser le nombre de comparaisons par paires ;
- Le problème de renversement de rang : deux actions peuvent voir leur ordre de priorité s'inverser suite à une modification (ajout ou suppression d'une ou de plusieurs actions) de l'ensemble des actions ;
- L'association d'une échelle numérique à l'échelle sémantique est restrictive et introduit des biais.

La méthode AHP a fait l'objet de plusieurs extensions telles que la prise en compte de l'incertitude (AHP stochastique) et du flou (AHP flou) dans l'expression des jugements.

3.2. Application de la méthode AHP à la problématique de marché public

3.2.1. Modélisation du projet

La modélisation est une conception d'un modèle. Le modèle mathématique est une représentation synthétique de la réalité élaborée pour servir les objectifs suivants :

- Aider à mieux appréhender la réalité ;
- Aider à mieux comprendre la réalité ;
- Aider à mieux gérer la réalité.

La modélisation, en retenant seulement l'essentiel de la structure d'un problème, autorise l'utilisation de méthodes générales de résolution. On peut, grâce à la modélisation, résoudre de nombreux problèmes qui resteraient sans solution ou « sans bonnes solutions ».

Dans la plupart de cas, pour résoudre un problème modélisé, des outils, des techniques (algorithmes) et des théories mathématiques sont utilisées. La recherche opérationnelle a mis au point un ensemble varié de méthodes et outils. L'outil mathématique qui nous intéresse ici est l'analyse multicritère. Ce dernier est un outil d'aide à la décision développé pour résoudre des problèmes complexes qui incluent des aspects qualitatifs et quantitatifs dans un processus décisionnel en présence de plusieurs critères conflictuels.

Parce que décider dans une situation qui implique de nombreux (comme l'adjudication d'un marché) peut être une source de confusion, il faut un outil d'aide à la décision. De ce fait, cela nécessite la présence d'un analyste habile à qui incombe la tâche d'assister les décideurs dans le processus de prise de décisions.

Nous avons précédemment dit que l'aide à la décision sert à éclairer la décision ; dans le contexte notamment d'adjudication des marchés, les méthodes multicritères d'aide à la décision apportent :

- Une procédure appropriée ;
- Un mode de sélection rigoureuse ;
- Une évaluation tenant compte simultanément de multiples critères souvent conflictuels ;
- Une pondération rationnelle des critères.

3.2.2. Application de l'AHP au marché public

Dans ce qui va suivre, nous allons présenter un cas d'application de la méthode AHP. L'objectif est d'ajuster un marché, évaluer les offres, prendre en considération l'importance des critères et faire la synthèse des informations données par le décideur. Les méthodes d'analyse multicritère connues sont nombreuses et variées, nous avons retenu la méthode AHP.

Modélisons d'abord le problème pour la méthode. Pour cela, les critères retenus pour la comparaison des offres sont :

- Expérience pertinente et nombre de marchés (projets) similaires
- (f_1) ,

- Qualification et compétence du personnel (f_2) ;
- Conformité du plan de travail et de la méthode proposé aux termes de référence (f_3).

Niveau 0 : But de l'étude

Il s'agit de recruter un consultant chargé du diagnostic et du renforcement de la structure de l'exploitation et de la maintenance dans les centrales hydroélectriques.

Niveau 1 : Comparaisons entre critères

Trois critères retenus : f_1 , f_2 et f_3

Niveau 2 : Comparaisons entre alternatives sur chaque critère

Considérons que trois soumissionnaires (S_1 , S_2 et S_3), sur la dizaine d'autres, ont déposé les offres dans les limites du délai fixé. Effectuons les comparaisons binaires en comparant l'importance relative de tous les éléments appartenant à un même niveau de hiérarchie pris deux à deux (tableau ci-dessous) par rapport à l'élément supérieur.

❖ Matrice niveau 1

Pour la matrice de niveau 1, nous prenons en compte seulement les critères relatifs à l'offre technique.

Tableau 4. Comparaison par paire de critères

f_1 f_2 f_3	Moyenne géométrique	Vecteur propre	$\Lambda_{\max}$ 3,003695
f_1 1 1/3 1/5 3 1 1/2 5 2 1	0,40548	0,10945 0,30900 0,58155	CR 0,00318*
f_2	1,14471		CI 0,00185
f_3	2,15443		RI 0,58
Total 3,704631,00000			

Ces résultats indiquent que la matrice est cohérente. En effet, le rapport de cohérence (CR=0,00318) est inférieur à 10% (Saaty, 1980) et notre RI qui est un indice aléatoire fourni par Saaty est de 0,58 car nous utilisons une matrice de 3x3.

❖ **Matrices de niveau 2 :**

Les matrices de niveau 2 comparent les soumissionnaires deux à deux suivant chaque critère.

Tableau 5. Comparaison par rapport au critère f_1

S_1	S_2	S_3	Moyenne géométrique	Vecteur propre	$\Lambda_{\max}$ 3,003695
1	5	3	2,46621	0,64833	CR 0,00318*
1/5	1	1/2		0,12202	
1/3	2	1		0,22965	
			0,46416		CI 0,00185
			0,87358		RI 0,58
Total			3,803951,00000		

Ces résultats indiquent que la matrice est cohérente. En effet, le rapport de cohérence (CR=0,00318) est inférieur à 10% (Saaty, 1980) et notre RI qui est un indice aléatoire fourni par Saaty est de 0,58 car nous utilisons une matrice de 3x3.

Tableau 6. Comparaison par rapport au critère f_2

S_1	S_2	S_3	Moyenne géométrique	Vecteur propre	$\Lambda_{\max}$ 3,00000
1	1/3	1	0,69336	0,20000	CR 0,00000*
	3	1		0,60000	
	1/3	1		0,20000	
S_3			2,08008		CI 0,00000
			0,69336		RI 0,58
Total			3,466811,00000		

*Ces résultats indiquent que la matrice est parfaitement cohérente. En effet, le rapport de cohérence de Saaty (CR=0,00000) est inférieur à 10% (Saaty, 1980) et RI qui est un indice aléatoire est de 0,58 car nous utilisons

une matrice de 3x3.

Tableau 7. Comparaison par rapport au critère f_3

S_3	S_1	S_2	Moyenne géométrique	Vecteur propre	$\Lambda_{\max}$ 3,00000
1	1/3	1	0,69336	0,20000	CR 0,00318*
3	1	1/2		0,60000	
1	2	1		0,20000	
1					
S_2			2,08008		CI 0,00185
S_3			0,69336		RI 0,58
Total			3,704631,00000		

*Ces résultats indiquent que la matrice est cohérente. En effet, le rapport de cohérence (CR=0,00318) est inférieur à 10% (Saaty, 1980) et note RI qui est un indice aléatoire fourni par Saaty est de 0,58 car nous utilisons une matrice de 3x3.

Toutes les matrices du niveau 2 ayant été déterminées, nous pouvons passer à la construction du vecteur VFM.

❖ Construction du vecteur VFM

Toutes les matrices de niveaux 1 et 2 sont cohérentes puisqu'elles satisfont au test de Saaty. L'analyse AHP s'achève avec la détermination d'un vecteur appelé Value For Monet' vector (VFM). Ce vecteur est obtenu en multipliant la matrice des scores des alternatives (appelée aussi Option Préférence Matrix (OPM) par le vecteur propre de la matrice de niveau 0 (appelé aussi Relative Value Vector (RVV). Cette opération revient à considérer les composantes du vecteur RVV (vecteur propre des critères) comme les poids des critères et calculer ensuite la somme pondérée de chaque ligne de la matrice OPM. Nous avons donc :

$$\text{VFM} = \text{OPM} \times \text{RVV}$$

Cette opération consiste à trouver le vecteur VFM (encadré dans le tableau 8 ci-dessous) par la formule ci-dessous.

Tableau 8. Matrices OPM et le vecteur RVV

$f_1 f_2 f_3$				
RVV	0,10945	0,30900	0,58155	VFM
S_1				0,10945
S_2		0,69336	0,20000	0,30900
S_3			0,60000	0,58155
Alternative		2,08008	0,20000	
		0,69336		
Total	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000

Tableau 9. Rangement final des soumissionnaires

Rang	Soumissionnaire	Score final
1	S_3	42,51%
2	S_2	37,85%
3	S_1	19,64%

Ce rangement est obtenu en ordonnant les composantes du vecteur VFM dans l'ordre décroissant.

Conclusion

Dans ce travail, nous avons mis en exergue une méthode qui permet aux décideurs des marchés publics de sélectionner les soumissionnaires et de déterminer l'alternative la plus intéressante. La méthodologie utilisée a posteriori est la méthode AHP.

Même si les attributaires ne sont significativement différents, il -y a lieu de tirer quelques enseignements utiles pour envisager des ouvertures sur les réflexions en amont.

Après nos analyses, nous révélons ce qui suit :

- La méthode de la moyenne pondérée qui est utilisée habituellement possède quelques déficiences. En effet, il apparaît qu'un soumissionnaire attributaire n'est pas forcément meilleur sur tous les critères étant donné la compensation possible des notes faibles par des notes fortes (effet compensatoire de la moyenne arithmétique). Aussi, un soumissionnaire peut perdre d'emblée le marché dès la prise

en compte des critères techniques quand bien même il serait bon sur le critère financier. Dès lors, il est plus judicieux optimiser simultanément les critères et de laisser la latitude de comparaison des soumissionnaires à la compétence exclusive de la méthode d'analyse multicritère en application ;

- La méthode AHP que nous proposons utilise la moyenne géométrique reconnue non compensatoire et prompte à intégrer des évaluations nominales ; c'est donc un moyen puissant qui présente beaucoup de robustesse ;
- L'évaluation des pondérations accordées aux critères (qualification et compétence, organisation et méthodologie, expérience professionnelle générale, expérience professionnelle spécifique, etc.) est arbitraire. Ceci conduit au trafic d'influence.

En définitive, nous suggérons d'accorder un regard attentif aux procédures proposées dans le cadre des méthodes quantitatives de gestion tant dans les petites et moyennes entreprises que dans l'administration publique. Ces méthodes proposent une aide à la prise de décision qui évite le clientélisme.

Dans le contexte des décisions d'attribution des marchés publics, l'apport des méthodes d'aide multicritère à la décision est indéniable à cause du sous-bassement théorique éprouvée dans divers secteurs publics et privés à travers le monde. Nous suggérons encore que ces techniques soient appréhendées et utilisées dans différents services qui s'occupent des marchés publics dans notre pays.

L'analyse multicritère n'a pas objectif de se substituer aux décideurs mais elle recherche plutôt à guider l'obtention des solutions efficaces dans des situations complexes. La décision finale revient évidemment sous leurs responsabilités individuelles.

Références bibliographiques

1. Brans J.P. & Mareshal B., The PROMETHEE methods for MCMD : the PROMCALC, GALA and BANKADVISER software. In C.A. Bana e Costa, editor, Readings in Multiple Criteria Aid, p. 216-252. Springer-Verbag, 1990.
2. Brans J.P., Mareshal B. & Vincke P. PROMETHEE : A new family of outranking methods in multicriteria analysis. In J.P. Brans, editoe, Operational Research 84, pages 408-421. Elsevier Science Publishers B.V, North-Holland, 1984.
3. Chotfi K. la prise en compte du contexte économique et social dans le plan d'aménagement forestier intégré : cas des forêts de Genève du sud de Kirghizistan (Asie centrale), thèse de Doctorat, Institut des Sciences Industries du Vivant et de l'environnement, France.
4. Critères multiples et modélisation des préférences : l'apport des relations de surclassement, *Revue d'Economie Politique* I, 1984
5. Fechner, G., *Elemente der psychophysik*, Vol. 2 : Breitkopf und Hârtel, 1860.
6. Ishizaka, A., & Labib A., Review of the main developments in the Analytic Hierarchy Process, *Expert Systems with Applications*, 38 (11) : 14336-14345, 2011.
7. Kabeya G., *Passation des marchés en RDC*, Tome 1, Editions BATENA, Kinshasa, 2012.
8. Miller J., Assessing alternative transportation systems. In memorandum RM-5865-DOR : the RAND Corporation, 1969.
9. Miller J., Professional decision-making: a procedure for evaluation complex alternatives. New York : Preager Publishers, 1970.
10. Miller J., The assessment of Work : a systematic procedure and its experimental validation. PHD Thesis, MIT, 1966.
11. Miller, G.A., the magical Humber seven, plus or minus two : some limits on our capacity for processing information. *Psychological Review*, 63, 81-97, 1956.
12. Piquet J. & Bellinger D., *Adjuger un marché au mieux disant*, Presses-Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, 2000.
13. Richer L., *Droit des contrats administratifs*, LGDJ, 1995.
14. Roy B., Classement et choix en présence de points de vu multiples (la méthode ELECTRE), *Revue Française d'Informatique et Recherche Opérationnelle*, 8, 1968

15. ROY B., *Méthodologie multicritère d'aide à la décision*, Economica, Paris, 1985
16. THOMAS L., et Luis G. VARGES, *Models, concept and Applications of the Analytic Hierarchic Process*, Kluwer Academic Publishers, 2001
17. ULUNGU B., *Aide multicritère à la décision*, Notes de cours, Université de OUAGADOUGOU, DEA/Mathématiques Appliqué, 2009
18. ULUNGU B., *Aide multicritère à la décision*, Notes de cours, Université Pédagogique Nationale, DEA/Mathématique, 2012.
19. VINCKE Ph., *L'aide multicritère à la décision*, éd. Ellipses, Bruxelles, 1989.
20. VINCKE Ph., *Problèmes multicritères*, Cahiers du CERO, 1974

INCIDENCE DE LA PANDEMIE A COVID-19 SUR LES PERFORMANCES FINANCIERES ET SOCIALES D'UNE INSTITUTION DE MICROFINANCE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : CAS DE LA FINCA-RDC (2019-2021)

Grégoire MAYEDIYA KABIMBA¹

Résumé

Cet article essaie d'analyser l'incidence de la pandémie à covid-19 sur les performances financière et sociale d'une institution de microfinance en République Démocratique du Congo en prenant pour champs d'investigation la FINCA. L'analyse faite sur les données financières et comptables de cette institution sur la période de 2019-2021 avec une équation linéaire simple couplée à une analyse financière permet de conclure que les activités de cette institution ont été fortement impactées par les effets de la pandémie à covid-19. En effet, les résultats de l'étude révèlent notamment un resserrement des conditions financières et les coûts élevés de crédits, une forte baisse du taux d'intermédiation, une faible rentabilité économique, la proportion élevée des crédits irrécouvrables entraînant un relèvement du portefeuille à risque. La leçon à tirer de cette étude est que la pandémie à covid-19 a eu une incidence significative sur les activités des institutions de microfinance en République Démocratique du Congo.

Mots clés : Pandémie à covid-19, Performance financière, Performance sociale, Microfinance, RDC.

INTRODUCTION

La pauvreté est un phénomène présent depuis toujours. Souvent exclus du système bancaire traditionnel, les pauvres n'ont généralement pas accès à un ensemble des services financiers leur permettant de créer leur propre entreprise ou de continuer les activités, de lisser leur consommation, d'épargner pour se prémunir d'éventuels risques ou encore pour le financement des études de leurs enfants.

Ainsi, la microfinance constitue en quelque sorte une réponse face aux problèmes d'endettement et de crise économique que connaissent la plu-

¹ Apprenant en DEA à l'Université de Kinshasa et Chef de Travaux à la Haute Ecole des Commerciales de Kinshasa en République Démocratique du Congo.

part des pays en développement. En ce sens, elle est considérée comme outil de lutte contre la pauvreté. En d'autres termes, pour réduire de manière efficace la pauvreté et ses effets, les institutions de microfinance se sont révélées être les vraies banques de proximité pour le financement des activités des personnes vulnérables afin d'améliorer leurs conditions de vie.

La République Démocratique du Congo (RDC) a vu cet élan, l'espoir que la microfinance suscite comme catalyseur économique, s'estomper à l'avènement de COVID-19 avec 7 904 cas des personnes infectées et 188 morts jusqu'au 11 juillet 2020 selon le Map de l'Organisation médicale de la santé.

Certes, le grand confinement a sauvé des vies, mais il a également secoué les économies par le biais d'une récession sans précédent, ce que l'on appelle le gâchis du confinement, c'est-à-dire, l'effet selon lequel le confinement freine l'accumulation des facteurs de production et accélère une récession spectaculairement auto-infligée. Cet effet a eu pour conséquences, les pertes de revenus et l'exacerbation de l'incertitude.

C'est le cas de la quasi-totalité des institutions de microfinance en général qui n'ont pas été épargnées par la récession et de FINCA en particulier qui a subi les effets néfastes de ladite récession et a limité significativement ses interventions en l'appui au financement des personnes vulnérables.

De ce qui précède, il sied de s'interroger :

- Existe-t-elle une corrélation directe entre les effets COVID et le Portefeuille à Risque (PAR) de FINCA ?

Nous avons anticipativement répondu à ces interrogations de la manière suivante :

- les effets COVID-19 ont une incidence sur les activités de la microfinance eu égard aux caractéristiques économiques et sociales observées ;
- le Portefeuille à Risque de FINCA a subi des effets de COVID au cours de la période sous examen.

Pour vérifier ces propositions sous forme d'hypothèse de travail et répondre à la problématique ci-dessus, la présente étude recourt à la méthode statistique pour mesurer les effets de la covid-19 sur les activités financières de FINCA, en calculant la variation d'un exercice à l'autre, en valeur ou en pourcentage par le modèle de la régression linéaire simple.

Le présent article, dans sa conception hormis l'introduction et la conclusion comprend trois sections. La première section porte sur le cadre conceptuel et d'analyse théorique sur la microfinance. La seconde section est consacrée sur le débat théorique entre la performance financière et sociale de l'IMF. La troisième section est axée sur la mesure des effets du Covid-19 sur les activités de la microfinance, le cas de FINCA de 2019 à 2021.

I. Cadre conceptuel et d'analyse théorique sur la Microfinance

Ce point fait une brève historique de la pandémie covid-19, définit le concept microfinance, éclairé sur son importance et les éléments qui le caractérisent.

1.1. Brève historique sur le covid-19

Effet, la pandémie à covid-19 a commencé en Chine, précisément dans la province de Hubei à Wuhan, au dernier trimestre de l'année 2019 et s'est vite étendu dans le reste du monde au début de l'année 2020.

La Covid-19 appartenant à la famille des virus respiratoires, elle s'est répandue par le trafic aussi bien aérien que terrestre et maritime. Elle s'est déplacée de la Chine vers la plupart des pays de tous les continents au regard des transactions commerciales que ce pays entretient avec le reste du monde. Presqu'aucun pays n'a été épargné. Si l'on reconnaît dans le principe que les pandémies ont un impact socio-économique, celle de la Covid-19 est plus désastreuse au regard de sa contagiosité élevée qui tire sa source du fonctionnement de l'économie mondiale et des comportements sociaux ; les échanges commerciaux à travers les flux des hommes et des biens.

Les coronavirus (Covid19) sont des virus qui constituent la sous-famille Orthocoronavirinae de la famille Coronavirinae. Le nom « coronavirus », Vient du latin signifiant « virus à couronne ». Elle est dû à l'apparence des virions (type des virus enveloppé avec comme suffixe « ion » soit non enveloppé) sous un microscope électronique, avec une frange de grandes projections bulbeuses qui évoquent une couronne solaire. Les coronavirus sont munis d'une enveloppe virale incluant une capsid caractérisée par des protéines en forme de masse appelées (spicules). Ils ont un génome à ARN (acide ribonucléique) monocaténaire (c'est-à-dire à un seul brin), de sens positif (groupe IV de la classification Baltimore), de 26 à 32 kilos bases (ce qui en fait les plus grands génomes parmi les virus à ARN). Les coronavirus se classent parmi les Nidovirales, ordre de virus produisant

un jeu imbriqué d'ARN sous-génomiques lors de l'infection. Des spicules, une enveloppe, membrane et capsid contribuent à la structure d'ensemble de tous les coronavirus. Ils peuvent muter et se recombiner. (Wikipedia.org, 2020).

1.2. Définition de la microfinance

La microfinance s'est développée en tant qu'approche du développement économique qui s'intéresse spécifiquement aux hommes et femmes à faible revenu. Le terme microfinance désigne l'offre de services financiers à une clientèle pauvre comprenant notamment de petits travailleurs indépendants (Joanna Ledgerwood, 1998).

Il existe une multitude des définitions de la microfinance. Cependant, l'on peut retenir que le minimum consensuel reconnaît que la microfinance est une pratique qui consiste à offrir des services et des produits financiers à une population démunie exclue du système bancaire classique (MAKUNZA KEKE, 2017).

Selon Michel OTERO (1999), la microfinance est le fournissement de services financiers à des travailleurs indépendants à faible revenu, pauvres et très pauvres.

D'après Jeule Fack NGUINGO (2000), la microfinance est l'offre de services financiers et non financiers adaptés aux pauvres, à ceux qui n'ont pas d'accès aux services financiers formels.

Pour les Nations Unies, on entend par microfinance, l'offre de services financiers (micro crédit, micro assurance, transfert d'argent, ...) aux populations pauvres, exclues du système bancaire, sans ressource ni droit de propriété. Les plus pauvres sont exclus du système bancaire traditionnel, parce qu'ils ne sont pas salariés, parce qu'ils n'offrent aucune garantie et sont souvent analphabètes et parce qu'ils ne représentent pas a priori une population « rentable ». Ils n'ont donc pas accès aux services financiers et recourent à l'épargne et au crédit.

Une définition plus précise venant de l'Asia Développement Bank nous explique que la microfinance peut être définie comme la fourniture de la microfinance des services financiers tels que les dépôts, les prêts, les services de paiement, les transferts d'argent et d'assurance accordées à des pauvres, des ménages à faible revenu. (Rachmanwan, 2015).

Il sied de remarquer que la définition de la microfinance peut s'adapter à plusieurs formulations mais néanmoins, tourne toujours autour de

pauvres. Par ailleurs, l'on constate que la microfinance ne se limite pas à l'approvisionnement des crédits pour les pauvres, mais également et surtout, elle offre une gamme des services très variés pour les personnes et ménages pauvres, ou encore aux entrepreneurs exclus de banques traditionnelles.

De tout ce qui précède, la microfinance s'entend comme l'ensemble des services financiers délivrés dans un cadre formel ou informel et destiné aux populations à faible revenu n'ayant pas accès au système bancaire classique mais exerçant une activité économique ou ayant un projet économique ou social.

Cette définition sous-entend donc que la microfinance n'est pas destinée à tous les pauvres mais bien plutôt à ceux d'entre eux qui ont la volonté de mener une activité économique ou sociale susceptible de leur procurer des revenus. Les populations les plus démunies devraient être plus efficacement prises en charge par les organisations humanitaires internationales ; elles sont exclues du périmètre de la microfinance.

Dans les IMF l'accent est mis sur le fait que les principales décisions au niveau des services financiers (octroi et remboursement du crédit, mobilisation de l'épargne, gestion...) sont prises à un niveau local, en insistant sur l'importance de la proximité géographique et sociale pour prendre des décisions adaptées et établir un lien de confiance. (Constant Soko, 2009 ; 21)

1.3. Importance de la microfinance

La microfinance considérée comme instrument de lutte contre la pauvreté, revêt plusieurs rôles à savoir :

- ✓ Elle permet à des couches populaires exclues du système bancaire et soumises à la dépendance des fournisseurs et des usines, de développer une longue gamme d'activités productrices rentables, d'améliorer leur condition de vie et leur statut social. Vu sous cet angle, l'accès à des services financiers via les IMF permet aux pauvres d'accroître leurs revenus, de se doter d'actifs et de se protéger, dans une certaine mesure des chocs exogènes.
- ✓ Elle est un mode de financement alternatif au système bancaire ; l'asymétrie d'information qui existe entre le prêteur et l'emprunteur est un problème fondamental sur le marché du crédit. Les banques ne connaissent pas parfaitement leurs clients et notamment leur aversion au risque. Il en résulte par conséquent des phénomènes d'aléa moral liés au remboursement du crédit. Ce dernier est d'autant plus

important dans les pays pauvres où les emprunteurs ne disposent pas de garantie matérielle à fournir pour avoir accès au prêt.

- ✓ Pour gérer cette insuffisance d'information et cette absence de garantie chez les personnes ciblées, la technique des prêts des groupes ne résout pas tous les problèmes d'information.
- ✓ La microfinance favorise la bancarisation de la population et l'on sait que les IMF représentent jusqu'à 5 % de la collecte d'épargne et 10 % du crédit à l'économie dans certains pays.

1.4. Éléments caractéristiques de la microfinance

Le concept microfinance a fait l'objet de nombreux débats et d'approches multiples. Aussi, il est possible de s'accorder sur un certain nombre de dénominations communes à ces définitions (Tollenaire, 2002).

- La microfinance est un outil de développement parmi d'autres de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de population défavorisée. Elle est constituée d'un ensemble de services financiers (crédit, épargne, assurance...) qui vise à permettre aux populations exclues du système bancaire classique d'améliorer leurs revenus par l'augmentation de ressources de ménage et l'accès au capital financier.
- La microfinance favorise la création et le développement des petites activités économiques rentables par l'accès au financement externe et la mobilisation de l'épargne. Ces entités économiques appartiennent généralement au secteur informel et sont aussi appelées micro-entreprise.

La microfinance est définie donc par rapport :

- Sa cible : les populations défavorisées (pauvres) exclues de l'accès aux systèmes financiers classiques ;
- Son objet : un instrument de lutte contre la pauvreté entre parenthèses instrument parmi d'autres, utilisé en soi, intégré dans un projet ou programme) ;
- Ses fonctions financières de départ, des crédits, l'assurance, de coffre, développer en dehors du système financier formel ou bancaire classique.
- Sa visée : le développement et/ou la création d'activités économiques rentables et pérenne, ainsi que l'accroissement des ressources de ménages.

1.5. Les services de microfinance

Une institution de microfinance a pour fonction principale l'intermédiation financière. Les services organisés par les institutions de microfinance sont aussi organisés par les banques classiques. Elles se diffèrent du point de vue de la clientèle. Vu cette clientèle, les IMF offrent de micro-services, c'est-à-dire, réduite à leur niveau selon la capacité de leurs revenus. Les services les plus proposés sont : le micro-crédit, le micro-épargne, le micro-assurance et le transfert d'argent. Toutefois, il est impérieux d'établir une nuance entre la microfinance, micro-crédit et la finance informelle.

Selon Michel LEBAT (2005) *le micro-crédit* est un petit crédit d'un montant moins élevé, sensiblement inférieur au crédit qu'une entreprise ou un ménage peut solliciter d'une banque. *La finance informelle* (finances indigènes parce qu'elle vient d'en bas) est une finance sur mesure. C'est une pratique d'épargne et de crédit qui n'est pas obligée de respecter un cadre ou un schéma fixe. Les relations entre débiteurs et les créanciers reposent sur la confiance, elles sont personnelles. Dans la finance informelle, il n'y a pas de conditions préalables, pas de frais de gestion, pas de cadre fixe, pas de contrôle.

Comme indiqué ci-dessus, les services financiers comprennent généralement l'épargne et le crédit. Certaines institutions de microfinance proposent néanmoins également des services d'assurance et de paiement. Au-delà de leur fonction d'intermédiation, un grand nombre d'institutions de microfinance jouent un rôle d'intermédiation sociale à travers le regroupement de personnes, le renforcement de la confiance en soi, la formation dans le domaine financier et la gestion des compétences au sein d'un groupe. Ainsi, la microfinance se définit souvent par les deux fonctions d'intermédiation sociale et financière.

Les activités de microfinance comprennent :

1. Des petits crédits, en particulier pour les fonds de roulement ;
2. L'évaluation informelle des emprunteurs et des investissements ;
3. Des formes de garanties spécifiques telles que la caution solidaire ou l'épargne obligatoire ;
4. L'accès à des crédits successifs et de montant croissant en fonction de la performance de remboursement ;
5. L'octroi et le suivi efficace des crédits ;
6. Des produits d'épargne sûrs.

Bien que certaines institutions de microfinance offrent des services d'appui au développement d'entreprise (formation technique et marketing par exemple) et sociaux (alphabétisation, santé publique, etc.), ceux-ci ne sont généralement pas inclus dans la définition de la microfinance.

1.5.1. Le crédit

En matière de crédit, les IMF utilisent deux méthodes pour servir sa clientèle, l'une fondée sur l'individu, l'autre sur un groupe. En d'autres termes, il existe des crédits individuels appelés aussi prêts individuels et le crédit de groupes (crédit solidaire).

1.1.1.1. Les crédits individuels

C'est le fait que les prêteurs du secteur informel accordent des crédits ou les fonds sur la connaissance personnelle des emprunteurs plutôt que sur une analyse des fiabilités complexes. Les crédits sont octroyés à un seul individu avec le minimum de procédures par rapport aux secteurs formels.

Pour mettre en place ces types des prêts, l'institution doit au préalable identifier les clients cibles remplissant les critères et qui pourraient profiter de ce prêt afin de ne pas se tromper. Au fait, bien analysé au préalable, le nombre de clients et les profits permettent à l'institution de renforcer sa performance au niveau du remboursement.

1.1.1.2. Crédits de groupes

Crédit solidaire (CS) ou le module de la Grameen Bank est parmi les organes de la microfinance. Elle est la forme la plus médiatisée et la plus connue en particulier avec les expériences de la Grameen Bank de la Bangladesh. Cette expérience a débuté au Bangladesh en 1976 avec Mohamed YUNUS.

Le principe de fonctionnement consiste à octroyer des crédits des petits montants au nombre organisés en petits groupes. Cette grappe est constituée de 5 personnes. Les prêts sont accordés dans un premier temps à deux personnes puis si les crédits sont remboursés, les deux autres personnes en reçoivent à leur tour.

Enfin, vient le tour de la dernière personne, si les deux groupes ont honoré leurs engagements. Ce modèle de Grameen Bank est à la base de tontines mutuelles. D'une manière générale, les IMF font appel au groupement des 5 à 100 personnes.

I.5.2. Épargne

Les pauvres disposent d'un revenu qu'il consacre en grande partie à des dépenses de consommation. Néanmoins, une partie n'est pas affectée à la consommation immédiate mais est destinée à l'épargne pour la consommation future.

Il sied de remarquer que l'épargne correspond à la partie du revenu non consommé immédiatement. Ainsi, il existe plusieurs motifs pouvant pousser les pauvres à épargner, à savoir :

- disposer de liquidités afin de permettre une dépense de consommation pour l'investissement plus important dans un futur proche ;
- disposer d'une réserve pour constituer une marge de sécurité afin de faire face aux aléas de la vie (accidents, maladie, décès..) ;
- constituer un patrimoine qui servira comme un complément de revenu, soit sous forme d'un héritage aux descendants de l'épargnant.

Il sied de révéler que l'on distingue deux types d'épargnes, il s'agit de : épargne financière qui est le placement pécuniaire et l'épargne non financière qui est le placement en nature.

Les institutions de microfinance exploitent l'épargne financière dans l'exercice de leurs activités qui sont :

- l'épargne à vue ;
- l'épargne à terme ; et
- l'épargne obligatoire.

Par ailleurs, le crédit bancaire peut être considéré comme l'épargne.

I.5.3. Assurance

Les bénéficiaires de la microfinance vivent dans un espace plein de risques. Ils ont besoin d'assurance en cas de décès, des maladies, de sinistre, etc. Les IMF ont pris conscience de cette réalité et ont commencé à expérimenter ce produit. L'assurance constitue une prévision à l'avenir du nombre sachant que ces derniers ne cessent de voir accroître leurs besoins en assurance, car ils vivent dans un univers plein d'aléas.

I.5.4. Transfert d'argent

Les pauvres sont non admis aux banques formelles car ils n'ont pas des comptes en banque et ne peuvent pas régler par chèque ou virement. En sus, ils ne peuvent payer qu'en monnaie liquide. Par ailleurs, ils éprouvent

les besoins de transfert d'argent pour se prémunir de tout risque. Ce service fait désormais partie de services financiers auxquels les plus pauvres et les exclus aspirent.

II. Débat théorique sur la Performance financière versus Performance sociale durant la pandémie à covid-19

Le principe de la rationalité se voit via des comportements de maximisation de l'entité et du profit. Le comportement de maximisation de la firme bancaire est à la base de l'exclusion financière dans la majorité des économies en développement, partant des caractéristiques du marché et des agents. Toutefois, la technologie de production bancaire se révèle inopérante dans le secteur microfinancier. Les IMF complètent les banques sur le marché de fonds prêtables, avec une adaptation de l'offre de produits financiers qui assure une certaine inclusion financière des économies. (Latoundji Babatoundé, 2021 ; Mukundi Kahumba et Malingumu Syosyo, 2022).

En effet, contrairement aux banques, les IMF mettent en place un mécanisme original et approprié de collecte de l'épargne et d'octroi du crédit, à savoir : les prêts de groupe avec caution solidaire, le système de prêt progressif et les incitations dynamiques. Le succès de ce mécanisme repose sur des démarches stratégiques basées sur la responsabilité conjointe (joint leability) et la surveillance par les pairs (peer monitoring). Le caractère novateur de cette technologie de la production permet aux IMF de résoudre les problèmes d'asymétrie de l'information et de minimiser les coûts de transactions liées à la gestion des prêts de leur clientèle (Mukundi et Malingumu, 2022 : 2102).

Dès lors, deux logiques de performance émergent : l'une est économique et l'autre est sociale (Urgeghe, 2010 ; Latoundji Babatoundé, 2021 : 337). Pour certains économistes, il existerait un arbitrage entre performance financière et performance sociale (Hermes et al., 2008, Christen, 2001). Par contre, pour d'autres, la performance sociale demeure un catalyseur de la performance financière mettant en relation positive les deux catégories de performance (Dewez et Néisa, 2009). Les deux logiques qu'en résultent font naître une opposition marquée entre institutionnalistes et Welfaristes ; le débat se tourne alors sur l'arbitrage entre ciblage des pauvres et rentabilité financière. La première approche (institutionnaliste) se concentre sur la création des microfinances destinées à fournir aux populations pauvres un accès aux services financiers tout en mettant un accent sur l'autosuffisance financière et l'amplitude de l'activité-le nombre de clients- que sur la

profondeur de l'activité et la mesure de l'impact sur les bénéficiaires. Par contre, l'approche Welfariste se concentre davantage sur l'engagement de l'IMF au regard des pauvres, via la profondeur de l'activité de l'institution et son incidence sur le bien-être des populations. Toutefois, il sied de noter que les partisans de ces deux approches demeurent tous favorables à de saines pratiques opérationnelles et managériales, à une efficacité et une efficience institutionnelle (Fall Seck, 2018).

En revanche, face à la crise sanitaire à Covid-19, les partisans de ces deux types d'approche se trouvent confrontés à l'impératif de la pérennité de leurs activités au regard des ravages causés par l'apparition, l'aggravation et l'expansion de la covid-19.

En effet, l'application des principes de marché à la microfinance, l'expérience récente de la commercialisation s'est imposée pour garantir la viabilité à long terme de l'institution, l'adoption des pratiques propres aux firmes commerciales (rating), la transformation institutionnelle à l'instar du down scaling et upscaling, l'entrée de nombreux investisseurs à la recherche d'un retour sur investissement compétitif etc., favorise la commercialisation accrue des activités de microfinance explique l'apparition de certaines dérives pouvant affecter la mission sociale des IMF. Si cet intérêt des investisseurs pour la microfinance ne cesse de grandir, le double objectif financier et social pose des sérieux problèmes durant la phase de crise sanitaire liée à la pandémie à covid-19. L'équilibre optimal sous-jacent au double objectif économique et social, puis les résultats sociaux du principe de rationalité qui gouverne le marché s'en trouve quelque peu écorché.

III. Evolution des performances financières et sociales de FINCA

Cette section a pour objectif de mesurer les effets du covid-19 sur les activités d'une IMF durant la période de 2019 à 2021 en prenant comme champ d'investigation FINCA ; il s'agit de saisir la performance financière à travers la détermination du taux d'intermédiation financier : la rentabilité de l'IMF/FINCA, l'autosuffisance opérationnelle et le portefeuille à risque. Sous une autre approche, l'article analyse également la performance sociale de FINCA au cours de la même période d'étude. Enfin, à travers un modèle de régression linéaire simple, l'étude mesure la corrélation entre la performance financière et sociale et la Covid-19.

III.1. Les performances financières

Dans cette section, il est question de mesurer les agrégats de la performance financière de FINCA, à travers le taux d'intermédiation (DEP-TA), la rentabilité économique (ROA), l'autosuffisance opérationnelle (AO), ainsi que le portefeuille à risque (PaR).

Pour ce faire, la méthode adoptée consiste à calculer les différents indicateurs détaillés par les tableaux ci-après :

III.1.1. Détermination du taux d'intermédiation financière 2019-2021

Pour mesurer le taux d'intermédiation financière, l'étude recourt à la formule suivante :

$$\text{DEP-TA} = \text{Dépôt} / \text{Total actif}$$

Tableau n°1 : Détermination du taux d'intermédiaire financière 2019-2021

Indicateurs	2019	2020	2021
Dépôt (1)	105 276 208 829	9 844 270 800	117 079 485 291
Total actif (2)	162 919 895 084	152 701 938 249	181 534 509 852
Dép/Total acif (1/2)*100	64,6%	6,4%	64,5%

Source : Elaboré par l'auteur sur base des états financiers de FINCA

Au vu de ce tableau, il en ressort que les activités d'intermédiation sont soutenues en 2019 et en 2021 car le DEP-TA est supérieur à 20%, exception faite en 2020. En revanche, le taux d'intermédiation financière de FINCA est de 6% traduisant une intermédiation très faible. Ce qui dénote une influence négative des effets covid-19 sur l'activité.

Comme illustré par le graphique suivante :

Source : Elaboré par l'auteur sur base du tableau n°1

III.1.2. Détermination de la rentabilité de l'entreprise FINCA 2019 - 2021

Pour mesurer la rentabilité de l'entreprise, il est fait recours à la formule suivante :

Cette formule permet d'évaluer la capacité de la FINCA à utiliser ses actifs pour générer un bon rendement.

Tableau n°2 : Détermination de la rentabilité de la FINCA 2019-2021 (en CDF)

Indicateurs	2019	2020	2021
Résultat net d'exploitation (1)	8 839 316 698	2 017 630 289	10 125 594 081
Total actif (2)	162 919 895 084	152 701 938 249	181 534 509 852
ROA = 1/2*100	5,42%	1,32%	6%

Source : Elaboré par l'auteur sur base des données de FINCA

Comme pour le cas de l'intermédiation financière, la rentabilité économique a subi un contre coup des effets de la Covid-19. En effet, de 5,4% en 2019, celle-ci a chuté à 1,3% en 2020, avant de remonter à 6%. Cette situation fait suite aux mesures de confinement prises par les autorités publiques et qui ont impacté fortement les activités de cette IMF durant la période d'analyse, somme illustrée par le graphique suivant

Source : Elaboré par l'auteur sur base du tableau n°2

III.1.3. Détermination autosuffisance opérationnelle (AO)

Pour estimer la capacité de FINCA à couvrir ses coûts par ses produits d'exploitation, il est fait recours à la formule de base suivante :

Produits financiers/Charges financières + Dotation + Provisions douteuses + Charges d'exploitation.

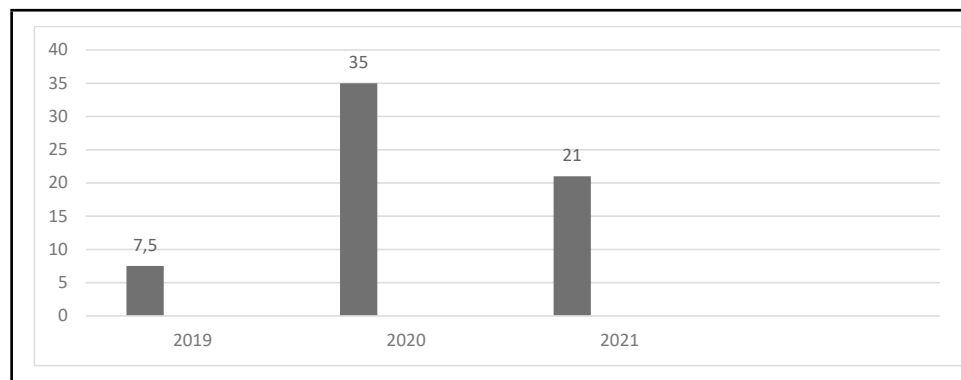
Tableau n°3 : Calcul de l'autosuffisance opérationnelle de la FINCA (2019-2021)

Indicateurs	2019	2020	2021
Produits financiers (1)	1 710 052 139	10 154 572 189	4 526 892 323
Charges financières (2)	779 590 947	5 601 992 251	1 487 087 093
Dotation pour provisions douteuses (3)	5 864 831 436	11 284 992 251	2 243 820 729
Charges d'exploitation (4)	16 114 489 796	12 076 997 330	17 898 655 792
	7,5%	35%	21%

Source : Elaboré par l'auteur

Au regard de ce tableau, il est constaté que l'autosuffisance opérationnelle a évolué de l'ordre de 7,5% en 2019, 35% en 2020 et 21% en 2021. Il sied de préciser que FINCA a recouru à une forte dotation en provision et pertes sur les séances recouvrables, raison par laquelle le pic a été observé en 2020. Comme expliqué précédemment les mesures de confinement ont eu un impact significatif sur les activités de cette institution en 2020 particulièrement

Cette situation peut être représentée graphiquement comme suit :



Source : Elaboré par l'auteur sur base du tableau n°3

III.1.4. PAR (Portefeuille à risque)

La qualité du portefeuille de FINCA est mesurée, en démontrant la proportion des crédits recouvrables, ainsi par =

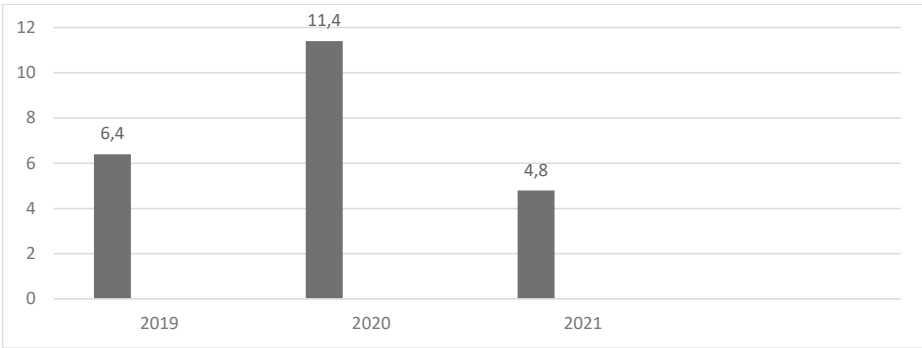
Tableau n°4 : Détermination du portefeuille à risque (PAR) de la FINCA (2019-2021)

Indicateurs	2019	2020	2021
Valeurs des crédits renégociés (1)	7 319 619 430	10 556 777 063	6 279 240 034
En cours des crédits bruts (2)	114 462 765 486	92 442 647 000	128 659 099 632
PAR (1/2)*100	6,4%	11,4%	4,8%

Source : Elaboré par l’auteur

En nous référant au tableau ci-dessus, il sied de constater que PAR est demeuré inférieur à 10% en 2019 et 2021 et en revanche, il présente un taux supérieur à 10% en 2020, ce qui traduit la détermination de la qualité du portefeuille de FINCA, montrant la partie des crédits contaminés par les impayés et un risque important de non-remboursement observé au plus fort moment de la crise.

Cette situation peut être représentée de la manière suivante :



Source : Elaboré par l’auteur sur base du tableau n°4

3.2. Performances sociales de FINCA S.A de 2019 à 2021

Ce sous point permet de concilier les performances financières de la FINCA dégagées pendant la période sous étude avec sa mission sociale, évaluant l’impact de ses services financiers à la portée des personnes pauvres.

Tableau n°5 : Evolution de nombres des clients

Indicateurs	2019	2020	2021
Nombre clients	410 000	410 000	615 000

Source : FINCA

Il ressort du tableau ci-avant que le nombre des clients a stagné les deux premières années sous étude, et a connu une augmentation de 50% par rapport à l'année 2021. (Stagnation liée aux mesures barrières, Covid-19).

Tableau n°6 : Evolution de la prise en charge femmes et orphelins

Indicateurs	2019	2020	2021
Femmes prises en charges et formées	9 985	9 985	7 763
Orphelins	494	104	109

Source : FINCA

Comme on peut l'observer le nombre des personnes vulnérables ayant bénéficié des produits financiers en impact réel sur la vie sociale de ses clients. Toutefois, une baisse est constatée en 2020. (Diminution liée aux mesures barrières, Covid-19).

3.3 Mesure de la corrélation entre les performances financières (sociales) et effets à Covid-19

En considérant les effets de Covid 19 sur le produit net financier comme une variable explicative, l'étude retient le PAR comme variable à expliquer.

1.1.1.Détermination des effets économiques sur produits nets financiers de FINCA

Selon FMP (Inclusion financières en RD. Congo) et le Rapport de FEC (Fédération des entreprises du Congo), le secteur de micro finance a connu un ralentissement des activités dû aux effets de COVID 19 avant, pendant et après de l'ordre de 2%, 26,9%, et 10% respectivement en 2019, 2020 et 2021, (rapport BCC d'activité de la micro finance pour l'exercice 2020).

Il considère ce ralentissement des activités sur le produit financier de FINCA comme une variable explicative X et Y comme une variable à expliquer (Portefeuille à risque)

Tableau n°7 : Détermination des effets économiques sur les produits nets financiers de la FINCA (2019-2021)

Année	Produits financiers	Ecart du manque à gagner	% de ralentissement
2019	53 661 610 261	1 073 232 205	2%
2020	45 846 185 677	11 920 008 274	26%
2021	51 779 332 169	5 177 933 217	10%

Source : FINCA

Les produits nets financiers de la FINCA ont été de 53.661.610.261, 45.846.185.677 et 51.779.332.169 respectivement en 2019, 2020 et 2021 et ont dégagés un écart de manque à gagner respectivement de 1.073.232.205, 11.920.008.274 et 5.177.933.217 soit un taux de ralentissement de 2% en 2019, 26% en 2020 et 10% en 2021.

Tableau n°8 : Calculs préliminaire du coefficient de corrélation

Année	X	Y	$X1=X-\bar{x}$	$Y1=Y-\bar{Y}$	$X1.Y1$	X^2	Y^2
2019	2	6	-10,67	-1,33	14,19	4	36
2020	26	11	13,33	3,67	48,92	676	121
2021	10	5	-2,67	-2,33	6,2	100	25
TOTAL	38	22	-	-	69,33	780	182
Moyen	12,67	7,33					

Source : Elaboré par l'auteur

Rappelons que la formule de coefficient de corrélation :

$$= 0,67$$

$$r = (0,67 \times 0,67) \times 100 = 44,89\%$$

Au regard des résultats, il sied de conclure qu'il existe une relation entre les effets économiques de COVID et le portefeuille à risque.

Ainsi le coefficient de détermination égal à 44,8%, démontre que les effets économiques de COVID-19 sur les produits nets financiers de FINCA ont influencé le portefeuille à risque à cette hauteur (44,8%).

Conclusion

La présente recherche a porté sur l'analyse de l'incidence de COVID-19 sur les performances financières & sociales d'une institution de microfinance, à l'occurrence FINCA SA RDC à l'horizon temporel de 2019 à 2021 caractérisée par l'apparition et l'aggravation de la pandémie à covid-19.

Cette recherche a consisté à porter un jugement sur les états financiers de FINCA, de manière à vérifier son impact sur l'ensemble de ses activités face à cette situation conjoncturelle.

La problématique consistait à savoir, si la COVID-19 a eu une incidence sur les activités de la microfinance de la FINCA SA et s'il existe une corrélation directe entre les effets COVID-19 et le Portefeuille à Risque (PAR) de ladite institution financière.

Les propositions suivantes ont été formulées comme des réponses anticipatives à ce questionnement : les effets COVID-19 auraient eu une incidence sur les activités de FINCA au regard des caractéristiques économiques et sociales observées et la FINCA SA, au regard de son Portefeuille à Risque, aurait subi des effets de COVID-19 sur son évolution pendant la période sous revue.

La méthode statistique utilisée a permis de mesurer cette incidence sur les données financières de FINCA, en calculant la variation d'un exercice à l'autre, en valeur ou en pourcentage par le modèle à régression linéaire simple.

A l'issue des analyses, l'étude est parvenue aux résultats selon lesquels FINCA a connu une contre-performance observée en 2020, suite à un choc exogène dû à la pandémie à COVID-19, se traduisant notamment par : les resserrements des conditions financières et les coûts élevés de crédits. Cette situation a été observée par la détermination des indicateurs suivants :

- Les taux d'intermédiation n'a été soutenu qu'en 2019 et 2021 soit un de 64% à 20%, suivi d'une activité très faible d'intermédiation comprise dans l'intervalle $0 < 6\% < 20\%$ 2020.
- La Rentabilité économique a présenté une faible capacité en 2020 soit 1,32% contre 5,42 en 2019, et 6% en 2021.
- L'autosuffisance opérationnelle a renseigné également un taux élevé de 35% en 2020, poussant FINCA à une forte dotation des provisions liées à des créances irrécouvrables.
- Le portefeuille à risque a connu également un taux élevé, soit de 11,4% en 2020, démontrant ainsi la proportion élevée des crédits non recouverts dû aux effets économiques de COVID 19.
- Les nombres des clients, ainsi que la prise en charge des personnes vulnérables, a connu également une baisse d'activité, observé au plus fort moment de COVID-19.

- Les effets COVID ont eu un impact sur les activités au regard des caractéristiques économiques et sociales observés car il existe une relation étroite entre les ralentissements de l'activité de FINCA par les effets à COVID-19 et ceci a influencé son produit net financier et son PAR de l'ordre de 44,89%.

Au regard de ce qui précède, les résultats confirment les hypothèses de départ. Il est suggéré à la FINCA de constituer anticipativement une grande provision pour charges et risques afin de se prémunir contre les risques liés aux aléas futurs.

BIBLIOGRAPHIE

1. ADRIAN T et NATOLUCCI, *La crise de la COVID-19 menace la stabilité financière*/MFB 2020.
2. AUDRAN et BERTHOUSOZY, « *la Microfinance, une opportunité d'investisse socialement responsable* », 2009.
3. BAYDASM, GRAHAM, D, VALENZUELAL, *La banque commerciale dans la microfinance* (commercial Bank in microfinance) Aaithers burp, MD, 1998.
4. BAYE, SEBASTIEN, HAJDENBERG, JEREMY ET POURSAT, CHRISTINE, *Le guide de la micro finance micro-crédit et épargne pour le développement*, Editions d'organisation, Paris, 2020.
5. CHEVALIER F., *L'Entreprise Publique*, éd. Fontaine, Paris, 1999.
6. CHISTEN R.P., « *Commercialisation et dérive de la mission des IMF : La transformation de la microfinance en Amérique Latine* », CGAP, Etude spéciale, n°5, 2001.
7. CONSTANT SOKO, *Les modèles de microfinance en Côte d'Ivoire : origine, organisation et impact*, éd. L'Harmattan, Paris, 2009.
8. DEWEZ D. et NEISA S., « *MFI's social Performance Mapping and the Relationship between Financial and social performance : Evidences against the Trade-off Theory* », Incofin Investment Management, 2009.
9. FALL SECK F., « *L'efficience Technique des Institutions de Microfinance en Zone UEMOA* », In *Revue d'économie politique*, vol. 128, n°4, 2018.
10. FATOUX Frédérique, *Des limites actuelles de l'éthique problème*, 2002.
11. HERMES N., LENSINK R. et MEESTERS A., « *Outreach and Efficiency of Microfinance institutions* », in *World Development*, vol. 39, n°6, 2008.
12. JEULE FACK NGUINGO, *Exclusion et Rapport du centre Walras* 2003.
13. JOANNA LEDGERWOOD, *Manuel de microfinance : une perspective institutionnelle et financière*, Banque Mondiale, Washington D.C, 1998.

14. KIANDA M, Cours de statistique I, G1 SCF, ISC-KIN, 2016-2017.
15. KIBALA JONAS, *L'économie mondiale face à la pandémie de Covid-19*, UNIKIN 2020.
16. LABIE M., *La microfinance en question limite et choix organisationnelle*, éditions Luc, Bruxelles, 1999.
17. LATOUNDJI BABATOUNDE, « *Entre performance financière et sociale de l'IMF : Mise en évidence d'une règle de politique financière optimale* », *La Microfinance contemporaine : Les frontières de la microfinance*, éd. Presses Universitaires de Rouen e du Havre, 2021.
18. MAKUNZA KEKE : Micro-finance, L2 Microfinance, ISC-KIN, 2017, inédites.
19. MALEMBA NSAKILA, *La Notion de l'état de la question*, Marvi édition, Lubumbashi 2016.
20. MBANGALA A. et KWAYENO TANGI, *Analyse des états financiers, G3 Comptabilité*, ISC-KIN, 2017-2018, inédits.
21. MBIMBA et CORNET, *Etude de la méthodologie*, Dunod, Paris 2017.
22. MOUGOU et ONDUAB, *Epidémiologie de l'Economie et Confinement de l'Organisation*, éd Presses Universitaires de Douala, Douala, 2020.
23. MUKUNDI N. KAHUMBA et MALINGUMU SYOSYO, « *Financement de l'économie congolaise par les banques et les institutions du système de financement décentralisé : substitution, concurrence et/ou complémentarité ?* », in *global scientific journals*, vol.10, Issue 12, december 2022.
24. N'DA, P., *Comment réaliser un mémoire d'un bout à l'autre*, 3ème édition, Université de Coco-Abidjian, 2006.
25. OTERO M., *Bringing developpment back, intro micro finance*, journal of micro finance, 1999.
26. PUNSHI, CP et KABEYA « *l'attitude et politique monétaire tel -02566796*, mai 2020.
27. RACHMAN W.A. *Am over view of micro finance: history and évolution, défimution and proctice Ahfond journal*, 2010.
28. *Rapport d'activités des microfinances par la Banque Centrale du Congo (2019,2020 et 2021)*
29. URGEGHE L., « *Les véhicules d'investissement en microfinanc et le défi de la performance sociales* », in *Monde en développement*, vol. 152, n°4, 2010.
30. Wikipédia.org
31. Wwww.financialfank.com

FUNERAILLES AVANT, PENDANT ET APRES COVID-19

Va-t-on vers un deuil pathologique ?

ONAH Aloysius Uchechukwu

Département de philosophie

A Saint Thomas Aquinas Major Seminary,

Makurdi, Benue State

<https://orcid.org/0000-0003-4606-5080>

onah4u2000@yahoo.com

Abstract

Chaque peuple dispose de sa manière de surmonter certaines épreuves de la vie. Il le fait selon son vécu, son histoire, ses croyances mais aussi ses convictions. Le cas du deuil semble plus universel. Ainsi, je voudrai étudier comment les injonctions funéraires pendant et juste après Covid-19 pouvaient conduire à un deuil pathologique. Je présenterai quelques cérémonies funéraires en Afrique pour honorer les morts avant la Covid-19 et comment lesdites cérémonies aident les gens à faire un deuil normal. Ensuite, je vais examiner comment les mesures préventives contre la Covid-19 prédisposent les gens à un deuil pathologique. Enfin, il y aura quelques critiques de la gestion de cette pandémie.

Mots clés : Covid-19, deuil, normal, pathologique.

Introduction

La Haute Autorité de Santé (HAS) (2020) a constaté que « le confinement, l'isolement et la distanciation, mesures sanitaires indispensables pour limiter la propagation de Covid-19, rendent les situations de fin de vie particulièrement complexes à vivre ». En d'autres termes, les mesures préventives contre la Covid-19 et ses applications ne permettent pas une relation quelconque avec quelqu'un qui est contaminé. Certains proches des contaminés n'assistent même pas aux funérailles après sa mort et d'autres assistent de loin. En rapport avec cette disposition, le gouvernement prend en charge l'inhumation sans les cérémonies traditionnelles pour l'honorer. Beaucoup de personnes en Afrique et partout au monde souhaitent enterrement leurs proches, assister au deuil de leur ami et participer aux derniers rituels.

Malheureusement, les mesures hygiéniques proposées et appliquées pour combattre la Covid-19 ne permettent pas à beaucoup de gens de faire leur deuil de manière voulue, de se rassurer que l'on a honoré son proche et que celui ou celle qui est décédé est bien arrivé à la terre des ancêtres (pour les africains). Pendant le temps de la pandémie à Coronavirus, le gouvernement a exigé que les cadavres soient enterrés discrètement sans ou avec quelques membres de la famille qui vont assister à distance (Santé, 2020). La veillée avec le cadavre dans une salle de deuil ou à la maison était interdite et le rassemblement des personnes en deuil et le cortège funèbre abrogé.

Certaines personnes applaudissent ces mesures préventives parce qu'elles dispensent les survivants de l'organisation des obsèques (Franceinfo, 2020) tandis que les autres déplorent les mêmes mesures parce qu'elles ne leur permettent pas de faire le deuil. Mon objectif est d'examiner comment certaines interdictions liées à pleurer sa mort et au deuil pendant la crise hygiénique du Covid-19 peut mener au deuil pathologique. Ainsi, la question qui se pose est celle-ci : qu'est-ce qu'un deuil pathologique ? Comment les africains font-ils le deuil ?

Ma démarche consistera à appréhender la Covid-19 afin de comprendre comment son annonce et le manque de faire son deuil pleinement peut conduire à un deuil pathologique. Après, j'exposerai les cérémonies de deuil dans certaines cultures africaines pour montrer comment l'interdiction de faire le deuil selon ses cultures incline les gens à faire un deuil pathologique ; ensuite je vais expliquer le deuil pathologique tout en montrant les mesures sanitaires contre Covid-19 qui empêchent les gens à honorer leurs morts. Enfin, je donnerai sens à ce que certains individus auraient souffert ou souffriront parce qu'ils n'ont pas bien fait leur deuil.

1.0. Qu'est-ce que Covid-19 ?

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMSa, 2020), « La Covid-19 est la maladie infectieuse causée par le dernier coronavirus qui a été découvert ». Jolivet et al., (2017, 280) définissent cette maladie infectieuse transmissible comme étant « causée par un agent infectieux (bactérie, virus, champignon, parasite), ayant la capacité à se transmettre à plusieurs individus ou entre individus ». Ce nouveau virus a été identifié pour la première fois à Wuhan, en Chine. Selon Unicef (2020), « Le virus se transmet par contact direct avec les gouttelettes respiratoires produites par une personne infectée (lorsqu'elle tousse ou éternue) et au contact de surfaces contaminées par le virus ». La transmission de ce virus d'une personne à une autre est rapide.

Le directeur général de l'OMS (2020c), Tedros Adhanom Ghebreyesus a qualifié la Covid-19 de *pandémie* le 11/03/2020. Jolivet et al., (2017, 280) définissent une pandémie comme « apparition inhabituelle d'un nombre important de cas d'une maladie sur une période de temps limitée, dans un espace géographique illimité. Ex. peste, grippe H1N1 (« grippe espagnole » en 1918-1919, pandémie en 2009-2010) ». En ce qui concerne Covid-19, les symptômes sont comparables à ceux de grippe (*influenza*) ou d'un rhume banal, fièvre, la toux sèche et la fatigue (UNICEF, 2020).

Les mesures recommandées pour se protéger contre la contamination de Covid-19 sont : la limitation du nombre de contacts par personne ; la distanciation physique ; les barrières physiques, l'hygiène des mains, le port du couvre-visage, la désinfection et le nettoyage des surfaces. Les mesures de prévention permettent de limiter la transmission du virus et de réduire les contacts entre les individus qui sont porteurs de virus (INSPQ, 2020, 1 ; UNICEF, 2020 ; OMSa, 2020b).

Outre les recommandations ci-dessus, « des restrictions réglementaires en matière d'opérations funéraires en cas de décès dû (ou probablement dû) à la covid-19 : il est interdit de procéder aux toilettes mortuaires et rituelles, de voir le corps, obligation de mise en bière immédiate, restrictions concernant les cérémonies religieuses, etc. » (HAS, 2020) peuvent mener à un deuil pathologique. Car, ces bornages ne permettent pas aux gens d'accepter la réalité de la mort de leur ami ou membre de famille.

Ce que le gouvernement met en place pour enterrer les cas suspects de mort à Coronavirus n'est pas suffisant pour digérer le fait qu'on a perdu un être très cher. Ce dispositif qui apparaît insuffisant à organiser le deuil me pousse à demander l'idée que les africains se font de la mort dans un premier temps et comment les africains organisent le deuil en un deuxième temps.

II.0. Deuil

Plusieurs perspectives s'offrent pour comprendre le deuil. Mais le point commun de quelques définitions recensées se résume au fait que le deuil est vécu par les individus comme un événement douloureux. Par son étymologie latine, le deuil provient de *dolus*, qui signifie douleur (Beroud, et al., 2014).

Angladette & Consoli (2004) affirment que « par extension, ce terme désigne les remaniements psychiques d'accompagnement d'autres types de perte (séparation, mais aussi échecs sur le plan social et profession) ». En

d'autres termes, quelqu'un qui a perdu son travail peut faire un deuil, tout comme une séparation douloureuse entre des personnes qui partagent une valeur. L'explication ci-dessus montre qu'il existe différentes façons de faire le deuil.

Dans la même perspective, Doutrelugne & Cottencin (2009) soulignent que « les deuils sont d'ordre divers, bien au-delà du décès ou de la séparation ou de l'éloignement d'une personne. Et la souffrance attachée à ces diverses pertes est souvent minimisée (voire niée) par des patients 'courageux' ». Autrement dit, quel que soit la forme de deuil, il y a tendance à réduire l'importance de l'aspect de la souffrance psychologique. La durée d'un deuil dépend de plusieurs facteurs et de la culture. En Afrique, le deuil peut durer pendant une année. Il ne s'agit pas d'un deuil pathologique mais plutôt d'une période désignée pour honorer la perte d'un proche. Ce qui distingue un deuil normal et pathologique est l'intensité de tristesse et la douleur que la personne éprouve durant le temps de deuil. Ainsi, nous allons examiner le deuil en Afrique, le deuil normal et le deuil pathologique.

II.1. Deuil en Afrique

L'idée de mort chez les africains

Dans toutes les cultures du monde, la mort précède le deuil, sauf dans le cas de deuil qui survient après un événement traumatique et/ou la disparition de son proche sans le retrouver est très probablement. Par rapport au deuil qui n'implique pas la mort, on peut citer par exemple, l'annonce d'une maladie grave, d'une déformation ou d'une perte de travail. Pour ce qui me concerne, il s'agit du deuil pour honorer la mémoire d'un être cher. L'opinion que la souffrance et la mort sont liées intimement (Abanuka, 2009, 99) relève la situation de cette période de Covid-19. C'est-à-dire que la plupart de malades à Coronavirus savent que la fin de leur souffrance serait la mort.

Pour comprendre les perceptions africaines de la mort, il sera bien de choisir quelques cultures africaines afin de comprendre leurs idées de la mort. Il faut noter ici que la mort n'est pas un événement que les africains accueillent avec joie. L'expérience de la mort apporte toujours la tristesse et une séparation irrévocable.

Le peuple Igbo de Nigéria considère la mort comme un événement sans pitié (*onwudinjo*), qui n'épargne pas les rois (*onwuamaeze*), qui n'a pas peur (*onwuatuiegwu*) et qui est répandu (*onwuzuruigbo*). Ce peuple supplie

la mort de ne plus l'éliminer en disant *onwubiko* (s'il vous plaît la mort), *onwughara* (pardonne l'offense passée) (Abanuka, 2009, 100). Par les expressions suivantes : *onwuamaghiegbu* (la mort ne sait pas tuer), *onwuejiogu* (la mort n'a pas de sens de justice), *onwuamaghi-onyeoma* (la mort ne connaît pas l'innocent) ce peuple parle de la mort comme étant irrationnelle (Ukagba, 2007, 172). Donc, l'annonce de la mort n'a jamais été perçue comme une bonne nouvelle.

La culture Esan du Nigeria considère la mort comme « une perte, le moins ou un mal » (Ukagba, 2007, 131). Le fait que la vie en communauté est valorisée dans cette culture, la mort est considérée comme une grande perte, non seulement pour la famille immédiate mais aussi pour la communauté entière. Pour le peuple Tshokwe de la République Démocratique du Congo (RDC), la mort est un événement qui désintègre la communauté (Ukagba, 2007, 159). A l'annonce de la mort d'un membre de la communauté, on suspend toutes activités pour pleurer le membre de la famille.

En rapport avec la situation sanitaire dont le monde tente de s'en sortir, on remarque que la mort a frappé sans pitié. Il y a eu plus de 835 milles des morts liée à la pandémie de Coronavirus. Tous les continents étaient affectés par la contamination et la mort des personnes qui leur sont chères. C'est une crise qui a touché les plus hauts et les plus bas de la société : les riches et les pauvres, les plus influents et les bons à rien, les plus renommés et les vauriens. Personne n'est exempté par rapport aux contaminés de Covid-19 qui sont tombés.

Il faut indiquer que la crise de Coronavirus avait installé la peur dans la conscience des gens au point d'imaginer que certains pourraient développer de Troubles Obsessionnels-Compulsifs (TOC) ; les pays ont fermé leurs frontières et d'autres interprétaient la situation comme une apocalypse (Camara, 2020 ; Schnapp, 2020). La perte des personnes humaines et la perturbation de la vie normale ont fait que l'éruption de la pandémie à Coronavirus ne soit acceptée.

Les conséquences du surgissement de la Covid-19 ont réellement eu un impact considérable sur des familles et le monde des experts et des génies ; les mains dangereuses de la pandémie ont ravi le monde de ses meilleurs éléments sans avertissement et la vie sociale et communautaire semble désenparée dans tous les sens. Les êtres vivants éprouvent une séparation tant entre eux qu'avec les morts. Cependant, nous posons la question de savoir comment les africains organisent-ils le deuil avant l'imposition des mesures préventives contre Covid-19 ?

L'idée de deuil chez les africains

Les africains pleurent leurs morts en organisant le deuil. En parlant de deuil en Afrique, mon intention est de souligner les pompes qui accompagnent les derniers respects à celui ou celle qui est décédée. Les manières dont les africains organisent et font le deuil assurent un *deuil normal*. Et lorsque le deuil n'est pas bien fait, cela provoque ce qu'on appelle *deuil pathologique*. Quelques cultures africaines choisies éclaireront l'idée de deuil normal chez les africains.

Le peuple Igbo du Nigéria distingue entre l'enterrement et les funérailles (Abanuka, 2009, 105). L'enterrement consiste à creuser la terre pour mettre celui ou celle qui est mort. Différentes cultures en Afrique ont leurs façons d'enterrer la mort. Un point commun dans la manière dont les africains enterrent leurs proches est que chaque membre de la famille est censé jeter du sable dans la tombe. Avec l'avènement du christianisme, certains aspergent l'eau bénite pour dire adieu.

Les funérailles interviennent soit immédiatement après l'enterrement soit dans un temps lointain. Tout dépend des moyens de ceux qui pleurent leur mort. Les cérémonies de funérailles sont faites pour permettre aux morts de trouver une paix éternelle. C'est pourquoi de l'avis d'Abanuka (2009, 106) si les cérémonies funéraires ne sont pas organisées, le mort ne trouvera pas de demeure finale dans l'au-delà. Autrement dit, tant que cette solennité funèbre n'a pas encore eu lieu, l'esprit de celui qui est mort se promène comme un vagabond sans repos. La dernière cérémonie pour honorer les morts rassure ceux qui la font d'avoir bien honoré le mort. Il y a toujours un sentiment de joie et de satisfaction d'avoir accompli ce devoir traditionnel requis par la société. Bref, la participation à l'enterrement et les funérailles d'un proche permet aux gens de faire leur deuil.

Funérailles en Afrique avant COVID-19

Le deuil chez les Igala est caractérisé par les chants, la musique, l'hymne funèbre et la danse (Ukagba, 2007, 95). D'après Ukagba (2007, 95) : « ces chants traditionnels et les danses sont exécutés toute la nuit et continuent jusqu'à l'enterrement du mort ». Ces activités liées au deuil apportent un soutien psychologique à celui qui est éprouvé.

La dimension du tombeau est rectangulaire et six pieds de profondeur. Les aînés de la famille décident de l'endroit où l'on va enterrer le mort. On égorge une chèvre surnommée ewo udalu oji (une chèvre qui sert à ouvrir le tombeau). Cette chèvre sert à apaiser les ancêtres pour que ces derniers

rendent la terre souple pour ceux qui vont la creuser. Le tombeau est creusé selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme. Il y a deux niveaux d'excaver la terre : le premier niveau consiste à enlever le sol jusqu'à une certaine profondeur et le deuxième consiste à forer le côté droit (si c'est un homme) ou le côté gauche (si c'est une femme). Lors de l'enterrement, le visage des hommes sont tournés vers le soleil levant parce qu'« il ont conscience de se réveiller très tôt du matin pour aller à leurs champs et à chercher leur pain quotidien. Les visages des femmes sont tournés vers le coucher de soleil pour qu'elles ne soient pas en retard lorsque leur temps de cuisiner arrive » (Ukagba, 2007, 96). En d'autres mots, le positionnement de cadavre dans le tombeau dépend du rôle social qu'il a joué.

L'enterrement comprend deux aspects : l'enterrement proprement dit et la deuxième cérémonie funéraire (Ukagba, 2007, 96). Le premier consiste à mettre le mort dans le tombeau, raser les cheveux, balayer la chambre du mort et donner des cadeaux aux membres de famille. Le deuxième aspect est une cérémonie de *ubi* et de *ogba* où les vivants et les morts (sous forme de mascarades) expriment leurs respects pour celui ou celle qui est morte.

Dans la culture Esan, le deuil est compris comme un moment pour honorer celui qui est parti dans l'au-delà. « La tradition exige que certains rites obligatoires soient d'office accomplis » (Ukagba, 2007, 132). Les rites consistent à nettoyer le cadavre, une vérification post-mortem afin de savoir si le trépassé était sorcier, etc. Les membres de la famille de celui qui est mort doivent s'assurer que le deuil serait complet et bien organisé.

Chez les Tshokwe de la RDC, lorsque le corps est exposé, les membres de la famille de celui qui est décédé sont invités à traverser le cercueil par dessous tandis que les oncles jettent de l'eau sur le cercueil. Cette eau qui doit toucher la femme et ses enfants symbolise qu'ils ont traversé une rivière (Ukagba, 2007, 161). La rivière signifie la séparation entre les vivants et les morts. Après l'enterrement, tous ceux qui avaient accompagné le cadavre au cimetière reviennent à la maison pour un rituel de purification : ils se lavent les mains parce que tout le monde ou tout l'espace communautaire a été contaminé par la pollution de la mort (Ukagba, 2007, 161).

Toutes les cérémonies et les rituels qui interviennent pendant le deuil chez les africains participent du *deuil normal*. Toutefois, la situation de crise sanitaire provoquée par Covid-19 met en cause le déroulement du deuil en Afrique et partout au monde. Car, les modalités funéraires en cette période de mesures sanitaires contraignantes sont déterminées par le gouvernement de chaque pays (HAS, 2020). Qu'entend-on par « deuil normal » ?

II.2. Deuil normal ?

Un deuil normal « se déroule selon un processus comportant plusieurs phases, communes à tous les individus » (Angladette & Consoli, 2004, 911). Ces étapes permettent de surmonter les douleurs après un événement tragique. Celui ou celle qui est affecté ressent un choc, une situation de dépression et ensuite une phase de rétablissement. L'état de choc implique à un certain moment une recherche de la personne disparue. Cette recherche se réalise par « le besoin de parler du défunt, de s'entourer de ses objets, de son cadre familial et des personnes qui l'ont connu et aimé » (Angladette & Consoli, 2004, 912).

Dans le contexte de crise sanitaire de Covid-19, la mesure délimitant le rassemblement d'un grand nombre de gens empêche la phase de recherche de la personne disparue. C'est-à-dire que le peu qui viennent (limité à 20 personnes) ne suffisent pas pour réconforter la personne éprouvée.

II.3. Funérailles pendant et juste après la Covid-19

En RDC, les mesures en rapport avec les funérailles stipulent : « l'interdiction de l'organisation des deuils dans les salles et les domiciles ; les dépouilles mortelles sont conduites directement de la morgue jusqu'au lieu d'inhumation et en nombre restreint d'accompagnateurs ». Cela proscrit une réunion quelconque autour du défunt et les messes des funérailles à l'église et à domicile. Ces mesures frustrer les gens surtout les africains qui sont habitués à enterrer avec un grand rassemblement de foule.

Un reportage de l'AFP sur les avis des gens vis-à-vis des mesures hygiéniques en RDC se résume ainsi : Certains considèrent les mesures préventives qui les empêchent de faire un deuil selon la coutume comme un tabou tandis que les autres tiennent que l'application desdites mesures est un non-respect aux morts et à la culture ancestrale. Considérant la valeur que les africains ont pour les défunts, il y a lieu de croire que les interdictions des funérailles est un signe d'amoindrissement des relations familiales et sociales (AFP, 2020).

HAS (2020) affirme que « Les règles actuelles liées au contexte sanitaire ne permettent pas actuellement d'organiser les obsèques dans des conditions satisfaisantes : Le nombre de personnes présentes en cas de cérémonie est limité à 20 ». Ce chiffre soulève des nombreuses questions : y a-t-il seulement 20 personnes qui comptent dans la vie du défunt ? Par quel mécanisme faut-il sélectionner ou exclure ceux qui vont participer au deuil ? C'est pourquoi l'Observatoire Covid-19, Ethique et société (2020) re-

marque : « Le contexte sanitaire n'est pas favorable actuellement au respect des rituels mortuaires essentiels à l'adieu et au deuil ».

Ces mesures qui ne permettent plus à beaucoup de gens de faire le deuil normal pourraient engendrer un deuil pathologique. Cependant, qu'est-ce qu'on entend par un deuil pathologique ?

Deuil pathologique ?

Une façon de décrire un deuil pathologique est de dire qu'elle est d'une « manière générale, le prototype de la souffrance morale (Bemben & Kaisser, 2014, 4). C'est-à-dire, la personne se reproche de n'avoir pas fait le nécessaire envers le défunt. Le degré et l'intensité de ce que chacun ressent dépendent de l'affectivité et l'attachement que l'on a vis-à-vis celui ou celle qui est morte.

Selon le DSM-V, le deuil pathologique est vécu par un individu qui a perdu un membre proche de la famille ou un ami proche. Cela consiste à pleurer le défunt pendant au moins douze mois. Les symptômes cliniques observés pendant cette période sont : tristesse intense, douleur émotionnelle, préoccupations en lien avec le défunt. Il faut noter aussi que « la réaction de deuil doit être disproportionnée ou en désaccord avec les normes culturelles, religieuses ou de l'âge du patient » (DSM-V). Ceux qui n'attendaient pas que leur proche soit victime de Covid-19 seront tristes et très préoccupés par la mort d'un être cher.

La CIM-10 classe le deuil parmi les troubles de l'adaptation. Le deuil pathologique est une expérience qui n'est pas normale. La CIM-10 (F 42.2) considère le deuil pathologique comme une réaction brève ou prolongée en raison de son expression ou de son contenu lié à l'adaptation. La perturbation de la vie normale occasionnée par la Covid-19 jusqu'à engendrer la mort peut créer un déséquilibre.

Freud (2011) définit le deuil comme une expérience quasi universelle, à laquelle sont confrontés un jour ou l'autre la plupart des individus, souvent même à plusieurs reprises. En d'autres termes, l'expérience de deuil varie d'un individu à un autre. Par rapport à un événement, tout le monde n'a pas la même expérience : ce qui peut provoquer un deuil chez l'un ne peut pas forcément pousser l'autre à faire un deuil. Le deuil est un état douloureux provoqué par la mort d'un être cher. Cette définition rappelle le lien qui pourrait exister entre celui ou celle qui fait son deuil et le défunt. La personne ressent des douleurs affectives intenses parce que quelqu'un de très cher est parti pour ne plus revenir.

Des mesures sanitaires imposées pour combattre le COVID-19 pourraient provoquer quelques comportements de deuil pathologique lorsqu'on ne permet pas aux gens de participer aux obsèques de leurs proches vraisemblablement décédés de Covid-19. Beaucoup de gens seraient choqués, ils vont déclarer leur déni et une dénégation vis-à-vis de l'annonce de décès de leur proche avec qui ils n'ont pas partagé les derniers moments et à qui ils ne donneront les derniers respects traditionnels comme recommandé par les cultures africaines.

Le deuil pathologique est défini par différents auteurs selon cinq (Kubler-Ross) ou quatre étapes (Bowlby, 2007). Ce deuil peut être vécu comme un choc, refus/négation, sentiment de culpabilité, détachement ou une phase de réorganisation. Et cela comprend les étapes suivantes :

- **Choc** : L'annonce de diagnostic d'une victime de Covid-19 à certains proches est vécue comme un choc. Lorsqu'on pense au fait qu'il n'y a aucun vaccin pour sauver la victime d'une telle pandémie, il est possible que les gens soient bouleversés. Ils reçoivent cette annonce comme une catastrophe car aucune personne ne s'attendait à une pareille nouvelle. Ils reçoivent l'annonce aussi comme un choc. Le choc psychologique selon Bloch (1991) est « un état de sidération affective et émotionnelle avec incapacité de réponse adaptée à la suite de l'apparition brutale et inattendue d'un événement créant un traumatisme psychologique majeur ».
- **Refus/négation** : C'est un mécanisme de défense qui consiste à refuser une réalité susceptible de générer une affliction. Dans la (dé) négation la pensée se libère des limitations du refoulement. Les membres de la famille de celui qui est atteint de Covid-19 ont tendance à refuser une telle information. Ils n'acceptent pas que leur proche soit victime d'une maladie qui n'a pas de remède. Ils nient la vérité et refusent de croire que la victime est véritablement atteinte ou mort de Covid-19. Devant l'impuissance de changer la situation, il y a une apparition de sentiments de tristesse, de désespoir et de dépression ».
- **Sentiment de culpabilité** : De nos jours où il y a une tendance à stigmatiser ceux qui sont atteints de Covid-19 (Assignon, et al., 2020) et étant donné que les seules manières à combattre la crise sanitaire à Coronavirus restent la distanciation sociale, l'évitement des personnes contaminées, cela pourrait engendrer un « sentiment de culpabilité, de honte, de colère, et de solitude » chez quelques in-

dividus qui ont d'amis et des relations atteints de Covid-19. Ceux qui entretiennent des relations intimes avec une victime de Coronavirus peuvent se culpabiliser pour différentes raisons : le refus de faire un diagnostic précoce, le refus du traitement parce qu'ils espèrent que la personne ne souffrait pas de Coronavirus. Ces personnes peuvent s'attribuer les causes de la contamination de leur ami atteint de ce virus mortel.

- **Détachement** : L'étape suivante est celle du détachement. Selon Brelot, « c'est la phase transitoire entre le désespoir et l'acceptation. Il y a une diminution de l'intensité des émotions et de l'anxiété ». Ceux qui avaient perdu leur proche dû à la Covid-19 commencent à accepter que le membre de famille ou un ami(e) est parti, ensuite ils commencent à s'adapter à la réalité et réorganisent leur vie à la réalité.
- **Réorganisation** : Cette étape est importante. Il s'agit de l'acceptation que l'on a perdu un proche, un ami, un père, une mère ou un enfant. Cela implique un engagement dans une direction de faire avec l'absence du défunt, de surmonter ses douleurs et de planifier son avenir. Le plan de l'avenir montre que la personne se rétablit très vite à la réalité de la mort d'une personne intime.

Le stress psychotraumatique qu'éprouvent les survivants d'une victime de Covid-19 demeure aujourd'hui encore mal connu. Premièrement, il est mal connu parce qu'on croit que le peu qui ont su reconforter les survivants peuvent leur apporter le soutien dont ils auront besoin. On oublie que les processus de deuil (enterrement) n'était pas respecté selon les normes traditionnelles africaines. Deuxièmement, les spectateurs ignorent les souffrances psychologiques et prennent cette dernière comme une simple émotion.

Je pense que l'attachement psychologique des rescapés de Covid-19 à leur défunt mérite une meilleure gestion dans certains aspects, faute de quoi, cela va provoquer un deuil pathologique. C'est ainsi que je veux exposer quelques critiques du déroulement du deuil lié au Covid-19.

III.0. Critiques de quelques déroulements liés au Covid-19

Mon seul objectif est de montrer comment la mauvaise gestion de la crise de Covid-19 a préparé les personnes psychologiquement fragiles à souffrir de deuil pathologique. Commençant par l'annonce, l'autopsie, le suivi psychologique et l'absence des proches de celui qui est mort de

Covid-19, le manque d'une approche professionnelle peuvent causer des blessures psychologiques. Beaucoup des gens auraient bien fait leur deuil n'eut été certaines règles interdisant le rassemblement et la présence des relations intimes pendant le confinement. Il y avait des « cérémonies restreintes, impossibilité de voir le corps, obsèques et enterrement reportés » (Santé, 2020) qui s'ajoutent à la souffrance psychologique de celui ou celle qui a perdu un être qui lui est très cher.

L'annonce

Dans le contexte de pandémie à Coronavirus, la question qui se pose est celle-ci : faut-il annoncer le diagnostic aux membres de famille ? Si oui, comment et de quelle manière ? Dans quelles limites ? Et si non, voulons-nous que la contamination se propage ? Comment est-ce que les médecins ont pu gérer cette situation pendant le dépistage de Covid-19 ? Jolivet et al., (2017, 16) affirment que « toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé », c'est-à-dire que les médecins qui trouvent un cas positif de Covid-19 doivent déclarer à son patient son état de santé.

Dans certains cas, il est conseillé d'informer les proches de celui ou celle qui est testé positif au Coronavirus pour qu'ils puissent prendre des précautions de ne pas être contaminés. Si cela est mal fait, les relations du malade pourraient l'abandonner jusqu'à la mort. Etant donné que la Covid-19 est une maladie infectieuse transmissible, les amis n'auront pas d'opportunité de faire le deuil avec le cadavre selon leur tradition. La mauvaise annonce de cas positif de la Covid-19 pouvait dégénérer à un deuil pathologique. Actuellement, « les circonstances de l'épidémie amplifient la brutalité et l'intensité de l'annonce de la fin de vie et de la mort elle-même » (HAS, 2020).

L'autopsie

Selon Jolivet et al., (2017, 126) autopsie « correspond à l'examen interne du cadavre ». On distingue entre autopsie médico-légale (qui recherche des causes criminelles de la mort. Elle est ordonnée par un magistrat et réalisée par un médecin légiste), l'autopsie scientifique (demander par le médecin pour connaître les causes de la mort et réalisée par un anatomopathologiste) et des cas particuliers. Considérant la complexité de la Covid-19, moins de soins sont pris pour faire l'autopsie. Il semblerait que beaucoup de décès pendant la pandémie étaient classifiés comme victimes de Coronavirus. Le manque d'autopsie et de discrétion d'annonce font fuir ceux qui devraient apporter les soutiens à la famille du défunt. De ce fait, certaines familles se sentaient seules pendant cette période douloureuse.

Suivi psychologique

Il est possible de faire une idée sur la dévastation psychologique de quelqu'un qui n'a pas vu la dépouille ni assisté à des rituels funéraires de son proche. Dans le cas de Claire qui n'a pas assisté aux obsèques de son beau-père, elle dit : « son corps devient un parmi tant d'autres » (Cometti, 2020). En d'autres mots, elle considère la manière où on allait traiter son cadavre comme si son beau-père n'a pas des gens qui comptent dans sa vie. L'absence de quelqu'un qui n'a pas donné son avis pour l'enterrement de quelqu'un avec qui il a partagé une relation intime est un élément important de la cause de deuil pathologique. En outre, considérant l'ampleur de la pandémie à Coronavirus, tous les spécialistes tant médicaux que psychologiques étaient saturés. Le manque de suivi psychologique adéquat pour des personnes affectées va dégénérer en un deuil pathologique.

« La personne qu'on aime est morte seule »

Les mesures préventives qui s'imposent ne permettent pas que l'on soit près de ses proches lorsqu'on suspecte que le malade est atteint de la Covid-19. Cometti (2020) raconte l'expérience de Claire qui a perdu son beau-père en plein confinement. Claire et sa mère souhaitaient quitter la France pour se rendre au chevet du malade pour une dernière visite, mais le malade était en Italie. Selon le témoin de Claire, « Dans ces moments-là, on veut juste être avec ses proches, et c'est impossible » (Cometti, 2020). La crise sanitaire à Coronavirus a fait que le gouvernement de plusieurs pays interdit le grand rassemblement et les proches doivent rester à distance pendant que les « étrangers » enterrent leurs frères ou mère ou membre de famille. Ce que Claire ressent nous parle d'un possible cas de quelqu'un qui serait atteint d'un deuil pathologique.

Conclusion

Arrivé au terme de notre réflexion sur les injonctions funéraires pendant et juste après la Covid-19, il est bien de souligner que l'éruption de la Covid-19 a engendré une modification dans notre façon de faire le deuil. Ainsi, à cause de cette pandémie qui a ravagé le monde entier, certaines mesures préventives ont été mises en place. Dans notre opinion, le deuil pathologique est le résultat de la mise en pratique des barrières qui ont empêché les gens de faire leur deuil.

Nous avons expliqué le concept du deuil pour montrer à quel point les injonctions proposées pour combattre la Covid-19 ne sont pas favorables à faire son deuil. Il s'agit de comprendre comment quelques cultures

africaines font leur deuil, leur conception de la mort, les cérémonies de deuil. Notre idée a été de signaler qu'à travers les cérémonies de deuil dans quelques cultures traditionnelles africaines choisies les gens arrivent à faire un deuil normal.

Le deuil normal comporte un degré de tristesse léger et moins de douleur tandis que le deuil pathologique comporte un degré de tristesse dur et une intensité de douleur très haute. Le deuil pathologique est caractérisé par les réactions hors normes.

La gestion de cette pandémie à Coronavirus avait prédisposé les gens à un problème de deuil pathologique. Cela a été compliqué par la façon d'annoncer le décès d'une victime de la Covid-19 à ses proches, le manque d'autopsie et de suivi psychologique et dans la plupart de cas par l'absence des membres de famille lors de l'inhumation de leur proche. Notre critique n'a pas pour but de s'opposer à des mesures préventives prises mais plutôt montrer à quel point le deuil pathologique est une conséquence de ces mesures.

Bibliographies

1. ABANUKA, B., (2009). *Further critical studies on the Igbo world*, Nsukka: Spiritan Publications.
2. AFP, *Les congolais à faire le deuil de leurs deuils*, dans *Le journal de Montréal*, 1 Avril 2020, disponible sur : <https://www.journaldemontreal.com>. Consulté le 17/08/2020 à 12h.
3. Angladette & Consoli (2004). *Deuil normal et pathologique*, dans *La Revue du praticien Douleur-Soins palliatifs Accompagnement Partie I/Module 6*, Q. 70.
4. ASSIGNON, C., et al., (2020). *Les malades du coronavirus et leurs proches stigmatisés*, dans *Actualité Afrique*, Madugou. Disponible sur : <https://m.dw.com/fr/les-malade-du-corona>. Consulté le 23/07/2020.
5. BEMBEN, L. & KAISSE, L., (2015). *La pré-admission et l'admission en institution médico-sociale, Repères éthiques. Juillet-aout-septembre 2015*.
6. BEROUD, et al., (2014). *Deuil, évolution conceptuelle et nouvelles définitions*, dans *Med Suisse* 10 :565-8.
7. BLOCH, V. (1991). *Troubles liés au deuil normal*, Paris, PUF.
8. BOWLBY, J., (2007). *Attachement et perte Vol 2. La séparation, angoisse et colère*, Paris, PUF.

9. CAMARA, M., *Coronavirus : la fin d'un monde ?* dans *Jeune Afrique*, disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com>. Consulté le 14/08/2020 à 17 :18
10. Classification internationale des troubles mentaux et des troubles du comportement (CIM-10), (1994). Masson, Organisation mondiale de la santé.
11. COMETTI, L., (2020). *Coronavirus : « La personne qu'on aime est morte seule... » Le deuil, plus terrible encore en période de confinement*. Disponible sur : <https://www.20minutes.fr/societe>. Consulté le 23/07/2020.
12. Diagnostic and Statistical Manual of mental disorders (DSM-V), (2013). Washington, DC, American Psychiatric Association.
13. DOUTRELUGNE, Y., & COTTENCIN, O., (2009). *Thérapie brèves : situation cliniques*, Paris, Elsevier Masson.
14. Espace éthique ile de France, « Observatoire Covid-19, Ethique & société, attitude, pratique en fin de vie et après le décès : analyses et propositions » - 20 avril 2020 : <https://www.espace-ethique.org/sites/de-faut/files/fins-de-vie-deces-15.04.20>. Consulté le 22/07/2020 à 1419.
15. Franceinfo – France Télévision, *Comment parvenir à faire son deuil d'une victime du coronavirus ?* publié le 08/04/2020, disponible sur : <https://mobile.francetvinfo.fr/maladie>. Consulté le 23/07/2020 à 14 :48.
16. FREUD, S., (2011). *Deuil et mélancolie*, Paris, Payot.
17. Haute Autorité de Santé (HAS), *COVID-19. Fin de vie des personnes accompagnées par un établissement ou service social ou médicosocial*, Validé par la CSMS le 6 mai 2020.
18. Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ), (21 mai 2020), *COVID-19 : Mesures sanitaires recommandées pour la population générale*, Québec.
19. JOLIVET, A., et al., (2017). *Santé public. Lecture critique d'article-Médecine du travail-Médecin légale*, Paris : éditions Vernazobres-Grego.
20. KUBLER-ROSS, E., (1969). *On death and dying*, Oxford, Routledge.
21. Observatoire Covid-19 Ethique et société (2020). Disponible sur : <https://www.espace-ethique.org>. Consulte le 23/07/2020 à 05 :48.
22. Organisation mondiale de la Santé (OMSa) (2020). *Maladie à corona virus 2019 (COVID-19) : questions-réponses*. Consulté le 14/08.2020 à 11h 15.
23. Organisation mondiale de la Santé (OMSb) (2020). *Nouveau coronavirus 2019 (COVID-19) : conseils au grand publique*. Consulté le 14/08.2020 à 11h 30.

24. Organisation mondiale de la Santé (OMSc) (2020). *Allocution liminaire du Directeur Général de l'OMS lors du point presse sur la COVID-19 – 11 mars 2020*. Consulté le 14/08.2020 à 12h 30.
25. Santé (2020). *Comment faire le deuil d'un proche décédé du Covid-19 ?* disponible sur : <https://santé.journaldesfemmes.fr>. Consulté le 23/07/2020 à 15.56.
26. SCHNAPP, J., *COVID-19 et la tentation eschatologique*, 2020, disponible sur : <https://www.lepoint.fr>. Consulté le 14/08/2020 à 16 :28.
27. UKAGBA, G.U (ed.) (2007). *The Kpim of Death. Essays in Memory of Rev. Fr. Prof. Pantaleon Osondu Iroegbu. Studies in African Philosophy and Culture, s.l., Trafford Publishing*.
28. UNICEF, 2020, *La maladie à coronavirus (COVID-19) : Qu'est-ce que c'est ? En savoir plus sur le coronavirus pour mieux vous protéger*. Consulté le 14/08.2020 à 10h 13.

Rationalité scientifique et diversité culturelle. Cas de l'Afrique subsaharienne.

Prof Cyprien Bwangila Ibula, sj

Introduction

Dans cet article, nous voulons soutenir que l'un des principaux objectifs de la science est de prouver que le monde est intelligible, qu'il est à la portée de la raison humaine. En effet, depuis les débuts de la science et de la philosophie, on note un effort inlassable pour déterminer les perspectives communes qui permettent aux hommes de se comprendre, si différents qu'ils soient les uns des autres et de comprendre le monde. Aujourd'hui, nous reconnaissons dans la mondialisation ou la globalisation, le désir d'universaliser cette compréhension, c'est devenu une nécessité pour toutes les collectivités et les nations du monde. En outre, cette tentative de compréhension rationnelle du monde a une histoire, étroitement liée à celle des sciences, mais aussi à celle des techniques et de la philosophie. Cette histoire ne peut plus être confondue à celle de l'Occident ; il s'agit d'une histoire humaine devenue universelle au sens où les interactions entre les hommes tendent à former des réseaux planétaires. Aussi, pour aboutir, cette histoire devrait prendre en compte, d'une part, les apports de différentes aires culturelles, et d'autre part, au-delà de la spécificité des systèmes conceptuels, la nécessaire interconnexion des cultures et plus particulièrement le partage des savoirs scientifiques. Dès lors, une question fondamentale se pose pour nous : dans le contexte de planétarisation (de la science), de la mondialisation, de la globalisation, peut-on élaborer une rationalité commune, critique et partagée, active aussi bien dans la production du savoir que dans la conduite de nos collectivités et nations ? Car nous considérons que la science actuelle n'est ni le fruit d'une seule civilisation, ni la conséquence d'une seule et unique histoire. Aussi affirmons-nous que la construction de la rationalité dans l'histoire du monde et dans l'histoire des sciences ne s'est pas arrêtée en chemin ; elle est toujours dynamique, ouverte et critique.

La tâche est donc double (pour l'avènement d'une telle rationalité) : il faut d'une part en forger le concept et, d'autre part, inventer des institutions capables de donner corps à un tel projet¹. Par ailleurs, il est de plus en plus avéré aujourd'hui que si la rationalité est une, ses modes d'apparition sont diversifiés. D'une manière générale, c'est dans la manière organique

1 Cf. B., Saint Sernin, *Le rationalisme qui vient*, Paris, col. « Tel », Gallimard, 2007, 337 p.

dont les contenus scientifiques sont tissés à partir des matériaux issus de diverses cultures (et assimilés dans des constructions rationnelles) en prenant compte des histoires diverses, partagées ou non entre les peuples (et/ou à partir de leurs contextes ou de leurs rapports au monde) que l'on peut comprendre toute la complexité de la rationalité scientifique.

En effet, aujourd'hui, il apparaît de plus en plus clair que l'universalisme scientifique, qui a pris son sens dans l'enracinement occidental de la science contemporaine, doit prendre corps non seulement dans une sorte d'élargissement du champ du savoir (notamment à travers l'étude d'autres disciplines), mais encore dans une sorte d'approfondissement des logiques propres aux autres univers de signification (ou épistémé), dans leurs différences. Par ailleurs, il est vrai que c'est la communauté scientifique qui s'investit à fond dans la recherche, mais ses résultats sont bien un patrimoine de l'humanité ; les découvertes scientifiques forgent à leur façon le destin de nos sociétés et de nos cultures. On se rend bien compte que toutes les recherches aussi bien en sciences naturelles et expérimentales qu'en sciences humaines et sociales sont substantiellement et non plus accidentellement intégrées à la société. En d'autres mots, la science actuelle n'a d'avenir que si elle est capable, d'une part, d'élargir le champ de la rationalité et, d'autre part, de l'approfondir. Ainsi, pourra-t-elle approcher l'intelligibilité du monde et, au-delà, être au cœur du développement des sociétés et des nations de la Terre.

0. Qu'entendons-nous par « Science » ?

À la suite de Jean Ladrière, on peut définir la science comme la somme actuelle des connaissances scientifiques, ou comme une activité de recherche, ou encore comme une méthode d'acquisition du savoir². Néanmoins, la science ne peut pas être réduite à une simple méthode de connaissance ni même à un simple corps de savoir. Ce qui caractérise aussi la science, c'est à la fois le fait que l'objet dont elle traite doit être clairement identifié ; elle doit avoir un contenu. Ce qui lui permet d'apporter des connaissances sur son objet et le contenu de la science revêt toujours un caractère universel. Par ailleurs, la science doit être capable d'expliquer ses moyens d'investigation et sa méthode de construction de la connaissance.

La science est un phénomène socio-culturel d'une immense ampleur. Elle domine désormais tout le destin de nos collectivités. Toutefois, quelle que soit la réussite spectaculaire des pratiques scientifiques, il ne faut pas sous-estimer le rôle déterminant du milieu socio-culturel qui influe sur la recherche scientifique d'une manière directe ou indirecte. Outre les consé-

2 Cf. J. LADRIERE, *Les enjeux de la rationalité. Le défi de la science et de la technologie aux cultures*, Paris, Aubier-Montaigne, 1977.

quences imprévisibles, toujours possibles des découvertes scientifiques, nous constatons que les écheveaux socio-culturels peuvent favoriser ou défavoriser la recherche scientifique elle-même.

L'objectif principal de la science, rappelons-le, consiste à montrer que « le monde est intelligible ». A partir de cette proposition initiale, nous voudrions d'abord faire ressortir quelques préalables pour l'avènement de la rationalité scientifique dans une société, ensuite proposer un état des lieux de la situation de la science en Afrique et, enfin, proposer des pistes qui nous paraissent indispensables si l'on veut construire dans notre pays un espace viable d'une science partagée et qui prenne appui sur la diversité culturelle.

1. Conditions générales de l'essor de la rationalité scientifique³

Pour penser « objectivement », l'homme a toujours cherché à se libérer du mythe et de la superstition. En outre, l'expérience de l'erreur et celle de la contradiction sont des occasions décisives pour l'émancipation de l'esprit. Mais celle-ci suppose un dialogue entre les thèses opposées et, même un contact entre populations à mythologies différentes. Ainsi, pour étudier systématiquement les relations rationnelles, il ne faut pas être totalement absorbé par l'urgence des préoccupations vitales, des loisirs aussi sont nécessaires : le chercheur doit être un homme affranchi du souci de la survie quotidienne.

Ces deux conditions, qui constituent les deux fondements de la pensée scientifique, à savoir : la recherche de l'objectivité et l'amour du rationnel, se sont trouvées réunies, par exemple, dans la Grèce antique. La Grèce avait des contacts avec l'Orient, l'Afrique du nord (spécialement l'Égypte) et l'Occident. Cet emplacement géostratégique a été exploité à bon escient et un niveau de vie élevé offrait des loisirs permettant le libre échange des idées, la discussion et la recherche désintéressée. Dès lors, il n'est pas étonnant que l'avènement d'une pensée philosophique et scientifique se soit produit en Grèce. Ce qui influence encore aujourd'hui la pensée mondiale en général, et la pensée occidentale, en particulier. Cependant, l'éveil de l'esprit scientifique seul ne suffit pas, encore faut-il qu'il se développe. Le progrès scientifique est donc aussi tributaire des conditions sociologiques et culturelles favorables. En effet, les représentations scientifiques sont fortement liées à une vision idéologique du monde. La science moderne, en

3 Mes écrits antérieurs peuvent aider à scruter davantage le sujet, il s'agit notamment de : « interactions entre science et société », *Revue philosophique de Kimwenza*, n. 2, Septembre 2009, pp. 21-35 ; « Science, démocratie et rationalité », in *Actes des XI^{èmes} Journées Philosophiques de Canisius*, Avril 2009, pp.179-204 et « Rationalité scientifique et contrôle politique en Afrique », *Revue Philosophique de Kimwenza*, n. 9, Février 2013, pp.27-40.

particulier, est liée à la représentation du monde propre à la bourgeoisie occidentale qui se sent extérieure au monde tout en tachant de l'exploiter et de le maîtriser⁴. Les sciences modernes se présentent ainsi comme une production culturelle spécifique émanant d'une civilisation particulière.

En effet, si l'on considère des savoirs particuliers, on arrive à déceler la manière dont l'origine socio-culturelle des paradigmes influe sur l'évolution des disciplines. Par exemple, la médecine occidentale était plus centrée sur le curatif que sur le préventif, plus sur la thérapeutique que sur l'hygiène. Cet aspect des choses s'explique par le fait que la médecine en soi s'est structurée autour des demandes de santé des classes privilégiées. On peut donc considérer que d'autres savoirs auraient pu être construits à la place ou à côté de la médecine. Ces savoirs ne seraient pas liés au même projet de maîtrise et d'exploitation de la nature. Cependant, bien que l'analyse nous fasse percevoir que les savoirs scientifiques se structurent autour d'un certain nombre de projets, l'expérience montre aussi qu'on ne peut pas structurer le monde n'importe comment, sous peine d'échouer dans certaines initiatives. Il y a donc une certaine rigueur interne à la science qu'il faut respecter. Ainsi, les sciences peuvent être comprises comme l'expérience de constructions liées à un certain nombre de contraintes. Le savoir scientifique se construit souvent par rapport aux contraintes. On ne peut prétendre qu'il suffit de changer de milieu socio-culturel pour contourner ces contraintes.

1.1. La Science : un enjeu social

Dans la société contemporaine, les sciences et les technologies ont pris une part importante dans l'organisation de la société, au point qu'on ne pourrait plus s'en passer. Les connaissances sont toujours des représentations de ce qu'il est possible de faire et, par conséquent, des représentations de ce qui pourrait être l'objet d'une décision dans la société.

L'avènement de la rationalité scientifique est à prendre en compte pour le développement de notre continent et l'épanouissement de ses habitants. Pour nous, ce problème se décline au moins en trois aspects. D'abord, il faut que l'instruction générale soit aussi répandue que possible à travers tous les villages, villes et cités de nos pays. Les Nations Unies et l'Unesco en ont fait d'ailleurs l'un de leurs principaux objectifs pour toutes les nations de la Terre. Ensuite, il faut aussi que dans tous nos villages, secteurs et territoires, les conditions d'une autonomie, ou du moins, d'une réceptivité scientifique se réalisent, pour que les échanges et les transferts du savoir et des biens qui lui sont associés soient rendus possibles. Enfin, il faut que les

4 Cf. G. FOUREZ, *La construction des sciences. Introduction à la philosophie et à l'éthique des sciences*, Bruxelles, De Boeck-Wesmel, 1996, p. 137.

lieux de recherche, de découverte scientifique et d'invention technologique qui ont été, du début de la science moderne à nos jours, concentrés dans un nombre restreint de pays, d'institutions et de réseaux, essaient sur toute l'étendue de nos nations africaines. L'enseignement et la recherche doivent jouer un rôle décisif et prépondérant dans la réalisation de ces objectifs.

1.2. Les défis

Dans une première phase, il faudrait souligner l'importance des apprentissages fondamentaux : lecture, écriture et calcul. Dans nos pays, le gouvernement central et provincial devraient rendre ces fondamentaux accessibles à tous les citoyens, en réduisant les grandes inégalités qui affectent l'enseignement primaire⁵. Le deuxième problème est mal résolu dans la plupart des pays africains. En effet, à cause de l'insuffisance de conditions de recherche et de travail dans nos pays, le nombre de nos élites scientifiques s'exilent ou émigrent facilement vers les pays mieux lotis. Ce qui constitue, pour nos nations, une perte de substance. Fort heureusement, durant cette dernière décennie, il y a eu, dans nos universités et instituts supérieurs congolais, un retour massif de nombreux enseignants résidant à l'étranger. Ce qui fait présager qu'une amélioration nette et qualitative de la rémunération de nos enseignants et chercheurs amenuiserait beaucoup la fuite des cerveaux. En effet, l'accession à l'autonomie scientifique requiert des foyers d'enseignement, de recherche et d'innovation. En Afrique noire, nous peinons déjà à former des élites scientifiques et, plus encore à les garder. Les causes de ce drame sont assez bien diagnostiquées. Les remèdes sont-ils connus et appliqués ? Le troisième problème concerne toutes les collectivités et toutes les nations du monde, même celles où se trouvent des institutions au sein desquelles, parfois depuis des siècles, s'est élaboré le savoir. Il s'agit de savoir comment faciliter une meilleure répartition des pôles d'excellence scientifique et technologique sur la Terre. Chez nous, ce problème se pose encore avec beaucoup d'acuité. Ce qui étonne est le fait que, quand bien même on dénombrerait les raisons de l'essor des institutions prestigieuses, on ne parvient pas à en reproduire la formule ailleurs. Ceci illustre bien le cas de nos universités et instituts de recherche africains. La plupart ont été conçus et réalisés sur le modèle de certaines universités prestigieuses d'ailleurs mais on ne prend pas suffisamment en compte les besoins et les réalités locaux. Ce modèle est aujourd'hui en souffrance. Ce problème devrait préoccuper tous les responsables de la politique de la recherche, qu'elle se forge dans les universités ou dans les entreprises.

5 Dans notre pays, le président de la République a rendu la gratuité de l'enseignement obligatoire. Toutefois, la rémunération des enseignants, n'étant pas encore conséquemment prise en compte par le gouvernement, ladite gratuité telle que pratiquée à ce jour et avec des grèves récurrentes des enseignants, court le risque de conduire à la baisse du niveau de l'enseignement primaire et secondaire au Congo.

De nos jours, l'inégalité scientifique entre les collectivités ou les nations est un phénomène considérable et dramatique dans la mesure où l'accès aux biens élémentaires (nourriture, santé, énergie, sécurité, etc.) dépend des sciences et de la technologie. Notre continent, en général, et la République démocratique du Congo, en particulier, accusent un retard considérable dans la promotion de la techno-science ; cependant disons-le sans ambages : cet état de choses n'est pas fatal. Il ne tient pas à une inégalité naturelle entre les hommes, mais à des conditions politiques et sociales auxquelles on peut remédier à tout moment. La promotion des conditions favorables peut amener à une équité scientifique entre nations et collectivités. Il va sans dire que cette amélioration ne conduit pas automatiquement à faire des collectivités ou des nations africaines des Etats technologiquement avancés. Ceci constitue néanmoins un préalable fondamental.

En somme, les sociétés humaines sont devenues très dépendantes des découvertes scientifiques et des innovations technologiques. Il est donc impérieux que nos Etats et nos collectivités locales parviennent très vite à créer des lieux d'excellence, créatifs et réceptifs. Les indépendances politiques en Afrique ont fait croire que la création des universités et des centres de recherche doteraient nos pays d'une certaine autonomie scientifique et technologique. Pour ne pas être pessimiste, reconnaissons que cela s'est produit mais à une petite échelle. Certes, des élites se sont formées dans un certain nombre de nos pays, mais elles émigrent facilement vers des horizons plus prometteurs. C'est donc à la fois un devoir politique et une entreprise difficile et de longue haleine que de créer des pôles de réceptivité et d'activité scientifiques en Afrique, en RD Congo. En effet, puisque, dans tous les domaines de l'action collective, le savoir est une source d'efficacité, comment faire en sorte que le génie scientifique et technologique soit répandu de façon égale en Afrique subsaharienne en général et en RD Congo en particulier ?

Grosso modo, si nous nous situons à l'échelle de la planète, nous nous trouvons devant la situation suivante : « la santé des individus, la richesse des nations, la puissance des Etats dépendent de la capacité des unités politiques à générer du savoir et du savoir-faire, soit pour inventer des manières appropriées de résoudre leurs propres problèmes soit pour être en mesure de s'adapter à leurs besoins des découvertes ou des inventions faites ailleurs »⁶. C'est là le grand défi que notre continent doit relever. Sans être au départ un lieu de grandes découvertes ni de grandes inventions scientifiques, comment peut-il s'approprier ces dernières pour résoudre ses propres problèmes ? C'est un défi qui est lancé aux chercheurs africains actuels.

6 B. SAINT SERNIN, *Le rationalisme qui vient*, Paris, Coll. « Tel », Gallimard, p. 17.

Pour notre continent et notre pays, nous pouvons apprendre beaucoup de la manière dont la rationalité scientifique s'est imprégné dans les autres cultures du monde et est devenue le levier du développement des peuples et des nations. En effet, l'inventivité, la créativité dans les sciences et les arts peuvent provenir de la capacité qu'a l'élite d'un peuple de se réapproprier et assimiler un héritage qui ne lui appartient pas en propre et d'explorer des voies nouvelles qui n'étaient même pas envisageables ni prévisibles au sein de l'héritage reçu. La réceptivité active et l'imitation peuvent constituer un processus universel, propre au travail de la raison. Elles peuvent conduire véritablement à l'autonomie et à la création. Cependant, dans ces conditions se posent plusieurs problèmes. Nous en soulignons un qui nous paraît fondamental : « que doit être l'ouverture pour que l'imitation mène à la création ? »

Pour ce faire, il apparaît important de relever ici quelques préalables. Nous admettons, à la suite de certains philosophes comme Condorcet, Popper et Saint-Sernin, qu'il y a un lien entre la vie des sciences et la liberté des hommes. En effet, on ne peut pas assurer durablement la créativité scientifique et l'innovation technologique (qui est tributaire de la recherche) dans des régimes où la liberté est bridée. Avec Saint-Sernin, particulièrement, on s'aperçoit qu'on ne peut pas non plus, compte tenu de la nature intrinsèque de la science et de la technologie, adopter les sciences et les techniques, tout en récusant, parfois violemment, l'esprit de libre examen d'où elles procèdent. John Herschel le soulignait déjà à juste titre en 1830 quand il écrivait que « les progrès des sciences impliquaient une bonne circulation des idées et que les échanges critiques exigeaient des institutions démocratiques »⁷.

Au niveau du continent africain, souvent l'Afrique du sud est le seul pays qui figure parmi les 31 pays qui produisent plus de 98% des articles scientifiques les plus cités au monde. La conséquence que nous pouvons tirer de telles études, c'est qu'une action politique rigoureuse peut porter des fruits en peu d'années. Tout n'est pas perdu pour la RD Congo ! Il n'y a pas de fatalité, mais il n'y a pas non plus de recette magique pour insuffler à une nation ou à une collectivité la capacité de générer du savoir et de l'innovation technologique. Même les puissances scientifiques renferment en leur sein une diversité incroyable, voire des disparités invraisemblables. Cette question continue d'ailleurs d'intriguer les historiens des sciences jusqu'à ce jour. Toutefois, nous sommes convaincus que la démocratisation continue des régimes politiques africains, sans constituer une solution magique en soi, peut augmenter les possibilités scientifiques de ces pays en vue d'améliorer la santé, de purifier l'eau, de distribuer des soins, de nourrir leurs populations et d'assurer les transports de leurs habitants.

7 B., Saint Sernin, *op.cit*, p. 147.

2. Quelques réflexions sur la rationalité scientifique

L'intelligibilité du monde que révèle la science s'est constituée tout au long de l'histoire humaine. En effet, différentes sociétés depuis l'antiquité ont élaboré diverses manières de faire de la « science ». Aussi, aucun travail sérieux sur notre capacité de maîtriser la nature ne peut être entrepris si l'on ne prend en compte l'histoire des sciences dans sa diversité. Un deuxième axe de réflexion consiste à souligner le fait que les savoirs qui viennent d'autres espaces culturels sont susceptibles de renouveler aussi bien les débats scientifiques que les différentes approches du réel. Au demeurant, l'activité scientifique n'est pas « géocentrée », elle se nourrit des cultures au contact desquelles elle se déploie ou elle s'est déployée, en des temps et des lieux divers. Un troisième point consisterait à montrer que si la science a une histoire, toutefois le mot « science » ne convient pas toujours à couvrir toutes les configurations de savoirs et de pratiques recensées dans des cultures souvent très différentes. Ainsi, l'histoire des sciences comme d'ailleurs celle de la rencontre des rationalités ne peut être que l'histoire des connaissances ou des savoirs qui, à travers le temps et l'espace, s'inventent, se transmettent, s'appliquent et se modifient, réfléchissent sur elles-mêmes au travers de la pensée critique, philosophique et par l'interpénétration avec d'autres instances de la culture. La quatrième réflexion découle de la précédente : la réalité effective de la science repose sur sa dimension réflexive et se rapporte à son intelligibilité, c'est-à-dire son appropriation par la raison, mais aussi par des pensées subjectives singulières, de tel ou tel autre élément du savoir. Aussi, il ne saurait y avoir de science sans capacité d'intelligibilité puisque toutes les réceptions sont le fruit d'expériences vécues par ces mêmes subjectivités et participent en même temps de la vie des « communautés »⁸.

3. L'état des lieux de la « Science en Afrique »

Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans un contexte où l'attention est portée sur la mondialisation ou la globalisation. Dans un tel contexte et face à l'interpénétration des problèmes qui se posent au niveau de la planète, la question de la science en Afrique, en l'occurrence celle de sa capacité d'utiliser cet outil pour asseoir son développement, est devenue une préoccupation majeure. Certes, la mondialisation, plus axée sur les résultats et les techniques, en considérant notamment la science comme un produit, a de facto consacré l'économie comme sous-produit de la science. Notre continent est quasiment exclu de cette économie à cause du manque de vision claire sur ce qui doit être accompli, de l'obsolescence des équipements, de la très faible productivité scientifique, l'exode des cerveaux,

8 Cf. B. MVE-ONDO, « Rationalité scientifique et diversité culturelle », tiré de https://www.carin.info/article_p.php?ID_ARTC... Consulté le 25/12/2016.

l'extraversion des thématiques de recherche. Dans une étude antérieure, nous parlions de la marginalisation scientifique de l'Afrique⁹. D'autres auteurs parlent carrément de « fracture scientifique » pour décrire ce phénomène, dû notamment au peu d'investissements alloués à la recherche scientifique. En 2000, notre continent n'y consacrait que 0,8 % de ses dépenses. Le niveau du volume de la production scientifique y est très bas. La part des publications scientifiques de l'Afrique subsaharienne atteignait à peine 1% (en 2000). Au niveau de la nature de la production, nos universités et nos instituts de recherche africains prennent peu en compte les savoirs endogènes. Presque souvent nous adoptons aisément une démarche, mimétique et répétitive des modes opératoires des laboratoires du Nord ; nous ne sommes pas parvenus à coupler la science à nos traditions culturelles. Sous de tels auspices, nos communautés scientifiques ne peuvent pas assurer le changement des mentalités. En termes de qualité et de pertinence, nos universités et nos centres de recherche ne font le plus souvent qu'agiter les paradigmes et autres méthodologies mis au point ailleurs. A tel point que l'innovation y est rare et l'émission des brevets pratiquement inexistante. Ceci est dû à plusieurs facteurs : l'absence d'une politique de la recherche lucide et claire de la part de nos gouvernements, le cloisonnement trop marqué entre nos secteurs de recherche (quand ils existent), le manque de structures de transfert, de diffusion et de valorisation de la science et de la technologie. Par ailleurs, nos universités et nos structures de recherche sont totalement dépendantes du Nord. Elles importent tout et leurs productions sont orientées à la consommation externe.

4. Pour l'émergence de la rationalité scientifique en Afrique et en RDCongo

La rationalité que nous voulons voir émerger dans notre continent devrait être une rationalité partagée, ouverte et critique. C'est celle qui peut faire naître un nouveau régime de raison, à savoir un régime qui mêle la créativité individuelle à la créativité collective. Ce qui devrait être nouveau aujourd'hui, contrairement à la science moderne où la création est souvent attribuée au génie des individus, c'est que la percée créatrice, surtout quand elle implique un entrecroisement inédit des spécialités distinctes, semble devoir être imputée à une collectivité plutôt qu'aux individus qui la composent, bien que l'engagement individuel soit souvent décisif.

Par ailleurs, la science a cessé d'être seulement la forme par excellence de la connaissance ; elle est devenue un instrument de puissance. Sa pratique relève aussi bien de la morale, de la politique, de la métaphysique

9 Cf. C., Bwangila Ibula, « Science, démocratie et rationalité », in Comment surmonter la marginalisation en Afrique ? , Actes ds XI^è Journées philosophiques de Canisius, Kinshasa, « Publications Canisius », Ed. Loyola, 2008, pp. 179-204

que de la religion. Ces instances ne sont plus désormais ces juridictions extérieures pour la connaissance ; elles font partie de la science elle-même. Même si les avis sont partagés, il est important de distinguer, au sein même de l'activité scientifique, ce qui est véritablement rationnel de ce qui est idéologique.

De plus, la créativité collective est une des caractéristiques de cette rationalité partagée. Il s'agit de mettre en relief le rôle irremplaçable et incontournable des échanges, des débats, voire des revirements, des incertitudes levées ou épaissies qui caractérisent le travail scientifique. Néanmoins, cette rationalité partagée garde les exigences de la raison classique. Ainsi, l'instruction obligatoire et générale des populations, le discernement et la sélection des talents, l'atteinte de l'excellence dans une discipline restent les premiers réquisits. D'où la mission que l'Organisation des Nations Unies a confiée à l'UNESCO : inciter les Etats à faire accéder l'ensemble de leur population à l'instruction élémentaire, renforcer l'école secondaire et développer les universités et les centres de recherche. En gros, l'objectif est clair, mais le but est encore loin d'être atteint, surtout en Afrique subsaharienne. Sans doute, il y a des conditions culturelles pour accéder à la modernité scientifique. En outre, la communication et les échanges entre savants demeurent des conditions nécessaires de l'avènement d'une rationalité scientifique collective et partagée. Aussi, la première condition, nécessaire et fondamentale, est le choix des hommes, c'est-à-dire le mode de sélection des talents et les moyens d'attirer les meilleurs.

La science et la technologie sont d'un poids croissant sur la marche des sociétés : dès lors, comment créer dans nos pays des lieux où se réalisent une bonne réception de la science et de la technologie (souvent venues d'ailleurs) et un bon ajustement de ces dernières aux besoins de nos collectivités ? Par ailleurs, comment faire en sorte que la réceptivité devienne créativité en Afrique subsaharienne ? Il tombe sous le sens que la transformation des lieux de réception en lieux de création se fait difficilement. Dans bon nombre des pays africains, on peine à réaliser que l'esprit de découverte et la liberté sont intimement liés. Le premier ne peut exister durablement si la seconde fait défaut.

Ainsi, encourager la création des sociétés savantes, des académies des sciences, favoriser des espaces de rencontre entre chercheurs et la libre circulation des savoirs peuvent être d'un apport essentiel pour notre pays et pour notre continent. En effet, ces institutions sont capables de diffuser, hors de la sphère restreinte des savants, des informations et un état d'esprit ; elles sont à même de traduire en programmes scientifiques les besoins sociaux et politiques des sociétés où elles œuvrent. En d'autres termes, « la science et la technologie ne vivifient les sociétés que si, au-delà du cercle limité des

spécialités, la population comprend ce qu'elle peut attendre de la science et de la technologie »¹⁰. Pour nos cultures africaines par exemple, la parole reste encore le principal moyen de communication. Le rôle des conteurs – qu'on les appelle griots ou autre désignation – est essentiel. Celui des guérisseurs ou des spécialistes de la phytothérapie ne l'est pas moins. L'effort des chercheurs œuvrant en Afrique au sud du Sahara devrait consister à valoriser sans cesse ces types de connaissances et le mode d'acquisition du savoir qu'ils impliquent afin de faire sortir ce savoir de l'insularité ou de l'ésotérique et le rendre public, critiquable et accessible à tous.

En définitive, l'implantation de la science et de la technologie dans une culture se fait d'autant mieux que celle-ci possède déjà des techniques élaborées et même une industrie. L'ingéniosité technique et l'art de l'invention industrielle constituent un socle favorable à la recherche scientifique. Notre continent et notre pays pâtissent de l'absence d'une culture technique suffisamment unifiée. Toutefois, il y a un savoir-faire séculaire qu'il importe de moderniser et de rendre accessible à quiconque veut l'apprendre.

Pour le Congo, nous croyons que la création et l'essaimage des institutions solides sont indispensables pour garantir la fiabilité du niveau de nos productions scientifiques. De « bonnes institutions » d'enseignement, de recherche, de publication et de vulgarisation technoscientifique peuvent jouer un rôle scientifique déterminant dans la vie et le développement durable du pays. En effet, les bonnes institutions constituent une aide, les mauvaises sont autant d'entraves. Notons d'ailleurs que l'érection de bonnes institutions en science et en technologie reste un défi pour toutes les collectivités et les nations du monde. Les conditions inhérentes à la vie scientifique sont universelles. A chaque Etat d'en assurer l'opérationnalité. Toutefois, la formation d'un personnel qualifié et compétent est un préalable pour bâtir de telles institutions.

Prenons la lutte contre le sida, la malaria, la tuberculose, la malnutrition, le coronavirus, etc... Ce défi montre à quel point la recherche scientifique est utile et combien est nécessaire la mise à la disposition des populations de ses résultats. En outre, dans la plupart des cas, une recherche fondamentale dépasse les frontières des Etats et implique une coopération régionale et internationale. En ce sens, il est juste de dire que le monde, et surtout l'Afrique, devrait s'ouvrir davantage vers des « sociétés de savoir ».

Ce qui implique que nos institutions d'enseignement supérieur, universitaire et de recherche devraient avoir entre elles de pratiques et de normes communes pour pouvoir échanger les idées et les hommes, physiquement ou virtuellement grâce à l'internet. Aussi, assumons-nous ce que d'autres

10 B. SAINT-SERNIN, *op.cit*, p. 229

penseurs africains ou congolais ont dit avant nous au sujet de l'épanouissement de la science et de la technologie en Afrique, notamment Buakassa¹¹ et Mgr Tshibangu¹². Concernant les universités et les instituts de recherche, notons d'abord une chose : là où ces institutions facilitent la rencontre et le dialogue entre spécialistes venus des horizons différents, la recherche semble plus productive. Ensuite les institutions politiques dont un pays se dote peuvent contribuer au développement des sciences ou l'entraver. Il est bon que nous favorisions dans nos institutions supérieures et universitaires une communication vivante et permanente entre les savants de diverses disciplines. Ces rites de dialogue doivent donc reposer sur la conscience aigüe de la façon dont les idées circulent. Pour se transmettre, les idées ont besoin d'un climat de curiosité et de sympathie qui aille au-delà des limites des spécialités. Toutefois, il se peut que des individus ne parviennent pas à rassembler en eux-mêmes cette diversité d'intérêts, il faut alors encourager en Afrique et au Congo la création des groupes et des clubs de discussion où les chercheurs s'associent pour se renforcer.

Conclusion

Nous avons voulu montrer que l'intelligibilité n'est pas la propriété exclusive d'une culture particulière ; en outre, l'invention de nouvelles formes de représentations a non seulement été possible, mais elle le demeure encore. Par ailleurs, la diversité culturelle a été et reste une chance que le Congo notamment doit saisir. De surcroît, nous soutenons que la rationalité scientifique n'est ni une, ni univoque (intangible), mais qu'elle demeure toujours dynamique, complexe et ouverte. La rationalité se situe donc, au-delà des contenus de la connaissance ; elle est une sorte de noyau grâce auquel notre présent peut accéder à une compréhension toujours perfectible du passé, ou des ailleurs contemporains pour espérer forger la science du futur. La science pourra ainsi devenir le premier lieu où les hommes pourront inventer un monde nouveau, un monde de partage de responsabilités, un monde qui ferait de la diversité culturelle et linguistique son véritable moteur.

Prof Cyprien Bwangila Ibula, sj
0810229405 /0850589165

bwangila@yahoo.com ou cypbwangila@gmail.com

11 Cf. Buakasa Tulu Kia Mpanzu, « Les sciences de l'occident : pour quoi faire ? », in *Philosophie et libération*. Recherches Philosophiques Africaines, Actes de la 2è Semaine Philosophique de Kinshasa, du 18-22 avril 1977, Faculté de Théologie catholique, Kinshasa, 1978, pp. 295-318.

12 Cf. TShibangu T., (Mgr), « Pour une science africaine », in *Problèmes des méthodes en philosophie et sciences humaines en Afrique*. Recherches Philosophiques Africaines, pp. 13-16

Table des matières

Editorial :	3
Quelques éléments de réflexion sur une approche du pragmatisme des managers de petites entreprises congolaises d'économie locale	5
<i>André SHIKAYI LUBOYA</i>	
Point de vue systemique entre l'intelligence humaine et artificielle : application dans un pays sous developpe.....	23
<i>Kabos KABALA MUWEEM LUMAY</i>	
Apport des recettes fiscales d'une regie financiere dans le budget de l'etat congolais	41
<i>MISENGA KALOMBO Arlette</i>	
Evaluation des actifs en ifrs : ias 16 immobilisations corporelles et ias 40 immeubles de placement	57
<i>P.A. MUKALALIRYA KAMBALE</i>	
Pont ferro-routier sur le fleuve congo entre kinshasa et brazzaville : identification des sites et perspectives des services infrastructurels et ses impacts a kinshasa	73
<i>DIUMU OMASOMBO Michel, IKANSHA UKANTIK'YE Willy-Patrick</i>	
Les jeunes africains, les réseaux sociaux et l'exercice de la démocratie.....	109
<i>KABALA MUWEEM LUMAY Kabos et MVULA NGYEMUR</i>	
La vision de l'étranger par le romain sous la rome royale in a.U.C de tite –live, livre i.....	125
<i>MINFUNU MALEKE</i>	
Du controle administratif des finances publiques par l'inspection generale des finances (igf).....	141
<i>MUKALALIRYA KAMBALE, Me. RAMAZANI Bin MAKANGILA Gorbatchev,</i>	
ANALYSE MULTICRITERE ET MARCHE PUBLIC : Application de la methode ahp pour l'attribution rationnelle des marches aux soumissionnaires.....	151
<i>NKUSU Ndongala</i>	
Incidence de la pandémie a covid-19 sur les performances financieres et sociales d'une institution de microfinance	

Incidence de la pandémie a covid-19 sur les performances financières et sociales d'une institution de microfinance en republique democratique du congo : cas de la finca-rdc (2019-2021)	173
---	------------

Grégoire MAYEDIYA KABIMBA

FUNERAILLES AVANT, PENDANT ET APRES COVID-19.....	193
--	------------

Va-t-on vers un deuil pathologique ?

ONAH Aloysius Uchechukwu

Makurdi, Benue State

Rationalité scientifique et diversité culturelle. Cas de l'Afrique subsaharienne.....	209
--	------------

Prof Cyprien Bwangila Ibula, sj

Table des matières	221
---------------------------------	------------



MÉDIASPAUL

Imprimerie MÉDIASPAUL - Kinshasa - 2025
Imprimé en RDC - Printed in DRC
www.mediaspaul.cd